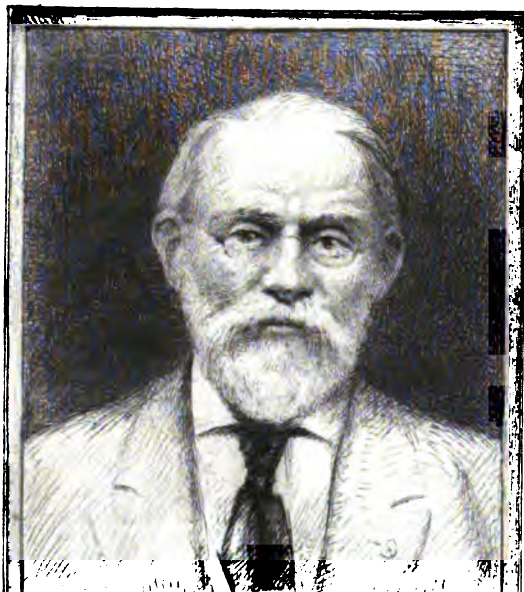


HISTOIRE
POLITIQUE ET RELIGIEUSE
DE
L'ÉGLISE MÉTROPOLITAINE
et du Diocèse de Rouen,

PAR L. FALLUE,
MEMBRE DE L'ACADÉMIE DE ROUEN
de la Société des Antiquaires de Normandie,
de la Commission des Antiquités du départem^t de la Seine-Inférieure,
correspondant de l'Académie de Cherbourg, etc.

TOME PREMIER.



ROUEN.
A. LE BRUMENT, LIBRAIRE-ÉDITEUR,
Quai Napoléon, 45.

1850.



HISTOIRE

POLITIQUE ET RELIGIEUSE

DE

L'ÉGLISE MÉTROPOLITAINE

Et du Diocèse de Rouen.

IMPRIMERIE DE A. PÉRON,
Rue de la Vicomté, 55. Rouen.



G. Drouin, del. Lith. A. Péron, Rouen.

Tour S.t Romain — Tour de Beurre

PORTAIL DE L'ÉGLISE MÉTROPOLITAINE
DE ROUEN.

HISTOIRE

POLITIQUE ET RELIGIEUSE

DE

L'ÉGLISE MÉTROPOLITAINE

et du Diocèse de Rouen,

PAR L. FALLUE,

MEMBRE DE L'ACADÉMIE DE ROUEN,
de la Société des Antiquaires de Normandie,
de la Commission des Antiquités du départemt de la Seine-Inférieure,
correspondant de l'Académie de Cherbourg, etc.

TOME PREMIER.



ROUEN,

A. LEBRUMENT, LIBRAIRE-ÉDITEUR,

Quai Napoléon, 45.

—

1850.

AVANT-PROPOS.

L'histoire de l'Église de Rouen, métropole des six évêchés suffragants de Normandie, est un vaste sujet que l'on renoncerait à traiter, si l'on prévoyait dans quelle entreprise on s'engage, et le péril qui attend peut-être l'auteur au terme de ses efforts.

Stimulé par l'exemple de tant d'hommes laborieux qui nous entourent, nous n'avons pas hésité à poursuivre notre tâche, à compulser les archives, les cartulaires, les grandes collections de chroniqueurs et de légendaires, et surtout les 160 volumes des décisions capitulaires de l'église de Rouen, dont chaque page a passé sous nos yeux.

Dire que l'histoire politique de cette illustre Église est l'histoire de la province, et, à cer-

taines époques, celle de l'Angleterre et de la France, les érudits le comprendront. On sait que l'Église a dirigé les efforts de la civilisation pendant bien des siècles; que ce sont les évêques qui ont traité avec les envahisseurs de la Gaule, élaboré dans leurs conciles les lois le mieux appropriées au génie des conquérants; intervention qui s'est prolongée jusqu'à l'époque où les lumières, généralement répandues, ont permis de réserver les droits de la puissance civile.

Une difficulté surgira devant ceux qui voudront s'occuper spécialement de l'histoire de la province; ils seront arrêtés à chaque pas par le changement de peuples, d'institutions et de pouvoirs; ils ne présenteront que quelques tableaux sans connexité. L'histoire de l'église, au contraire, a le mérite immense de marcher avec les siècles, en groupant autour d'elle les faits de l'ordre séculier; car elle seule est demeurée debout devant l'ébranlement de la vieille civilisation et de toutes les institutions humaines.

Les ecclésiastiques et les gens du monde trouveront dans notre travail : la succession de ces

grands évêques, dont quelques-uns ont gouverné l'Angleterre et la Normandie ; les conciles provinciaux ; les nombreuses invasions qui saccagèrent le pays ; la conquête de l'Angleterre, secondée par les ecclésiastiques normands, et la police introduite par eux dans ce royaume ; enfin l'occupation anglaise, avec l'histoire de la jeune inspirée qui paya de la vie son patriotisme et son dévouement à la France. Les deux derniers volumes sont consacrés aux guerres de religion, qui éclatèrent avec tant de fureur dans Rouen et dans la province, et au jansénisme, dont les querelles entretenant la division parmi les fidèles, conduisirent au grand cataclisme religieux de 1789, terminé par le concordat de 1801.

Les constructions et les anecdotes concernant l'Église et la Province se trouvent à leur date dans le cours de notre narration. Nous terminons par la chronologie des évêques qui se sont succédé dans les six évêchés suffragants de la métropole de Rouen.

Nous n'avons pas besoin de dire qu'en écrivant les annales de l'église, nous nous sommes placé

au point de vue du catholicisme le plus orthodoxe; nous n'avons même usé, qu'avec une certaine mesure, de l'élément critique dont l'emploi trop abondant nous eut paru déplacé dans un ouvrage de cette nature; car nous trouvons qu'en jugeant les actes de nos devanciers, d'après nos inspirations et nos faiblesses, on amoindrit souvent les faits, et l'on rend presque vulgaires de grandes et nobles figures, qui sont arrivées jusqu'à nous entourées du respect et de la vénération du passé.

En terminant ce court exposé, qu'il nous soit permis de dire que l'Institut, sous les yeux duquel est passé notre manuscrit, trois années avant sa publication, lui a accordé une de ses *Mentions les plus honorables.* Puisse ce jugement être confirmé par nos lecteurs; c'est la plus douce récompense que nous puissions ambitionner.

ÉPOQUES

Gauloise, Gallo-Romaine et Mérovingienne.



ES Romains, vainqueurs de la Gaule, nous font connaître, les premiers, l'état politique et religieux de ce pays. Par eux nous apprenons que les Gaulois étaient divisés en tribus plus ou moins guerrières, ayant des chefs auxquels ils obéissaient sans réserve. Leur servage était naturel et volontaire; en s'attachant à un chef, on lui donnait la puissance pour en obtenir aide et protection contre les attaques des envahisseurs et des grands ; cette alliance existait dans le moyen-âge, lors des luttes que la royauté eut à soutenir contre les grands vassaux, et dura jusqu'à

l'époque où la royauté elle-même, devenue populaire et absolue, renversa la féodalité.

La Gaule était politiquement divisée en peuplades dont nos anciennes provinces rappellent assez bien le souvenir.

La Normandie fait exception à cette règle presque générale; car on sait que cette province ne fut constituée avec ses limites actuelles, qu'après la conquête des hommes du Nord. Son territoire renfermait les divisions suivantes : d'abord, au septentrion, nous trouvons les *Calètes* (Cauchois), dont la capitale était *Julio Bona* (Lillebonne); venaient ensuite les *Veliocasses*, ou peuples du *Roumois*, les *Eburovices*, les *Lexoves*, les *Saïens*, les *Viducasses*, les *Bajocasses* et les *Abrincantes*, dont les villes principales ont pris par la suite, à quelques exceptions près, les noms des différents peuples dont elles étaient les capitales : ainsi la notice des Gaules, monument du v[e] siècle, nous fait-elle connaître les villes d'Evreux, Lisieux, Bayeux, Séez et Avranches. Les chefs de tous ces peuples correspondaient entre eux, et chacun arrivait avec son contingent de guerriers lorsqu'il s'agissait de combattre l'ennemi commun, ou de défendre l'indépendance du pays. Ce que nous appelons la Normandie, ne devait guères être moins peuplé que de nos jours, puisque nous voyons les Calètes seuls fournir jusqu'à dix mille guerriers

à la confédération qui eut lieu du temps de César avec les peuples du Bauvoisis.

Si les Gaulois se gouvernaient par tribus au point de vue politique, il n'en était pas de même sous le rapport religieux; le pouvoir de leurs prêtres ou *Druides* s'étendait sur tout le pays en général. Les Druides avaient un chef qui commandait à tous, et les convoquait sur les différents points de la Gaule, où ils décidaient des affaires politiques et religieuses. Ces prêtres représentaient donc seuls la nationalité gauloise, d'où l'on peut conclure que le gouvernement de ce pays était presque théocratique

Les Druides enseignaient aux peuples les superstitions et les cérémonies qui leur étaient particulières; ils recueillaient avec tant de respect le gui sacré, espèce d'arbrisseau parasite que nous voyons croître aux chênes, qu'ils le considéraient comme un véritable présent des dieux. Un de ces prêtres, vêtu de blanc, le coupait avec une faucille d'or, et le recevait dans une saye consacrée; ensuite on faisait un sacrifice de deux taureaux blancs qui n'avaient jamais porté le joug; un splendide festin terminait ces cérémonies.

Les Druides et les Gaulois s'imaginaient que le gui, pris en breuvage, rendait les animaux plus féconds, et était un remède efficace contre toutes sortes de venins; ils lui attribuaient encore d'au-

tres vertus singulières. Diodore de Sicile (1) dit que les Druides étaient très versés dans les connaissances théologiques, et le précepteur de Pythagore professe, dans ses écoles, les raisons que ces prêtres avaient trouvées pour persuader de l'immortalité de l'ame; les Gaulois en doutaient si peu, qu'ils prêtaient assez volontiers en ce monde, à condition qu'on les rembourserait dans l'autre ; d'où Valère Maxime conclut qu'ils avaient la même opinion que Pythagore. Ils se servaient d'œufs de serpent pour gagner l'affection des grands et réussir dans leurs affaires, croyant impossible de trouver un secours plus favorable à leurs désirs ; mais des superstitions cruelles déshonoraient ce qu'il pouvait y avoir de bon dans leurs doctrines ; elles consistaient à faire de fréquents sacrifices de victimes humaines.

Les Druides s'assemblaient souvent dans le pays chartrain pour conférer sur les affaires générales de la Gaule, ensuite ils se retiraient dans la profondeur de leurs forêts ; les rives de l'Armorique, les îles de Jersey et de Guernesey paraissent avoir été le séjour favori des chefs ; tous avaient rendu leur congrégation si puissante et honorée que des femmes voulurent s'y affilier, et furent connues sous le nom de *Druidesses*. Nous voyons l'Empereur

(1) Liv. VI, chap. 9.

Aurélien s'adresser à l'une d'elles pour savoir si l'Empire resterait à sa postérité (1).

Les Romains, en transportant leurs lois, leurs arts et leur domination sur le sol de la Gaule, y apportèrent en même temps les dieux de leur patrie, qui ne tardèrent pas à y recevoir les honneurs de l'adoption. La grande affinité existante entre les sectes payennes ne rendait pas ces transformations difficiles; et comme dans le polythéisme rien n'était déterminé pour le nombre des dieux, comme on en avait créé pour tous les besoins et les jouissances de la vie, on n'eut que quelques emprunts à se faire, et les bustes informes des divinités gauloises furent associés aux types élégants du polythéisme grec et romain.

Mais ce que les Romains ne purent tolérer chez les peuples vaincus, plutôt par politique que par sentiment, eux habitués aux cruautés de l'amphithéâtre, ce furent les sacrifices humains devenus très fréquents. Auguste commença par les défendre. Tibère, plus rigoureux, fit crucifier des personnes convaincues de s'en être rendues coupables. L'Empereur Claude, au rapport de Suétone, eut l'avantage d'abolir entièrement ce culte sanguinaire, et l'on ne sait pourquoi Ammien

(1) César, Liv. VI, de Bell. Gall. — Valère Maxime, Liv. II, chap. 1. — Strabon, liv. IV. — Suétone. In vita Claudii. — Amm. Marc, liv. XV.

Marcellin, Tacite et Lampride parlent encore des Druides et de leurs sacrifices; peut-être se reportaient-ils, en esprit, au temps où ces prêtres avaient exercé leur domination.

Les Gaulois, devenus Romains, abandonnèrent presqu'aussitôt leurs temples qui n'avaient pour voûte que la cîme des chênes, et ne tardèrent pas à élever des édifices à la manière des conquérants et à les consacrer à de nouvelles divinités. Ces temples étaient parvenus à s'enrichir de précieuses offrandes, d'instruments de sacrifices et de vases de la plus grande richesse, si l'on en juge par la découverte d'un précieux dépôt, faite il y a quelques années dans un village de Normandie. Les plateaux et les vases de toute espèce en argent qui le composaient, forment l'un des plus beaux ornements du Cabinet national des Antiques, et nous ne craignons pas d'ajouter qu'on n'en trouve que de très légers *spécimens* dans les grandes collections de l'Italie.

Mais en adorant les dieux de Rome et leurs dieux indigènes réunis dans de nouveaux temples, les Gaulois n'avaient pas renoncé à leur ancienne superstition pour les pierres consacrées, les fontaines et certains arbres vénérés(1). En effet, à défaut

(1) Maxime de Tyr dit que les Gaulois ont une grande vénération pour Jupiter qui est représenté chez eux par des chênes de haute futaie. (Dissert. 38.)

de l'application intelligente de l'art de guérir, devant les infirmités inhérentes à l'espèce humaine, comment faire entendre aux masses qu'il fallait délaisser le chêne portant le gui révéré, qui remédiait à tant de maux, l'eau consacrée à une divinité topique dont on attendait sa guérison; enfin la pierre, symbole mystérieux du bon génie qui en fréquentait l'approche; génie protecteur de la contrée auquel on s'adressait pour les besoins du moment et les prévoyances de l'avenir.

Cette superstition était tellement enracinée, qu'il n'est pas difficile d'en retrouver les traces parmi les populations peu éclairées de nos campagnes.

Tel fut, durant les deux premiers siècles de notre ère, l'état de la religion aux environs de la Rothomagus (1) gauloise, comme dans le reste du pays: des pélerinages aux fontaines, aux arbres antiques de la forêt et aux petits bois consacrés qui se trouvaient à la porte des villes. Dans les campagnes, on voyait de petites chapelles au *cella*; dans l'intérieur des cités : des temples plus ou moins ornés de colonnes, de fresques et de mosaïques, n'étant, d'après ceux que l'on remarque à Pompeï et même à Nismes, que de petits sanctuaires possédant, sur un autel, la statue de la divinité

(1) Nous employons le nom latinisé de cette ville, car on lit sur les médailles gauloises *Ratumacos*, dans Ptolomée *Rotomagos*, et dans la carte de Peutinger *Rathumagus*.

révérée dans l'enceinte, et ne recevant le jour que par la porte d'entrée. On y accédait par quelques degrés, sur lesquels régnait une colonnade soutenant le fronton et la façade du monument; les prêtres seuls étaient admis dans le sanctuaire, le peuple se tenait debout sur le parvis, autour des autels extérieurs servant aux sacrifices, ou à couvert dans une galerie carrée qui enceignait le temple et les chambres des prêtres. Cette galerie, ressemblant assez aux cloîtres de nos couvents, était, dans les édifices un peu soignés, décorée de peintures représentant des sujets homériques; et ornée seulement de guirlandes et de simples bandes rouges et jaunes dans les temples qui n'avaient qu'une importance relative à la population qui les visitait.

La ville de *Rothomagus* possédait sans aucun doute quelques-uns de ces établissements, et le nom de mont *Gargan* resté à la hauteur qui domine la cité, est un souvenir de l'adoration des Gaulois à l'être prodigieux que la tradition nous a fait connaître sous le nom de *Gargantua*(1).

Les *Vélocasses* et leur capitale ne sont pas cités par César, ni par les auteurs des premiers siècles; peut-être faisaient-ils partie du pays des *Calètes*, et leur *Rothomagus*, maintenant si flo-

(1) Il y a encore la chaise de Gargantua, près Duclair; Pierre-Gant près Tancarville.

rissante, était-elle éclipsée par les faveurs dont les premiers Césars avaient comblé sa voisine, l'heureuse *Juliobona*.

Peu à peu, la position de Rothomagus dut changer après la conquête des Romains. Sous Auguste, elle devint la capitale de la seconde Lyonnaise, et sans doute la résidence d'un préfet militaire; du moins, dans les siècles suivants, la notice de l'Empire nous apprend qu'elle possédait un dignitaire de ce rang, ayant sous ses ordres la légion étrangère des *Ursariensium*, peuples stipendiaires, à la solde de l'Empire.

Alors, cette ville nous apparait avec une forte muraille élevée sur son retranchement gaulois; en suivant les traces qui en ont été retrouvées, on peut se rendre compte de l'enceinte Gallo-romaine de la cité des Velocasses.

Au nord, cette fortification s'étendait depuis la rivière de Robec jusqu'à la rue de la Poterne, en suivant la direction des rues de Géricault et des Fossés-Louis VIII (1)

Au midi, elle courait sur les bords de la Seine, voisins alors de la rue aux Ours, de la place de la Calende et de la rue des Bonnetiers.

(1) Les traces qui en ont été retrouvées dans la rue des Carmes, ont fait connaître que les fondements de cette muraille étaient formés de pierres sculptées, appartenant à des monuments antérieurs, et sans doute, détruits à l'époque des premières invasions de la Gaule.

Ces deux lignes étaient reliées à l'est par un rempart qui longeait la rivière de Robec, et à l'ouest par une autre fortification allant dans la direction du Marché-Neuf, des rues Massacre et des Vergetiers.

Le mélange et la confusion qui existaient parmi les sectes payennes, accéléraient insensiblement la chute du polythéisme. Ce n'était plus qu'un instrument de superstition le plus grossier dans les mains du peuple et du pouvoir; on en était venu à adorer tous les vices, toutes les mauvaises passions sous le nom révéré des Dieux. Les Empereurs eux-mêmes n'avaient pas dédaigné l'apothéose, et l'on érigeait à leur mémoire des temples richement dotés, où des prêtres étaient entretenus pour le culte de ces singulières divinités. Témoin, ce fameux autel d'Auguste, élevé à Lyon, au confluent du Rhône et de la Saône; à la vérité, ces empereurs ne paraissaient pas avoir une parfaite confiance dans le résultat de leur déification, car l'un d'eux, Vespasien, disait assez plaisamment aux amis qui l'entouraient à son lit de mort: *ne me plaignez pas, je sens que je commence à devenir Dieu* (1); se moquant ainsi de la superstition des Romains et de ses prédécesseurs.

Tout ce qui nous parait ridicule dans cette théologie sensuelle, avait été l'objet de la critique et des plaisanteries des philosophes, ce qui les fit

(1) Suét. in vit. Vitel.

un instant chasser de Rome. Sénèque, dans ses lettres, croit devoir prendre leur parti, en écrivant que les philosophes n'étaient ni des séditieux, ni de mauvais citoyens; peut-être la position de censeur et de philosophe qu'il prend auprès de Néron, fut-elle la principale cause de l'ordre qu'il reçut de mourir. Avant lui, Socrate buvait la cigüe, accusé de mépriser les dieux, car il avait découvert l'existence d'un être suprême.

Le poète Lucile se moquait des lois de Numa, Lucien vouait au ridicule les pratiques religieuses de son temps, Horace lui-même, le voluptueux Horace qui devait tant de grâces aux dieux, embarrassé de l'usage qu'il ferait d'un tronc de bois difforme, ne lui trouva d'emploi plus convenable que d'en faire un dieu.

Les contradictions des philosophes les plus enclins aux idées religieuses, sont affligeantes pour l'histoire de l'esprit humain. Cicéron, qui trouvait la cause de la supériorité de Rome dans sa piété, disait contradictoirement qu'il n'y a rien au-delà de la tombe.

Pline l'Ancien, après avoir paru très rassuré sur l'existence d'une autre vie, se demande plus loin, si ce n'est pas une illusion tenant à l'orgueil de l'homme qui ne peut consentir au néant; condition, selon lui, bien préférable à tout autre, au point de vue de l'éternel repos.

Enfin la théologie payenne n'était en réalité que l'œuvre des poètes, et lorsque l'on parcourt les environs de Naples, que l'on voit dans leur prosaïque simplicité tous ces lieux jadis consacrés, tels que l'Averne, l'Achéron, les Champs Elysées, la grotte où la sybille rendait ses oracles, on n'est pas surpris que les hommes graves et positifs de l'époque n'aient eu qu'une croyance douteuse aux choses divines dont ces lieux, maintenant si vulgaires, devaient être le sanctuaire et les témoins.

Le même état de choses, moralement envisagé, n'offre pas un résultat moins affligeant pour l'humanité, et la providence a permis qu'une ville antique sortit de la cendre qui la couvrait depuis 18 siècles, pour nous instruire des mystères et des obscénités que le paganisme étalait à tous les yeux, dans l'intérieur de la famille, et jusque sur ses monuments publics et particuliers.

A cette époque, où une grande transformation religieuse était à désirer, d'anciennes traditions existaient chez presque tous les peuples, annonçant que le monde enfanterait un sauveur, et que l'Orient prévaudrait; à Rome même, on était dans l'attente d'un changement tenant du prodige; Tacite l'applique à la fortune de Vespasien, qui, de simple commandant des légions de Syrie, fut proclamé empereur, et revêtit la pourpre ensanglantée

par les meurtres de Néron, de Galba, d'Othon et de Vitellius.

L'avénement d'un messie prédit dans les livres des Juifs, venait enfin de s'accomplir au milieu de leur nation. Le Christ, annoncé par les prophètes, avait prouvé sa divine mission par ses miracles, sa doctrine et sa mort.

Son évangile, d'abord propagé dans l'Orient, ne tarde pas à s'élancer du sommet du Golgotha jusqu'au centre de la Grèce, dont le peuple le plus eclairé du monde avait déjà élevé un autel *au dieu inconnu*; mais cet espace ne suffisait pas aux destinées du Christianisme; c'était à Rome que devait s'établir sa grande lutte avec les doctrines payennes; c'était les dieux du Capitole qu'il fallait renverser. Ce point obtenu, le reste du monde était acquis à l'évangile.

Cette doctrine nouvelle étonna d'abord les Romains; mais comme elle venait des Juifs, pour lesquels ils avaient une profonde aversion, ils s'y arrêtèrent peu, et ne virent dans ces préceptes divins qu'une secte judaïque de plus parmi ce peuple, vivant sans communication avec le reste du monde (1).

Les premiers chrétiens furent donc confondus

(1) A l'avénement du Christ, il existait quatre sectes parmi les Juifs : les Saducéens, les Samaritains, les Esséniens et les Pharisiens.

à Rome avec les Juifs, et ce ne fut pas à leur avantage, si l'on s'en rapporte au jugement de Tacite: « les juifs, dit-il, évitent de se trouver à table avec « ceux des autres nations, ou de contracter ma- « riage avec eux, bien qu'ils soient fort enclins à « la débauche et qu'ils se croient tout permis....; « leur temple fut le receptacle de tous les scélérats, « qui, abandonnant la religion de leurs pères. « venaient y porter en foule leur argent et leurs « offrandes.... ; la première instruction qu'on « leur donne, est d'oublier leurs familles, d'abjurer « la patrie et de mépriser les dieux(1). »

Cette opinion généralement répandue attira des persécutions sur les nouveaux sectaires. Saint-Pierre renfermé dans la prison Mammertine, n'en sort que pour aller au martyre. On connait les fêtes de l'amphithéâtre, où les cathécumènes étaient livrés aux bêtes; les cruels amusements de Néron, qui les faisait couvrir d'étoupe enduite de résine, à laquelle on mettait le feu pour éclairer les fêtes qu'il donnait à la populace réunie dans les jardins du Vatican; lieux qui doivent, à ce baptême de sang et de larmes, l'honneur de posséder la première basilique du monde chrétien.

Ces horreurs donnèrent une telle impulsion au christianisme, que Tertulien dit que si les chré-

(1) Tacite, histoire, liv. v.

tiens s'étaient transportés dans le même pays; l'empire aurait été tout à coup dépeuplé. Aussi commencent-ils à fonder des chapelles dans les maisons des néophites et abandonnent-ils les Catacombes qui ne servent plus qu'à recevoir les corps de leurs saints et de leurs martyrs.

Rome, la Rome éternelle, và devenir encore une fois la maitresse du monde; les évêques s'y succèdent et *leur sang répandu devient la semence qui produit les chrétiens*. Des assemblées se forment pour régler les articles principaux de la foi, des missionnaires sont dirigés sur tous les points de l'Empire ; le pape Fabien envoie en qualité d'évêques dans les Gaules: Saturnin à Toulouse, Gratien à Tours, Trophime à Arles, Paul à Narbonne, Denis à Paris, Austremoine à Clermont, en Auvergne, et Martin à Limoges (1).

Dejà le romain Nigasius (Nicaise), et Quirimus son frère, suivis d'un certain nombre de diacres, avaient eu mission de porter l'évangile dans la seconde Lyonnaise, et de pénétrer dans Rothomagus. Ils ne tardèrent pas à découvrir les difficultés qu'ils avaient à vaincre, les périls qu'ils auraient à courir de la part des gouvernants, et surtout des pontifs payens, qui voyaient dans la nouvelle doctrine l'abandon de leurs temples et la diminution de leurs revenus. Néanmoins, ils pas-

Nigasius (Nicaise.) 110.

(1) Grégoire de Tours, hist., liv., 1, chap. 28,

sent avec résolution la rivière d'Oise, arrivent dans le village de Vaux, à trois lieues de Pontoise. Leurs actes rapportent qu'ils y tuèrent, un énorme serpent qui séjournait auprès d'une fontaine dont il éloignait les habitants; et qu'ils combattirent à Monceaux un certain diable qui s'était retiré dans une caverne, d'où il faisait de fréquentes sorties pour attaquer les passants; pieuses allégories que nous trouvons partout au commencement du Christianisme, et qui ne rappellent sans doute autre chose que la lutte de la nouvelle croyance contre le polythéisme et la destruction des temples consacrés à certains animaux; temples que les premiers chrétiens regardaient comme le séjour impur des monstres et des démons.

Les pieux missionnaires arrivent ensuite dans un lieu nommé *Scamnus*, que l'on croit être la Roche-Guyon, ils y convertissent à la foi une dame gallo-romaine de haut rang, connue depuis sous le nom de Sainte-Pience. Les mêmes légendes, qu'il faut toutefois consulter avec réserve, rapportent que Nigasius et ses compagnons furent dénoncés à Fescennius, gouverneur du pays, et qu'ils eurent la tête tranchée par son ordre. Leurs corps, ajoute Orderic Vital, exposés aux attaques des oiseaux, des chiens et des bêtes fauves, furent conservés intacts par des gens qui veillaient

auprès d'eux. Enfin, après plusieurs jours, ces saints martyrs, avec la permission de Dieu, traversèrent un gué de la rivière d'Epte, portant leurs têtes à la main (1), et se reposèrent dans une des îles les plus riantes de cette rivière, nommée *Vadiniacus*, où ils furent ensevelis par Sainte Pience. Alors, ce lieu a pris et conservé le nom de Gani, ou gué de *Nigasius* (2).

L'année de la mort de ce saint ne nous est pas connue; on voit qu'il n'entra pas dans Rouen, que son apostolat ne s'étendit que sur le Vexin français, et qu'il doit seulement à sa mission et à son martyre l'honneur d'être considéré comme le premier évêque de cette ville.

Ce serait donc une erreur de croire que la liberté du Christianisme existât alors dans la capitale des Velocasses; le nombre des chrétiens s'augmentait, il est vrai, de jour en jour, de pieuses familles recueillaient les missionnaires, et fournissaient des habitations où se célébraient les saints mystères. De sages précautions étaient prises pour n'être pas découvert; car c'était le temps où les Donatien, Rogatien, Crepin, Crépinien et Denis payaient de leur vie leur dévouement à la propagation de la

(1) On sait que les représentations de saints portant ainsi leurs têtes, n'ont eu pour but que de rappeler le genre de leur martyre ; les légendaires y ont vu un autre genre de merveilleux.

(2) Orderic, liv. v.

foi. C'était l'époque de la grande persécution qui commença en 303 à Rome, et fit refluer un grand nombre de chrétiens dans les Gaules.

Le corps de Nigasius fut placé, sous Charles-le Chauve, dans le prieuré de Gany qui a dépendu de l'abbaye de Saint-Ouen de Rouen.

Nous avouons que tout n'est que confusion, dans ce qui a été rapporté touchant les actes de ce saint.

Les annalistes ont négligé de nous instruire par qui le siége de Rouen fut occupé, durant l'intervalle de 150 ans qui sépare le pontificat de Saint Nicaise de celui de son successeur.

Saint Mellon. 260. Mello (Mellon), issu d'une famille distinguée de la Bretagne (Angleterre), est désigné pour aller porter aux empereurs Valérian et Gallien, les tribus que cette île payait tous les ans à l'Empire.

Fougueux partisan du paganisme, Mellon fait, en arrivant à Rome, un sacrifice au dieu Mars, selon la coutume de l'époque. Quelques jours après il était chrétien.

Le pape Étienne, touché de sa conversion et de sa vie édifiante, le fait entrer dans les ordres, et lui donne mission de se rendre à Rouen pour y prêcher l'évangile.

Son voyage est signalé par des prodiges sans nombre. A Auxerre, il rend la santé à des malades qui furent assez convaincus de sa doctrine pour voler au martyre. A Rouen, il guérit plusieurs pa-

ralytiques et délivra un jeune garçon nommé Théodore qui était possédé du démon.

Le peuple de cette ville s'empressait tellement autour de lui, que le saint ressuscita, en présence de la foule un jeune homme nommé *Précordius*, qui s'était tué en tombant d'un toît où il écoutait sa prédication.

La famille de Précordius, reconnaissante de la grâce que Dieu lui accordait, donna à *Mello*, pour y exercer le saint ministère, une habitation qu'elle possédait à Rouen. Les premiers temples des chrétiens n'eurent pas d'autre origine (1); on bâtit ensuite de petites églises en bois sur leur emplacement, puis des cathédrales; d'où l'on peut conclure que la métropole de Rouen a été élevée sur le sol consacré de la maison de *Précordius*.

Ce personnage et sa famille aidèrent le saint évêque dans la conversion des infidèles, et ce fut parmi ces derniers qu'il choisit les premiers clercs et les chanoines de son Église.

Les travaux de saint Mellon ne furent pas stériles : il parcourut son diocèse et fit partout de nom-

(1) Nous avons expliqué que les temples des payens étaient trop petits pour servir d'église aux chrétiens. A Rome, on se servit d'abord des basiliques, lieux où l'on rendait la justice, ayant tout à fait la disposition intérieure de nos églises actuelles. L'endroit élevé et circulaire où se tenaient les juges dans l'abside de la basilique de Pompeï, représente absolument le lieu où l'on a placé l'autel de nos églises romanes.

breuses conversions. L'histoire ecclésiastique parle du souvenir qu'il laissa dans la vallée de Cany, à Saint-Denis-d'Héricourt où l'on montre encore la fontaine où ce fervent apôtre baptisait les premiers chrétiens (1). A Rouen il fit abattre quelques temples de faux dieux, si l'on en croit la légende suivante peut-être un peu empreinte de l'exagération et du merveilleux de l'époque :

Un jour le saint évêque se promenant dans les rues de la ville, vit un temple de Roth dans lequel était un autel consacré à Diane et une statue représentant l'impudique Vénus : c'était la demeure du diable qui rendait ses oracles par l'organe de cette figure inanimée.

Saint Mellon reproche charitablement au sacrificateur Elidion de tromper la foule qu'il attirait auprès de ses dieux, et commande au démon de sortir de cette statue ; aussitôt l'esprit malin pousse des cris effrayants, sort de sa prison, se montre aux yeux de l'assistance sous la figure d'un singe, et avoue qu'il n'a d'autre exercice que d'allumer

(1) On vient de découvrir dans ce village (1849) une crypte creusée dans la craie à peu de distance de cette fontaine. Bien qu'elle soit d'une exécution barbare, elle n'en possède pas moins trois absides et une voûte avec des arêtes flanquées de nervures en tuf. On pourrait croire que cette chapelle remonterait au temps de saint Mellon, si la voûte ogivale ne lui donnait une apparence plus moderne. Cependant cette voute aurait pu avoir été refaite dans le XIIe ou XIIIe siècle.

les flammes de l'amour déshonnête et de porter les hommes à des mouvements de fureur(1).

Saint Mellon mourut vers l'année 312; une tradition locale dit qu'il souffrit le martyre à Saint-Denis-d'Héricourt, qu'il y fut d'abord inhumé avant d'être transporté à Rouen. Comme à cette époque, les lois romaines défendaient d'inhumer dans les villes, le corps du saint ne put reposer

(1) On a élevé des doutes sur l'existence de ce temple payen, parce qu'il ne nous est connu que par une légende, sans réfléchir que beaucoup de petits détails historiques ne peuvent nous arriver par d'autres voies, et qu'il y a souvent plus de vérité dans ces traditions où se déploie l'imagination populaire que dans beaucoup de savantes dissertations.

Ajoutons que la chronique de Saint-Lo nous apprend aussi que l'église de ce prieuré a été construite sur les restes d'un temple payen.

Si l'on rapproche ces deux traditions d'une découverte archéologique récente, on verra que les récits des légendaires ne sont peut-être pas tant à dédaigner.

En effet, dans les fouilles qui viennent d'avoir lieu pour jeter les fondements de la partie orientale du palais de justice, on a mis à découvert des restes de constructions romaines, consistant en murs de 6 à 7 pieds d'épaisseur parallèles, possédant un arc en plein ceintre et se prolongeant en face de l'église de Saint-Lo et peut-être sous l'église elle-même. Ces murs, d'une épaisseur si extraordinaire avec des refends très rapprochés, paraissent avoir appartenu à un monument public de grande dimension et il serait tout naturel de croire que c'était au temple dont nous nous occupons.

Disons maintenant que, l'existence du temple antique de Roth se trouvant confirmée par deux traditions et les restes d'un monument, aucun fait historique ancien ne nous paraît mieux prouvé.

dans sa modeste cathédrale (1) ; on le plaça dans le cimetière des chrétiens existant sur l'emplacement de l'église actuelle de Saint-Gervais, auprès de la voie antique qui conduisait à Lillebonne.

On pourrait présumer que pendant la majeure partie du pontificat de saint Mellon, sous Constance Chlore, on jouissait d'une assez grande tranquillité dans les Gaules, puisque ce saint évêque eut la possibilité d'y exercer sa mission sans passer au martyre.

Avidien. 311. Avidien, successeur de Saint-Mellon, siégeait au concile d'Arles, convoqué en 314 par l'empereur Constantin, à l'occasion de l'hérésie des Donatistes; les documents qui le concernent se réduisent à sa souscription aux actes dc cette Assemblée, conçue dans les termes suivants :

De provincia Galliarum civitate Rothomagensi Avidianus Rothomagensis episcopus; Nicetius Diaconus.

La tradition de l'Église de Rouen rapporte qu'Avidien fut inhumé auprès de son prédécesseur, dans le cimetière de Saint-Gervais.

Sévère. Sévère succéda à Avidien en 325.

Eusèbe. Eusèbe fut appelé au siége de Rouen en 340.

(1) Nous n'entendons par ce mot que celui d'église où *siégeait* l'évêque (cathedra).

Marcellin en 366, Marcellin.

Pierre Ier en 385. Pierre.

Les catalogues de la Cathédrale ne fournissent aucune notion sur ce qui se passa de remarquable pendant l'apostolat de ces évêques, il est probable que le catholicisme faisait des progrès assez sensibles, bien qu'arrêté dans sa marche par le caprice ou l'intérêt des empereurs qui favorisaient l'une ou l'autre religion. Ainsi Constantin se déclare pour les chrétiens, Julien veut au contraire relever les autels du paganisme, et Jovin, lui, n'accepte l'empire qu'à la condition qu'on serait chrétien; les soldats obéirent avec joie à son commandement.

Le christianisme eut encore à lutter contre un autre genre de misères dans les Gaules : les invasions germaniques qui, durant 150 ans, désolèrent ce malheureux pays, et ne permirent d'élever aucuns monuments durables qu'ils ne fussent aussitôt détruits par la pioche ou l'incendie. « Les châteaux « bâtis sur les rochers, les villes environnées de « rivières ne purent garantir les habitants de la fu« reur des barbares, et l'on était partout exposé « aux dernières calamités (1). »

Tandis que le cœur du pays était ravagé par les Franks et les Germains qui franchissaient la limite du Rhin, les Saxons, nation maritime, ve-

(1) De provid. Div. Traduction de Till. *Histoire des empereurs.*

nant du Nord dans de petits bateaux d'osier recouverts de peaux, parcouraient nos côtes occidentales, s'introduisaient dans nos fleuves dont ils pillaient et ravageaient les bords; il n'y eut de repos que lorsque ces barbares furent admis à fonder des villes sur le littoral et jusque sur les bords de la Seine (1). On ne doit pas être surpris de ne trouver aucuns documents écrits sur cette époque de troubles et de brigandages; car longtemps les plumes furent muettes, et les cloîtres, qui, dans la suite furent admis par les conquérants au partage du monde romain, gardèrent un silence prudent et reconnaissant sur les premiers actes de leurs bienfaiteurs.

C'est au milieu de çes désordres que la lutte entre les deux religions est curieuse à étudier; on ne la comprend bien qu'en remontant aux historiens des premiers siècles, comme Cecilius Félix, Cyrille, Cyprien, Tertullien, Julien et Symnaquc. Les partisans de l'une ou de l'autre doctrine, se renvoient alternativement les plus odieuses accusations : « Quels sont les destructeurs de nos temples, « dit Libanius (2)? ce sont des hommes vêtus de « robes noires qui mangent plus que des élephants, « qui demandent au peuple du vin pour leurs

(1) Caen, Harfleur, Quillebcuf, doivent leurs noms à l'idiôme Saxon.

(2) Pro templis.

« chants et cachent leur débauche sous la pâleur « artificielle de leur visage.... » C'est ainsi que cet auteur traite les moines d'alors qui, ajoute-t-il, « vont comme des torrents bondissant contre la « maison des dieux..... Les temples sont la vie des « champs, ce sont les premiers édifices qu'on y ait « vus, c'est aux temples que le laboureur con- « fie sa femme, ses enfants, ses bœufs et ses mois- « sons..... Cela ne suffit pas aux chrétiens, ils atta- « quent encore les maisons particulières (1), parce « qu'au dire de ces brigands, elles sont consacrées « aux dieux. »

Un empereur lui-même, Julien, ne dédaigne pas de prendre part à cette croisade anti-chrétienne; il lance des édits qui ruinent ses adversaires religieux, dans le but *de leur faire pratiquer les vertus évangéliques;* puis il compose son fameux livre dont la réfutation a donné lieu aux plus belles pages de Cyprien et de Grégoire de Nazianze.

Le Préfet Symnaque, dans une lettre adressée aux empereurs, au sujet de l'autel de la Victoire, fait valoir ainsi toutes les raisons qu'il croit propres à gagner leur esprit :

« Quelle chose peut mieux nous conduire à la

(1) C'est peut-être là le motif qui nous fait retrouver tous les restes de *villa* romaines recouverts de terre de manière à en faire disparaître les traces.

« connaissance des dieux que l'expérience de nos « prospérités passées ; nous devons être fidèles à « tant de siècles et suivre nos pères qui ont suivi « si heureusement les leurs. Pensez que Rome « vous parle et vous dit : Grands princes, pères « de la patrie, respectez mes années pendant les- « quelles j'ai toujours observé les cérémonies de « mes ancêtres : ce culte a soumis l'univers à mes « loix, c'est par là qu'Annibal a été repoussé de « mes murailles, et que les Gaulois l'ont été du Ca- « pitole ; c'est pour les dieux de la patrie que nous « demandons la paix, nous la demandons pour nos « dieux indigètes. Nous n'entrons pas dans des « disputes qui ne conviennent qu'à des gens oisifs, « et nous voulons offrir des prières et non des « combats (1). »

On accusait en outre les chrétiens de manger, dans leurs réunions privées, un enfant couvert de farine (2) ; Cecilius dit à ce sujet : « Les choses « honnêtes aiment à paraître en public, les chré- « tiens cherchent le secret ; pourquoi n'osent-ils « parler ouvertement, ni s'assembler librement, « si ce n'est que ce qu'ils adorent secrètement est « punissable et honteux » ?

(1) Symmaque, liv. x, lettre 54.

(2) On comprendra facilement que cela se rapporte au sacrifice de l'Eucharistie, dont le mystère était inconnu aux Payens.

Les chrétiens, de leur côté, accusent les payens des plus énormes superstitions, et leur reprochent le scandale de leur vie, l'inhumanité avec laquelle ils exposent leurs enfants (1). Il faut voir comme, dans leur virulente polémique, ils traitent les dieux et les déesses impudiques de leurs adversaires, et démontrent leur impuissance au moment même où ils sont attaqués de toutes parts.

Trois auteurs célèbres répondirent à Symnaque : Oroze composa son histoire pour démontrer qu'il y avait toujours eu dans le monde d'aussi grands malheurs que ceux dont se plaignaient les païens ; Salvien, à l'occasion de la prise et du sac de Trèves, prouva que c'étaient leurs dérèglements qui avaient attiré les ravages des barbares (2), et saint Augustin fit voir que la cité du ciel est différente de cette cité de la terre, où les anciens Romains, pour quelques vertus humaines, avaient reçu des récompenses aussi vaines que ces vertus (3).

Tel était l'état des esprits lorsque le Gallo-Romain *Victricius* (Victrice) fut appelé à la tête de l'Eglise de Rouen en 393. Saint-Victrice. 393.

Ses actes nous sont rapportés dans les lettres écrites à Rome par saint Paulin, d'après certains

(1) Tertull. apolog.

(2) De Gubern. Dei.

(3) De civit. Dei.

faits venant du diacre *Titicus* qui en avait été témoin.

Ce document dont l'authenticité n'a jamais été mise en doute, est des plus curieux sous le rapport historique, et l'on ne peut en reprendre que le style un peu déclamatoire et trop écrit sur le ton du panégyrique.

Nous en donnerons ici tout ce qui a rapport à notre sujet. Saint Victrice, issu de parents illustres, habitant le rivage nervien (Boulonnais), s'était enrôlé dans les légions romaines sous l'empereur Julien; voulant quitter l'armée pour ne pas sacrifier aux dieux, il va trouver le tribun et demande à se délier du serment militaire. Cette démarche lui valut d'être mis en jugement, frappé de coups, et condamné à perdre la tête.

« Dieu permit miraculeusement que cette sen-
« tence ne fut pas exécutée, et que Victrice trouvât
« moyen de se retirer dans le Nord de la Gaule »,
où certains succès dans la prédication lui valurent d'être appelé par saint Paulin l'apôtre du Boulonnais.

« Il s'avance ensuite, continuent les mêmes let-
« tres, dans le pays des Morins, où les habitants,
« au lieu de rester, comme autrefois, *des corsaires*
« *étrangers établis sur les côtes*, étaient devenus
« de saintes troupes de fidèles, habitant les villes,

« les bourgades et les forêts où ils fréquentaient les « églises et les monastères (1).

« Je sais que l'on peut dire que Notre-Seigneur « opère ces admirables changements dans le reste « de la Gaule et dans les autres provinces..

« Enfin, Victrice, on parle de vos succès dans la « ville de *Rothomagus, où tout se voit maintenant « comme dans l'Orient et dans la ville de Jéru- « salem.*

« De chastes ouailles font retentir la céleste « mélodie de leurs voix *dans un grand nombre « d'églises et de monastères*, tout cela est dû à « vos saintes prédications. »

Comme on le voit, rien ne manque à cette description : les corsaires saxons, qui habitaient nos côtes, convertis à la foi, des églises, des monastères partout établis, la ville de Rothomagus, par la piété et la ferveur de ses habitants, comparée à Jérusalem.

Il serait alors difficile d'admettre que Rouen ne possédât encore pour cathédrale que la simple maison de *Précordius*, quand des églises se bâtissaient de toutes parts et sur tous les points du diocèse; quand Victrice nous apprend lui-même qu'il en fait élever une dans la ville de Rothomagus, pour y placer des reliques de saint Gervais que le pape saint Am-

(1) Synodi Rothomagenses.

broise lui avait envoyées de Rome; qu'il en dirige les ouvriers, y travaille de ses propres mains, et porte la pierre sur ses épaules (1). Tout fait présumer qu'il s'agit ici de l'église de Saint-Gervais elle-même, où il fit placer honorablement dans la crypte les corps de ses pieux prédécesseurs saint Mellon et saint Avidien (2).

Cette construction peut donner lieu à quelques observations sur le monument antique le plus curieux qui soit en Normandie; je veux parler de la crypte de cette petite église. C'est une chapelle souterraine possédant des arceaux et une voûte en plein ceintre, avec murailles revêtues en pierres de petit appareil, à la manière de la maçonnerie romaine; on y voit encore, dans les parties latérales, les arcades surbaissées sous lesquelles furent placés les corps des deux archevêques : celui de saint Mellon à gauche en entrant, celui de saint Avidien à droite; la muraille est reliée par des tuiles romaines, indice de l'époque où fut construit ce monument.

On a dit que cette crypte était l'œuvre des chrétiens persécutés, qui s'y rendaient pour se livrer à la prière et se fortifier dans la foi. Cette version pieuse a bien quelque chose qui plaît à l'imagina-

(1) De Claude Sanctorum.

(2) Ils en ont été enlevés en 800, pour les transporter à Pontoise, dans la crainte que l'on avait des Normands.

tion, mais il nous est impossible de l'adopter ; car on ne peut admettre que des chrétiens, dans les temps de persécution, aient justement choisi un lieu si fréquenté aux portes d'une ville populeuse, près d'un chemin public (1), pour y élever un monument frappé de prohibition, et lui confier le dépôt sacré qu'ils devaient au contraire précieusement tenir à l'écart.

Nous croyons plutôt que ce monument a été fait à une époque de calme, par saint Victrice lui-même, et que sa position souterraine est une réminiscence des catacombes où les premiers chrétiens élevaient des autels près des tombeaux de leurs saints et de leurs martyrs.

Quoi qu'il en soit, rien ne parle mieux à l'ame que cet humble berceau du christianisme dans Rouen, monument plus ancien que tout ce qui l'entoure, et qui a vu passer bien des misères humaines, des générations, des peuples mêmes qui ont eu le vain orgueil de s'en disputer la possession ; monument qui est toujours resté l'objet de notre vénération, de notre culte, au milieu du mouvement général de l'humanité.

En contemplant, des hauteurs de Saint-Gervais,

(1) Le lieu de sépulture des païens n'était pas éloigné de la crypte de Saint-Gervais; on en a remarqué des restes le long de la route qui conduit au Mont-aux-Malades, et l'on voit, dans la cour du Musée départemental de Rouen, une pierre tombale trouvée sur cet emplacement.

les pyramides élancées, les monuments religieux qui dominent la ville de Rouen, on revient avec admiration à la modeste crypte, point de départ de la pensée religieuse qui a créé tant de merveilles; car nous ne connaissons de fait qui lui soit supérieur dans l'histoire du christianisme que la transition du sombre cachot de Saint-Pierre, à Rome, aux enseignements de sa tombe, aux magnificences du Vatican.

On possède encore un document intéressant sur l'apostolat de saint Victrice; c'est une lettre que le pape Innocent lui écrivit en réponse à la consultation que l'évêque lui avait adressée. Le pape l'exhorte à l'envoyer à ses confrères, afin de les instruire des règles qu'ils doivent suivre. En voici les principales dispositions :

Il est défendu d'élever à la cléricature ceux qui se sont engagés dans la milice après avoir reçu le baptême.

On n'enverra pas de pain levé aux prêtres qui sont dans les cimetières éloignés. On voit, par ce passage, que les cimetières ont précédé les églises, et qu'ils ont souvent été la cause de l'érection de ces édifices sacrés.

On ne pourra mettre dans le clergé des officiers de l'Empereur, ou des personnes remplissant des charges publiques, de peur que le prince les rappelant à lui, l'église n'en soit affligée.

En se souvenant qne ces réponses ont été provoquées par saint Victrice, on concevra qu'elles étaient toutes applicables aux nécessités de la province, et que l'évêque de Rouen avait déjà une espèce de suprématie sur ses voisins, devenus plus tard ses suffragants; l'article des officiers de l'Empereur est surtout remarquable comme preuve du progrès que le christianisme avait fait jusqu'au sein des légions.

Si, à cette époque, la nouvelle religion avait poussé de profondes racines dans notre pays, on peut dire qu'elle n'existait encore que parmi les nombreuses populations des grandes villes. Les campagnes étaient toujours livrées aux erreurs de l'idolâtrie. Aussi les circonscriptions des métropoles prirent-elles seules le nom de *pays de la chrétienté*, dénomination qui est restée au doyenné dans lequel ce pays se trouvait compris.

Le christianisme ne s'étendit au loin que par ses cimetières et de petites chapelles placées sur les grandes voies, sous l'invocation de Saint-Martin, le voyageur par excellence, et de Saint-Germain-d'Auxerre, le protecteur des Gaules contre la rapacité des Alains. Tels furent les premiers jalons que la nouvelle religion posa dans les campagnes qu'elle devait insensiblement conquérir.

Ce fut Innocent qui succéda à saint Victrice; Innocent.
et gouverna l'Eglise de Rouen durant neuf années; 417.

on dit qu'il marcha sur les traces de son prédécesseur, et que le clergé et le peuple eurent beaucoup à se réjouir d'avoir fait un bon choix.

Sylvestre. 426 Nous ignorons les actes du pontificat de Sylvestre; Orderic Vital dit de lui :

> Prœfuit ecclesiæ sanctus Sylvester honeste
> Quam juste rexit prudens et amplificavit.

Ce qui nous fait connaître que ce saint gouverna son église avec justice, qu'il augmenta le nombre des fidèles, ou peut-être le nombre des églises, ou encore qu'il continua les travaux de sa cathédrale.

Nous voyons dans l'histoire des évêques de Bayeux que Sylvestre conféra la prêtrise à saint Loup, qui devint évêque de cette ville.

Malsonus. 442. Malsonus n'est encore connu que par les deux vers suivants d'Orderic Vital.

> Præsul Malsonus divino dogmate plenus
> Extitit in populo venerabilis undique pastor.

C'est-à-dire qu'il était profond théologien et s'était acquis, par sa capacité, l'estime et la vénération des peuples de son diocèse.

Germanus. 451. Germanus assiste au concile de Tours et à la translation du corps de saint Martin; on le loue d'avoir eu pour son troupeau une charité vive et sincère.

Crescencius, suivant Orderic Vital, aurait gouverné l'Eglise de Rouen durant 26 ans. Crescencius. 462.

Nous ne savons, sur son pontificat, autre chose que ce que nous apprend le même historien, par le jeu de mots qu'il fait sur le nom de cet évêque, en disant : que Crescence eut grand soin d'entretenir parmi son peuple la pureté des mœurs et de le faire *croître* en vertus.

Gildardus naquit dans le village de Salency, près Noyon, d'un père frank de nation, et d'une mère de race romaine, établie depuis long-temps dans les Gaules ; celle-ci était chrétienne et son mari payen ; elle le convertit aussitôt après son mariage. St Gildardus, St Godard. 488.

Gildardus devint clerc dans le monastère de Saint-Etienne, près de Soissons, lequel s'est appelé depuis Saint-Médard, nom du frère de Gildardus.

Les chroniqueurs ne tarissent pas sur les actes de charité, de douceur et d'humilité que Gilgardus pratiqua dès sa plus tendre jeunesse ; on ne sait par quelle influence il fut appelé au siége de Rouen; seulement on voit qu'à la mort de Crescencius, les suffrages du clergé et du peuple l'élevèrent à cette charge sacrée.

Les succès de tous ces pieux évêques, les monuments élevés sur le sol de notre pays, contrediraient un peu l'histoire générale qui nous représente la Gaule couverte de barbares, n'épargnant aucune

ville, aucun monument, si nous ne savions que les Armoriques, ou habitants de la rive maritime, chassèrent de leur pays les gouverneurs romains, et se constituèrent en république, en admettant dans leur confédération tous les peuples barbares qui s'étaient établis dans la Gaule(1).

Tout concourait alors au renversement de l'empire romain; les Saxons occupaient nos côtes occidentales, les Franks la Gaule belgique, est Bourguignons et les Vandales le midi; la Gaule paraissait un vaste camp, foulé par des tributs nomades, encore incertaines de ce qui leur reviendrait de cette terre, dont ils puisaient plus les trésors que la civilisation.

C'est ici que le Christianisme vient encore en aide à l'humanité. Les évêques, n'espérant rien des Romains, dont le nom, désormais sans prestige, n'imposait plus au reste du monde, se dégoutèrent de leur esprit de controverse qui entretenait l'erreur du paganisme, et fomentait les hérésies parmi les chrétiens(2); ils improuvèrent le génie fiscal des gouverneurs, qui enlevait ce qu'avaient oublié les

(1) Zozime.

(2) Les conséquences des hérésies furent énormes, elles affaiblirent et divisèrent le monde Romain, les moines Ariens ouvrirent la Grèce aux Gots, les Donastistes l'Afrique aux Vandales, et, pour se dérober à l'oppression des Ariens, les évêques catholiques livrèrent la Gaule aux Franks. (Chateaubriand. *Etudes hist.* liv. III, p. 38.

barbares, et contraignait, dit Salvien, les Romains à devenir barbares eux-mêmes (1). Les évêques du Nord suivirent le mouvement des populations, traitèrent avec Clotwig (Clovis), chef des Franks, qui avait établi sa domination depuis la Somme jusqu'aux environs du Rhin. Ils lui ouvrirent les portes de la Gaule, le présenterent aux peuples comme leur espérance et leur soutien, et reçurent en échange la haute protection qui ne leur a jamais fait défaut durant la domination de sa race.

Clotwig marche immédiatement à la rencontre de Siagrius, général des Romains, le défait, entre dans Soissons, où il établit le siége de son pouvoir; les intelligences qu'il se ménage d'un autre côté, lui permettent de s'emparer des pays compris entre la Somme, l'Oise et la Seine, dont faisaient partie la ville et le territoire de Rouen. On ne peut douter que Gildardus ne l'ait activement secondé dans cette entreprise, si l'on en juge par les liaisons qui existaient entre lui et le conquérant. Enfin, Remi lui ouvre les portes de Rheims; c'était à qui tendrait les bras au nouveau chef dont la Gaule et le Christianisme attendaient le repos et l'indépendance.

Peu après, Clotwig gagne la bataille de Tolbiac

(1) Salvian, liv. v.

contre les Allemands, abjure le paganisme par suite du vœu qu'il en avait fait s'il remportait la victoire. Saint-Remi lui donne le baptême, ainsi qu'aux bandes armées qui l'accompagnent; on a remarqué que c'était le seul roi catholique qui existât alors dans le monde, les autres étant tombés dans les différents schismes qui faisaient le désespoir de l'église.

Gildardus, comme on doit bien s'y attendre, assistait au baptême du chef des Franks qui était devenu son roi.

Ce fut un affligeant spectacle pour ces Gallo-Romains distingués, formés aux belles manières de l'Empire, que de voir au milieu d'eux les bandes nomades de la Germanie, leur imposant de dures lois après s'être partagés leurs terres et leurs dépouilles; ils comprirent qu'ils ne pouvaient reprendre leur supériorité, qu'en se livrant aux travaux de l'esprit et de l'intelligence, et en mettant leurs découvertes au service de leurs vainqueurs. Le Christianisme seconda merveilleusement ces efforts, surtout les cloîtres, qui recueillirent, sans exception de race, tous les hommes de cœur, d'indépendance et de savoir.

Une abbaye, comme l'a judicieusement remarqué l'abbé Fleuri, était l'ancienne demeure d'un Gallo-Romain puissant, l'architecture de l'édifice était sur le modèle d'une ancienne *Villa*; l'abbé était le

maître, les moines ses affranchis, qui cultivaient les arts et les sciences.

A l'abri des murailles silencieuses des cloîtres, ces hommes que dévorait la soif de l'étude, pouvaient entre eux tout penser et tout dire, continuer l'art Grec et Romain, traiter de hautes questions de morale et de philosophie, nous transmettre les découvertes, les sciences, les arts, la littérature des anciens, trésors précieux qui auraient disparu dans la société barbare.

Cette foule d'hommes actifs s'emparèrent tellement de l'esprit des conquérants, que les bandes frankes ne devinrent en réalité qu'une milice aux ordres des évêques. A la vérité ces nouveaux auxiliaires, se ressentant souvent de leur origine barbare, n'étaient pas toujours faciles à diriger, mais c'était en général, entre eux et sur eux-mêmes, qu'ils exerçaient leur brigandage et leurs fureurs.

Sous Clotwig et ses successeurs, les évêques jouissent d'un crédit immense; les missions qui demandent le plus d'expérience leur sont confiées, et sauf les ducs et chefs militaires qui n'avaient jamais de résidence fixe, nous ne voyons d'autres fonctionnaires que les évêques pour le gouvernement des provinces. C'était même à eux que l'on remettait les prisonniers d'état confinés dans les monastères. Les rois les choisissaient pour parrains de leurs en-

fants, et, descendant souvent des hauteurs de la dignité royale, se rendaient à leurs obsèques, marchant à pied comme de simples particuliers.

Les biens du clergé s'augmentent de terres données par les rois et les chefs les plus éminents de la race Franke.

La considération et les revenus dont jouissent les évêques sont tels, que la chaire épiscopale est enviée des plus grands personnages, qui finissent par s'emparer de ces fonctions sacrées, plutôt par intérêt que par vocation; *La mauvaise coutume commençant à s'introduire*, dit Grégoire de Tours, *de vendre et d'acheter l'épiscopat*. L'élection est bien encore laissée au clergé et au peuple, mais presque toujours elle est faite à la recommandation du Prince, et tous les anciens évêques ferment les yeux, craignant d'attirer de plus grands désastres sur l'église. Ce sont presque toujours les hommes placés dans les plus hauts emplois ou distingués dans les arts, qui arrivent à l'épiscopat; nous remarquons parmi ces derniers, des constructeurs d'édifices, les argentiers et les bijoutiers du roi.

Disons cependant, qu'à peu d'exceptions près, la providence a permis que le siége de Rouen fût toujours occupé par des pasteurs, dont la pieuse et sage conduite est restée comme objet de vénération parmi les fidèles.

Gildardus était évidemment du nombre de ces

derniers; nous le trouvons en 511 au premier concile que Clotwig assemble à Orléans, pour la réformation de la discipline de l'église (1); il consacre peu de temps après, Saint-Lo âgé de 12 ans, en qualité d'évêque de Coutances.

Nous devons faire connaître le merveilleux qui autorisa cette ordination: le clergé de Coutances était prêt à donner un remplaçant à Saint-Possesseur, quand ce dernier apparut à deux prêtres pendant la nuit, et leur fit entendre que le ciel avait destiné un petit enfant nommé Lo, pour lui succéder; les ecclésiastiques regardent cét ordre comme émanant du ciel, et obtiennent l'agrément du roi Childebert pour le mettre à exécution. Godard refusa d'abord son ministère pour cette consécration contraire aux lois de l'église, mais il s'y prêta ensuite, lorsqu'il eut reconnu, dans une conférence, que cet enfant prodigieux était un vieillard pour la sagesse et la prudence.

Saint-Godard mourut vers l'année 525, la 13e du règne de Childebert; il fut inhumé dans une petite chapelle consacrée à Notre-Dame, située hors des murs de Rouen, et fondée par lui dans un cimetière public. Plusieurs miracles ayant été

(1) C'est dans ce concile que furent arrêtés les vrais principes du droit de régale, dont nous verrons souvent nos rois user dans la suite de cette histoire : ce droit leur attribuait, à chaque vacance, les fruits de l'évêché.

opérés sur son tombeau, l'édifice quitta le nom de son ancienne patronne et prit celui de Saint-Godard, paroisse subsistant aujourd'hui dans l'intérieur de la ville.

Flavius. 535. Flavius, vulgairement appelé Saint-Filleul, succède à Saint-Godard; ce nom semble indiquer qu'il était d'origine romaine. On l'a dit trésorier ou intendant des finances des Rois Neustrasiens, sous Childebert roi de Paris, ou Chlotaire roi de Neustrie.

Il assiste à trois conciles tenus à Orléans, ou se trouvèrent ses suffragants: Perpetuus d'Avranches, Passivus de Seez et Licinius d'Evreux.

Ce fut du temps de Flavius, et même à sa sollicitation, que Chlotaire fit bâtir l'abbaye de St-Pierre et de St-Paul, au faubourg de Rouen (1); une chronique ecclésiastique dit que son corps fut inhumé dans l'église de Saint-Pierre du monastère de Jumiéges. Il est probable que c'est une méprise, et que ce serait plutôt de l'église de Saint-Pierre de Rouen, dont il est question, puisque Jumiéges n'existait pas encore à cette époque.

Saint Évode. Evode était issu d'un seigneur de race franke; le temps de son pontificat est tout à fait incertain. On sait seulement que ses excellentes qualités faisant connaître à ses parents que Dieu le destinait à de grandes choses, il le présentèrent

(1) Maintenant Saint-Ouen.

pour être élevé parmi les clercs et les ecclésiastiques de la cathédrale de Rouen.

Son austérité, sa mortification et sa charité furent tels, que le clergé et le peuple le choisirent pour leur évêque. On lui attribue le don des miracles et une puissance merveilleuse pour chasser les démons; des démoniaques, dit sa légende, lui arrivaient par troupes, et d'un seul signe de la croix il obligeait le diable à les quitter.

Il mourut aux Andelys où il était allé faire une visite pastorale. Son corps, recouvert d'un drap de soie, fut apporté à Rouen et inhumé dans la cathédrale. Les miracles se succédant à son tombeau, on mit ses reliques dans une grande chasse où elles restèrent jusqu'à l'irruption des Normands.

On ne connait ni la famille, ni le lieu de la naissance de Prétextat, cependant comme Chilpérick le prit pour servir de père spirituel à Mérovée son fils, on peut présumer qu'il appartenait à une famille distinguée de la suite royale. Saint Prétextat. 550.

Un des principaux actes du commencement de son pontificat, fut le mariage de Chilpérick avec Gozuinthe, sœur de Brunehaut, célébré dans la cathédrale de Rouen.

Prétextat assiste au concile de Paris en 557, et à celui de Tours en 567, où il inscrit sa suscription en ces termes:

« Prétextat bien que pécheur, toutefois évêque

« de l'église de Rouen, au nom de notre seigneur « Jésus-Christ. J'ai relu et soussigné ce consente- « ment que je donne suivant les anciens canons. »

Le nom de Prétextat se trouve surtout mêlé aux grandes scènes qui ensanglantèrent la première époque de la monarchie des Franks, et aux persécutions dont il fut une des plus illustres victimes.

Chlotaire premier venant de descendre dans la tombe, ses états furent partagés entre ses quatre fils Charibert, Gontrand, Chilpérick et Sigebert, et peu de temps après, entre les trois derniers, Charibert étant mort sans postérité.

Chilpérick et Sigebert ne tardèrent pas à entrer en contestation au sujet de leur partage.

Sigebert, roi d'Austrasie, avait épousé *Brunehaut*, fille du roi des Gots.

Chilpérick, roi de Soissons, après avoir confiné sa première femme dans un monastère, et fait étrangler sa seconde, Gosuinthe, sœur de Brunehaut, épousa une suivante de la reine *Audouerne*, la fameuse Frédégonde, l'instigatrice de tous ces crimes.

On conçoit la haine que Brunehaut devait porter à la femme astucieuse et cruelle qui avait fait assassiner sa sœur pour occuper sa place; Frédégonde de son côté, bien au courant des dispositions de son ennemie, excitait son mari à s'emparer des états

de Sigebert, par la conquête du royaume des Francs Austrasiens.

Sigebert, voyant le péril qui le menaçait, court au devant de son frère, l'atteint et le force de se renfermer dans Tournai, dont il commence le siége; il était près d'en venir à ses fins, lorsque Frédegonde paie des assassins qui le mettent à mort dans son camp.

Brunehaut, restée à Paris, apprend en même temps les premiers succès de son mari, sa mort, et la présence auprès d'elle d'émissaires de Chilpérick, chargés de s'emparer de sa personne. Accablée par ces désastreuses nouvelles, elle pense à mettre son fils en sureté, le descend secrètement par une fenêtre, et le confie aux mains dés ses plus fidèles serviteurs pour le transporter en Austrasie.

Chilpérick vient aussitôt à Paris, saisit Brunehaut et ses trésors, et l'envoie prisonnière à Rouen.

Comment maintenant comprendre que Mérovée, fils de Chilpérick, chargé par son père d'une mission dans le Poitou, se soit rendu à Rouen pour épouser Brunehaut, la veuve de son oncle, la prisonnière de l'évêque Prétextat. Grégoire de Tours, qui nous raconte tout simplement ce fait, ne nous laisse rien entrevoir des motifs secrets ou politiques qui nouèrent une pareille intrigue.

On conçoit que ce prince ait eu le plus grand éloignement pour Frédégonde, qui avait fait reléguer

sa mère, et promenait incessamment le poignard sur tous les membres de sa famille. On conçoit encore que des malheurs communs l'aient rapproché de sentiments de la reine Brunehaut; mais comment se rendre compte que l'évêque de Rouen ait béni ce mariage, tout à fait contraire aux lois divines et humaines, et devant apporter une source inévitable de discordes dans la maison de Chilpérick.

Ce mariage est à peine annoncé, que la fureur de Frédégonde ne connait plus de bornes; le roi, blessé de cette union, se rend en toute hâte à Rouen, pour obtenir une éclatante vengeance de l'acte audacieux de son fils.

Les nouveaux époux voyant l'orage s'amonceler sur leur tête, ne trouvent d'autre ressource que de se sauver dans une petite église en bois, dédiée à Saint-Martin, et placée près des murs de la ville (1).

Quelque soit le désir de vengeance qui domine Chilpérick, il n'ose cependant violer l'enceinte du temple, pour en arracher son fils et Brunehaut; il parlemente avec eux, les invite à sortir, à compter sur sa clémence, et leur promet

(1) *Ad basilica Sancti-Martini que super muros civitatis, ligneis tabulis fabricata... confugium faciunt* (Grég. Tur. lib, v. La *Renelle* passait entre les murs de la ville et l'église de Saint-Martin.

de ne pas les séparer si Dieu veut qu'ils restent unis; promesse captieuse, puisqu'il se réservait de dire que les lois divines s'opposaient à ce que le neveu épousât sa tante.

Toutefois, Mérovée et Brunehaut se confiant au serment de Chilpérick, sortirent de leur retraite et furent assez bien reçus par lui; mais peu de jours après, il emmena son fils à Paris, laissa Brunehaut prisonnière à Rouen, et ensuite la renvoya dans son pays, pour ne pas se brouiller avec les Austrasiens dont il redoutait les forces. Avant de partir pour Metz, cette reine laissa en dépôt, à Prétextat, ses vêtements royaux et une somme d'argent assez considérable; l'évêque avait déja reçu un pareil dépôt de Mérovée.

Ces funestes trésors furent la source des malheurs de l'évêque de Rouen; car, comme à cette époque l'usage obligeait les classes élevées à se faire des cadeaux, les objets de toilette, les bijoux, les pierres gravées provenant des dépouilles de l'ancien monde, étaient ce qu'on offrait et recevait le plus volontiers; les fourgons de nos rois en voyage en étaient toujours pleins, car ils les considéraient comme les principales richesses de leur trésor.

Prétextat ayant fait cadeau à quelques personnes considérables de certains bijoux provenant de son dépôt, les partisans de Frédégonde qui le haïssaient

à cause de l'amitié qu'il portait à Mérovée, le rendirent suspect auprès d'elle, en disant qu'il exerçait ces générosités au nom de Mérovée et de Brunehaut pour leur créer des partisans et la renverser du trône.

Le roi, dont on avait excité les soupçons, mande Prétextat à Paris; il commence par lui faire de vifs reproches sur le mariage de son fils, et ses remontrances sont en termes si amers, ses cris de fureur si retentissants, que les Franks de sa garde placés dans la pièce voisine, crurent qu'on attentait à ses jours, et s'apprêtèrent à faire irruption dans la salle où était l'évêque de Rouen, pour le mettre en pièces aux yeux du roi.

Prétextat se défendait avec calme, disait qu'il avait rendu des présents, selon l'usage, à ceux qui lui en avaient fait, que c'était pour les remercier, et non pour les corrompre. Chilpérick l'ajourne à l'assemblée d'évêques qu'il avait convoquée pour le faire juger.

La position de Prétextat était des plus critiques, car tous les évêques, ses juges, semblaient un troupeau que la crainte du maitre glaçait d'un indicible effroi; Chilpérick, dit Grégoire de Tours, *médisait volontiers des évêques, et les tournait en ridicule, prétendant qu'eux seuls régnaient, et que l'église possédait toutes les richesses*. Aussi tous les pères du concile, connaissant ses préventions, avaient-ils

résolu de condamner l'accusé presque sans l'entendre, lorsque Aétius, archidiacre de Paris, osa prendre sa défense, et dit aux évêques que ce serait une lacheté, indigne des prêtres de Jésus-Christ de condamner l'innocence.

Grégoire de Tours appuie avec feu le sentiment d'Aétius; les évêques, craintifs et glacés, restent muets devant ses paroles.

Chilpérick, sachant ce qui s'était passé, mande Grégoire de Tours, et lui dit: comment osez-vous prendre la défense de Prétextat? — Parceque je le crois innocent, répond l'évêque. — C'est un traître que je ferai périr, — vous ne l'oserez. — et pourquoi? — Parceque le juge ordinaire peut être condamné à son tour, s'il est prévaricateur; vous, vous n'avez d'autre juge que Dieu. — Pourquoi ne rendez-vous pas justice à votre roi, quand tous vos confrères sont disposés à la lui rendre? — Leurs dispositions pourront changer quand ils se croiront libres. Enfin le sycambre, vaincu par la parole ferme de l'évêque, cherche à le gagner par la douceur; Frédégonde, l'astucieuse Frédégonde elle-même envoie des officiers jusque dans sa chambre pour le corrompre, et lui fait offrir 200 livres d'argent et d'autres présents de grand prix. Grégoire leur fait cette réponse ambigue: « qu'il consentira à ce qui sera ordonné par ses « confrères, suivant la disposition des sacrés ca-

nons. » Frédégonde prit ces paroles pour une promesse, et fit presque à l'évêque l'injure de lui en payer le prix.

Le lendemain Prétextat comparaît dans la réunion des évêques; Chilpérick qui la préside, entouré de Franks, ses satellites dévoués, adresse ainsi la parole à l'assemblée : *un évêque convaincu de larcin, peut-il être condamné?* — Sur ce, tous les évêques de se récrier, que « si quelqu'un d'entre eux est coupable d'une action si noire, ils sont disposés à en faire justice et à le rejeter de leur sein ; c'était à qui montrerait le plus de zèle et ferait les motions les plus violentes..... Voilà le coupable dit le roi, en montrant Prétextat, et vous connaissez les objets précieux qu'il nous a dérobés.

Le malheureux évêque s'excusa en disant : qu'il avait prévenu le roi de la remise que lui avait faite Brunehaut, qu'il avait rendu ce dépôt aux messagers de la reine par ordre du roi lui-même ; que s'il avait donné quelques objets appartenant à Mérovée, dont il était le père spirituel, c'est qu'il avait la conviction de n'être pas désavoué par lui.

La séance se passa en vifs reproches et en défenses candides et mesurées qui auraient embarrassé l'esprit des juges s'ils n'avaient arrêté d'avance de trouver un coupable, forcés qu'ils étaient d'opiner en regard des épées menaçantes des Franks.

Néanmoins la condamnation paraissait tellement

incertaine qu'on prit le parti d'envoyer à Prétextat deux évêques gagnés pour le compromettre, lui représenter qu'il était dans son intérêt de tout avouer, et que le roi était disposé à lui accorder son pardon. L'évêque eut la faiblesse d'écouter ce funeste conseil.

A la séance suivante, ce tissu d'iniquités se déroule ; pour tirer ses confrères de la fausse position où ils se trouvent, Prétextat avoue sa faute prétendue... Un murmure réprobateur se fait entendre, le roi réclame le silence ; on attend le pardon qu'il a promis, et voici le pardon qu'il accorde à celui qui s'avoue coupable pour lui obéir : Je demande, dit-il, que l'on fasse au criminel l'application des saints Canons au sujet de tout évêque convaincu de parjure et de larcin, et qui le condamnent à être déposé ; je demande que l'on mette sa robe en pièces, que l'on récite sur sa tête, comme sur celle d'un traître, le psaume 108 contenant des imprécations contre Judas. Presque tous les évêques applaudissent à ce vœu ; Grégoire seul s'y oppose en disant que cette punition n'est pas autorisée par les lois de l'Église. Sa réclamation fut sans résultat et perdue dans le bruit que faisaient les partisans de Frédégonde, joyeux et se félicitant de la condamnation qu'ils venaient d'emporter.

Prétextat fut envoyé en exil dans l'île de Brency,

(Gersey) où il put se rendre compte de tout ce que peut oser la haine d'une femme astucieuse et vindicative. Il composa dans son exil des ouvrages religieux estimés de Grégoire de Tours, assez judicieux tant qu'il ne nous rapporte pas des contes populaires, qu'il adopte avec une crédulité d'enfant ou de vieillard.

Melancius, créature de Frédégonde, occupe le siége de Rouen pendant l'exil de Prétextat, qui se prolonge jusqu'à la mort de Chilpérick.

Chlotaire, fils de ce prince et de Frédégonde, ayant succédé à son père, Gontran, son oncle, vint à Paris, et fit exiler au Vaudreuil cette reine couverte de tant de crimes; il rappelle Prétextat, l'admet dans son intimité, et le renvoie à Rouen pour gouverner son Église.

Frédégonde vient peu de temps après dans cette ville, rencontre l'évêque, l'accable de reproches, et ourdit contre lui l'atroce vengeance qui va suivre :

Un matin, le jour de la résurrection, que le pieux évêque était assis dans le chœur de sa cathédrale, penché vers un livre devant lequel il psalmodiait ses antiennes, il fut frappé d'un coup de poignard qu'un esclave lui porta dans le sein. Prétextat ne tomba pas sur le coup, il eut le courage de se précipiter du côté de l'autel, d'étendre les mains vers le ciel et de présenter à Dieu sa prière. Des clercs qui étaient dans l'église purent

encore le transporter mourant dans le manoir épiscopal.

Qui croirait que Frédégonde, avec les Franks de sa suite, eut l'audace de visiter l'évêque prêt de rendre le dernier soupir, pour lui offrir le secours de ses médecins : ils sont inutiles à un homme mourant, dit la victime. Comme elle se plaignait qu'on ne connaissait pas le coupable, — l'auteur de ma mort est celui qui a versé le sang des rois; il sera toujours l'objet de la malédiction des hommes.

L'esclave, arrêté presqu'immédiatement, avoua dans les tourments que son crime était l'œuvre de Frédégonde, de l'évêque Mélance et d'un archidiacre de Rouen, ami de ce dernier, et qu'il avait reçu 200 écus d'or pour le commettre. Un neveu de Prétextat, présent à cette confession, tua, dans un mouvement de colère, l'assassin de son oncle, en lui passant son épée à travers le corps.

Toute la ville de Rouen était en émoi. L'assassinat d'un évêque dans sa cathédrale était un fait inouï, un crime qui surpassait tout ce qu'on avait vu jusqu'alors : l'église, le manoir épiscopal ne désemplissaient pas d'un peuple immense, poussant des cris de vengeance, et croyant déjà voir la malédiction du ciel s'appesantir sur la cité. Un bourgeois rencontrant peu après Frédégonde, lui adressa les plus vifs reproches; cette femme le

manda en sa présence, et le fit mourir avec un verre de vin empoisonné qu'elle lui présenta.

Leudovant, évêque de Bayeux, premier siége suffragant de la province, accourt à Rouen, met toutes les églises en interdit, et demande à Chlotaire la punition des coupables; ce jeune prince était fils de Frédégonde et sa suite n'étant composée que de partisans de cette femme exécrable, les réclamations de l'évêque restèrent sans effet; il se contenta de faire faire des funérailles honorables à Prétextat, qui fut inhumé dans sa cathédrale.

La postérité a jugé diversement la conduite du malheureux évêque de Rouen. Frédégaire dit qu'en favorisant Mérovée il avait voulu susciter une révolution dans l'État et faire tomber Frédégonde. Grégoire de Tours, contemporain et témoin oculaire, ne dit rien de tout cela, et nous devons le croire préférablement à Frédégaire, qui paraît trop avoir voulu contredire son prédécesseur sur des faits que ce dernier devait mieux connaître que lui.

Gontran, roi de Bourgogne, prince pieux et tuteur de Chlotaire son neveu, ne s'en tint pas à de vaines menaces pour découvrir les assassins de Prétextat; il exigea qu'on assemblât un Concile à Paris pour faire déposer son successeur; mais les conseillers du jeune prince s'y opposèrent en disant

que c'était attenter à l'autorité du roi des Neustriens, et le Concile n'eut pas lieu.

Mélance jouïssait alors du fruit de son attentat, et, protégé par le crédit de Frédégonde, siégeait tranquillement dans cette cathédrale arrosée par lui du sang de son prédécesseur. On dit cependant qu'il eut des remords, et qu'en attendant le jugement de Dieu, il tenta de se justifier aux yeux des hommes, en accusant de mensonge l'esclave, unique témoin qui avait déposé contre lui. Il paraît n'avoir que trop bien réussi à tromper l'Église et le monde, puisque le pape Grégoire, si sévère sur la discipline ecclésiastique, au lieu de le faire déposer, lui adressa une recommandation en faveur de clercs qu'il envoyait en Angleterre pour y seconder la mission de saint Augustin, évêque de Cantorbéry; Orderic Vital dit que Mélance s'acquitta dignement de sa charge pastorale, instruisit son peuple, et le fit vivre dans la justice et l'observation des lois divines. Mélance. 589.

Le royaume de Neustrie, fraction de l'empire des Francs, n'était alors composé que de l'espace renfermé entre l'Escaut, la Meuse et la Loire; les rois habitaient généralement Paris.

On conçoit que Rouen, qui se trouve sur la grande voie fluviatile de la Seine, que les belles forêts qui bordaient ce fleuve et les côtes maritimes, toutes à la portée de Paris, aient été sou-

vent visités par les Mérovingiens; aussi voyons-nous ces princes, alternativement à Rouen, au Vaudreuil, à Étrépagny, et dans leur joyeuse campagne de la forêt d'Arlaune (Brotonne).

On serait dans l'erreur, si l'on s'imaginait que les maisons royales de cette époque aient été comme aujourd'hui des habitations de simple agrément; c'étaient moins des palais que de riches métairies ou *gîtes* comme on les appelait alors, habitées par des serviteurs qui les faisaient valoir au profit du trésor royal dont elles en formaient le principal revenu; elles suffisaient alors à nos rois voyageurs, à nos rois guerriers, qui ne se rendaient dans ces *villas* que momentanément, pour y jouir des agréments de la chasse et de la pêche; car les exercices du corps étaient préférés par eux à tous les autres genres de distractions et de plaisirs.

Ce fut à l'un de ces voyages de Chlotaire, de la reine Chlotilde sa mère, et de Childebert, que nous devons le premier agrandissement du monastère de Saint-Pierre, qui prenda par la suite le nom de Saint-Ouen; la fondation de celui des Andelys, construit sous les yeux de la reine; enfin les embellissements de ceux de Saint-Evroult, de Saint-Vigor et de Saint-Marcouf, tous enrichis des pieuses libéralités du roi.

Idulphe. Idulphe, successeur de Mélance, paraît avoir
602. gouverné l'Église de Rouen durant 29 ans; aucun

acte de son administration n'est arrivé jusqu'à nous. On ne sait de lui que ce que nous en apprend Orderic Vital, dans les deux hexamètres suivants :

> Nobilis Idulphus præfati pontificali
> Sedit, et ornavit divini semine verbi.

c'est-à-dire qu'il s'appliqua avec grand soin à semer dans le champ de son diocèse la semence de la parole divine.

Dom Pommeraie tire de l'activité de cet évêque, la conséquence assez juste qu'il dut assister à tous les Conciles qui eurent lieu de son temps. Celui de Paris, tenu en 615 sous Chlotaire II, était composé de 79 évêques dont les noms n'ont pas été recueillis dans les annales de l'Église.

Le premier canon de ce concile annule les ordinations des évêques faites sans le consentement du Métropolitain, des évêques de la province, du clergé et du peuple de la ville.

Le cinquième met les affranchis de l'Église sous la protection de l'évêque, faveur immense alors, que n'obtenaient pas les affranchis des particuliers (1).

(1) Les affranchis de l'Église et leurs enfants devaient rester à son service. Les biens de ceux qui mouraient sans héritiers lui appartenaient. (Concile de Séville ad. ann. 590.)

Chlotaire confirme ce Concile; mais à l'article concernant l'élection des évêques, il ajoute que la personne désignée devra en être digne, pour que son élection soit agréée par le prince; et qu'*on pourra choisir les officiers de la suite du roi*, s'ils ont le mérite et la science nécessaires pour arriver à ces hautes fonctions.

Romain. 631. Le siége épiscopal de Rouen était vacant : c'était une position assez belle pour être enviée des personnages de la Cour, et une occasion d'exécuter l'article du Concile précédent, concernant l'admission des officiers du Roi dans les charges sacrées. La difficulté était de les faire connaître au clergé et au peuple, qui devaient toujours, d'après les saints canons, faire librement l'élection ou en avoir au moins l'apparence.

On se réunit plusieurs fois pour y procéder, et toujours on se sépara sans avoir rien conclu, lorsqu'un homme d'une grande autorité intervint, et dit aux assistants que jusqu'ici ils n'avaient voté que dans l'intérêt de leurs affections; que ce moyen n'ayant pas réussi, il convenait de prier Dieu *de leur faire connaître celui qui devait être élu.*

On jeûna pendant trois jours pour se préparer; et, à la première réunion, un cri spontané, parti du clergé et du peuple, proclama tout d'une voix le nom de Romain.

Romain, issu du sang royal, était un jeune Frank qui suivait la Cour où il exerçait un grand pouvoir sur l'esprit du roi Chlotaire II, s'était distingué par une haute piété et la sagesse de ses conseils.

Reste maintenant à savoir comment il fut appelé au siége de Rouen par le peuple auquel il devait être tout-à-fait étranger; il serait assez naturel de croire qu'il avait dans l'Assemblée des partisans dévoués, qui travaillèrent en sa faveur; ceux qui attribuent ce choix à la seule intervention de la Providence, rapportent qu'un ange apparut à un saint vieillard, et lui dit que Dieu avait destiné Romain pour être évêque, et qu'il fallait aller auprès du roi pour le prier de permettre que son fidèle officier se consacrât au service des autels. L'avis de ce vieillard, inspiré par le ciel ou l'intérêt qu'il portait à Romain, prévalut et détermina le choix qui fut fait, choix dont l'Eglise de Rouen et le Christianisme n'eurent qu'à se féliciter.

Romain, jeune, ardent, et rempli de l'importance de sa mission, ne tarde pas à s'apercevoir que les habitudes du paganisme ne sont pas encore entièrement éteintes dans son diocèse; il prend la résolution d'y porter remède et d'en effacer jusqu'aux derniers vestiges; c'était agir en homme puissant et doué d'une volonté forte, de lutter avec les

populations des campagnes qui voyaient, dans les anciennes superstitions, le bonheur et la prospérité de leurs familles. Romain commence par renverser quelques temples antiques qui existaient à Rouen, et qu'il eût peut-être mieux fait, pour nos jouissances d'historiens et d'artistes, d'adapter au culte de la nouvelle doctrine.

Partout dans les campagnes le même zèle poursuit les monuments encore debout, et on loue Romain d'avoir fait disparaître des temples jusque dans les localités les plus éloignées du pays des Calètes, *usque ad ultimas Caletes;* qui sait si nous ne devons pas à ce zèle, peut-être indispensable alors, la mutilation de tous nos chefs-d'œuvre de l'antiquité : monuments que le paganisme élevait sur ses morts, statues de dieux, d'empereurs, d'impératrices, soupçonnés d'avoir reçu des honneurs divins : débris que nous retrouvons par intervalles sous des monts de terre où ces marbres informes avaient été cachés pour en faire perdre la trace à leurs adorateurs.

Tels sont les faits qui nous paraissent littéralement historiques dans la vie de Romain; voici maintenant ce que nous rapportent les légendaires.

En arrivant à Rouen, le saint apprend qu'il y avait encore dans le faubourg de cette ville, du côté du septentrion, un temple consacré à Vénus, lieu funeste d'où sortaient des flammes qui embrâ-

saient les maisons voisines, et de puantes fumées dont l'odeur corrompait l'air et causait des maladies contagieuses.

Romain, accompagné de quelques prêtres qu'il prend comme auxiliaires, s'approche de ce lieu de désolation, formé d'une grande masse de batiments disposés en amphithéâtre(1), et exorcise les démons pour les chasser.

Ceux-ci furieux firent des hurlements horribles, et dirent à Romain qu'ils attireraient sur son diocèse des nations barbares qui le désoleraient par le fer et le feu; à quoi le saint répondit que, si des infidèles entraient dans son diocèse, ce serait pour sortir de leurs erreurs, et que, s'ils venaient comme des loups, ils deviendraient, avec le temps, des brebis de Jésus-Christ. Il est évident pour tous qu'il s'agit ici de la conversion des Normands.

Romain, coupant court à ces impuissantes menaces, s'avance jusqu'au milieu du temple; puis, apercevant un tableau de Vénus sur lequel ce

(1) Ce passage, qui n'est pas à dédaigner, pourrait s'appliquer à quelque théâtre existant alors à Rouen; il serait d'ailleurs difficile de croire que cette ville en eût été privée. On sait que ces monuments étaient ordinairement accompagnés de temples dédiés à Vénus, à cause des immoralités que les païens commettaient dans leur enceinte; ce qui a donné lieu aux véhémentes apostrophes de Tertullien contre les théâtres de son temps.

nom était inscrit en grosses lettres, il le met en pièces, renverse les statues et les autels, et fait défense aux démons de continuer leurs maléfices.

Au sujet des temples qui étaient dans les champs, le légendaire raconte que Romain en détruisit trois célèbres, dont l'un était dédié à Jupiter, l'autre à Mercure, le troisième à Apollon, *temples magnifiques dont on ne pouvait assez admirer l'ouvrage et la sculpture*; temples plus somptueux sans doute dans l'imagination du narrateur qu'ils ne l'étaient en réalité.

Une inondation extraordinaire étant arrivée à Rouen, l'eau se répandit dans les campagnes environnantes; les habitants d'une partie de la ville avaient quitté leurs maisons pour se réfugier dans les quartiers les plus élevés; Romain, alors auprès du roi, rejoignit promptement son troupeau, et, par ses ferventes prières, fit rentrer le fleuve dans son lit.

Nous passerons une infinité d'autres miracles pour dire que le démon, voyant tous ses projets déjoués par le saint, prit le parti de l'attaquer par un côté qui a été souvent l'écueil de la faiblesse humaine; cette fois il se déguisa en femme, pour le tenter. Romain reconnaissant les fourberies de l'esprit malin, ne tarda pas à s'en débarrasser, en lui faisant subir une humiliation d'autant plus grande qu'elle contrastait avec les formes sédui-

santes empruntées par le démon ; il le força de se retirer de sa présence et de s'en retourner par les cloaques du logis.

Nous puisons ces faits dans la plus ancienne vie du saint, écrite, selon nous, dans les premiers temps de l'occupation normande. Il est à remarquer que cette vie se tait sur l'histoire de la gargouille, l'un des prodiges les plus remarquables de la vie de saint Romain, et qui a donné lieu, d'après quelques autres légendes, à l'origine de la délivrance du prisonnier, existant encore à l'époque de la révolution de 1789.

Nous attendrons, pour entrer dans quelques développements sur ce fait, la première trace de l'application de ce privilége, qui apparaît seulement à l'entrée du XIIIe siècle, d'une manière évidente, dans les actes de la Cathédrale.

Enfin, après avoir rendu de très grands services au christianisme et à son troupeau, Romain, à qui l'Eglise a donné le titre de saint qu'il avait justement mérité, mourut le 23 octobre de l'année 644.

Il fut inhumé dans l'église de St-Godard, après avoir été mis dans un cercueil de jaspe, monument antique, donné, en 1804, à l'ancienne église des Carmes déchaussés (1). Son corps resta dans ce cercueil jusqu'en 1036, époque à laquelle il fut porté à la Cathédrale, et déposé dans une châsse des plus

(1) Maintenant église de saint Romain.

riches. Nous connaîtrons plus tard les destinées diverses de ces saintes reliques qui furent toujours la source de nombreuses faveurs et de bénédictions célestes.

Audoenus (Saint-Ouen.) 646.

Dadon, ou Audoenus (Ouen), fils d'Autaire, seigneur frank, succéda à saint Romain en 646. Il avait fait ses études à Saint Médard de Soissons, et appris les règles de la discipline religieuse auprès de saint Colomban, moine irlandais, qui avait porté la réforme dans plusieurs monastères de la Gaule et de l'Italie.

Après la mort de Clotaire II, Dagobert, parvenu à la couronne, prit Audoenus en affection, et, reçonnaissant en lui un homme d'action et d'intelligence, il se l'attacha en qualité de référendaire.

Un autre personnage se trouvait alors en scène à la même cour, c'était Eloy, né à Limoges, qui, de simple ouvrier en orfévrerie, s'était élevé à la charge de trésorier du roi Dagobert, et employait son talent à orner d'or et de pierreries les châsses et les reliquaires des saints; il ne s'occupait pas seulement de ce genre de travaux, car nous le voyons chargé de missions importantes à la cour de plusieurs princes, et particulièrement auprès de Judicaël, roi des Bretons.

Ces deux grands hommes, dont le mérite était égal, ne tardèrent pas à se connaître, à s'apprécier et à se lier de la plus intime amitié; les seigneurs

franks leur portaient un grand respect, et Judicaël lui-même étant venu à Paris, refusa le dîner du roi pour s'entretenir en particulier avec Audoenus, dont il recherchait la conversation et l'intimité

Les idées religieuses exaltant de plus en plus l'esprit d'Audoenus, il veut quitter le monde pour fonder l'abbaye de Rebais en Brie, sur son propre domaine; mais Clovis II, le jugeant nécessaire à l'administration de son état, le retint à la cour, jusqu'à sa promotion au siége de Rouen, où il fut appelé par le clergé et le peuple en remplacement de saint Romain.

Voyant qu'il ne pouvait se dispenser d'accepter cette charge, il s'exerça à la prédication pour se préparer aux fonctions de l'épiscopat, parcourut le Midi de la Gaule et une partie de l'Espagne, où sa mission apostolique fut confirmée par des miracles et de nombreuses conversions.

Au retour de ce grand homme à Paris, Eloi venait d'être appelé au siége de Noyon; les habitants de Rouen virent arriver au milieu d'eux ces deux amis qui furent ordonnés évêques le même jour, au même autel, dans le monastère de Saint-Pierre (Saint-Ouen).

Le nouveau pasteur commence par embellir la Cathédrale et la fournit de meubles, d'ornements, de vases précieux, et d'un lit ou pavillon pour la vierge, tout couvert de lames d'or et de pierre-

ries, sans doute exécuté sur les dessins de l'habile Eloi.

Il fait construire, sur une éminence, en dehors des murs de la ville, un petit oratoire, où il dépose une partie des reliques de saint Nicaise. Cette chapelle, élevée probablement dans un cimetière chrétien, fut le berceau de l'église qui porte maintenant le nom de ce saint.

Nous trouvons Eloi, peu de temps après, aux conciles de Châlons-sur-Saône et de Rouen, dont les décisions sont la meilleure étude de mœurs que nous puissions trouver pour ces temps reculés: l'art 9 du concile de Châlons défend de vendre des esclaves chrétiens à des étrangers ou à des Juifs, et l'article 19 prohibe, sous peine d'excommunication, les danses lascives et les chansons dissolues que beaucoup de chrétiens, par un zèle qui tenait aux habitudes païennes, se permettaient dans l'enceinte ou au portail des églises, à l'époque des dédicaces et des fêtes des saints.

Le concile de Rouen, dont les canons nous ont été conservés dans un manuscrit de l'abbaye du Bec, concerne en général la discipline ecclésiastique, mais nous y trouvons certains articles qui ne laissent pas d'être lus avec intérêt (1).

Ainsi le principe de la dîme due au seigneur, y est consacré d'une manière authentique.

(1) Dom Bessin, *Conciles de la province de Normandie.*

Le quatrième canon nous fait voir les gens de la campagne encore plongés dans les superstitions du paganisme, recitant des vers diaboliques sur le pain, les herbes et des ligaments néfastes; puis cachant ces espèces d'amulettes dans des arbres, dans les carrefours où venaient se réunir deux ou trois chemins, et cela pour préserver leurs animaux de la peste et de la mort.

Le 14[me] canon nous dépeint la race des chasseurs, des bouviers, des porchers et des laboureurs vivant sur notre sol Neustrien, dans les champs, dans les forêts, à la manière des troupeaux de bêtes, *more pecudum*, sans avoir de communication avec les gens de la ville et des villages; il ordonne à leurs maîtres de les envoyer à la messe les jours de dimanches et de fêtes; car, ajoute-t-il, le Christ n'a pas élu pour disciples des nobles et des orateurs, mais des pécheurs et des hommes simples.

Ces hommes incultes, esclaves sous les Romains, n'avaient rien changé à la grossièreté de leurs mœurs sous la domination franke, et l'on n'est pas surpris des peines que la loi civile applique à leurs désordres, avant que le Christianisme se soit chargé d'en opérer la réforme.

Ainsi, celui qui frappera son adversaire jusqu'à effusion de sang, paiera 1 s. 1/2.

Si la blessure est à la tête, et que la cervelle paraisse, le coupable paiera 12 s.

On paiera pour une oreille coupée 12 s.

Pour la moitié d'une oreille 6 s.

Le taux des amendes pour les mutilations du nez est selon le plus ou moins de gravité de la blessure.

Il en est de même pour les lèvres et les dents.

Nous trouvons les articles suivants qui paraîtront assez singuliers ;

Celui qui arrachera la coiffure d'une vierge, paiera 5 s.

S'il lui lève les vêtements jusqu'aux genoux, 6 s.

Un peu plus haut, *si genitoria appareant vel posteriora*, 12 s.

On paiera pour les mêmes entreprises une amende double, si elles ont lieu envers une femme qui ait un mari(1).

Le tarif des punitions canoniques pour se racheter des crimes que l'on avait commis, vient après : si quelqu'un, dans sa colère, a répandu le sang d'un laïque, il fera 20 jours de pénitence, si c'est d'un clerc, trente jours, d'un diacre, 6 mois, et d'un évêque, 2 ans et demi.

Il parait aussi que dans ce temps, quelques étrangers, surtout des Scots et des Hibernes qui venaient en Gaule, spéculaient sur la qualité de prêtre, la seule qui eût alors quelque dignité, pour trouver des ressources dans leurs voyages, et que beaucoup prenaient indûment ce titre ; il est dé-

(1) Baluze, Cap. ad ann. 630.

fendu d'admettre ces étrangers au ministère avant l'approbation d'un synode ecclésiastique.

Lorsque l'évêque visite son diocèse, l'archiprêtre doit le précéder de deux jours, et faire réunir tout le peuple des paroisses, sauf les infirmes, pour écouter la parole du pasteur.

On a vu quelles superstitions Saint-Ouen avait encore à combattre; nous y ajouterons, suivant certains canons du concile d'Auxerre(1), l'habitude où l'on était « de courir le masque déguisé en bête, « de donner des étrennes à la mode des payens, aux « calendes de Janvier, de faire le service divin dans « les maisons, de s'acquitter de ses vœux auprès « des arbres ou des fontaines, et de placer des sta- « tues et des figures d'hommes dans les carrefours; » ce que l'on doit entendre de certaines pierres nommées *sentes*, qui étaient au bout des chemins, et que les payens honoraient sous le nom de *dieux termes*.

Cette superstition était surtout en vigueur dans le diocèse de Rouen, si l'on en juge par la lettre suivante, qu'Eloi écrivit à Audoenus prêt à entreprendre ses tournées pastorales(2) :

« Remplissez les fontaines et coupez les bois « consacrés aux faux dieux; empêchez qu'on ne « mette dans les carrefours des images de fausses

(1) *Histoire des conciles*, tome II, p. 366.
(2) In vit. St.-Aude.

« divinités; où vous en trouverez, jetez-les au feu; « ne permettez à personne de consulter (à cause de quelque maladie ou pour quelque raison que ce soit), les magiciens, les devins et les enchanteurs. »

Saint-Ouen engage ses amis Philibert et Wandrille qu'il avait connus à la cour, d'élever les monastères de Jumiéges et de Fontenelle; Puis il excite la piété de Waninge, gouverneur du pays de Caux, de Waraton, maire du Palais de Thierri, et de la pieuse Austreberte. Alors les monastères de Fécamp, de Montivilliers et de Pavilly s'élèvent comme par enchantement; le roi Chlotaire dote le premier, et s'y rend avec toute sa suite pour assister à sa dédicace.

Ouen élève de ses propres ressources le monastère de Pentale, situé entre la Seine et la Rille, et construit un hôpital dans l'Ile de *Belsinac* existant alors devant la vallée de Fontenelle.

Puisque nous avons parlé des hôpitaux, disons qu'il y avait près des Cathédrales différentes maisons d'hospitalité destinées à recueillir les pauvres, les pélerins et les clercs étrangers; celles qui recevaient les pauvres n'étaient autres que nos hôpitaux actuels, que le Christianisme fut obligé d'établir en affranchissant la foule des esclaves que le polythéisme avait créés; ces hommes cessant d'être à la charge de leurs maîtres, tombèrent à

celle des chrétiens dont ils devenaient les frères. L'on vit alors l'évêque de Rouen s'occuper de ces grandes fondations sur plusieurs points de son diocèse.

On avait organisé dans les cathédrales un service de prêtres, qui aidaient l'évêque dans les cérémonies religieuses; ces prêtres étaient connus sous la dénomination générale de clercs, et jouissaient d'une portion des biens de la métropole, administrés en commun sous l'autorité des évêques; on n'avait pas encore distingué la portion attribué à chaque clerc. Nous devons consigner ici ce fait, pour qu'on ne soit pas surpris de notre silence à l'égard des chanoines, qui n'apparaissent que vers le 11[me] siècle, époque à laquelle on créa les bénéfices.

Clovis II venait de succéder à Dagobert; il avait pour mère la pieuse Bathilde qui gouverna le royaume pendant la minorité de son fils, et, pour conseillers, Ebroïn maire du palais, l'évêque Ouen, Chlodobert évêque de Paris, Eloi évêque de Noyon, et Léger évêque d'Autun; singulière association, si l'on considère les désordres qui vont naître de l'esprit turbulent et ambitieux d'Ebroïn, qui vise et parvient à s'emparer seul du pouvoir royal et de la direction des affaires.

On voyait encore à la cour, bien que dans une position secondaire, Germer, Ansbert et Herbland,

tous amis d'Audoenus, d'Eloi et de Léger, et formant ensemble un faisceau de lumière qne réclamaient le Christianisme et le bonheur de l'humanité.

Nous arrivons à un autre ordre de faits, qui donnerait à penser qu'il y avait plusieurs hommes dans toutes ces grandes figures de l'époque mérovingienne ; quelquefois humbles, pieux, bienfaisants et occupés exclusivement des choses d'une autre vie, on les voit, plus souvent encore, prenant part à toutes les intrigues de cour et de coterie pour arriver au pouvoir, dont ils se frayaient le chemin par le meurtre et l'assassinat.

Ebroïn et les évêques s'entendent d'abord dans les conseils de Clovis II et de son successeur ; ils se divisent ensuite et se font une guerre acharnée. Le parti de Léger qui paraissait avoir des liaisons trop intimes avec la reine, excite la jalousie et les murmures des seigneurs Franks. ils assassinent l'évêque Sigebrand, l'un des hommes influents de la cour de Bathilde, et la contraignent elle-même à se retirer dans le monastère de Schelles qu'elle venait de fonder.

Le jeune roi Chlotaire mourut âgé de 17 ans; Thierry était appelé par sa naissance à lui succéder, et l'évêque d'Autun lui prêtait l'appui de ses partisans. Ebroïn, pour conserver le pouvoir, présenta un autre prétendant, et fit assiéger Autun qui renfermait la force du parti contraire.

Léger ne voulant pas voir sa ville métropolitaine au pillage, se rend à Vaimer, comte de Champagne, qui dirigeait les forces des assiégeants. Celui-ci fait crever les yeux du malheureux évêque devenu son prisonnier; c'était agir dans les vues du fougeux maire du palais; aussi la récompense de ce crime ne se fit pas attendre, Vaimer fut nommé presqu'aussitôt évêque de Troyes.

Enfin, Ebroïn impose à tous par ses cruautés, et parvient à se faire rétablir en qualité de maire du Palais de Thierry. C'est alors que sa fureur ne connait plus de bornes; Léger est mutilé de nouveau et envoyé prisonnier à Fécamp, à la garde du pieux Waninge qui venait de créer un monastère dans cette ville.

On regrette de voir Audoenus, secondant Ebroïn dans ses lâches intrigues, faire arrêter Philibert de Jumiéges qui s'était permis de blâmer la conduite du tyran, et le faire renfermer dans l'étroite prison de Rouen, situé dans un lieu voisin de la Poterne. Sachant que ces rigueurs non méritées étaient odieuses aux gens de bien, Ebroïn permet à Léger de se retirer dans le Poitou, où le saint termina ses jours après avoir fondé le monastère de Noirmoutiers.

On dit qu'avant d'entreprendre cette série de crimes, Ebroïn fit demander conseil à Saint-Ouen, qui lui répondit: *souviens-toi de Frédégonde*; voulant lui donner à entendre qu'il devait mettre

toute l'activité de cette reine pour attaquer ses ennemis.

Le tyran déclare aussitôt la guerre à Dagobert; ce roi d'Austrasie succombe dans une bataille, et c'est à l'évêque de Rouen qu'Ebroïn envoie le corps de ce malheureux prince, pour l'inhumer dans le monastère de Saint-Pierre.

Ici se termine le cours des forfaits et des prospérités d'Ebroïn. En horreur à tous les gens de bien, il est tué par un seigneur frank nommé Hermanfroy qui lui fend la tête d'un coup d'épée.

On a peine à se rendre compte que tous ces grands noms de Léger, Philibert, Waninge, Ouen, que nous trouvons dans des camps si opposés, soient également venus jusqu'à nous, environnés de la vénération et du respect de tous les âges. On sait, il est vrai, qu'après la mort d'Ebroïn, Ouen et Waninge mieux éclairés, témoignèrent du repentir sur la ligne qu'ils avaient suivie, et sur les mauvais traitements dont Léger et Philibert avaient été les victimes. Il faut qu'il en soit ainsi et que de grandes erreurs aient été rachetées par d'éclatantes vertus; ressources que la Providence a toujours tenues en réserve pour ceux qui n'ont pas désespéré de la grâce et de la miséricorde divine.

La vie d'Audoenus n'est plus qu'une suite d'actions pieuses et de services rendus à la religion et

au pays. Il va à Rome en pélerinage en 672, et l'on dit, à ce sujet, que chantant des hymnes dans la basilique du prince des apôtres, il entendit des voix célestes qui accompagnaient sa mélodie. Son retour à Rouen fut un jour solennel ; le clergé et le peuple se portèrent processionnellement à sa rencontre.

Il assiste, à Clichy, à une Assemblée d'évêques convoquée par le roi. Atteint dans cette ville d'une grave maladie, et sentant sa fin approcher, il demande au roi Thierry, qui va le visiter, de le faire remplacer sur le siége de Rouen par Ansbert, abbé de Fontenelle.

Audoenus mourut le 24 août 689, après avoir tenu le siége de Rouen pendant l'espace de 43 ans. Le roi et la reine accompagnèrent son corps jusqu'à Pontoise, d'où il fut apporté à Rouen, pour être inhumé dans l'église conventuelle de Saint-Pierre; ce monastère prit alors le nom de Saint-Ouen, que nous lui donnerons désormais dans la suite de cette histoire.

Il avait assisté en 651 au synode tenu à Orléans contre les monothelites (1), où un personnage des plus éminents de la secte fut convaincu par notre

(1) Cette secte prétendait que puisque l'Église enseignait, qu'il n'y avait qu'une seule personne en Jésus-Christ, qui était la personne divine. il n'y avait aussi qu'une seule volonté qui était la volonté du Verbe.

évêque, par Salvius et saint Éloi. On a de lui une vie de ce dernier, qui reçut dans le temps les éloges de Rodobert, évêque de Paris, et un autre livre intitulé *de anima Dagoberti*.

Saint Ouen clôt la liste des hommes illustres de l'époque Mérovingienne dont le nom soit resté populaire dans la ville de Rouen; si quelquefois le désordre des temps, de furieuses invasions, et nos discordes civiles, ont élevé des nuages entre ces personnages et ceux qui les ont suivis, toujours leurs majestueuses figures ont reparu après l'orage, et leur souvenir durera autant que la foi, dont ces hommes de science et de piété ont été les soutiens et les ardents propagateurs.

Ansbert. 689. Thierry, fils de Clovis II, avait distingué, dans ses voyages à Fontenelle, un simple moine, menant une vie austère, laborieuse, bêchant la terre des jardins, taillant les vignes des côteaux et s'occupant des travaux les plus grossiers du monastère. Sous cette apparence simple et vulgaire, ce moine possédait une âme forte, un esprit juste et un profond savoir. Thierry eut le mérite de deviner les trésors cachés sous cette robe de moine, et dit au religieux : *Si j'arrive un jour au trône, je vous nommerai évêque.*

C'était à Ansbert que s'adressaient ces paroles. Ansbert était né à Chauny, village du Vexin normand, d'une famille de race franke; son père l'ayant

marié à Angadresme, fille d'un chancelier de Chlotaire II, il prit, lui et sa pieuse épouse, la résolution de vivre dans une entière continence; pour éloigner son mari de toute pensée charnelle, cette jeune femme obtint de Dieu que son visage se couvrit de lèpre. Ses parents la présentèrent à saint Ouen qui lui donna le voile et la guérit.

Libre alors de sa personne, Ansbert fut conduit à la Cour par son père et devint chancelier de Clovis II; mais, bientôt dégouté du monde, il se retira dans l'abbaye de Fontenelle, où Wandrille l'admit au nombre de ses religieux.

Il fut ordonné prêtre peu de temps après par saint Ouen. Sa vertu, brillant chaque jour d'un nouvel éclat, il remplaça saint Wandrille à la tête du monastère de Fontenelle.

Ansbert, assistait aux funérailles de saint Ouen, et, aussitôt après la cérémonie, il alla se replacer modestement à la tête de ses frères; mais il devait être appelé à une dignité plus élevée, le clergé et le peuple le désignèrent pour occuper la chaire métropolitaine de Rouen.

Ansbert ne croit pas devoir accepter, mais il se décide, à la sollicitation de son troupeau et par suite des ordres du roi Thierry.

Nous ne finirions pas, si nous mentionnions les actes de vertu, la modestie, la bonté et le désintéressement de cet évêque, tels qu'ils sont rap-

portés dans sa vie, écrite par Ansgradus, moine contemporain.

Sa charité était inépuisable ; et lors d'une grande famine qui eut lieu à Rouen, il se fit présenter tout l'or et l'argent amassé par ses prédécesseurs dans le trésor de la cathédrale, le distribua aux plus nécessiteux en disant que : *l'Église n'avait pas d'or pour le garder, mais pour le distribuer aux pauvres.*

Le jour de l'Ascension, on exhuma par son ordre, le corps de saint Ouen qui fut trouvé aussi frais que le jour de sa mort ; il lui fit faire un superbe mausolée, terminé par une couverture élégante et enrichie d'or, d'argent et de pierres précieuses. Ce monument devait recevoir une châsse ornée de lames d'or que saint Ouen avait fait faire pour l'envoyer à Jérusalem : la destinée de cette châsse fut de recevoir à Rouen le corps même du saint évêque.

Après cette cérémonie, il y eut un somptueux repas auquel assistèrent les principaux personnages du pays. Ansbert ne se plaça pas à la table des grands, mais à celle des pauvres qu'il servit lui-même, car il entendait qu'ils eussent une large part du festin.

694. La cinquième année de son pontificat, on célébra à Rouen un Concile où se réunirent plusieurs prélats, abbés et gens d'Église ; on y remarquait

l'évêque Taurin, d'Évreux, aussi célèbre par ses vertus que par son combat avec le diable vulgairement appelé *Gobelin* (1) qui perdit une de ses cornes dans sa lutte avec le saint (2). On ne connaît aucun des canons de ce Concile; tous durent exclusivement concerner la discipline ecclésiastique.

Wolfrand venait de quitter l'évêché de Sens pour s'enfermer dans le cloître de saint Wandrille. Ansber lui représenta qu'au lieu de s'engager dans la retraite, il pouvait encore rendre de grands services au christianisme et à l'humanité, s'il partait avec quelques religieux pour *la Frise*. Ce voyage eut lieu et la prédication du saint attira la majeure partie des peuples à la Foi.

L'ordre politique va porter de nouvelles atteintes à l'organisation régulière de l'Église. Les rois de la famille de Mérovée, incapables et inhabiles, ne s'occupent plus du gouvernement du pays, et laissent s'élever, auprès du trône, une suite de fonctionnaires, nommés maires du palais, qui retiennent pour eux l'autorité royale. Pépin Héristel ou le Gros, prélude à rendre cette charge héréditaire dans sa famille pour y joindre le titre de roi; il se

(1) Orderic Vital, liv. v.

(2) On montrait jadis à Saint-Taurin d'Évreux cette prétendue corne; l'on disait qu'en l'approchant de l'oreille, elle faisait entendre ces mots : *Taurin, Taurin, rends-moi ma corne.*

fait, dans ce but, des partisans qu'il investit des premières charges de l'État; les hauts emplois et surtout les grands biens de l'Église vont devenir incessamment la proie de tous ces hommes de main, dont le dévouement doit étayer ses prétentions et son pouvoir.

D'un autre côté, tout ce qui paraît contrarier les projets de cette puissante faction est impitoyablementsacrifié. Ansbert, partisan de la dynastie Mérovingienne, est dénoncé au maire du palais qui lui ordonne de quitter Rouen et de se retirer dans l'abbaye de Haumont en Haynaut.

Ses ennemis, ne le trouvant pas encore assez éloigné, excitent *Pépin* à de nouvelles rigueurs; l'ordre d'un exil lointain allait être donné, lorsque Halidulphe, ami de l'évêque, se rend auprès du roi pour l'éclairer sur le compte d'Ansbert et justifier sa conduite. Il paraît que son intervention eut un plein succès, puisque le saint évêque ne tarda pas à recevoir l'ordre de revenir à Rouen. Dieu en avait autrement ordonné, il ne devait rentrer dans son diocèse que privé de la vie, pour prendre place, dans les caveaux de Fontenelle, auprès de la sépulture de saint Wandrille.

Les historiens ne sont pas d'accord sur l'époque de la mort de ce saint évêque; l'opinion la
695. plus commune est qu'elle eut lieu en 695; nous suivrons cette date donnée par Ansgradus, l'auteur

d'une *Vie d'Ansbert*, celle qui passe pour la plus exacte aux yeux des critiques et des érudits.

Grippo succéda à Ansbert en 695. **Grippo. 695.**

Rolland (Rollandus), succéda à Grippo en 713. **Roland. 713.**

L'histoire ecclésiastique et les catalogues des archevêques de Rouen ne nous donnent aucuns détails sur les actes de ces évêques que nous ne connaissons que par les vers assez insignifiants d'Orderic Vital. Voici ce qu'il nous dit sur le compte de ce dernier :

> **Justus et insignis Rollandus in ordine fulsit**
> **Compatiens cunctis, meritisque refertus opimis**

Hugues eut pour père Drogon, comte de Champagne, fils de Pépin ; il était, par sa mère, petit-fils de Waraton, maire du palais et frère de Saint Arnould, qui a donné son nom au plus célèbre monastère de la ville de Metz, pays de sa famille. Lui-même était chantre de la cathédrale de cette ville, lorsqu'il fut élevé à la dignité d'évêque de Rouen par le crédit de Charles-Martel, son oncle, qui le pourvut en même temps des évêchés de Paris et de Bayeux, et le plaça en qualité d'abbé à la tête des monastères de Saint-Wandrille et de Jumiéges. **Hugues. 720.**

La possession de tous ces bénéfices était certes contraire aux saints canons, mais on dit qu'il n'en était qu'administrateur, et qu'il en consacra la majeure partie des revenus en dotations d'éta-

blissements religieux; on le loue presque d'avoir encouru, pour le bien de l'église, l'apparence d'un blâme dont la postérité, mieux instruite, a depuis longtemps justifié sa mémoire.

C'était, comme on le voit, encore le même système qui consistait à introduire dans les premiers emplois de l'église les partisans des Maires du Palais et tous les membres de leurs familles. Nous remarquons même, par plusieurs conciles, que ce mal, poussé à l'excès, dura jusqu'au temps de Charlemagne.

Pour y porter remède, le pape Zacharie écrivit à Boniface, évêque de Mayence, ces lettres célèbres qui nous ont fait connaître les maux de l'église, et le priait d'insister auprès de Carloman pour la tenue d'un concile dans son royaume, afin d'y rétablir la discipline; il ne s'était pas tenu de synode dans les Gaules depuis plus de 80 ans, et les évêchés étaient tombés entre les mains de laïques, dont la vie était fort répréhensible et déréglée.

Ces prélats ne voulant pas abandonner leurs églises, firent le voyage de Rome pour obtenir du pape la permission de continuer leurs fonctions; et la plupart les reprirent même sans l'avoir obtenue.

Le même pape écrivit que Milon, qui, de simple clerc tonsuré, s'était fait nommer évêque à Rheims

à la place de Rigobert, ferait sagement de quitter cet évêché ; il approuva en même temps, la condamnation d'un évêque qui portait les armes et commettait des fornications.

C'est sans doute à cet état de choses que nous devons le silence des historiens ecclésiastiques sur les deux prédécesseurs de Hugues, laïques puissants, qui ne s'étaient placés à la tête de l'évêché de Rouen que pour en toucher les revenus.

Quant aux monastères, les moines n'étaient autres que des hommes de guerre, qui s'y installaient pour vivre à l'aise, et les abbés, des chefs franks, tous dévoués au pouvoir nouveau. Teutsinde, successeur de Landon, abbé de Fontenelle, prit possession de l'abbaye avec une troupe de soldats qui remplaçèrent les moines. Teutsinde était un homme qui ne s'occupait que de chasse, et remplissait la maison de chiens et de chevaux ; il dépouilla en peu de temps Fontenelle de ses revenus et des trois quarts de ses propriétés, qu'il aliéna en faveur de ses parents et d'hommes de la cour. Il donna au seul comte de Rhoter, vingt-neuf métairies et leurs dépendances(1).

Gui, digne successeur de Teutsinde, suivit ses traces; vint ensuite Raingefroy, déposé par ses déprédations en 742.

Nous avons vu le grand nombre de bénéfices

(1) Gall. ch. tom. II. Fontan. mon.

que possédait l'évêque de Rouen; on dit qu'il usa toujours noblement du bien de l'église, qu'il augmenta les édifices dépendant de sa métropole, dota des monastères, et légua par son testament à celui de Fontenelle une quantité de vases et de meubles sacrés : tels que calices, patênes d'or; plus, une petite tour du même métal du poids de deux livres; enfin, une chasse couverte de pierreries où l'on renferma les reliques de plusieurs saints.

730. On croit qu'il mourut vers l'année 730, il fut inhumé dans l'église de Notre-Dame de l'abbaye de Fontenelle, où les moines lui élevèrent un superbe mausolée.

Robert ou Radber. L'évêque Robert ne nous est connu que par le dystique suivant d'Ordéric Vidal :

> Sedem Radbertus digni pastoris adeptus
> Moribus emicuit justis, sanctè quoque vixit.

Et par le doute qu'il exprimait sur un passage de la vie de saint Romain, dans lequel il est rapporté que ce saint célébrant un jour les divins mystères, aperçut un globe de feu, d'où sortit une main de forme humaine qui lui donna la bénédiction.

A peine l'évêque eut-il exprimé l'incertitude de sa croyance, qu'on entendit dans l'église un grand bruit ; c'était la foudre qui grondait, accompagnée

de brillants éclairs. Les assistants épouvantés se prosternèrent la face contre terre et ne furent rassurés qu'à la vue d'un rayon lumineux qui alla se poser sur la châsse de saint Romain.

Les guerres de Charles-Martel contre les Sarrasins ayant fait prendre les armes à toute la race franke, ces grandes luttes amenèrent un certain relâchement dans la discipline ecclésiastique, et fournirent le motif spécieux d'enlever les richesses des églises pour servir à la défense de l'autel. Les prêtres qu'on n'avait jusqu'alors vus à l'armée que pour y exercer les fonctions du sacerdoce et porter les reliques des saints, se firent remarquer, armés de pied en cap, aux premiers rangs de la milice, et contractèrent tellement l'habitude de la vie des camps, que Carloman et Pépin, successeurs de Charles-Martel, convoquèrent deux conciles pour remédier à cet abus. Grimo: 744.

Ces conciles furent tenus à Lestines et à Soissons, sous la présidence de Boniface, le représentant du pape dans les Gaules ; on y arrêta de faire restituer à l'église les biens qui lui avaient été enlevés;

De priver des revenus ecclésiastiques les méchants prêtres, et les diacres et les clercs fornicateurs.

Le prêtre qui aura commis ce péché, sera renfermé deux ans après avoir été fouetté jusqu'au sang; si c'est un simple clerc ou un moine, il sera

fouetté par trois fois; les religieuses seront traités de la même manière et rasées.

Il est défendu aux clercs de porter les armes, ou d'aller à l'armée, excepté ceux que l'on choisit pour porter les reliques et célébrer l'office divin.

Un autre canon défend aux clercs de chasser, n'y d'avoir chez eux des oiseaux destinés à cet exercice.

L'évêque Grimo assistait sans doute à ce concile, puisque ce fut à la suite que Boniface demanda pour lui le *Pallium* au pape Zacharie, et la confirmation de son titre d'évêque de Rouen.

Cette demande ne nous est du reste connue que par la réponse du pape, véritable témoignage du mérite de notre évêque et de l'estime que lui portait Zacharie. En voici les passages qui nous ont paru les plus intéressants :

« Quant aux évêques métropolitains pour les-
« quels vous nous avez écrit, je veux dire *Grimo*,
« Abel et Ardobert, nous confirmons leur ordina-
« tion, sur le bon témoignage que vous me rendez
« de leur mérite, et nous leur envoyons à chacun
« le *Pallium*... leur declarant formellement que
« cette faveur est pour leur faire souvenir que leur
« dignité les oblige à montrer aux peuples le che-
« min du salut, à garder et maintenir exactement
« la discipline ecclésiastique. »

Sur le bruit qui courait alors dans les églises de

la Gaule, que les officiers du pape demandaient beaucoup d'argent à ceux qui obtenaient le *Pallium*, Abel et Ardobert crurent devoir renoncer à cet honneur. Boniface fit part au Saint-Père des motifs qui avaient fait changer la détermination de ces deux métropolitains.

Le pape mécontent répondit à Boniface : « nous « vous prions, notre cher frère, de ne plus nous « tenir de pareils discours, qui ne peuvent que « nous être fort désagréables et fort injurieux, puis- « qu'ils nous attribuent une conduite que nous « avons en horreur..... Donnez-vous bien garde « d'avoir quelque pensée, ni encore moins de nous « écrire que nous commettons le crime de symonie « puisque nous prononçons hautement anathême « contre ceux qui seraient si téméraires et si mé- « chants de vendre le don du Saint-Esprit. »

Grimo, l'ami et le protégé de Boniface, passe pour avoir apporté beaucoup de zèle à la réforme de son église. Il l'enrichit de grand biens, parmi lesquels on cite la seigneurie de Fontaine-sur-Iton, tèrre que nous verrons citée dans la charte octroyée par Charles-le-Chauve à la cathédrale de Rouen.

On croit que cet évêque mourut en 748 et qu'il n'est autre que le duc Grimo, qui fut chancelier de France en 724; ce qui ne paraîtrait pas surprenant, puisque nous avons déjà vu la majeure partie

de nos premiers évêques en possession de pareils emplois.

Rainfroy. 748. Rainfroy succède à Grimo.

On l'a cru, comme son prédécesseur, attaché à la cour en qualité de référendaire, lorsqu'il fut nommé évêque de Rouen et en même temps abbé de Saint-Wandrille. Il donna à sa cathédrale la terre de Gramesy, située dans l'évêché de Beauvais, et lui fit rendre plusieurs biens usurpés par les partisans de Charles-Martel. Aussi un manuscrit de la cathédrale le loue-t-il pour sa noblesse, sa doctrine et sa munificence; Ordéric Vital en fait un éloge conforme à celui qui précède (1).

La chronique de Fontenelle, au contraire, le représente comme un homme méchant et étranger aux lettres (2); celle de saint Wandrille, va jusqu'à lui donner le nom de tyran.

Huic Raginfridus succedit et ipse tyrannus
Quem demum Rotomæ pellit episcopio.

750. A laquelle de ces deux opinions devons-nous nous arrêter? Peut-être l'histoire civile éclaircira-t-elle les doutes que nous pourrions avoir à ce sujet, doutes qui n'existeraient pas si les contemporains avaient écrit avec plus de méthode et

(1) Culmine pastoris nituit Raiufridus, in omni
Actu magnificus, constructor pontificatus.

(2) Nobilis sed malus.... ignarus litterarum.

de critique les événements qu'ils avaient à raconter. Pour suppléer à leur silence, disons qu'à cette époque, Pépin, maire du palais, venait d'être proclamé roi des Franks dans une Assemblée tenue à Soissons, que le pape consulté par les évêques avait répondu que « pour ne pas « renverser l'ordre établi, il valait mieux donner « le nom de Roi à celui qui en avait le pouvoir » et que Pépin fut, en conséquence, sacré par Boniface, évêque de Mayence, partisan déclaré de la nouvelle dynastie.

Childebert III, dernier roi de la première race, était confiné dans le monastère de Saint-Bertin et son fils Thierry, dans celui de Saint-Wandrille.

Rainfroy, venait d'être dépouillé de cette dernière abbaye, lorsqu'on jugea à propos d'y renfermer le prince malheureux dont Widolaïc, nouvel abbé de Fontenelle, consentit à être le geolier.

L'évêque de Rouen, n'avait évidemment pas la confiance du nouveau pouvoir, et ne pouvait rester plus longtemps à la tête de son troupeau. Aussi fut-il bientôt relégué et remplacé par Remi, frère de Pépin, et, particularité assez remarquable, c'est que ce Remi était alors pourvu de l'évêché de Langres dont on avait dépouillé son prédécesseur, à cause de son opposition aux projets du maire du palais.

Rainfroy nous paraît donc seulement coupable

de fidélité envers la dynastie déchue, crime impardonnable aux yeux des transfuges qui remplissaient l'abbaye de Saint-Wandrille, et guidèrent vraisemblablement la plume mercenaire du moine qui s'exprimait avec si peu de ménagement sur le compte de son ancien abbé.

Nous serions d'autant plus porté à adopter cette opinion, que Rainfroy mena une vie exemplaire dans sa retraite (1), et qu'après sa mort il fut inhumé avec honneur dans la cathédrale de Rouen d'où il avait été expulsé pendant sa vie.

C'est dans le cloître de Saint-Wandrille que finirent les rois de la race mérovingienne, princes faibles, dont le seul tort fut d'avoir été élevés dans la molesse par des maires qui visaient à les supplanter sur le trône des Franks.

Nous avons vu ces rois, dans leur origine, vrais fléaux de Dieu, traînant la destruction et la barbarie à leur suite. Nous les avons vus accueillis par les chefs du clergé et devenir aussi humbles et aussi bienfaisants qu'ils avaient été barbares.

La Neüstrie leur dut un grand nombre de monuments religieux; nous ne citerons ici que ceux dont s'enrichit la ville de Rouen et ses faubourgs.

On trouve dans l'intérieur de la forteresse

(1) Il habita une terre voisine de la Seine nommée *Clovialus*, dont la situation reste inconnue.

Gallo-Romaine, car la première enceinte existait toujours :

L'église métropolitaine qui était beaucoup plus petite qu'elle ne l'est aujourd'hui.

L'église de Saint-Étienne, placée si près de la cathédrale, qu'elle a dû disparaître dans les agrandissements de cette dernière. On dit qu'elle était située où se trouve aujourd'hui la chapelle du Saint-Esprit, qui devint elle-même paroisse par suite de ce changement.

L'église de Saint-Lo, construite sur un temple payen, est due à l'évêque dont elle porte le nom.

Celle de Saint-Clément, élevée par saint Romain, et qui a été la seconde paroisse de la ville jusqu'en 1251, époque où elle fut cédée par saint Louis aux Cordeliers.

Saint-Herbland, qui n'a du être qu'une simple chapelle dans l'origine.

Notre-Dame-de-la-Ronde et Saint-Denis.

En dehors de l'enceinte, nous trouvons les églises de Saint-Martin-sur-Renelle, Saint-Godard, Saint-Laurent, ancienne chapelle appartenant au monastère de Saint-Wandrille, Saint-Ouen, les églises de Saint-Amand et de Saint-André, Saint-Nicaise, ancienne chapelle bâtie par saint Ouen ; Saint-Gervais, avec sa célèbre crypte gallo-romaine, son cimetière, lieu de sépulture de nos

premiers évêques et des citoyens de Rouen qui s'étaient convertis au christianisme; enfin, Saint-Paul et la chapelle de Saint-Yves, située à l'entrée du faubourg Saint-Sever.

L'ÉGLISE DE ROUEN

Sous la Dynastie Carlovingienne.

Remi. 753. Après l'inique expulsion de Rainfroy, Remi, frère utérin du nouveau roi, gouverna l'église de Rouen en qualité d'archevêque, titre dont nous nous servirons désormais pour exprimer cette dignité, car nous commençons à la trouver dans les canons des conciles, lorsqu'il est question d'évêques métropolitains ayant d'autres siéges sous la dépendance de leurs églises.

Remi était intimement lié avec l'évêque Boniface, serviteur dévoué de la dynastie Carlovingienne. Cet évêque, anglais de naissance, n'avait d'abord été qu'un simple moine connu sous

le nom de Winfred; s'étant consacré au service du pape, après avoir porté l'évangile parmi les nations barbares de la Germanie, il changea son nom anglais en un nom romain, sous lequel il nous est connu. Il fut nommé évêque par Grégoire III, qui lui donna le titre de son vicaire dans les Gaules, et le recommanda d'une manière toute particulière à Charles Martel; l'accueil qu'il en reçut fut le principe du dévoûment que mit l'évêque à seconder, de son crédit et de ses efforts, l'élévation du fils de ce puissant maire du palais.

Ainsi, lorsque nous recherchons les causes premières qui décident des grands intérêts de ce monde, nous les trouvons souvent fort minimes, et l'on peut dire, à cette occasion, qu'un simple moine anglais fut peut-être l'instrument qui prépara les grands règnes de Pepin et de Charlemagne, et, par suite, les calamités qui fondirent sur la Gaule durant le gouvernement de leurs successeurs.

Etienne, qui avait succédé à Zacharie sur le trône pontifical, suivit la politique de son prédécesseur, et ne tarda pas à en retirer d'immenses avantages; car les attaques successives d'Astolfe, roi des Lombards, l'ayant contraint de se réfugier dans la Gaule, le roi Pepin le reçut avec les plus grands honneurs. On rapporte même qu'il fut au-devant de lui, l'accompagna en marchant à pied auprès de son cheval, et l'engagea d'aller prendre

du repos dans l'abbaye de Saint-Denis. Tant de soumissions devaient avoir leur récompense : le pape couronna le roi des Franks et ses deux fils Charles et Carloman, en exhortant les grands du royaume à leur garder fidélité, et les menaçant des plus terribles anathèmes s'ils élisaient jamais d'autres rois que des membres de cette race. L'archevêque de Rouen occupait un des premiers rangs dans ces pompes religieuses et politiques.

Ainsi, Pepin fut sacré deux fois, et par l'évêque Boniface et par le pape Etienne. C'était un contrepoids à la réclusion de ses anciens maîtres et à l'usurpation si hardie de la royauté.

754. Après son couronnement, Pepin passe les monts, détruit l'armée d'Astolfe, délivre Rouen, s'empare de vingt-deux villes, dont il fait une donation formelle à saint Pierre, premier fondement de la seigneurie temporelle de l'église romaine, due, comme on le voit, à la seconde race de nos rois.

Cette donation n'étant pas exécutée par Didier, successeur d'Astolfe, le pape réclame de nouveau l'intervention du roi des Franks. Celui-ci envoie à Didier l'archevêque de Rouen, et un comte de la cour, pour lui rappeler ses engagements. La remise des villes réclamées eut lieu et fut suivie d'une lettre de félicitations que le pape adressa à Pepin.

« Je vous remercie, dit-il, grand roi, de l'inter-

vention que vous avez fait prendre à votre frère *Remi*, et au glorieux duc *Autchaire*, lesquels sont parvenus à faire rendre, par Didier, les territoires de diverses villes appartenant à la république romaine. »

Telle est la part remarquable que notre Eglise prit à la donation du temporel de la papauté. Pendant son séjour en Italie, Remi ayant conçu le projet d'introduire à Rouen le chant de l'Eglise romaine, ramena un maître de la chapelle du pape pour former les chantres de sa cathédrale.

Ce maître ne fut pas plutôt arrivé que le pape 755.
lui donna ordre de revenir à Rome. L'archevêque se plaignit à Pepin de ce brusque rappel qui laissait imparfaite une œuvre à laquelle le roi prenait lui-même un grand intérêt, puisqu'il désirait introduire ce chant dans son royaume.

On prit alors le parti d'envoyer en Italie quelques chantres pour se former sur les lieux. Ils étaient porteurs d'une lettre dans laquelle le roi faisait de respectueuses remontrances au Saint-Père, au sujet du rappel de son chapelain.

Le pape répondit à Pepin; et l'on voit, par certains passages de sa lettre, combien il cherchait à conserver l'amitié du chef des Franks:

« A très excellent seigneur, notre fils et notre compère spirituel, Pepin, roi de France et patrice Romain.

« L'affection sincère que nous portons à votre Excellence, à laquelle nous nous sentons encore obligé par le devoir de la gratitude, voyant, qu'après Dieu, c'est à la protection de votre Excellence que nous sommes redevable de l'heureux succès par lequel nous avons été délivré du danger où nous avait réduit la malice et la cruauté de nos ennemis; c'est pourquoi, toutefois qu'on nous présente des lettres de votre part, nous les recevons avec des sentiments de respect et de reconnaissance, et c'est ainsi que nous avons usé à l'égard des dernières que nous avons reçues de votre Excellence. Elles portaient que nous eussions à faire présenter à Siméon, premier maître de l'école des chantres, les religieux de votre frère Remi, afin qu'il les instruisît dans le chant des psaumes, que ceux-ci n'avaient pu apprendre de lui pendant le séjour qu'il a fait en votre royaume, ce que vous nous assurez avoir fort déplu à votre frère, qui a été mal satisfait qu'il ne se fût pas donné le loisir de perfectionner ses moines dans la psalmodie..... Sur quoi désirant, roi très clément, justifier notre conduite, nous lui dirons que, si Georges qui tenait cette école ne fut point décédé, nous n'eussions jamais pensé à retirer Siméon du service de votre frère..... et nous recommandons à *Siméon* les moines qui ont été envoyés par l'archevêque de Rouen pour qu'il prenne la peine de leur enseigner ce qui

regarde le chant des psaumes..... Que la grace céleste conserve votre Excellence. »

Remi nous apparaît ensuite dans une circonstance vraie au fond, et dont les détails paraissent avoir tout le caractère du merveilleux et de la légende.

Les moines du Mont-Cassin, à l'époque des irruptions des Lombards, avaient fait transporter les reliques de saint Benoît dans le monastère de Fleury-sur-Loire. La tranquillité étant rétablie, ils désirèrent faire rentrer le saint dans leur communauté, et prièrent à cet effet le pape d'écrire à Pepin en leur faveur.

Le roi, reconnaissant la justice de la demande, envoya l'archevêque de Rouen à Fleury pour traiter de cette restitution. Son arrivée jeta le plus grand trouble dans l'abbaye, habituée à la possession de son bienheureux saint Benoît. L'abbé Medon, surtout, paraissait inconsolable, et disait à Remi : A coup sûr le saint se plaît dans notre monastère, si l'on en juge par les faveurs du ciel dont nous avons été comblés depuis qu'il est parmi nous. Mais, lui répondait Remi, le saint n'est pas à vous, et le Mont-Cassin, qui le réclame, s'est toujours bien trouvé de sa légitime possession, il est donc juste de le rendre à qui il appartient. Oui, dit Médon, car si, par infirmité humaine et à l'instigation du malin esprit, nous avons commis quelque faute en punition de laquelle le saint veuille nous abandon-

ner, nous sommes prêts à subir ce rigoureux châtiment ; mais, prenez garde, si sa volonté est de rester parmi nous, nous espérons que ceux qui entreprendront de l'enlever, en seront pour leurs peines et travailleront inutilement. Vous pouvez, du reste, remplir votre mission, voici le lieu où il repose ; quant à nous, nous faisons défaut, et n'assisterons pas au dépouillement de notre église.

Remi et ses compagnons, après avoir fait le signe de la croix, s'approchèrent du tombeau du saint, avec l'intention pieuse de mettre ses restes dans une châsse. Tous furent frappés d'un tel aveuglement que, ne se voyant pas les uns les autres, ils couraient comme des insensés dans l'église sans en trouver les portes, et appelaient du secours de tous les côtés. Ils ne furent enfin délivrés qu'à l'arrivée de l'abbé Médon qui les prit par la main, et les conduisit en dehors du temple, où ils furent longtemps à se remettre de l'émotion qu'ils avaient éprouvée.

On pense bien d'après celà, que le saint était acquis à l'abbaye de Fleury; par compensation, on envoya quelques-unes de ses reliques aux religieux du Mont-Cassin, qui furent fort surpris et très molestés de la résistance du saint.

Un événement si prodigieux fut interprété de diverses manières; un moine du Mont-Cassin, le bibliothécaire Anastase, se permit de dire que la

résistance du saint tenait à ce que les intentions de Remi n'étaient pas pures, et qu'il voulait se l'approprier pour sa métropole.

Nous remarquons, à cette époque, la première organisation du corps des chanoines. Jusqu'alors, les évêques avaient été secondés dans les cérémonies religieuses par une réunion de gens d'église de même rang, et portant tous le nom de clercs. Nous les trouvons, sous Remi, faisant corps à part, bien que vivant toujours en commun; et, de même que les papes s'entourèrent d'un certain nombre de conseillers, qui prirent le nom de cardinaux, de même, par l'augmentation des affaires, les évêques eurent recours aux lumières des premiers fonctionnaires ecclésiastiques de leurs Cathédrales; le conseil entier prit le nom de Chapitre, et les conseillers celui de chanoines. 760.

Les dépenses de l'église augmentant, l'archevêque Remi demanda des secours à Charlemagne. Ce prince assigna aux clercs de la métropole de Rouen certaines possessions qui nous sont connues par la charte confirmative de Charles-le-Chauve, sur laquelle nous aurons occasion de revenir.

Ainsi, organisation du Chapitre, dotation de l'Eglise, introduction du chant romain dans la célébration des offices, tels sont les bienfaits que la métropole de Rouen dut à l'archevêque Remi, que

les fidèles ont toujours honoré comme un saint. Sa mort eut lieu en 762; il fut inhumé dans la Cathédrale, et ensuite placé dans une châsse auprès de ses pieux prédécesseurs.

Hugues. 762. On croit que Hugues, successeur de saint Remi, était fils de Charlemagne. Il avait passé sa jeunesse dans l'abbaye de Saint-Denis, où il s'était formé à la discipline religieuse. Jeune encore, il fut placé à la tête des abbayes de la Croix Saint-Ouen et de Rebais; nous le voyons ensuite passer en Italie, visiter Rome où il fait de riches offrandes à l'église et aux pauvres.

Il se lie avec le pape Léon, qui lui confère les ordres sacrés; puis, il fait vœu de se rendre religieux dans l'abbaye de Jumiéges. Parmi les merveilles racontées par l'historien de sa vie, nous remarquons que Hugues, en rentrant en France, trouva un démoniaque qu'il guérit, en lui appliquant sur la tête du bois de la vraie Croix, et en lui faisant boire de l'eau bénite; qu'il alla à Trèves pour saluer Charlemagne, et que ce fut pendant son séjour dans cette ville que des députés du clergé de Rouen vinrent prier l'empereur de confirmer l'élection de Hugues pour le siége archiépiscopal de leur métropole.

762. L'empereur assemble un Concile à Aix-la-Chapelle ; ce choix fut confirmé, et Hugues vint à Rouen, où le peuple et le clergé l'accueillirent avec

honneur. On remarque qu'il commença par s'occuper de la réforme des mœurs de sa ville métropolitaine, d'où il chassa les personnes infâmes et de mauvaise vie, en ruinant les lieux de débauche; qu'il convoqua ensuite plusieurs Sinodes pour obtenir l'explication de quelques passages difficiles des Saintes-Ecritures. Sa piété était si parfaite, son humilité si grande, qu'il obtint le don des miracles et opéra une infinité de cures merveilleuses.

Nous voyons dans le même temps Charlemagne à Rouen, où il assiste aux solennités de Pâques (1); il n'existe aucun autre détail sur le séjour du monarque dans cette ville. Il est probable que l'archevêque Hugues lui remit sa charge pour se retirer dans l'abbaye de Jumiéges, selon le vœu qu'il en avait fait sur le tombeau du prince des Apôtres.

Mainard ou Meginard. 769.

Mainard lui succède. Sa naissance, et les emplois qu'il occupait avant sa promotion nous sont indirectement connus.

On trouve sa signature dans plusieurs actes, où il prend le titre de chancelier de Carloman, fils de l'empereur, et une charte, par laquelle Charlemagne donne à son fils, Charles-le-Chauve, un seigneur nommé Méginard, pour l'aider de ses avis.

Mainard assiste en 788 au Concile de Francfort, après lequel il se prête, à la sollicitation du sou-

(1) Duchesne, page 50, in vita Karoli magni.

verain, à un acte tout politique, en recevant dans son diocèse, Tassillon, duc de Bavière, et son fils. Ces princes, à la suite de leurs révoltes multipliées, furent déposés et rasés par ordre du Concile, et envoyés prisonniers dans l'abbaye de Jumiéges. On croit que leur tombeau existe encore dans les ruines de ce monastère, et que ce sont eux qui ont donné lieu à la tradition fabuleuse des *Énervés*.

Un canon du même concile porte que Gerbodus se disant évêque d'Evreux, sans toutefois produire aucuns témoins de son ordination, faite, selon lui, par Mainard, son métropolitain, sera déposé par ce dernier.

A cette époque, les grandes guerres de Charlemagne contre les Saxons ayant fait refluer les peuplades germaniques vers le nord, on voit leurs bandes errantes s'exerçant à la destruction de nos rives maritimes. Ces pirates, connus sous le nom de normands, préludent aux grandes invasions qui changeront la face de notre pays L'empereur prévoyant les ravages qu'ils exerceront un jour, quitte Aix-la-Chapelle, se porte sur les rives de l'Océan, arrive à Boulogne, y fait construire des navires qu'il place à l'entrée des fleuves, et enjoint aux seigneurs de servir en personne sur la mer et dans les armées de terre.

Accompagné de l'archevêque Mainard, il se

rend dans l'abbaye de Saint-Riquier, où il célèbre la pâque ; delà, il vient à Rouen, y séjourne, et passe ensuite la Seine pour se rendre à Tours, afin de prier sur le tombeau de saint Martin.

L'empereur avait sans doute fait à Rouen des réglements pour l'administration du pays et la garde des frontières, car au nombre des personnages chargés d'en assurer l'exécution, nous trouvons l'archevêque Mainard et Madelgand, visitant, en qualité de *missi dominici*, le Hiémois, le Lieuvain, le Bessin, le Cotentin, le pays de Madrie, et la Seine rouennaise.

Nous ne savons rien de la mort de l'archevêque Mainard, qui paraît avoir été plus occupé de fonctions civiles que de ses devoirs épiscopaux.

Gilbert, seigneur de la cour, tant sous Charlemagne que sous Louis-le-Débonnaire, exerça d'abord la charge de secrétaire d'état, et signa en cette qualité une charte de l'abbaye de Saint-Denis, en 793. **Gilbert. 800.**

Charlemagne le donna à son fils pour diriger ses finances, un peu dilapidées par son entourage. Il fut ensuite nommé archevêque de Rouen, vers l'an 800.

Pendant la durée de son règne, Charlemagne fait tenir de nombreux conciles, dans lesquels figurent la plupart des évêques et des métropolitains de la France. On y prend une infinité de décisions

concernant la discipline religieuse, et l'on y rédige plusieurs capitulaires qui sont pour la plupart de simples codes, dont le mérite consiste à faire connaître l'état des mœurs d'alors, et le travail que le christianisme devait opérer dans l'ordre social.

Ainsi, dans la réunion de Thionville, l'empereur dit : « que personne n'ait la témérité de prédire le sort par le psautier et l'évangile » ancien usage des payens qui le prédisaient dans *Homère* et dans *Virgile*.

Dans un autre capitulaire, les parjures sont condamnés à avoir le poing coupé.

Les mêmes lois nous apprennent que le nom de Romain était toujours donné aux anciens Gaulois, et que la fusion des races n'était pas encore un fait accompli; on peut en juger par le tarif des délits et des peines, dont nous donnons l'extraît suivant (1) :

Le Frank qui tuera:

Un Romain, convive du roi, paiera . . 300 s.

Un Romain possédant des propriétés en propre . . . . 100 s.

Un Romain tributaire . . . . 50 s.

En revanche si un Romain tue un *Frank*. ou *Barbare*, il paiera . . . . 200 s.

On voit que le Romain propriétaire n'était estimé que la moitié d'un *Frank* ou *barbare*, expres-

(1) Baluze. cap. Karol. mag.

sions synonymes aux yeux des Franks, qui ne paraissent pas avoir pris la dernière en mauvaise part.

Si un Romain dépouille un Frank, il paiera . . . . 62 s. 1/2

Si un Frank dépouille un Romain, il ne paiera que . . . . 30 s.

On paiera pour une main coupée . . 100 s.

Pour le pouce d'une main ou d'un pied. . . . . 40 s.

Pour le second doigt . . . . . . 30 s.

Pour les autres doigts . . . . . . 15 s.

Un œil arraché est taxé à. . . . . 62 s.

La langue coupée . . . . 100 s.

Pour une mutilation *viriliæ* . . . 100 s.

Si elle est complette . . . . . . 200 s.

Si quelqu'un trouve dans un carrefour un homme délaissé, auquel on aura coupé les pieds et les mains, et qu'il le prive de la vie, il paiera . . . . . . 100 s.

Nous ne ferons pas d'autres citations de ce code à l'usage de l'époque barbare pour laquelle il a été rédigé.

Charlemagne mourut en 814, et donna une partie de ses terres aux églises métropolitaines; celle de Rouen fut comprise dans le legs pieux du prince.

Louis-le-Débonnaire, qui lui succède, cherche à continuer la sage administration de son père;

les tournées des *missi dominici* recommencent, l'archevêque Gilbert est chargé de l'inspection du territoire de Rouen, *super Rothomagum Wilbertus archiepiscopus*.

On ne sait rien de plus sur cet archevêque qui disparait totalement ici de la scène politique et religieuse.

Ragnoard. 822. Ragnoard, successeur de Gilbert, est inconnu avant son entrée à l'épiscopat; nous le voyons, après sa promotion, assister à plusieurs conciles tenus à Paris, à Mayence, à Lyon et à Toulouse, par Louis-le-Débonnaire, pour remédier aux maux de l'état et de l'église.

Le préambule de ces conciles nous apprend que la France était affligée de maladies contagieuses et de ravages exercés par les Normands, dont les invasions fréquentes ne donnaient plus relâche au pays (1); le mal avait pris un tel caractère de gravité qu'on l'attribua à des causes surnaturelles; peut-être n'avait-on que le projet d'amener le peuple à la religion, pour lui inspirer la force de supporter ses misères et le courage de résister aux pirates; des évêques se réunissent, on interroge une possédée qu'on exorcise devant les reliques de saint Marcellin et de saint Pierre, on la consulte sur les maux de la France, elle con-

(1) Concil. Paris, t. VI, p. 476.

vient de leur gravité et dit qu'il faut les attribuer à la rage des démons.

L'empereur ayant eu connaissance de cette prophétie, résolut d'employer son autorité pour faire cesser la dépravation des mœurs, et assembla les conciles dont nous venons de parler.

Le 44me canon de celui de Paris, tenu en 829, défend aux chanoines et aux moines d'entrer dans les monastères des religieuses, sans la permission de l'évêque.

Les 47 et 49mes défendent de dire la messe dans des maisons particulières, dans des jardins, et ordonnent de placer un prêtre dans chaque église. Ce qui fit que le nombre des cures s'accrut infiniment du temps de Louis-le-Débonnaire.

Ragnoard assista à ces conciles avec ses suffragants; nous le voyons ensuite au synode de Wormes en 830.

On sait que Louis-le-Débonnaire avait fait le partage de ses états entre ses trois fils ainés, et que Charles-le-Chauve, fils de sa seconde femme Judith, n'y avait eu aucune part; l'empereur voulant réparer cette injustice, lui donna la Rethie, l'Albanie et une partie de la Bourgogne. Ce nouveau partage indispose tellement les trois frères, qu'ils se liguent, font marcher leurs forces jusqu'à Verberie, où l'armée du roi est défaite, et lui-même fait prisonnier ainsi que sa femme Judith.

L'usurpation n'était alors qu'à son début; il ne s'agissait pour la consommer que de la faire approuver par une assemblée d'évêques. Ebbo, archevêque de Rheims, gagné par Lothaire, se charge de réunir un parlement à Compiègne : là, on prononce la dégradation de Louis-le-Débonnaire, qui est revêtu du sac et du cilice, rasé, renfermé dans le monastère de Saint-Denis, et déclaré incapable de gouverner le royaume des Franks.

Ces révoltantes cérémonies ne suffirent pas pour tranquilliser l'esprit des trois frères. On savait que l'empereur n'avait cédé qu'à la contrainte ; on voulut obtenir de lui un acte éclatant, qui parût volontaire, et qui assurât la tranquille possession du trône à ceux qui s'en étaient emparés. On imagina, car que n'inventent pas les courtisans pour le maintien du pouvoir dont la perte entraînerait celle de leur fortune et de leur autorité, on imagina de faire prendre à l'empereur l'habit de religion, et l'on chercha à gagner quelques moines de Saint-Denis, pour l'y décider; ces intrigues n'eurent pas l'issue qu'on en attendait.

Les infortunes de l'empereur avaient intéressé le cœur des moines, et au lieu de trouver des persécuteurs parmi eux, il n'y rencontra que des sujets dévoués. Des émissaires furent envoyés aux personnages les plus considérables de la Neustrie; un moine, du nom de *Gombaud*, reçut

mission de conférer avec Pépin, l'un des fils de Louis-le-Débonnaire; tous durent représenter que le changement qui venait d'avoir lieu était contraire à la politique des Franks, et favorable aux intérêts germaniques dont les frères de Pépin étaient les représentants et l'évêque Ebbo l'instrument le plus actif.

Ces remontrances, adroitement propagées, enflammèrent l'esprit des grands; de toutes parts on se soulève, ce n'est qu'un cri dans toute la Neustrie, cri de fureur, d'indépendance et de nationalité.

Lothaire qui était resté à Paris, jugea prudent de s'enfuir, en disant pour s'excuser, qu'il n'avait suivi que l'avis des évêques.

La foule exaspérée se porte subitement à Saint-Denis, jalouse de remettre l'empereur en liberté : des prélats, parmi lesquels on remarque l'archevêque de Rouen, se réunissent pour lui rendre sa couronne; le prince est réconcilié dans l'église, au milieu des acclamations du peuple.

Ebbo, archevêque de Rheims, poursuivi de toutes parts, se vit contraint de renoncer à son église.

Ragnoard figure ensuite dans le testament d'Ansegise, ancien abbé de Fontenelle, pour la somme de 10 livres, la métropole de Rouen pour 2 livres, l'église de Saint-Martin et une infinité d'autres chapelles de cette ville pour 25 sols.

L'histoire religieuse est désormais muette sur le compte de cet archevêque qui mourut en 837.

Gombaud. 837.

On a vu la part prise par un simple moine de Saint-Denis au rétablissement de Louis-le-Débonnaire; ce dévouement ne pouvait rester sans récompense; aussi voyons-nous Gombaud, dont la naissance était obscure et qui n'avait jusque-là exercé aucune charge à la Cour, promu à l'archevêché de Rouen et devenir peu après chef du Conseil privé de l'empereur.

Il n'eut pas, il est vrai, l'avantage d'exercer longtemps ce dernier emploi, car le roi mourut en 840 dans une expédition qu'il entreprit contre son fils, roi de Bavière, voyage qui le contraria beaucoup, étant rebuté d'avoir toujours ses enfants à combattre.

L'empereur avait légué à son jeune fils Charles-le-Chauve la portion de la Neustrie comprise entre la Loire et la Meuse. Lothaire se soulève pour enlever à son frère cette part de l'héritage paternel; il cherche à se créer des partisans dans le pays, fait occuper par une armée nombreuse toute la rive droite de la Seine, donne ordre à Gérard de couper les ponts partout où il en trouverait (1), et aux gardiens du fleuve de détruire ou de submerger tous les bateaux qu'ils

(1) Nithard. Hist., Lib. II. Ce passage prouve qu'il y avait, au moins, un pont en bois à Rouen.

rencontreraient, afin de fermer le passage à son frère venant de l'Aquitaine.

Charles, à son arrivée sur la rive gauche de la Seine, trouve pour adversaires l'archevêque de Rouen Gombaud, les évêques Warnier, Arnufle, Gérard, et un grand nombre d'abbés et de comtes; les prélats étaient armés de pied en cap, à la tête des vassaux de l'Église; la population franke, ecclésiastique et militaire, couvrait les deux rives du fleuve.

Une inondation de la Seine favorisait les moyens de défense de Lothaire; mais Charles trouvant 28 navires marchands, venus de la mer, dans le port de Rouen, s'en empara, les remplit de soldats et fit traverser le fleuve à son armée.

Il est probable que les évêques et les abbés, qui tenaient forcément le parti de Lothaire, lui firent défection; car à l'approche de la flotte de Charles, les hommes de Lothaire, d'abord si résolus, se débandèrent, prirent la fuite, et ne purent être poursuivis faute de cavalerie, celle de Charles étant restée de l'autre côté du fleuve (1).

La partie la plus active de la race des Franks venait de périr à la bataille de Fontenai; c'en était fait de leur domination, si les Gallo-Romains eussent voulu secouer le joug de la conquête; mais les évêques sauvèrent encore une fois ce trône chancelant,

(1) Nithardi Karol. M. Nepotis historiæ lib. II.

attaqué par des ennemis venant du dehors; un Pouvoir fort pouvait seul porter d'énergiques remèdes aux maux dont le pays était menacé.

Nous voulons parler des Normands qui n'avaient d'abord été considérés que comme de simples bandes de pillards, et que la faiblesse du monarque, encourageant aux entreprises les plus hasardeuses, fit enfin connaître comme des ennemis sérieux et redoutables.

Anciens successeurs des Cimbres et des Saxons, races si funestes à l'empire romain, ces pirates avaient continué l'existence aventureuse de leurs ancêtres. Renfermés dans leurs montagnes de glace, la vie sédentaire était pour eux la mort, et leur imagination, sans cesse excitée par la solitude et l'âpreté du climat, leur avait fait comprendre que la mer était la grande voie qui devait les conduire aux zônes tempérées, au monde inconnu, constant objet de leurs rêves et de leurs espérances.

Après avoir pillé les côtes de la Frise, ils se hasardèrent à parcourir nos frontières maritimes, et se présentèrent un jour à l'entrée de la Seine. La résistance qu'on y avait organisée les contraignit à une prompte retraite dans laquelle ils perdirent cinq hommes; une autre tentative sur les côtes d'Aquitaine leur réussit mieux, et ils en repartirent avec un butin considérable.

Les *Saga* du nord, l'histoire d'Olaf-le-Saint, qui énumèrent ces expéditions, nous apprennent qu'elles étaient ordinairement composées de 50, 100 et jusqu'à 200 barques, dont celles de moyenne grandeur pouvaient porter 10 hommes; ainsi le personnel des flotilles devait donc être de 500 à 1,000, et le plus fort de 2,000 marins. On se demandera comment une poignée de pirates avait l'audace d'attaquer un pays aussi fort que la Gaule, et si peu de temps après la mort de Charlemagne qui avait étendu son pouvoir sur tant de nations, et renouvelé les merveilles de l'Empire d'Occident. On voit où avaient conduit les divisions parmi les Franks, querelles intestines dont profitent toujours les peuples voisins et rivaux, querelles qui deviennent pour le pays, si l'on en juge d'après les enseignements de l'histoire, une cause d'invasions et d'esclavage. 841.

L'échec éprouvé par les pirates à l'entrée de la Seine, remit un peu de calme dans les esprits; calme trompeur, car bientôt on apprit que la ville de Fécamp venait d'être surprise pendant la nuit par une bande de Normands. Ces hommes s'étant introduits dans les maisons et le monastère de la ville, y avaient exercé un immense pillage : vases d'or et d'argent, châsses, reliquaires de saints, ornements servant au culte, linge, vêtements, tout avait été mis en tas, partagé et porté dans

les chalans ou bateaux de charge qui suivaient leurs expéditions. Ceux qui voulurent résister, défendre leur fortune, leur foyer, furent impitoyablement mis à mort ; les religieuses qui ne purent se sauver, ayant pris le parti de se mutiler le visage, furent lâchement assassinées jusque sur les marches de l'autel, tant fut grande l'horreur qu'elles inspiraient à ces barbares. Enfin, las de détruire en détail, les pirates mettent le feu au monastère ; et de ce beau monument élevé par la piété des Franks, il ne resta bientôt plus que de grands et nobles débris (1).

Lorsqu'on a vu tant d'événements se succéder dans le monde, et servir certains décrets cachés de la Providence, on ne doit pas en être surpris. Les hommes ont besoin de ces hauts enseignements, qui ramènent vers les choses sérieuses les imaginations plongées dans les égarements du siècle. Aussi les Franks, trop préoccupés de leurs querelles intestines, avaient laissé tomber l'Église dans l'état le plus déplorable, et s'étaient emparés de ses biens. Il fallait une secousse, des cœurs neufs pour s'échauffer des prodiges de la foi et pratiquer le christianisme avec sa pureté primitive ; cette mission était encore une fois réservée aux barbares.

Les malheurs de Fécamp ne tardèrent pas à être suivis d'événements encore plus sinistres : on

(1) Chronique de Fécamp.

avait vu dans le ciel de funestes présages, des armées qui semblaient aux prises, et surtout une grande lumière qui, partant du septentrion, jetait une telle clarté qu'elle semblait avoir fait le jour de la nuit (1).

Le 10 mai 841, une nouvelle expédition de Normands entre dans la Seine, sous le commandement d'un chef nommé Oscher. Le 12, elle passe devant Saint-Wandrille et Jumiéges, où elle ne s'arrête pas; Rouen était le but qu'elle se proposait d'atteindre; le 14, elle arriva devant ses murs.

La marche des pirates avait répandu la terreur parmi les Rouennais; car leur première résolution fut de prendre la fuite. Alors, quand les laïques se sauvaient dans les bois et les villes voisines avec leurs biens les plus précieux, les ecclésiastiques se préoccupaient des trésors de leurs églises et surtout des saintes reliques qui faisaient la gloire et l'honneur de la cité. Les restes de saint Ouen, de saint Nicaise, de saint Quirin, de sainte Escubille et de sainte Pience furent transportés à Gany; ceux de saint Godard, à Saint-Médard de Soissons. Les corps de saint Victrice et de saint Evode, retirés de la crypte de Saint-Gervais, furent dirigés à Braine; celui de saint Romain, renfermé dans son sépulcre de jaspe, resta seul caché dans les caveaux de l'église Saint-Godard. C'était l'unique

(1) Chronique de saint Bénigne de Dijon. — Chron. Fonta.

protecteur qui restât dans la ville; et lui qui avait si souvent préservé son peuple, fut impuissant cette fois devant ces fléaux de Dieu.

La ville ne tarda pas à être emportée d'assaut par les bandes d'Oscher, ou d'Oger le Danois; ce qui s'y trouva d'habitants fut massacré ou retenu captif. Le ravage fut tel, que l'on répandit le bruit que l'archevêque avait été tué, mais ce fait fut reconnu inexact (1). L'ennemi ne pouvant piller que le peu de richesses qui n'avaient pas été enlevées, s'en vengea par l'incendie de la ville et la destruction de ses monuments (2). Ainsi, la Cathédrale, les Églises et le monastère de Saint-Ouen furent presque entièrement consumés (3).

Dès le 16, la même expédition brûlait le monastère de Jumiéges. Pareil sort attendait celui de Saint-Wandrille, si les moines ne l'eussent racheté, moyennant huit livres d'argent.

Le comte Wulfrand, gouverneur du pays, rassembla quelques hommes à la hâte, pour les opposer aux pirates; mais ceux-ci, gorgés du butin dont ils avaient rempli leurs bateaux, reprirent la mer sans accepter le combat.

(1) Rothomagum cepit, perempto presule, prostrato populo succensis menibus (ex. app. sec. ad chron. Font. ap. Acheri, t. 3).

(2) Annales sti-Bertini. ad ann. 841.

(3) Ex chron. Roth. apud Labbeum. — Chro. Fontanell. apud Dom Bouquet.

Les historiens de l'époque donnent peu de détails sur ces événements; et, préoccupés seulement des malheurs de l'Église et de leurs monastères, dans lesquels existait pour eux tout l'ordre social, ils ont négligé de nous instruire des calamités privées qui ont bien aussi leur intérêt. Il est probable qu'il ne resta pas une maison debout, sur les deux rives du fleuve, et que tout ce qui présentait l'aspect de l'aisance et pouvait tenter la cupidité, fut l'objet de la visite et de la convoitise des Normands.

On croirait qu'une ville ne pourrait se relever après tant de désastres, mais le désir de retrouver une patrie ramène bien vite l'activité de l'homme sur les pierres écroulées, sur les ruines fumantes de ses maisons, et le foyer se rétablit plus somptueux que jamais; car l'histoire nous apprend que chez un peuple qui n'a pas abusé de la civilisation, la barbarie, avec ses mille désordres, a toujours été favorable à la splendeur des pays qu'elle a ravagés.

Depuis la mort de Louis-le-Débonnaire, Ebbo, archevêque de Rheims, privé de sa position pour avoir contribué au détrônement de ce malheureux roi, avait conçu le projet de remonter sur son siége; il s'adressa à Lothaire, son protecteur naturel; celui-ci en écrivit au pape, et *Sergius*, qui était alors sur le trône pontifical, donna mission à

l'archevêque de Rouen de terminer cette affaire dans un synode provincial (1).

Les évêques de France, et particulièrement ceux de Neustrie, étaient contraires aux prétentions d'Ebbo; il en fut informé et ne jugea pas à propos de se présenter devant ses juges. Le siége de Rheims fut déclaré vacant, et le savant Hincmar fut désigné pour occuper cette haute position.

Ici se termine à peu près tout ce que nous connaissons de la vie et des actes de l'archevêque Gombaut. Homme politique, homme de guerre au besoin, il a vu tomber Louis-le-Débonnaire, dont il était le conseiller; il a assisté à la ruine de l'empire des Franks, et n'a su prévenir les impolitiques fureurs de ces guerriers; il a vu détruire sa ville métropolitaine par une poignée de pirates. Ainsi, à moins que nous ne jugions les événements plus forts que la prévoyance humaine, on ne peut dire que Gombaud ait été un conseiller habile, un de ces hommes dont le mérite éminent commande le respect et l'admiration de la postérité.

Paul. Paul, élevé dans la discipline d'Amaury, archevêque de Tours, remplace Gombaud. Il assiste, en
849. 849, au concile de Tours, tenu par ordre de Charles-le-Chauve, contre Néomène, gouverneur de la Bretagne pour le roi des Franks, lequel secouant

(1) Ex chronico Flodoardi.

le joug de l'obéissance, venait de se faire proclamer roi de ce pays.

Cet arrangement flattait beaucoup les Bretons qui n'avaient presque jamais été soumis au joug étranger. Leurs évêques seuls, créatures des Franks, tenaient au parti de Charles-le-Chauve, et fesaient tous leurs efforts pour les retenir dans l'obéissance. Néomène comprit le danger de leur opposition, renvoya de leurs siéges les plus influents, créa de nouveaux évêchés, des métropolitains même, pour s'assurer une majorité dans les synodes de son royame.

De son côté, Charles ne perd pas de temps, et réunit un concile à Tours, où assiste l'archevêque de Rouen. On y rédige une lettre pour faire comprendre à Néomène le mal qui pouvait résulter de l'oubli de ses devoirs, et du schisme qu'il allait établir par l'intrusion de ses prétendus évêques. Ce prince, que les chroniques religieuses appellent *tyran*, se sentant fort de l'amour des Bretons, persista dans sa résolution jusqu'à sa mort. On dit qu'elle eut lieu à peu de temps de là, ayant été frappé à la tête par un ange, d'autres disent par saint Maurile, ancien évêque d'Angers.

Les années qui vont suivre ne présentent qu'une suite d'irruptions dans toute la France, et surtout dans le bassin de la Seine. La plus forte, et, peut-être, celle dont notre pays eut le plus à souffrir,

était composée de 120 navires et commandée par un chef nommé Raghenor-Lodbrog. Les pirates portent le feu et la flamme sur les deux rives du fleuve, passent devant Rouen, qui ne valait plus la peine de les arrêter, et se dirigent sur Paris, dont les habitants avaient pris la fuite. Après l'avoir pillé, ils renversent l'église de Saint-Germain-de-Près, dont ils emportent quelques poutres comme trophée de leurs exploits. Le roi Charles, campé à Saint-Denis, rassemble un corps de troupes, mais la crainte d'un échec paralysant ses efforts, il préfère traiter avec les pirates, et leur donne 7,000 livres d'argent. Rouen revoit passer sous ses murs cetté expédition qui allait reprendre la mer.

De l'embouchure de la Seine, les Normands se dirigent du côté de la Loire, conduits par des marins de notre pays; car on avait remarqué que ces pillards étaient toujours accompagnés d'une certaine écume de la population, gens sans aveu, marchant à la suite des étrangers, qu'ils dirigent, et dont ils partagent le butin, à défaut de la gloire.

Les côtes de Bretagne sont attaquées de toutes parts; au lieu de les défendre, les Bretons trouvent plus commode de les abandonner et de faire une irruption dans la Basse-Normandie; ils ravagent les environs de Bayeux, et, pour en obtenir la paix, Charles-le-Chauve leur abandonne la meilleure partie du Cotentin.

En 850, une flotte commandée par Godfrid se présente dans la Seine; Charles appelle son frère à son aide, mais peu après, changeant d'avis, il préfère traiter avec le chef des Normands, et lui abandonner des terres à habiter. 850.

L'année suivante, l'expédition qui avait brulé Rouen sous le commandement d'Oscher, revenant de l'Aquitaine où elle avait mis tout à feu et à sang, rentra dans la Seine. Le chef, avec son discernement d'oiseau de proie, se rappelle le monastère de Saint-Wandrille, qui s'était racheté de la destruction. Il se précipite dans l'abbaye, la pille, l'incendie, et la renverse de fond en comble.

Les gouvernants veulent, à ce qu'il paraît, organiser une espèce de résistance, car les tournées des *missi dominici* recommencent sur les points ravagés par les barbares. L'archevêque de Rouen, Paul; l'évêque Hilmerade, et les laïques Herlouin et Hungaire sont chargés de parcourir le Roumois, le Talou, le Vimeu, le Pontieu et l'Amiénois. Peut-être avaient-ils mission d'engager les Normands établis dans ces contrées à contribuer à la défense du pays. 853.

Nous ne voyons plus figurer après cette époque l'archevêque Paul, qui mourut en 855.

Vénilon fut le successeur de Paul; jamais l'administration du diocèse de Rouen n'avait été prise dans des temps plus calamiteux; car les maux Vénilon. 855.

du pays étaient tels que l'on sollicita Louis-le-Germanique, frère du roi, de passer en Neustrie, où le peuple était prèt à reconnaitre son autorité : l'archevêque de Sens se voyait à la tête de ce parti, qui eut peu d'adhérents dans le reste du clergé. L'archevêque de Rouen, Hildegarde de Meaux, Hincmar de Rheims, Énée de Paris, se réunirent dans la maison royale de Carisy, rédigèrent une lettre pour engager Louis-le-Germanique à ne pas donner suite à de pareils projets. Vénilon fut choisi pour porter cette missive au Prince, dans son palais d'Attigny, et lui conseiller de tourner ses armes contre les païens, de défendre le pays, l'Église et les monuments religieux.

Charles-le-Chauve, débarrassé de la crainte de son frère, ne songe plus qu'à tirer vengeance de ses ennemis. Il réunit un concile à Tours, pour faire juger la conduite de l'archevêque de Sens, et prendre un parti au sujet de Salmon, qui succédait à Néomène, et continuait le royaume de Bretagne, contrairement à ses serments et à son devoir de sujet. L'archevêque de Rouen assistait à ce concile.

Nous le trouvons encore aux synodes de Toussy et d'Aix-la-Chapelle, tenus : le premier pour la réforme des mœurs et la restitution des biens de l'église, le second au sujet de Teutberge, épouse de Lothaire, roi d'Austrasie. Lothaire ayant

conçu du dégoût pour cette princesse, voulut la quitter pour prendre une autre épouse. Ses courtisans déposèrent avoir surpris la reine en adultère avec son père; à force de menaces, ils la contraignirent à faire elle-même l'aveu de ce prétendu crime. Elle fut condamnée par le concile à expier sa faute par une punition publique.

Pendant ce temps-là, l'ennemi ne cessait d'être aux portes; il ne se passa pas une année, jusqu'en 860, sans que le bassin de la Seine en fût infesté. Les pirates regardaient Rouen comme une grande ruine, un camp à l'usage du premier venu, et ne devant attirer que faiblement leurs regards (1).

Bientôt, ce furent Sydroc et Bernon qui vinrent camper à Pistres, et s'avancèrent jusque sous les murs de Paris.

L'année suivante, Charles convoque ses sujets à Neaufle, près Gisors, propriété des archevêques de Rouen, pour y prendre des mesures contre les Normands. Ceux-ci, loin de s'en effrayer, remontent la Seine, campent à Géfosse, et s'introduisent jusque dans Paris; quelques établissements religieux se rachètent moyennant de fortes sommes. Nous citerons les églises de Saint-Germain-des-Prés et de Saint-Étienne, ainsi que l'abbaye de Saint-Denis (2).

(1) Chronic. Fontanel. (2) Annales st-Bertiniani.

Bernon, le second chef de ces aventuriers, ennuyé de la vie de pirate, se présente dans le palais de Verberie, et prête serment au roi, qui avait sans doute acheté sa soumission.

Cet événement diminuant les forces des Normands d'Oissel, Charles fait tous ses efforts pour les chasser de cette île; mais la révolte de son frère Lothaire et de quelques séditieux rend ses tentatives impuissantes; il est contraint de se retirer et d'abandonner ses navires. Ce que les forces du roi de France n'avaient pu faire dans leur propre pays, quelques pirates en vinrent à bout. Charles traite avec les Normands de la Somme, et donne trois mille livres à Weland. Ce chef remonte la Seine, fait semblant de se diriger dans l'Epte, et vient assiéger ses compatriotes dans leur île.

Ceux-ci se voyant pressés et jugeant que toute résistance était inutile, achètent leur passage moyennant 6,000 livres. Weland, bien que payé par le roi de France, ne manque pas d'accepter cette double rançon. On croyait être tout à fait débarrassé des uns et des autres, mais la saison étant trop avancée pour reprendre la mer, Weland s'établit à Melun avec ses hommes et ses alliés d'Oissel; ces derniers occupent le monastère de Saint-Maur-les-Fossés. Charles, ennuyé de ces délais, remet, contre tous, ses forces en

campagne. Weland vient faire sa soumission, et prend l'engagement de reconduire ses compatriotes jusqu'à la mer; ils passent devant Rouen, stationnent à Jumiéges pour radouber leurs navires. Après leur départ, Weland revient vers le roi, embrasse le christianisme avec sa famille et sa suite.

Le départ de ces bandes promettait un peu de repos aux rives de la Seine. Un grand nombre de pirates s'y étaient fixés, y avaient reçu des terres, et leur concours pouvait être utile contre l'ennemi qui tenterait de se présenter.

On s'aperçut, d'un autre côté, que le fleuve manquait de points fortifiés, susceptibles de présenter un obstacle quelconque aux envahisseurs. Charles ordonne alors certains travaux de fortification, qu'il dirige lui-même. Il fait bâtir sur le domaine de Pistres une maison royale, célèbre par les hautes décisions qui y furent prises et par ces fameux capitulaires qui sont à peu près tout ce qui reste de la législation et de l'histoire de notre pays pendant ces temps d'ignorance et d'agitations.

On dit que le Pont-de-l'Arche doit son établissement à ce genre de travaux. En effet, un barrage crénelé sur la Seine, possédant des tours à ses extrémités, était le meilleur système à opposer à ces nuées de pillards qui remontaient nos fleuves.

861. Le premier concile de Pistres se tint dans le temps où se faisaient ces constructions (1). On remarque comme y assistant :

Wanilo, évêque de Rouen, avec ses suffragants;

Hincmar, évêque de Reims;

Wenilo, évêque de Sens;

Enée, évêque de Paris, et une infinité d'autres évêques, d'abbés et de comtes.

Dans le préambule de cette législation, le roi déclare que ses prédécesseurs ont souvent tenu de pareilles assemblées, afin de pourvoir aux affaires de l'Eglise, et cite pour preuve les capitulaires de son aïeul.

Mais, ajoute-t-il, ces sages mesures n'ont été jusque-là que faiblement utiles, et n'ont pas empêché les malheurs de tout genre de fondre sur le royaume.

« Lorsque l'ennemi s'est présenté, les défenseurs du pays étaient prêts, mais ce qui a été fait n'a été d'aucune utilité; car nous n'avons pas cherché notre force en Jésus-Christ pour combattre avec ordre et vaillance, et nous avons appris que le courage sans le conseil, et le conseil sans le courage, n'ont rien de profitable pour le repos du pays : ainsi les habitants de cette terre sont morts ou en fuite..... Les villes et les églises ont été brûlées parce qu'on a commis des rapts, des avarices, et jusqu'à des

(1) Ad ann. 861. Concil, prov. Rothom Dom bessin.

péchés contre nature sans faire pénitence.... C'est pourquoi les serviteurs et les servantes de Dieu sont expulsés de leurs maisons, les dons des fidèles déposés dans les lieux saints sont exportés du royaume, et tous les grands personnages de la noblesse, de l'Eglise et des autres ordres ont été massacrés au grand détriment de l'état et de la religion.

« Pour porter remède à ces maux, nous ordonnons que chaque évêque, dans sa paroisse, les *missi*, dans leurs circonscriptions, et les comtes dans leurs comtés, s'enquièrent avec soin, et sans exception de personnes, des voleurs et des déprédateurs, afin de les faire punir selon les lois, que, du *consentement de nos fidèles*, nous avons arrêtées à Valenciennes avec le glorieux empereur notre frère Lothaire. »

Rien ne peint mieux les mœurs et les malheurs du temps que tous ces articles destinés à y porter remède, rien ne manque à cette description : monuments renversés, religieux expulsés de leurs maisons, assassinats, meurtres, populations en fuite et contraintes par la misère à marcher sur les traces des Normands pour ravager le sein de la patrie.

A la suite de ce premier édit de Pistres, l'évêque 863.
de Rouen obtint de Charles-le-Chauve un diplôme confirmatif des propriétés de sa cathédrale. « Les désastres de votre église nous étant bien

connus, dit le prince, sachant *que toutes les chartes et pièces concernant ses biens ont été détruits par l'incendie* (1), nous ordonnons que les petits monastères, les chapelles, les maisons situées dans les champs, les terres avec leurs serfs de l'un et de l'autre sexe, dont jouissait l'église de Rouen avant la destruction de ces pièces, demeurent en sa possession comme par le passé. »

Ce diplôme, portant la date de 863, fut délivré au palais de Verberie, en présence des comtes Foulques, Hardouin, Gérard, Bérenger, Ours, Odry, Rodan, Hildebade, Bertrand, Andrevald, Leutbert, Bavon, Rotger, Herluin, et du notaire Auschaire qui l'avait rédigé.

Le second Concile tenu à Pitres, en 864, n'est pas moins curieux que le précédent.

Le roi commence par remercier ses fidèles des services qu'ils ont rendus à lui et à ses ancêtres (2). Il les engage à travailler sans relâche aux fortifications élevées contre les Normands, car on sait les malheurs qui auraient été évités si elles eussent existé à l'époque de son expédition de Meaux; les évêques devront faire publier dans leurs paroisses ce qui a été décidé pour la défense commune.

Charles s'occupe ensuite des monnaies qui de-

(1) Cette pièce n'établit pas que la destruction de la cathédrale ait été complète

(2) Baluze. Cap. ad ann. 864.

vront être de bon poids et de bon aloi; ordonnant qu'il n'en soit fabriqué que dans son palais et dans certaines villes désignées et dont Rouen fait partie.

Il est défendu aux gens du pays de vendre, soit par cupidité ou pour se racheter, des armes aux Normands, et surtout des chevaux sur lesquels ils se portent dans les lieux les plus éloignés pour exercer leur brigandage et incendier les églises.

Les Franks qui habitent la campagne et qui ont des chevaux ou pourront en avoir, se réuniront à leurs comtes pour marcher à l'ennemi, et s'enquéreront avec diligence combien il y a d'hommes libres dans chaque comté, susceptibles de faire partie de ces expéditions.

Il enjoint, aux comtes de visiter les lieux détruits par les pirates, et d'engager les populations errantes à venir les habiter, n'exigeant d'elles aucuns droits, aucunes redevances pour *la culture de leurs vignes*.

Il défend aux gens des campagnes de faire des enceintes palissadées, car elles deviendraient dangereuses pour le voisinage, à cause des brigands et des païens qui pourraient s'y retrancher.

Dans le trente-septième chapitre, le prince se plaint des voyageurs qui passent la Seine aux environs de Pistres, et qui s'installent dans son palais comme dans une auberge; il leur défend d'y entrer sans sa permission.

Il se plaint aussi que les mêmes voyageurs endommagent les travaux entrepris l'année précédente dans le fleuve; travaux qui ne peuvent se rapporter qu'à la construction du pont de l'Arche, qui aurait été par conséquent commencé en 863.

Enfin, il ordonne que les gardiens du fleuve restent constamment à leurs postes, car il veut toujours être prêt, et que tout le monde le soit, pour repousser les païens partout où ils se présenteraient.

865. Les plus sages précautions avaient été prises; cependant le roi n'eut pas plutôt le dos tourné que les pirates rentrèrent en Seine, et vinrent, comme pour le narguer, s'installer dans son propre château. Piqué de l'insulte que lui faisaient les païens, il partit précipitamment d'Attigny pour les combattre; le désordre, fruit de son empressement, fut tel qu'on perdit en chemin les bijoux de la couronne; on ne les retrouva que huit jours après.

Charles, comme à l'ordinaire, ne se soucia pas de tenter la fortune contre les étrangers qu'il trouva bien retranchés; il se contenta d'enlever ses ouvriers et de les diriger sur l'Oise et la Marne pour en réparer les ponts; puis il traita avec les pirates qui vinrent radouber leurs bateaux vers Rouen, en attendant le tribut qui leur était promis.

Le roi, fort de leur départ, revient s'établir militairement à Pistres, avec des ouvriers et des chariots; puis il décrète la levée de certains subsides pour la construction du château *en pierres et en bois* qu'il fait bâtir en ce lieu. Ces impôts se résument presque tous par des corvées : quelques possesseurs de terres fournissent des travailleurs, et d'autres, des voitures attelées de bœufs pour transporter les matériaux.

Il y eut, en 868, un Concile tenu à Carisy où assista l'évêque de Rouen Venilo; passé cette époque, il n'est plus question de lui et l'on suppose qu'il mourut en 869.

Nous n'avons trouvé dans les fastes de l'Église aucune circonstance, aucun fait indiquant que Venilo ait pris part à la direction spirituelle de son troupeau; toujours à la suite du roi ou siégeant dans les Conciles, il semble que sa position à Rouen n'était plus tenable, et que ce diocèse, par suite de la pression exercée par les pirates, était devenu un espèce de bénéfice *in partibus* que les titulaires ne possédaient qu'à titre honorifique. 868.

Adalard, qui succède à Venilo, n'a pareillement laissé que d'imperceptibles souvenirs. Nous savons qu'il était neveu de Gombaud l'un des précédents archevêques, qu'il n'avait que 25 ans lorsqu'il fut placé à la tête du diocèse de Rouen, et qu'il a laissé la réputation d'un homme reli- Adalard. 869.

gieux dans tous les actes de sa vie : *religiosus in cunctis operibus fuit* (1).

On croit qu'il assista aux Conciles de Ducy et d'Attigny. L'auteur de la chronique de Fontenelle dit que ce fut de cet archevêque qu'il reçut les ordres sacrés.

Il ne tint le siége épiscopal de Rouen que trois ans et mourut en 872.

Riculfe. 872. Riculfe était issu d'une noble famille, mais nous ne voyons son nom figurer sur aucun acte avant sa promotion à l'épiscopat.

En arrivant à Rouen, il fut frappé du désordre qui régnait dans la ville et dans son église. La cathédrale était abandonnée, les clercs étaient dispersés et les saintes reliques transportées au loin. Pour obtenir la faveur de bien exercer ses fonctions épiscopales, il se rendit à Gany où étaient les restes de saint Ouen, les visita en présence de l'évêque Sicbar d'Évreux; et les ayant trouvés en parfaite conservation, il fit placer des lampes qui devaient être constamment allumées devant le corps du saint. Pour subvenir à cette dépense, il fit la donation de deux héritages assis dans le lieu nommé *Bidolidum* avec les serfs Bertuin, Winetrude, Gumbergue et Raduis, attachés à cette

(1) Chron. du livre d'ivoire de la cathédrale. — Mabillon, vetera analect p. 222.

terre, et y ajouta d'autres propriétés situées sur le territoire de *Romilli*.

Riculfe prend le titre d'abbé de Saint-Ouen sur cette charte, empreinte du sceau de Sainte-Marie-de-Rouen, et signée d'un certain nombre d'évêques, et du notaire Flodégise, rédacteur de ce curieux monument.

Une autre charte, émanant de Charles-le-Chauve, et dont la date est inconnue, confirme la possession des propriétés concédées à la cathédrale par Charlemagne, à la prière de Rémi, et par Riculfe et ses prédécesseurs.

On ne verra pas sans intérêt le détail des biens que possédait l'église de Rouen, dès ces temps reculés.

Il est d'abord fait mention d'un manoir situé dans le Beauvoisis, au lieu dit *Friscomore*, avec ses terres, ses vignes, ses bois et ses prairies, et de dix maisons devant revenir aux chanoines après le décès d'un certain Ursion qui les tenait à fief;

D'une métairie dans le Vexin nommée *Néaufle*, d'un manoir, avec ses dépendances, dans le village de *Génolkville*, contenant cinq mesures de terre pouvant être labourées par cinq paires de bœufs, et des domaines de Saint-Martin-Église et de Londinières. Enfin Riculfe prévoit le cas où les chanoines, alors *au nombre de* 40, pourraient être contraints, par la présence de l'ennemi, de

quitter la ville de Rouen et de se retirer au loin; il leur donne, de son propre fond, un héritage sur le territoire de Soissons, avec terres, vignes et prés, et quinze autres manoirs avec leurs dépendances. Il ajoute le domaine de *Granges* sur la rivière d'Oise, pour fournir à la provision de vin de ses clercs; plus quatre maisons et cinq arpents de vignes.

Cette charte fut suivie d'une autre pour le monastère de Saint-Ouen, que les curieux pourront consulter s'il désirent en connaître les détails (1).

Enfin, après trois ans de glorieux travaux, et peut-être durant le seul intervalle de paix qu'ait eu l'église de Rouen dans ces temps malheureux, Riculfe mourut en 876. Orderic Vital en fait l'éloge en ces termes :

> Fœlix Riculfus, præclara stirpe creatus,
> Contulit ecclesiæ quam plurima prædia terræ.

Jean I.
876.

Jean, dont l'origine est inconnue, appartenait sans aucun doute à l'une de ces grandes familles qui entouraient le trône du monarque des Franks.

Il assiste l'année de sa promotion au concile de Pont-sur-Somme, célèbre réunion composée de plus de 50 prélats, et où se trouvèrent Charles-le-Chauve, couronné empereur, et les légats du pape Jean VIII.

On ne s'attendait pas aux graves discussions qui

(1) Dom Bouquet, tome VIII., p 650.

allaient surgir dans ce concile. Les légats lurent une lettre du pape accordant à Anségise, archevêque de Sens, la dignité de prélat des Gaules et de la Germanie, avec pouvoir de convoquer des synodes, et de traiter directement avec le Saint-Siége.

Les évêques surpris de cette nouveauté, contraire à l'honneur de leurs métropoles qui allaient se trouver subordonnées à celle de Sens, demandèrent à voir ces lettres, et répondirent qu'ils obéiraient au pape, en réservant, toutefois, les droits de leurs églises. C'était promettre ce qu'on ne voulait pas tenir, c'était faire une soumission canonique au Saint-Siége, et rien de plus.

L'Empereur soutenant les intérêts d'Anségise, fit asseoir l'archevêque de Sens au-dessus de ses collègues plus anciens que lui, acte qui donna lieu à la fameuse protestation d'Hincmar, et à la décision prise par les métropolitains de n'agir jamais à l'avenir autrement que par le passé.

Dans une autre session, on lut une bulle du Saint-Siége contre Formose, évêque de Porto, suspendu de ses fonctions pour avoir quitté son diocèse, commis certains excès, et s'être opposé à l'élection de Charles-le-Chauve à l'Empire (1). Il y a tout lieu de croire que l'archevêque de Rouen partageait les sentiments de Formose, car le pape

(1) Histoire des Conciles, ad ann. 878.

défendit à l'abbé Hugues d'avoir des communications avec lui et avec ses confrères, Adelard de Tours, et Frotaire de Bourges. Cette levée de boucliers contre Formose ne l'empêcha pas d'être rétabli sur son siége par le pape Martin, et d'être appelé par la suite à la chaire de Saint-Pierre.

Nonobstant ces préventions papales, nous voyons notre archevêque lié par un commerce épistolaire avec Hincmar et Foulques son successeur, au sujet des affaires de l'église (1); ce qui fait croire que l'archevêque Jean avait une haute portée de jugement et de caractère, puisqu'il était souvent consulté par ces hommes célèbres.

Nous venons de réunir un assez long espace de la vie de notre archevêque pour nous distraire un instant des maux du pays qui ne tardent pas à recommencer. Quelques années s'étaient à peine écoulées, que les Normands rentraient dans la Seine avec une centaine de barques, *bargas*. L'Empereur, qui était à Cologne, envoya Conrad en toute diligence à Rouen pour faire avec eux la paix à tout prix, et réunir quelques corps pour en appuyer les conditions (2).

877. La négociation réussit moyennant l'offre de 5,000 livres pesant d'argent; il ne s'agissait plus que de trouver cette somme; l'Empereur vint à

(1) Flodoard, liv. IV, chap. 1.
(2) Annales Bertiniani.

Compiègne, assembla plusieurs évêques, au nombre desquels était celui de Rouen. On y arrêta ce fameux capitulaire qui sera toujours la honte de la dynastie Carlovingienne, et qui seul suffirait pour renverser du trône toute race qui ne trouverait d'autres moyens de repousser l'ennemi que de lui jeter à la face et l'or et l'honneur de ses sujets.

D'après ce capitulaire, dont le titre porte : *Tribut pour le renvoi des Normands*, l'évêque, l'abbé, ou le comte qui possèdent une abbaye, paieront 12 deniers; les hommes libres ayant un manoir, 1 sou; les propriétaires anciens colons, 4 deniers; les personnes serviles 2 deniers ; les évêques, pour eux et les prêtres de leurs paroisses, 15 sous; les trésors des églises devront aussi fournir leur part des subsides. Les impôts prélevés au nord de la Seine, seront destinés au tribut des Normands établis sur ce fleuve; ceux prélevés au midi seront donnés aux pirates de la Loire (1). Ainsi, chose singulière, une partie de notre littoral contribuait pour faire partir de la Loire les Normands qui, le plus souvent, en revenaient pour nous piller et brûler nos églises.

A la suite de cet édit, Charles-le-Chauve désigne des évêques et des comtes pour se joindre à son fils qui devait aller traiter avec les païens. L'abbé Hugues, l'évêque Gautier, et quelques

(1) Annales Bertiniani.

autres fidèles eurent charge de l'accompagner dans les pays voisins de la Seine. S'il allait plus loin, l'archevêque Jean, de Rouen, les évêques Franco, Arnulphe, et les comtes Gislebert, Litard, Manfroy, Widric furent désignés pour composer sa suite.

Ces lâches concessions ne portèrent pas bonheur à celui qui les avait souscrites. Charles-le-Chauve mourut dans l'année même; et son fils Louis-le-Bègue vint presqu'aussitôt renforcer l'armée de Hugues qui observait les mouvements de la Seine (1).

En 880, les Normands couvrent presque toute la Gaule. Le roi confie la garde du royaume à l'abbé Gozlin qui n'obtient sur eux aucun avantage; son armée au contraire se débande et donne la facilité aux Normands d'égorger les chrétiens et de brûler toutes les églises d'entre la Somme et l'Escaut (2).

884. Pour comble d'infortune, Carloman qui ne manquait pas de résolution, venait d'être frappé mortellement à la chasse dans la forêt de Bezu (de Lyons.) Un de ses serviteurs l'ayant atteint par mégarde à la jambe, il ne survécut que quelques jours à cet accident.

Aussitôt que les Normands eurent appris la mort du roi, ils s'approchèrent de Rouen, et y entrèrent en foule. On doit se rendre compte du désordre

(1) Abbonis monachi de bell. Par. urb.
(2) Annales Vedastini.

qui eut lieu dans le second sac de cette ville. Les Franks arrivèrent presqu'aussitôt pour les débusquer; les pirates, craignant d'être ensevelis sous les décombres de la cité, passent la Seine sur des bateaux et se fortifient de l'autre côté du fleuve. L'armée Franke, renforcée des gens de la Neustrie et de la Bourgogne, semblait devoir écraser les Normands; mais, au début de l'engagement, le duc du Maine fut tué, son armée se débanda et s'enfuit; les pirates ne respirant que la vengeance, sortent de leur camp et poursuivent les fuyards qui se retranchent dans Pontoise, pour intercepter le passage de la rivière à l'ennemi.

Les Normands investissent ce retranchement, et contraignent les Franks, qui manquent d'eau, à proposer une capitulation. Dès-lors, Paris se trouve à découvert et menacé; la population est silencieuse et morne comme dans les instants précurseurs des grandes crises, calme apparent toujours suivi de l'exaltation qui produit des merveilles. L'Evêque Gozlin, à qui revient la charge de défendre sa métropole, use de toutes les ressources qui donnent le courage et la résolution. Avec le comte Odon, il apprête les armes, les machines, et passe la nuit sur les tours qu'il fait réparer; tout est prêt pour la résistance. Les Normands ne se font pas attendre, car, dès le lendemain, une nuée de barques couvrent la Seine et s'approchent des

remparts : la ville est attaquée durant tout le jour avec fureur ; la nuit seule apporte un peu de relâche, lorsque les pirates, exténués de fatigue, se sont retirés dans leurs bateaux. Chaque matin voit renouveler l'attaque de la veille avec une vivacité qui ne peut être comparée qu'à l'ardeur de la défense, car les Parisiens n'ont encore perdu aucunes de leurs positions.

Pendant qu'on était dans l'enivrement du succès, un évènement malheureux et imprévu vint plonger les assiégés dans la consternation et raviver leurs craintes : le petit pont de la Cité avait été emporté par un furieux débordement de la Seine. L'évêque Gozlin, prêt à remédier à tout, choisit des guerriers courageux pour garder la tour isolée formant tête de pont sur l'autre rive, et fait travailler jour et nuit pour rétablir les communications. Les pirates s'étant aperçus du dégât occasionné par le fleuve, attaquent cette tour avec impétuosité, y mettent le feu, car elle était en bois dans sa partie supérieure, la démolissent à la base, et ses défenseurs sont impitoyablement massacrés à la vue des bourgeois qui ne peuvent venir à leur secours (1).

La position de Paris semble devenir de plus en plus critique ; elle s'aggrave par la mort de l'évêque Gozlin, de l'abbé Hugues et d'Evrard, archevêque de Sens, dans lesquels reposait tout l'espoir des

(1) Annales Vedastini.

assiégés. Auschéric, qui succède à Gozlin, comprenant le devoir que lui impose une charge aussi rude, ordonne des prières, des processions, et, suivi d'une foule immense, promène la châsse de sainte Geneviève sur les remparts de la cité En ce moment les comtes Eudes et Adelhelme se jettent dans la ville avec un renfort considérable; le peuple voit l'intervention du ciel dans ce secours inespéré, et, comme il arrive toujours après de grandes péripéties, il s'exalte à l'idée d'un changement de fortune, et passe de la terreur à la joie .... à la témérité.

Les pirates, désespérant de prendre Paris par la force, se décident à l'abandonner. Voulant, toutefois, s'introduire dans la Haute-Seine, dont le passage était interdit sous les deux ponts de la Cité, ils prennent l'incroyable parti de transporter leurs embarcations par terre. Ainsi, l'on voit l'armée normande, spectacle singulier, atelée à ses bateaux, les traîner sur un espace de 2,000 pas, pour les remettre à flot au-dessus de la ville; puis, après cette fatigante corvée, se diriger dans la Marne, entrer à Choisy, où elle prend ses quartiers d'hiver.

Les mêmes pirates, auxquels s'étaient jointes de nouvelles bandes du Nord, attaquent encore deux fois Paris les années suivantes. Cette ville se trouve toujours sauvée par les prêtres et ses courageux habitants. Dans une sortie dirigée par l'évêque

Auschéric, 600 Normands restent sur le champ de bataille; l'évêque lui-même et Ebbles, abbé de Saint-Germain-des-Prés, en tuent plusieurs de leur propre main, et contraignent le reste à s'éloigner des remparts. Alors une partie de ces bandes traitent avec l'empereur qui leur accorde des terres au-delà de la Seine (1), les autres repassent par Rouen, la pillent de nouveau, sortent du fleuve, et se répandent dans le Cotentin.

La ville de Saint-Lô fut exposée à leurs premiers coups, l'evêque Lista y fut tué; nous pensons que c'est à la dispersion des chanoines qui se réfugièrent à Rouen, que l'on y dut l'établissement du prieuré de Saint-Lô, souvenir de la réception hospitalière que le chapitre de la Cathédrale fit à ses confrères malheureux et fugitifs.

Nous ne croyons pas nous être éloigné de notre sujet en rappelant les faits qui précèdent; car le grand drame touche à sa fin, et tout ce qui tient aux Normands ne peut manquer d'intéresser la religion et le pays dont ils vont devenir les maîtres, et surtout cette noble métropole qui doit voir bientôt tous ces hommes farouches courber leurs fronts superbes devant les enseignements de la foi catholique. Il était bon de suivre ces pirates dans leur vie barbare, dans leurs succès, dans leurs revers, pour apprécier leur caractère, le mérite de leur

(1) Annales Metensis.

conversion, et les phases diverses, par lesquelles ce peuple neuf, guidé par des chefs habiles, a dû passer pour arriver à de grandes et belles destinées.

Nous ne trouvons plus de traces de l'évêque Jean. Les chroniques de l'église, qui n'ont été écrites que longtemps après, car alors les plumes étaient muettes, ne font aucune mention de sa mort ni du lieu de sa sépulture; il en est pour lui comme pour la plupart de ses prédécesseurs. On juge, cependant, par certains rapprochements, qu'il mourut en 888.

Léon, natif de Carentan, au diocèse de Coutances, d'une noble famille, fut distingué de bonne heure par Louis le Bègue, qui l'envoya étudier à Paris. Les progrès qu'il fit dans les lettres, et sa piété, lui méritèrent d'être admis dans les ordres sacrés, et placé à la tête de l'archevêché de Rouen. On comprendra dans quel état se trouvait ce malheureux pays, en pensant que Léon ne vit jamais sa métropole, et que ce fut en Espagne, du côté de Bayonne, qu'il s'exerça à la prédication, et mérita le titre de saint, confirmé par ses miracles et ses vertus. Léon. 888.

La légende de cet archevêque nous apprend qu'en arrivant à Bayonne, il trouva la population sous le joug de l'erreur de Mahomet importée par les Arabes, et que, dans sa première apparition

sur une des places publiques de la ville, il convertit plus de sept cents personnes.

La même chronique, empreinte de faits merveilleux, ajoute que les prêtres païens ayant fomenté une sédition, Léon fut traîné devant une statue de *Mars* pour lui offrir de l'encens, et que le saint ayant soufflé contre l'idole, la renversa comme si elle eût été frappée de la foudre. Ce prodige fut salutaire aux païens, car un grand nombre se convertirent, et leurs prêtres mêmes en donnèrent les premiers l'exemple.

Le saint ayant été assassiné en 889, dans une de ses missions, par une bande de Normands, sa mort fut suivie de plusieurs miracles; on dit même qu'il apparut à ses grands vicaires de l'église de Rouen; qu'il les exhorta à visiter son tombeau, et à laisser, toutefois, son corps à Bayonne, où il voulait demeurer, comme gage de l'affection qu'il portait aux habitants.

Witon. 889. C'est au Concile de Rheims, convoqué en 900 par Hérivé, archevêque de cette ville, que nous voyons, pour la première fois, figurer Witon en qualité d'archevêque de Rouen.

Foulques, prédécesseur d'Hérivé, venant d'être assassiné par Baudouin, comte de Flandre, on voulut imposer une punition canonique à ce puissant seigneur : il fut excommunié par le Concile.

Witon et Hérivé s'étaient liés de la plus intime

amitié; lorsqu'il se présentait un point de discipline difficile à résoudre, jamais ils ne prenaient un parti définitif avant de s'être consultés. L'occasion se présenta au sujet des Normands convertis qui retournaient au paganisme. On a vu que la partie maritime de la Neustrie, dans laquelle se trouvait compris le diocèse de Rouen, avait été abandonnée par les habitants, et qu'à la suite de différents traités avec nos rois, les hommes du Nord s'étaient répandus dans ces contrées; tous les pirates qui se présentaient y étaient admis. Le chef faisait sa soumission au roi et embrassait le christianisme; on n'exigeait rien de plus de lui et de ses compagnons. Ce n'était pas toujours par la force qu'ils obtenaient ces concessions, car de très petites bandes en jouissaient comme celles qui auraient été plus nombreuses. En effet, nous voyons le chef *Hunédée* pénétrer en Seine avec cinq barques seulement, et aller trouver le roi Charles, au monastère de Cluni (1), pour lui rendre hommage et en recevoir des terres. Le royaume des Franks était devenu comme ces déserts incultes du Nouveau-Monde, où les aventuriers de tous pays sont admis en qualité de colons, pour les peupler, les cultiver et les défendre.

Cet état de choses avait même acquis une telle

(1) Cluninicum. (Annales Vedastiani.)

sanction que la partie occidentale de la Neustrie, occupée par les pirates, portait, dès cette époque, le nom de *Normandie* ou de côte *normanique*, si l'on en juge par un passage de la chronique d'Asser, évêque de Sherbone (1). Nous savons que des critiques éclairés, qui ne font remonter ce nom qu'à l'époque du traité définitif fait avec les Normands, ont regardé ce passage comme une grossière interpolation ; opinion que nous ne pouvons admettre, car on ne doit pas être plus étonné de voir appeler Normandie un pays où les pirates étaient reçus depuis cinquante ans, que de voir la même rive appelée côte *saxonique* lors de la domination romaine, parce qu'elle avait été exposée pendant un certain temps aux insultes des pirates saxons.

Ce sujet de controverse ne pouvant être traité plus à fond ici, disons seulement que les Normands, fixés sur nos rives, ne comprenant pas les obligations imposées par le christianisme, passaient leur vie dans une perpétuelle indécision entre ses dogmes sacrés et les habitudes payennes contractées par eux dès l'enfance.

Leur état était donc moins celui de néophites du nouveau culte, que celui de barbares vivant

(1) In vit. Edw. reg. — La chronique saxonne et celle de Worcester donnent le nom de *Normandie* à cette province, à la même époque.

dans la négation complète de toute croyance; de là leur irrésolution, le retour aux mauvais penchants de leur vie, à leurs dieux mêmes, protecteurs de cette existence de désordres et de brigandages qui leur avait si longtemps et si bien réussi.

Dans cette occurrence, Witon parait embarrassé de la conduite à tenir envers les Normands; il s'adresse à l'archevêque de Rheims, et celui-ci croit devoir, avant de répondre, consulter le pape Jean IX, qui lui donne de sages avis et parait en définitive s'en rapporter à la prudence des évêques. A la suite de ces missives, Hérivé écrit à Witon : « Vous me demandez quelle conduite vous devez tenir envers les Normands qui, après avoir été baptisés, reprennent les habitudes des païens, comme les porcs retournent à leur bourbier, et les chiens à ce qu'ils ont vomi. »

Après certaines réflexions qui terminent ce singulier préambule, il lui adresse une règle appuyée de passages de saint Jean, de saint Silvestre, de saint Grégoire, de saint Augustin, de saint Remi, de saint Bazille, de Béde, du pape Léon et de plusieurs conciles, indiquant la conduite autrefois tenue à l'égard des païens; textes applicables au sujet dont il était question.

En général, ces articles se résument dans la latitude laissée aux évêques d'apprécier l'état d'intelligence des néophites, et de voir s'ils ont bien

compris la portée de leurs engagements. Les pirates, dit Hérivé, sont des gens grossiers qu'il ne faut pas désespérer par des rigueurs; cependant, on devra faire faire des pénitences selon les saints canons, à ceux qui, n'étant pas novices dans la foi, seraient retombés dans les excès de leur vie passée.

909. On peut conclure de tout ceci que Witon s'occupait activement de l'administration de son diocèse et de la conversion des Normands. Nous trouvons ensuite cet archevêque au concile de Trosley, tenu en 909, pour aviser aux moyens d'arrêter le cours des calamités publiques attribuées aux péchés des peuples.

On y dresse quinze canons pour le rétablissement de la discipline ecclésiastique.

Le deuxième contient une exhortation au roi, tirée de plusieurs passages des Saints-Pères, pour lui rappeler ses devoirs, et une autre aux ecclésiastiques touchant l'obéissance qu'ils doivent aux rois.

Le septième est contre les rapines et les vols; le huitième, contre ceux qui enlèvent des filles et des femmes, désordres introduits depuis quelques temps par la vie barbare.

Le quatorzième, enfin, contre l'abus qui s'était introduit de piller le bien des évêques après leur mort : le manoir de l'évêque se trouvait envahi

par le peuple, et chacun emportait un lambeau de ses dépouilles.

Mais le préambule de ce concile est surtout intéressant, car il nous dépeint les maux qui affligent l'église et le pays, maux dont les évêques gémissent en ces termes : « Comme les premiers hommes vivaient sans loi et sans crainte, abandonnés à leurs passions, ainsi maintenant chacun fait ce qu'il lui plait, méprisant les lois des évêques. Les puissants oppriment les faibles; tout est plein de violences contre les pauvres et de pillages des biens ecclésiastiques; et, afin qu'on ne croie pas que nous nous épargnons, nous qui devons corriger les peuples, nous portons le nom d'évêques et nous n'en remplissons pas les devoirs... Si nous voulons reprendre les autres, ils disent, comme dans l'Evangile, que nous les chargeons de fardeaux insupportables, et que nous n'y touchons que du bout du doigt. »

La décadence des monastères est aussi passée en revue : « Les uns ont été ruinés et brûlés par les païens, les autres dépouillés de leurs biens et presque réduits à rien. Ceux dont il reste quelques vestiges ne gardent plus aucune forme de vie régulière. Les moines, les chanoines, les religieuses n'ont plus de supérieurs légitimes, par l'abus qui s'est introduit de les soumettre à des étrangers..... Nous voyons dans les monastères consacrés à Dieu

des abbés laïques, avec leurs femmes, leurs enfants, leurs soldats et leurs chiens. Comment de tels chefs feront-ils observer la règle qu'ils ne savent pas même lire? (1) »

L'archevêque Witon disparaît de nos annales vers l'an 910, époque à laquelle nous voyons arriver son successeur.

Francon. 910. La vie de l'archevêque Francon est tout-à-fait liée à l'histoire des Normands de la Seine, histoire fort obscure à l'époque de son avènement au pontificat. Nous remarquons seulement, à travers les récits divers des Chroniqueurs normands, que la Gaule eut encore à souffrir de nombreuses et terribles invasions. Le chef norwégien Rolf ou Rollon apparaît ici pour la première fois, à la tête d'une flotte considérable.

Ces nouveaux pirates s'arrêtent à Jumiéges, où ils déposent le corps de la vierge Ameltrude qu'ils avaient apporté de Bretagne, et, s'apprêtent à remonter vers Rouen. Francon, qui en a connaissance, rassemble les bourgeois, et ceux-ci, à la vue de leurs murailles renversées, jugeant qu'on n'est pas en état de résister, engagent l'archevêque à se rendre auprès de Rolf. Francon n'écoutant que son zèle, alla trouver les pirates, se jetta au milieu de leur camp, demanda à parler au chef, et lui dit : « Que les Rouennais étaient sans cesse

(1) Histoire des Conciles.

molestés par ses compatriotes, qu'ils n'avaient personne qui les protégeât, et que s'il lui plaisait de les défendre, ils le tiendraient à Seigneur. « A quoi Rolf répondit qu'il entendait demeurer à Rouen, en faire sa maîtresse ville, et qu'il ne lui ferait aucun mal ainsi qu'aux habitants (1). »

Ces choses arrêtées, les Normands font remonter leurs navires jusqu'à Rouen, accostent le port Morand, voisin de l'église de Saint-Martin, et s'établissent dans les murs de la forteresse que Rolf fait aussitôt réparer (2).

Guillaume de Jumiéges et la chronique de Sherbone portent cette expédition à la date de 876, date inexacte, puisque Francon n'était pas alors archevêque de Rouen. Cela ne détruit pas la véracité du fait en lui-même; car il n'y a rien d'étonnant de voir séjourner dans cette ville, avant l'admission officielle des pirates, la flotte considérable de Rollon, dont les bandes vont entrer en lutte avec les forces réunies des Bourguignons et des Franks.

Rolf sait contenir dans Rouen le mauvais vouloir de ses compagnons, et faire respecter les habitants; mais cette facile conquête ne suffit pas à l'impatience de ce roi de la mer; il médite

(1) Chroniques manuscrites de la Bibliothèque nationale citées par Depping. — Robert Wace.

(2) Ibid.

de prendre Paris, et remonte la Haute-Seine avec sa flotte. Il fut atteint à l'embouchure de l'Eure par le comte Reinaud, commandant l'armée des Neustriens. Cette rivière séparait alors les deux camps. Un envoyé du comte ayant demandé à Rollon de se soumettre au roi des Franks, en reçut cette fière réponse : « Nous ne nous soumettrons à personne ; tout ce que nous pourrons conquérir par nos armes, nous le ferons passer sous notre domination : rapporte si tu veux ce que tu viens d'entendre au roi dont tu te glorifies d'être député. »

Une répartie si hautaine ne pouvait manquer d'être suivie d'un sérieux engagement; il eut lieu en effet, les Franks furent battus, et les pirates allèrent en toute hâte s'emparer du château de Meulan dont tous les habitants périrent par le glaive.

La prise de cette place fut immédiatement suivie du siége de Paris. Comme il traînait en longueur et qu'il ne fallait pas perdre l'habitude de piller, Rolf détacha une expédition sur Évreux et Bayeux; ces deux villes furent à peu près renversées. Aussi les peuples de la Gaule, effrayés de tant d'audace, payèrent tous le tribut aux barbares.

Cette expédition, munie d'un riche butin, redescendit vers Rouen, en commettant toutes sortes d'excès. Charles-le-Simple, touché des malheurs

du peuple, donna ordre à l'archevêque Francon de conférer de nouveau avec le chef des Normands, « je perds tous les jours, lui mandait-il, de mes sujets, le royaume est dévasté, on ne laboure ni ne sème plus; annoncez à Rolf que je lui donnerai des terres étendues et que je lui ferai des présents considérables s'il veut se faire chrétien. »

Cette mission fut suivie d'une trève de trois mois. Rolf dut rester à Rouen durant cette suspension d'hostilités. « Ne recevant pas la confirmation des promesses qui lui avaient été faites et se croyant méprisé par les Franks à cause du repos qu'il leur avait accordé, » il se jeta sur la Bourgogne, dévasta tous les pays voisins de l'Yonne et de la Saône, et vint mettre le siége devant la ville de Chartres.

Il lui importait beaucoup de s'emparer de cette place dont le pillage offrait un riche appas à la cupidité de ses compagnons. Il était sous les remparts de la ville, le succès paraissait imminent, lorsque le duc de Bourgogne survint avec son armée et celle des Franks. Le combat s'engage entre lui et les pirates avec un acharnement qui fait douter du résultat de la lutte. L'évêque Waltelme, saisi d'une sainte exaltation et voyant qu'il y allait de l'existence de son troupeau, « monte en chaire, prêche contre les Normands, dit qu'ils sont des Sarrasins et des ennemis de Dieu, qu'il faut exterminer »; il donne ensuite l'absolution aux bourgeois, sort les reliques

de sa cathédrale et la tunique de la Vierge (1) qu'il élève au bout d'une pique en guise d'étendart ; puis suivi de ses concitoyens, tombe résolument sur les derrières de l'ennemi. Les Normands prennent la fuite, plutôt pour obéir à la puissance divine, dit l'annaliste flatteur de la dynastie normande, que pour céder aux forces réunies des Bourguignons et des Franks (2).

Jamais, en pareille occurrence, l'intervention des reliques sacrées n'avait manqué son effet; les hommes du Nord la redoutaient beaucoup, ce qui leur faisait dire que, dans la Gaule, les morts étaient plus à craindre que les vivants.

« Irrité de ces revers, Rolf rassemble ce qui lui reste d'hommes pour faire la guerre aux Franks. Alors, semblables à des loups, les païens pénètrent de nuit dans les bergeries du Christ; les églises sont embrasées, les femmes emmenées captives, le peuple est massacré ; un deuil général se répand en tous lieux ; enfin, accablés de tant de calamités, les Franks portent leurs plaintes et leurs cris de douleurs devant le roi Charles, s'écriant tous d'une voix unanime que, par suite de son inertie, le peuple chrétien périra entièrement sous les coups des païens (3) ».

(1) Elle avait été rapportée de Bizance par Charles-le-Chauve.

(2) Will. Gemet.

(3) Will. Gemet.

Charles fut obligé d'en revenir au projet qu'il avait eu, d'accorder un vaste territoire aux Normands pour servir de barrière au reste de la Gaule *pro tutela regni* (1). Il chargea l'archevêque de Rouen d'offrir à Rolf la souveraineté de toute la frontière maritime qui s'étend depuis la rivière d'Epte jusqu'aux confins de la Bretagne, à condition qu'il se ferait chrétien.

Rolf, après avoir consulté ses compagnons, accorde un certain délai, afin que dans cet intervalle, la paix puisse être établie par un solide traité.

Le village de Sainte-Clair-sur-Epte fut choisi pour l'entrevue qui devait avoir lieu entre le roi des Franks et le chef des pirates; l'un et l'autre se rendirent sur les bords de cette rivière accompagnés d'une nombreuse suite. Du côté du roi Charles, on remarquait Robert, duc des Franks, l'archevêque Franco, et une foule de chevaliers; du côté de Rolf, ses bandes turbulentes et menaçantes, impatientes de savoir quels seraient pour elles les bénéfices de la journée. Les premiers étaient d'un côté du fleuve, les autres bordaient la rive opposée. C'était un curieux spectale de voir ces guerriers franks et scandinaves, anciens et nouveaux conquérants de la Gaule, réunis, après 60 ans de luttes, pour partager encore une fois le sol gallo-romain et les dépouilles de la vieille civilisation. 912.

(1) Charte de Charles-le-Simple. Histor. de France, t. IX, p. 536.

L'archevêque de Rouen était l'âme des décisions qui allaient intervenir; les propositions.se transmettaient par des messagers qui passaient alternativement d'une rive à l'autre. Le succès du traité fut un instant compromis par les exigeances de Rolf. Charles lui offrit la Flandre; elle est trop marécageuse, répondit le pirate; il lui offrit après ce que nous appellerons désormais la Normandie; Rolf objecta qu'elle était *inculte et déserte*, *que la ville de Rouen était privée d'habitants*, et qu'il n'aurait aucun moyen d'y faire subsister ses hommes; le roi des Franks fut obligé d'y ajouter la Bretagne pour appoint.

Ces dernières propositions, et celle de se faire chrétien, étant acceptées par le chef normand, l'avenir du pays était décidé. Pour maintenir la bonne harmonie entre les deux peuples, le roi donna à Rolf sa fille Giselle en mariage, disent certains chroniqueurs (1), mais ajoutons que cette Giselle et ce mariage paraissent être une création des historiens normands.

Il ne s'agissait plus alors que de prêter le serment d'investiture; les deux camps se confondirent, et quand on paraissait d'accord, tout fut encore une fois sur le point d'être rompu. En recevant la Normandie à titre de fief, le cérémonial exigeait que Rolf baisât le pied du roi son suzerain. Comme on

(1) Ordéric Vital, liv. III. — Will. Gemet.

l'engageait à remplir ce devoir « Jamais, s'écria le pirate, je ne fléchirai le genou devant les genoux de quelqu'un, jamais je ne baiserai les pieds de qui que ce soit ». Alors les évêques intervinrent, et firent observer à Rolf que celui qui recevait un tel don devait s'empresser de baiser le pied du monarque. D'un autre côté, ses compagnons murmurèrent et lui firent remarquer qu'il ne fallait pas compromettre, par un refus si obstiné, le fruit de leur conquête et de si pénibles travaux. Rolf, pour accorder quelque chose aux instances de tous, ordonna à l'un des chefs de son armée de baiser le pied du roi. Le Scandinave, saisissant aussitôt ce pied, l'éleva jusqu'à sa bouche et fit tomber le monarque à la renverse. Alors on entendit des éclats de rire et un grand tumulte parmi les guerriers et le petit peuple venu sur les lieux par curiosité (1).

Cette grossière impertinence ne paraîtra pas surprenante à celui qui se rend compte des mœurs incultes des pirates, mais tout porte à croire qu'elle n'eut pas lieu, et que Guillaume-de-Jumiéges n'est ici que l'écho d'une tradition populaire erronée, flattant l'orgueil national des Normands, et qu'ils se plaisaient à raconter.

La chronique de Saint-Martin-de-Tours n'aurait pas oublié ce fait s'il eût été exact, Elle dit

(1) Will. Gemet.

simplement que Rolf ne voulut pas baiser le pied du roi, à moins que Charles ne le levât pour lui épargner de se mettre à genoux. Elle ajoute à ceci une assez plaisante anecdote : c'est que les Normands ayant fait observer à Rolf que c'était une cérémonie nécessaire pour la prise de possession d'un si grand territoire, celui-ci répondit en anglais, *ne se bigoth*, ou *non par Dieu*, que le roi et les Franks de son entourage rirent beaucoup de ce *bigoth* qu'ils ne comprenaient pas, et que le nom en resta aux Normands.

Il demeure bien constaté par ce qui précède, qu'il y eut un mouvement de gaîté, de fou-rire parmi les assistants; mais les deux chroniqueurs sont loin d'être d'accord sur les motifs qui le provoquèrent.

Le roi retourna à Paris, Rolf et le duc Robert partirent pour Rouen.

Ainsi se terminèrent ces grandes invasions qui avaient tout détruit durant de longues années, et réduit en un véritable désert le pays le plus fertile du monde. Nous verrons par ce qui va suivre, l'influence des pirates sur les mœurs, la religion et le bonheur matériel de ces contrées.

Ce traité coincidant avec la chute de la race carlovingienne dont nous n'aurons presque plus à nous occuper, résumons ce que l'Église de Rouen dut à ces princes durant les agitations de leur vie et leur pouvoir.

Les premiers Carlovingiens, n'étant pas appelés au trône par la naissance et les constitutions de l'empire des Franks, eurent besoin de l'assentiment du clergé pour s'y maintenir. Ils rendent au souverain pontife les services les plus signalés, passent les monts pour le défendre et lui assurer la possession temporelle des États romains.

Forts de l'appui du pape, ces princes exigent celui du clergé des Gaules; on chasse les évêques qui ne peuvent être gagnés, on les remplace par des hommes de Cour sur le dévouement desquels on était en droit de compter. Ces nouveaux prélats, presque tous laïques, n'ayant pas rompu avec les habitudes belliqueuses de leur vie passée, se voyaient plus souvent à la tête d'hommes armés qu'à celle de leur paisible troupeau. Les biens du clergé excitant, il est vrai, la convoitise de ceux qui n'y avaient aucune part, on était sans cesse obligé de les défendre à main armée, et contre leurs ravisseurs et contre les Normands qui s'attachaient principalement, dans leurs courses, aux églises et aux monastères.

Atton de Verceil, dans son *Traité des Souffrances de l'Église*, se plaint de l'abus qui s'était introduit de donner des évêchés à de trop jeunes sujets: « on questionne le pauvre enfant sur quelques articles qu'il a appris par cœur, ou qu'il lit en tremblant dans un papier. Ceux qui l'interrogent savent

bien qu'il n'entend pas ce qu'il dit, et ils ne le font pas pour l'examiner, mais pour garder la forme canonique et assurer la fraude par l'apparence de la vérité. »

L'abus de donner des abbayes à des laïques régnait alors publiquement; les rois eux-mêmes les prenaient souvent pour eux, et les seigneurs se mettaient en possession des monastères sans autre formalité que la concession du prince.

Nous avons vu plusieurs Conciles rassemblés sous la présidence des Hincmar, des Foulques et des rois mêmes; on y arrêtait de saints canons, et de beaux capitulaires pour remédier aux maux présents; mais toutes ces sages délibérations restaient sans effet, car trop de personnages étaient intéressés au maintien des abus.

Les premiers Carlovingiens avaient établi, de l'autre côté du Rhin, le siége de leur pouvoir, et, tout occupés des intérêts germaniques, ils eurent peu de temps à donner à l'administration de nos contrées. Cependant, les premières donations faites à la Cathédrale de Rouen remontent à Charlemagne et au siècle dans lequel il a vécu. On pourrait, d'après cela, se demander comment le clergé de l'époque mérovingienne pourvoyait aux dépenses de l'église, si l'on ne savait qu'il était soutenu par les offrandes des fidèles et la pieuse libéralité des rois.

Si les Carlovingiens ont donné des biens fixes à

la métropole de Rouen, nous ne voyons, d'un autre côté, aucune abbaye, aucun monument, fondés par eux dans nos régions occidentales. On pourrait dire, au contraire, que, leurs funestes divisions entraînant la ruine du pays, et provoquant soixante années de ravages qu'ils ne surent prévenir ou réparer, il ne resta, après eux, de tous les monuments dus à la piété des fils de Mérowig, que d'immenses décombres, de grands et tristes souvenirs.

DEPUIS ROLLON

Jusqu'à la conquête de l'Angleterre.

Le christianisme avait à lutter contre beaucoup 912.
de préventions avec les barbares, et ce n'était pas une entreprise ordinaire de faire comprendre le dogme si pur et si simple de l'évangile à des hommes dont l'imagination n'était nourrie que de prodiges, d'histoires de fées, de géants, fruit de la solitude des forêts et de l'aspect sévère de leurs lacs et de leurs rochers.

Le culte d'Odin, transporté de l'Asie parmi eux, exaltait tellement leurs idées guerrières que leur

mépris de la mort était extrême; bien persuadés que ceux qui la trouvaient en combattant, avaient le privilége d'être admis dans le paradis d'Odin.

Tous les jours les pirates, réunis dans la ville, recevaient les instructions de l'archevêque Francon, et l'on voyait avec étonnement ces hommes, autrefois féroces, devenus humbles et doux, et se laissant diriger comme des agneaux.

Rolf lui-même se montre tous les jours, revêtu de la tunique blanche des néophites; espèce de blouse en laine pour les chefs, et en toile pour les simples pirates.

Ceux-ci, à l'exemple du chef, quittent leurs accoutrements bigarrés provenant de la dépouille de tous les peuples, pour endosser la casaque blanche, sous laquelle ils ont plutôt l'apparence de moines que de guerriers. Ce ne fut pas sans peine qu'on leur fit prendre ce costume qui leur paraissait humiliant et ridicule; plusieurs même refusèrent d'une manière assez plaisante, en disant qu'ils ne voulaient pas revêtir ces habits de berger.

La cathédrale, en partie détruite, avait été néanmoins disposée pour la cérémonie. Le duc Robert et les grands de sa suite y représentaient le roi des Franks. Ce fut un beau triomphe pour la religion, en ne le considérant même qu'au point de vue de la tranquillité du pays, de voir l'Attila du Nord courber son front superbe devant l'ensei-

gnement de l'évangile pour recevoir l'eau sainte de la régénération.

Pendant la période que durèrent ces cérémonies, Rolf fit des donations à chacun des grands établissements religieux que lui indiqua Francon. Les trois premiers jours, il dota les cathédrales de Rouen, de Bayeux et d'Évreux, et les autres jours, les abbayes de Saint-Ouen, du Mont Saint-Michel, de Jumiéges et de Saint-Denis. Notre métropole, si l'on en croit Dudon de Saint-Quentin, reçut une grande terre pour servir à l'entretien de ses chanoines, et l'évêque de Coutances, présent à la cérémonie, obtint l'église de Saint-Lô de Rouen, qui resta toujours annexée à son diocèse.

Il s'agissait alors, pour Rollon, de satisfaire cette milice avide qui lui avait frayé le chemin du pouvoir. Le territoire de la Normandie devint le partage de ses compagnons. Les premiers chefs eurent les anciens domaines des Franks et des Gallo-Romains que le désastre des guerres avait contraints de fuir. Ces hommes, largement pourvus, devinrent la souche des grandes familles normandes qui se sont perpétuées jusqu'à ce jour dans notre pays et en Angleterre.

Les pirates de second ordre répandus sur le sol, se classèrent selon leurs goûts et leurs capacités. Ceux qui n'avaient pas rompus avec les allures guerrières, s'établirent dans des châteaux-forts,

d'autres habitèrent les villes, le plus grand nombre, les rives de la mer et des fleuves, et formèrent les populations maritimes de la province. Tout changea de face en Normandie, tout, jusqu'aux noms de familles et de localités. La plupart de nos villages qui portaient des noms gaulois ou romains, comme on peut s'en convaincre par les chartes des âges précédents, prirent ceux de leurs nouveaux possesseurs auxquels on ajouta le mot *villa*. Ce nom latin, donné aux maisons de campagne sous les Romains, leur avait été conservé durant l'époque carlovingienne, si l'on en juge par le fameux capitulaire de Charlemagne *de villis*. Ainsi les noms normands *Angher*, *Tancar* et *Rodger*, formèrent ceux des villages d'Angerville, Tancarville et Rogerville.

Ces grands seigneurs d'un jour, devenus chrétiens, s'empressèrent à l'envi de rétablir les monuments qu'ils avaient renversés : après le château vinrent la chapelle, le monastère et l'église.

Les pratiques du christianisme n'empêchèrent pas Rollon de s'occuper de toutes sortes d'améliorations : *il relève les murs de Rouen*, et fait faire une nouvelle forteresse sur l'emplacement occupé plus tard par le couvent des Cordeliers; car la charte de fondation de ce monastère porte qu'il fut
914. construit sur les débris de l'ancien donjon. Puis, pour agrandir le port et la ville, il fait jeter, depuis

la cathédrale jusqu'à la Seine, des remblais que l'on appela longtemps les *Terres neuves*. On y vit bientôt s'élever des maisons et les églises de Saint-Martin-du-Pont, Saint-Étienne, Saint-Vincent-sur-Rive, Saint-Clément et Saint-Éloi. Ces deux dernières n'étaient auparavant que de simples chapelles situées dans des terrains marécageux.

Le peuple qui commençait à jouir d'un peu de tranquillité, désira bientôt remettre la ville de Rouen sous l'égide de ses saints patrons. Les bourgeois s'adressèrent au duc, et le prièrent de faire revenir de France le corps de saint Ouen. « Nous sommes fâchés, lui dirent-ils, d'avoir perdu notre archevêque. Pour les satisfaire, Rollon manda au roi de France qu'il eût à lui rendre *son prêtre* s'il voulait conserver la paix. Ce roi ayant fait droit à sa demande, Rollon donna ordre de replacer le corps de saint Ouen dans son église. Les moines, gardiens de ces précieuses dépouilles, les rapportèrent jusqu'à une certaine métairie, voisine de Rouen, où ils passèrent la nuit. Lorsqu'ils voulurent les enlever le lendemain, ils ne purent y parvenir. Alors ces moines infiniment tristes, mandèrent aux Rouennais qu'il leur était impossible de déplacer saint Ouen du lieu où il avait reposé. »

Le duc, apprenant cette nouvelle, dit « que cette tribulation arrivait bien justement aux citoyens parce qu'ils auraient dû aller à la rencontre de saint Ouen.

Il ordonna à l'archevêque et à tout le peuple de se rendre avec lui, en vêtements de laine et nu-pieds, auprès du saint, pour le supplier de permettre qu'on le transférât dans le lieu où il avait été archevêque. »

Lorsqu'on fut arrivé dans la métairie où le cercueil était déposé, Rollon s'écria d'une voix suppliante: « Saint Ouen, bon archevêque, permettez que votre corps soit transporté où vous avez si souvent répandu vos saintes bénédictions; quant à moi, je donne à votre église et à vous toute la terre qui s'étend depuis ce lieu jusqu'aux murailles de la ville. Alors le duc et quelques hommes baissant les épaules, enlevèrent facilement le corps, et le transportèrent dans son église. C'est depuis ce temps, dit-on, que cette petite ferme a été appellée *Long-Pean* » (1).

Peu après, l'évêque de Coutances apporta processionnellement à Rouen les corps de saint Lô et de saint Romphaire.

Jamais on ne raconta tant de prodiges que dans les premiers temps de l'occupation normande. On construisait des églises, on y déposait des reliques de saints, ce qui donnait lieu à une foule de légendes, à des histoires merveilleuses que la religion elle-même réprouve et qu'on croyait nécessaires alors pour capter l'attention des étrangers. Il fal-

(1) Will. Gemet. Supplément à l'histoire des Normands.

lait applanir bien des obstacles au christianisme, éviter avant tout que les païens ne transportassent sur notre sol leurs mœurs, leurs croyances et leurs dieux.

A Fécamp, la mer avait jeté dans le port du précieux sang de Notre Seigneur, transporté de Jérusalem dans un tronc de figuier. Un prêtre, en disant la messe dans la même contrée, avait vu changer les espèces du pain et du vin en chair et sang véritables de Jésus-Christ. Chaque pays, chaque abbaye avait sa légende, on se croyait revenu aux premiers temps du christianisme, aux naïfs récits de Grégoire-de-Tours et de Frédégaire.

A Rouen même, au milieu de cette population active et intelligente, on rapportait ce fait singulier : Uu certain jour, tandis que le duc était en ville, plusieurs hommes se tenant le soir devant leurs maisons, virent un cavalier marcher sur la Seine comme il aurait fait sur la terre. Vivement saisis de stupeur, ils allèrent lui demander qui il était et d'où il venait; il leur dit : « Vous voyez que je suis un homme. Aujourd'hui, de grand matin, je suis parti de Rennes en Bretagne; à la sixième heure, j'ai mangé à Avranches, et ce soir, je suis venu jusqu'ici. Si vous ne me croyez pas, allez et vous trouverez dans la maison où j'ai dîné mon couteau que j'y ai laissé par oubli » (1).

(1) Will. Gemet. Supplément à l'histoire des Normands.

Le duc apprenant ce fait extraordinaire, manda le voyageur, mais il était déjà parti et bien loin s'il marchait avec la même vitesse. Il avait raconté à ses hôtes, tandis qu'il était assis à leur foyer, que la race de leur duc vivrait longtemps, et qu'elle se maintiendrait jusqu'à la septième génération ; ce qui s'est vérifié par le règne de Henri, dernier descendant de Rollon, le septième qui ait possédé jusqu'à sa mort la Normandie et l'Angleterre.

Le chef des Normands était acquis pour toujours au christianisme qui opérait tant de prodiges et inspirait des prédictions si favorables à sa dynastie.

Après de grands travaux, l'archevêque Francon mourut en 919. La postérité a peut-être trop oublié le repos qu'il a procuré à la Province. Aujourd'hui que l'on s'empresse à rechercher les gloires de la patrie, Francon devrait avoir une place distinguée parmi les hommes qui l'ont bien servie et qui ont sauvé la civilisation.

Gonthard. 919. Gonthard succède à Francon en qualité d'archevêque de Rouen ; le livre d'ivoire de la cathédrale dit qu'il fit paraître, dans l'exercice de ses fonctions, une sagesse et une vigilance pastorales, ce qui ferait croire qu'il marcha sur les traces de son prédécesseur pour convertir les païens et les faire persévérer dans la foi chrétienne.

Les grandes actions qu'il inspira au duc des Normands font honneur à son caractère et à ses

lumières; car partout nous trouvons Rollon grand civilisateur, politique habile et zélé défenseur de la justice. A son arrivée, le pillage était incessant en Normandie; il y apporta un remède si énergique qu'une paire de bracelets d'or, supendue à l'un des arbres de la forêt de Roumare, y resta pendant trois années sans que personne osât y porter la main. Il fit appel aux peuples pour habiter ses états alors déserts, promit sécurité à tous, et leur accorda, dit Guillaume de Jumiéges, des lois immuables *faites et promulguées du consentement des chefs*, circonstance qui serait assez remarquable, si l'on ne reconnaissait dans ces actes l'intervention du clergé, qui n'approchait le pouvoir que pour défendre les classes populaires, pauvres et persécutées.

Enfin, après avoir fait beaucoup de dons à la Cathédrale, administré la province avec grandeur et sagesse, Rollon, sentant sa fin approcher, présenta aux grands de la Normandie, son fils Guillaume, pour lui succéder. « C'est à moi, leur dit-il, de me faire remplacer par lui, à vous de lui être fidèles. » Après avoir obtenu leur consentement, il vécut encore un lustre, et mourut consommé de vieillesse.

Telle est la manière incertaine et équivoque dont les historiens Normands nous racontent la fin de leur premier duc, sans en préciser autrement l'époque.

Cependant, un manuscrit récemment retrouvé à Bamberg, attribué à un moine du nom de Richer, nous apprend que Rollon fut tué en 925, lorsqu'il défendait la ville d'Eu contre les Franks, circonstance inexacte, puisque Rollon avait alors abdiqué le pouvoir en faveur de son fils, et que le moine de Bamberg qui la rapporte, a eu soin de biffer lui-même ce passage sur son manuscrit. De son côté, la chronique française d'Ademare, mentionne qu'avant de mourir, Rollon était revenu à la religion d'Odin, et avait immolé cent captifs chrétiens à ses anciens dieux; contes absurdes, racontés par les Franks, toujours hostiles à celui qui avait renversé leurs villes et causé tant de désastres au pays.

Les plus judicieux critiques prétendent que Rollon dut mourir vers 925. Il fut inhumé près du maître-autel de la Cathédrale, au haut de la nef actuelle; on le transféra, plus tard, dans la chapelle de Saint-Romain.

Guillaume-Longue-Épée succéda à Rollon son père. La jalousie des comtes bretons Alain et Bérenger, donna lieu à la première guerre que Guillaume entreprit. Ce fut ensuite le comte de Coutances, Rioulfe, qui réunit un grand nombre de partisans pour s'emparer de la Normandie. Cette attaque téméraire fut châtiée sous les murs de Rouen, à l'endroit nommé depuis le *Pré-du-*

Combat ; l'armée des révoltés fut taillée en pièces par le duc et ses chevaliers.

Au retour du victorieux Guillaume, le clergé rendit au Ciel des actions de graces pour le succès de ses armes, et ce prince, pour remercier Dieu et l'Eglise, fit plusieurs donations importantes à la Cathédrale.

Nous voyons d'abord les terres d'Amfréville et de Fréville dans le Vexin. Ensuite les domaines de Londinières et de Claies, situés sur l'Andelle, et la terre d'Othonville, voisine de la campagne de Fréville (1).

Guillaume, qui avait compris le danger de sa position, tant du côté des Franks que de celui de ses propres sujets, avait fait construire une citadelle à Fécamp, gardée par des hommes sûrs, pour s'y retirer au besoin, et regagner le Nord avec sa famille et ses partisans les plus dévoués. Cette citadelle renfermait les objets les plus chers à son cœur. Ce fut là que sa femme *Sprota* mit au monde un fils qui porta le nom de Richard ; Guillaume en reçut la nouvelle à Rouen dans le temps qu'il mettait en fuite les partisans de Rioulfe

Les voyages multipliés qu'il faisait à Fécamp lui suggérèrent la pensée de réédifier le monastère de cette ville, détruit par les pirates, et dont les ruines, couvertes de ronces, furent trouvées dans la forêt par les ouvriers de son château.

(1) Cartulaire de la Cathédrale de Rouen.

Ce fut aussi lui qui releva le monastère de Jumiéges. Le moine Guillaume, très compétent ici, puisqu'il est question du couvent dont il fut un des principaux religieux, nous apprend que le duc, chassant dans la forêt, y rencontra deux moines occupés à transporter des décombres, et que, leur ayant demandé ce qu'ils faisaient, ils lui racontèrent en détail les malheurs de leur couvent, et lui offrirent le pain d'orge et l'eau, qu'il dédaigna comme régal trop grossier.

940. Peu de temps après, le duc, blessé par un sanglier, revint vers les cénobites, et accepta d'eux la charité qu'il avait d'abord dédaignée; il fit relever leur maison qu'il peupla de religieux du Poitou, sous la conduite de l'abbé Martin. Sa ferveur devint si grande qu'il témoigna le désir de s'y faire moine; il aurait mis ce projet à exécution, s'il n'en eût été empêché par l'abbé Martin lui-même, qui lui représenta le danger que courrait sa dynastie s'il laissait le pouvoir dans les mains inexpérimentées de son fils, trop jeune pour supporter un pareil fardeau.

Guillaume parut écouter ces sages conseils, quitta le monastère pour se rendre à Fécamp, emportant avec lui le capuchon et l'étamine de l'abbé dont il aimait à se revêtir, et qu'il renferma dans un petit coffre dont il portait la clef en argent, suspendue à sa ceinture.

Le projet de se faire moine lui revenant bientôt à l'esprit, il fit réunir le clergé et les grands de la Normandie, et leur exposa nettement ses résolutions. Les évêques surpris, et trouvant qu'il était plus profitable à la religion d'avoir un duc pieux, qu'un prince moine et sans pouvoir, s'en exprimèrent en ces termes : « Pourquoi, sérénissime seigneur, nous abandonnez-vous si promptement? A qui confierez-vous la seigneurie de votre duché? » A quoi le duc répondit : « J'ai un fils nommé Richard; or, si vous avez quelque affection pour moi, montrez-vous justes et faites-le votre seigneur, car ce que j'ai promis à Dieu sera inévitablement réalisé par moi. »

A cette époque, Hérold, roi des Danois, chassé de son royaume par son fils Suénon, se présentait à l'embouchure de la Seine, avec soixante vaisseaux. Une nouvelle invasion eut été imminente du temps de l'ancien ordre de choses; mais, sous le régime actuel, les pirates se présentèrent en compatriotes malheureux; Guillaume leur assigna le comté de Coutances pour y résider jusqu'à ce qu'ils pussent retourner dans le Nord.

Nous trouvons ici la mort de l'archevêque Gonthard qui eut lieu en 942. Orderie Vital dit qu'il fut utile au peuple, prudent et conciliant :

Utilis in populo prudens quoque conciliator.

Hugues. 942. C'était un choix difficile à faire pour un prince consciencieux comme l'était Guillaume Longue-Épée que celui de l'archevêque de Rouen. Il jette les yeux sur un moine de Saint-Denis, nommé Hugues, jouissant dans ce monastère d'une grande réputation de piété et de savoir. Ce moine, d'une illustre maison, faisait présager un avenir heureux pour le diocèse ; le temps apprit que Guillaume ne pouvait faire un plus mauvais choix. Ajoutons que les souffrances de l'Église durèrent 47 années, période de l'épiscopat de ce prêtre indigne.

Il semble que ce choix ait porté malheur au duc des Normands, car ayant été appelé presqu'aussitôt par Arnoult, comte de Flandre, à Péquigny pour y conférer au sujet du château de Montreuil appartenant à Herluin, il fut assassiné dans une île de la Somme par les ordres du comte de Flandre.

Ce fut une consternation générale parmi les Normands témoins d'un si lâche attentat ; ils allèrent chercher le corps de leur duc, le dépouillèrent de ses vêtements, trouvèrent sur lui la clé d'argent qui enfermait sa ceinture et son étamine de moine, et le transportèrent à Rouen.

Le bruit de cet assassinat, répandu dans la capitale des Normands, y apporta la désolation. Le clergé se réunit pour aller au devant des restes du prince ; on remarquait, à la suite de l'archevêque Hugues : Richard, évêque de Bayeux, Roger, évê-

que de Lisieux, Gueroult, évêque d'Évreux, Hildebert, abbé de Saint-Ouen, Fromond, abbé de Saint-Taurin, et Mainard, abbé du Mont-Saint-Michel. On avait fait venir de Bayeux le nouveau duc des Normands, Richard, qui, en habits de deuil, assistait à cette triste cérémonie. Le corps fut conduit processionnellement à la cathédrale et inhumé près du maître-autel, du côté opposé à la sépulture de Rollon.

Peu de temps après, le jeune duc témoigna le désir de visiter les restes de saint Ouen que l'on plaça dans une belle châsse, dont il avait fait les principaux frais.

La minorité de Richard devint le signal de mille désordres, et, par une déplorable fatalité, l'archevêque de Rouen, dépourvu des lumières de la grâce, n'était pas à la hauteur de sa mission. Avec l'autorité que donne le mérite joint à une haute position, il eût pu s'emparer des affaires, les diriger avec sagesse; il ne fit rien pour le pays ni pour sa propre gloire.

La chronique de la cathédrale dit que Hugues était d'une noble extraction, mais qu'il se montra vil et méprisable dans tous ses actes; que dédaignant les sages enseignements de la sainte règle, il s'abandonna entièrement aux infâmes plaisirs de la chair. Le manoir épiscopal ne désemplissait pas de concubines dont il eut plusieurs enfants, témoins

de son impudicité; il mit l'Église en desordre, en dissipa les biens, aliéna la terre de Todigny, du domaine de l'archevêché, en la mettant entre les mains de son frère Radulphe, homme puissant, fils de Guillaume-de-Canalcam; de sorte que la cathédrale se vit longtemps privée de la jouissance de ce riche héritage.

Il maria sa sœur à un personnage nommé Odon, et ce fut encore l'Église qui fit les frais de la dot, par la concession de la terre de Douvrend; après la mort de cet Odon, il donna la même terre à sa sœur en lui faisant contracter un second mariage (1).

Ce fut sous un tel prélat que se passèrent la minorité et la vie de Richard I[er]; minorité agitée par les tracasseries que lui suscita le roi de France.

Louis-d'Outremer, furieux de ce qu'on avait enlevé de sa Cour le jeune duc, vint à Rouen avec des sentiments hostiles, et désigna Raoul-le-Tort, un des hommes sur lesquels il pouvait compter, pour gouverner le pays, percevoir les impôts et rendre la justice.

L'autorité ecclesiastique était si faible qu'elle ne put empêcher aucune des mauvaises actions de ce gouverneur. Il se conduisit comme un païen envers l'église, consomma la destruction des monastères que les pirates avaient brûlés, et en fit

(1) Cartulaire de la cathédrale, p. 54, verso. — Quomodo villa de Doverent de archiepiscopi exiit.

enlever les matériaux pour réparer la ville de Rouen. Jumiéges aurait été renversé de fond en comble si un certain clerc nommé Clément n'eût racheté deux tours qui devaient être démolies.

Il n'est pas de notre sujet de parler de l'attaque de la province par le roi de France, du secours que l'armée danoise de Harold offrit aux Normands, de la défaite de Louis, de sa captivité à Rouen, du traité qui en fut la suite; traité bientôt enfreint par les Franks qui revinrent peu après assiéger cette ville, enfin de toutes les guerres qui, durant vingt années, n'eurent d'autre motif que la conquête et l'expulsion des étrangers de la Normandie.

Disons seulement que de nouveaux pirates Norvégiens vinrent encore une fois porter le fer et l'incendie dans le royaume des Franks, ce qui donna lieu au Concile de Laon, pour trouver les moyens de faire cesser les maux endurés par le peuple chrétien.

On y arrêta de ménager une entrevue entre les 946.
deux partis. La réunion eut lieu à Géfosse; on construisit dans le camp des païens un amphithéâtre de grandeur extraordinaire où le roi Lothaire se rendit, et conclut un traité qui fut confirmé par des serments réciproques. Le duc de Normandie rappela de France ses Norwégiens auxiliaires, et

donna des terres à ceux qui voulurent se faire chrétiens.

La nouvelle de la paix fut bien accueillie dans le duché : les ecclésiastiques, portant des châsses et des reliques, suivis des citoyens de Rouen, s'avancèrent au devant de Richard, et le conduisirent à la cathédrale pour rendre des actions de grâces à Dieu. Richard donna à cette occasion, à l'église, les villages de Saint-Vaast-sur-Dieppe. et ceux de Normanville, Caher et Saint-Germain, dans le comté d'Évreux; et des fonds de son trésor, pour relever les abbayes de Saint-Ouen, et du Mont-Saint-Michel qui n'avaient pas été réparées depuis les dernières invasions.

Richard se rendit à Fécamp pour visiter l'abbaye relevée par ses soins, et peuplée de chanoines mis à la place des religieuses ses anciennes fondatrices; il trouva ces nouveaux cénobites livrés aux choses du monde et aux plaisirs de la chair, menant une vie dissolue qui ne tenait en rien de leur profession.

« Depuis longtemps, dit Orderic Vital, régnait une grande dissolution dans les mœurs du clergé Normand, à tel point que non seulement les prêtres, mais encore les prélats usaient librement du lit des concubines, et faisaient parade de la nombreuse famille qu'ils en obtenaient. Un tel usage s'étendit beaucoup du temps des néophites qui fu-

rent baptisés avec Rollon, et qui, plus instruits dans les armes que dans les lettres, envahirent violemment cette contrée. Ensuite des prêtres d'origine danoise s'emparèrent des paroisses, et, toujours armés défendaient leurs fiefs laïques par un service tout militaire. » On ne doit, en définitive, attribuer qu'aux malheurs des temps l'occupation des plus hautes positions de l'Église par des hommes qui s'en rendaient si peu dignes.

Les moines de Saint-Wandrille ne donnaient pas un meilleur exemple; Gérard, leur abbé, faisant tous ses efforts pour les ramener dans une meilleure voie, fut lâchement assassiné par eux.

Malheureusement, Richard ne pouvait présenter pour modèle au clergé la conduite de son archevêque, qui était loin d'être exemplaire. En revanche, le monastère de Cluny brillait comme un flambeau sur les trois Gaules. Saint Majole en était le supérieur. Richard jette les yeux sur lui et l'engage à venir prendre la direction du monastère de Fécamp pour y établir la règle et en faire la pépinière du clergé normand. Majole vint à Fécamp, et demanda pour prix de sa coopération le droit de coûtume et de panage dans toute l'étendue de la province. Le duc ayant consulté ses barons, tous se récrièrent sur les exigeances du supérieur de Cluny, et il n'y eut rien pour le moment d'arrêté.

Cependant les circonstances étaient graves, des

bandes de Norwégiens, journellement admises en Normandie, y apportaient leur religion et leurs coutûmes; de vieux pirates, établis depuis longtemps dans le pays, et dégoûtés des mœurs monacales, revenaient journellement au paganisme. Des hommes puissants secondaient cette réaction, dans le but d'amener un changement dans la constitution du pays et de s'emparer du pouvoir. Un chef, nommé Turmoth, se mit à la tête des mécontents, et la religion d'Odin allait être proclamée en Normandie si les Scandinaves chrétiens, en réclamant le secours de Louis-d'Outremer, n'eussent étouffé ce mouvement dès sa naissance.

C'est à cette époque que l'on peut placer la mort de l'archevêque Hugues, dont la perte fit espérer une amélioration dans les mœurs du clergé normand.

Robert. 989. Les dignités de l'Église étant, depuis quelques années, le patrimoine des pirates convertis, Robert, le second des fils de Richard, se mit sur les rangs pour occuper la haute position d'archevêque de Rouen.

C'était d'une politique habile à la dynastie normande, de placer un de ses membres à la tête des églises de la province. Un archevêque hostile aurait été d'un grand embarras pour elle. Le pieux Richard céda-t-il aux nécessités de la politique, à l'amour de la famille? Il est probable que si

ces puissants mobiles influencèrent sa détermination, c'est que, d'une autre part, il ne croyait pas son fils indigne d'une pareille charge.

Le clergé fit d'abord quelques difficultés, alléguant que Robert n'était pas né de légitime mariage. Ce refus dessilla les yeux de Richard, et lui fit reconnaître une tache que la grandeur de la fortune et les flatteries de ses courtisans lui avaient jusqu'alors cachée. Il résolut d'épouser, en face de l'église, la Normande *Gonnor*, mère de *Robert*, qu'il avait seulement épousée *à la manière des Danois*. Cet acte terminé, Robert ne rencontra plus d'opposition, et devint archevêque de Rouen

Peu après, Richard assista à la réception des reliques de saint Sever. Le corps de cet évêque d'Avranches, tiré de son église lors des invasions normandes, avait été caché dans une petite chapelle au milieu des bois. Deux ecclésiastiques de Rouen, étant allés en pélerinage au Mont Saint-Michel, s'y arrêtèrent pour prier sur le tombeau de l'évêque. Cette chapelle était ruinée, couverte en chaume, et entourée d'une simple haie tenant lieu de l'ancienne muraille qui s'était écroulée. Ils jugèrent que l'édifice était trop modeste pour un saint entouré d'une si grande vénération, et qui faisait journellement des miracles.

Ces ecclésiastiques tentèrent d'enlever le corps

de l'évêque, pour le transporter à Rouen; mais un prêtre qui veillait constamment près de lui, trompa, par sa vigilance, l'espoir et l'attente des pélerins.

Ceux-ci ayant fait rapport à l'archevêque Robert des miracles qui s'opéraient par l'intercession de saint Sever, on députa vers le duc Richard, pour l'en instruire, et lui faire remarquer que le saint serait placé plus décemment dans la métropole de Rouen, que dans le bois où il était relégué, *pourvu, toutefois, qu'il eût pour agréable le désir qu'ils avaient de l'honorer.*

Richard envoya des députés sur les lieux; et ceux-ci y arrivèrent, non sans crainte des habitants des villages voisins qui, tenant beaucoup à leur saint, ne cédèrent qu'aux instances des messagers et aux ordres exprès du prince.

Le cercueil, disent les chroniques, ôté de terre, répandit une odeur si agréable et si salutaire, que plusieurs malades, accourus sur les lieux, furent à l'instant guéris.

Toutefois, cette allégresse fut troublée par un événement qui arriva dès le lendemain, car au moment où ceux qui portaient la châsse voulurent l'enlever du lieu où ils l'avaient placée pendant la nuit, la volonté du saint commença à se manifester; ils la trouvèrent si pesante qu'il leur fut impossible de passer outre. Après avoir essayé de tous les moyens, ils jugèrent que Sever n'agréait pas leur

dévotion. S'approchant alors de lui, ils l'assurèrent que s'ils avaient cru agir contre sa volonté, ils ne l'auraient pas enlevé, et qu'ils étaient disposés à le reporter dans sa chapelle, ou à le laisser où il était.

Ils tentèrent alors de soulever la châsse, mais vains efforts, ce qui leur fit connaître que le saint ne prêtait l'oreille à aucune de leurs propositions.

Ils revinrent à la charge, et lui demandèrent s'il n'agréerait pas que l'on construisît une chapelle en son honneur dans le lieu où ils étaient; le saint se laissa lever; la même difficulté se renouvela à toutes les stations où l'on s'arrêtait pour coucher. La dernière eut lieu dans le village d'Emandreville, aux portes de Rouen, ce qui donna lieu à la construction de l'église de Saint-Sever.

Le clergé et le peuple de la ville allèrent au-devant de ces précieuses reliques, que l'on transporta à la Cathédrale, où elles furent mises dans une riche châsse couverte d'or et d'argent; de nombreux malades les visitèrent, et furent guéris par les mérites de saint Sever. De tels prodiges touchèrent peu le cœur de l'archevêque Robert; car on s'aperçut bientôt qu'il manquait de vocation, et que le mauvais pasteur s'était encore une fois introduit dans la bergerie. Le sang du pirate courait encore dans ses veines; on remarqua

même qu'il savait mieux porter l'épée que la crosse; *car il avait été nourri dans la vanité, le luxe, et la liberté des camps.*

1002. Richard I venant de mourir à Fécamp, l'archevêque Robert eut le comté d'Evreux pour sa part de l'héritage paternel. Cette mort le débarrassant d'une surveillance importune, rien n'apporta plus d'obstacle à ses misérables penchants. Il eut la singulière idée de se marier, et épousa une dame nommée *Herlève.* Comme on lui faisait, à ce sujet, des représentations, le malheureux sophiste répondit : qu'il se mariait en qualité de comte d'Evreux, et non d'archevêque de Rouen.

Il eut de cette union trois fils nommés Richard, Radulphe et Guillaume, auxquels il partagea son comté d'Evreux, en les comblant d'honneurs et de richesses.

La terre de Douvrend, aliénée par l'archevêque Hugues, étant rentrée dans le domaine de l'Eglise, Robert l'en détourna de nouveau en faveur de son fils Richard. Lorsque cet acte eut lieu, l'archevêque donna un grand repas à ses familiers, scandaleuse orgie où se commirent des excès aussi honteux que ridicules. Il ne s'en tint pas à cette première spoliation, car il concéda la terre de Martin-Eglise à la famille normande des Giffart, et d'autres domaines encore plus considérables à ses parents et à ses amis.

Richard second, prince religieux, avait succédé à son père en qualité de duc des Normands. Alors les Gallo-Romains distingués, les hommes d'études et les artistes trouvaient le repos dans l'église; car le christianisme n'avait pas encore assez poli les mœurs des chefs normands, pour les porter à traiter les vaincus et surtout le peuple des campagnes avec indulgence et loyauté. Il parait, au contraire, qu'on abusait tellement de la force envers eux, qu'ils tinrent des conciliabules où ils prirent la résolution de vivre dans les profondeurs des forêts, et de se gouverner à leur gré.

Ils envoyèrent dans ce but des députés au milieu des terres pour s'entendre et arrêter des mesures générales. Richard, instruit de ce qui se passait, fit cerner, par des hommes armés, le lieu de la réunion, et ces malheureux furent faits prisonniers. Cette civilisation, moitié religieuse et moitié barbare, après en avoir tué un grand nombre, ne sut infliger d'autre peine aux autres que de leur couper les pieds et les mains, et les renvoyer à leurs compagnons.

Richard, touché des désordres introduits par les chanoines dans le monastère de Fécamp, donna suite à la pensée de son père, qui avait été de les chasser du couvent. Comme il lui fallait un homme de capacité pour diriger les affaires ecclésiastiques, et qu'il le cherchait vainement en Nor-

mandie, il jeta les yeux sur Guillaume, de Dijon. Ce Guillaume était une espèce de missionnaire de Cluny, envoyé par saint Majole dans les monastères de l'Allemagne et de l'Italie pour y établir la règle de saint Benoît. Il se trouvait alors à la tête du monastère de Dijon. Guillaume refusa d'abord de venir en Normandie ; la terrible renommée des pirates norwégiens, les déprédations qu'ils avaient commises étaient encore présentes à sa mémoire; mais il ne fit plus de difficultés quand il sut le changement qui s'était opéré dans leurs habitudes, et qu'au lieu de détruire des églises, ils en construisaient de plus belles et de plus somptueuses que jamais.

On lui envoya des chevaux et des chariots pour entreprendre son voyage. Parmi les moines qui le suivirent, on distinguait Théodéric et Jean d'Alie, hommes supérieurs qui devaient exercer une grande influence sur l'esprit des étrangers; terre inculte qui n'avait besoin que de semence pour produire les plus abondantes moissons. Tout parut, dès-lors, changé dans les mœurs et les habitudes de l'archevêque de Rouen; l'âge avait mûri ses idées et dissipé les illusions de sa jeunesse. Il comprît que le premier dignitaire ecclésiastique de la province devait donner l'exemple et non le recevoir d'un moine étranger; sa charité ne connut plus de bornes, et l'idée qu'il poursuivit et mit à exécution, fut de reconstruire en entier sa cathédrale.

Nous pensons, il est vrai, qu'il fut aidé par son frère le duc de Normandie, mais à lui revient le mérite de l'œuvre qu'il eut le bonheur de voir presqu'entièrement terminer (1).

Il ne resta dans cette nouvelle construction aucune trace de l'église de Saint-Victrice, trop petite d'ailleurs pour la nombreuse population qu'elle avait à recevoir.

Pendant que se faisaient ces travaux dont la durée devait se prolonger au-delà du pontificat de Robert, le duc Richard II résidait presque toujours à Fécamp et favorisait de tout son pouvoir les travaux apostoliques de Guillaume de Dijon et de ses moines. Le monastère de cette ville s'était élevé à un tel degré de prospérité et de splendeur, qu'il devint le modèle de tous ceux qui existaient en Normandie. Alors Richard confia à Guillaume la direction supérieure des abbayes de Saint-Ouen, de Jumiéges, de Fontenelle et du Mont-Saint-Michel; et convoqua dans son palais de Fécamp, l'archevêque Robert, les évêques et les principaux seigneurs de Normandie auxquels il fit signer, en qualité de témoins, une charte par laquelle il mettait le monastère de Fécamp en dehors de toute juridiction épiscopale.

Le roi des Franks, Robert, venu dans cette ville

(1) A fundamentis inchoavit quam magna ex parte consummavit, (Orderic Vital).

sur ces entrefaites, souscrivit ce diplôme; Guillaume de Dijon alla à Rome pour le faire approuver et peut-être pour entretenir le Saint-Père des futurs projets des ducs Normands sur le royaume Anglo-Saxon.

Richard donna peu après à l'abbaye de Fécamp de grands biens, parmi lesquels nous remarquons l'église de Saint-Gervais de Rouen qui fut alors convertie en prieuré.

1004. Etelrède, roi d'Angleterre, ayant ordonné des espèces de vêpres siciliennes sur les Danois de son royaume, était devenu l'exécration de ses sujets et des étrangers. Canut, roi des Norwégiens, pour venger la mort de ses compatriotes, descendit avec une puissante armée en Angleterre. La Normande Emma, femme d'Etelrède et sœur de Richard II, quitta subitement ce pays, et vint à Fécamp avec ses fils Alfrède, Édouard et sa fille Godoïve.

Etelrède, sachant que Richard consentait à le recevoir, ne tarda pas à rejoindre sa famille avec Edmond, fils de sa première femme. Un fort parti désirant son rappel, Richard, dans l'intérêt de la dynastie normande, s'entendit avec les amis d'Etelrède, et prit l'engagement de favoriser leurs projets : des hommes de bonne volonté se réunissent, les bannières normandes et anglo-saxonnes, qui devaient s'entrechoquer un jour, se déployent pour la même cause, Etelrède débarque

en Angleterre avec son fils Edmond, marche contre Canut, le défait et l'oblige à repasser en Danemarck.

L'expulsion de ce roi fait sensation dans le Nord; Canut réunit de nombreux partisans et revient en Angleterre. Des Normands de leur côté rejoignent l'armée Anglo-Saxonne, mais leur valeur ne peut résister au grand nombre et conquérir le succès. Edmond, fils d'Etelrède est assassiné; Etelrède lui-même est fait prisonnier, et meurt peu après, renfermé dans le château de Londres. Emma revient précipitamment, avec ses trois enfants, en Normandie.

Richard II qui avait pour but de consolider la dynastie normande sur le trône d'Angleterre, était loin d'être satisfait; mais un arrangement nouveau vînt encore une fois servir ses espérances et sa politique. Canut qui désirait faire la paix avec les Normands, épousa, du consentement de Richard, la veuve d'Etelrède en promettant le trône aux enfants qui naîtraient de cette union, au préjudice de Herold qu'il avait eu d'une concubine danoise. Ainsi, Emma épouse l'assassin de son mari, l'usurpateur du trône de sa famille, et sacrifie ses enfants Alfrede et Édouard à l'intérêt normand.

Canut avait pour auxiliaire dans son armée le 1017.
roi de Norwège Olaüs. Lorsque les troubles eurent

cessé, Richard II engagea ce chef norwégien à passer en Normandie avec ses bandes, pour combattre avec lui le comte de Chartres, soutenu par le roi des Franks. Olaüs vint à Rouen, et, au retour de l'expédition, lui et ses compagnons reçurent le baptême des mains de l'archevêque Robert. Cette conversion, due au zèle du clergé de Rouen, fut si sincère, que ce prince, de retour en Norwège, voulut faire abandonner l'idolâtrie à ses sujets. Les esprits n'étant pas encore préparés, il ne put réussir et fut assassiné dans une sédition. Après sa mort, plusieurs miracles, illustres témoignages de sa foi, furent opérés sur son tombeau et lui valurent d'être mis au nombre des saints Honorable distinction pour notre cathédrale, d'avoir moralisé ces nouvelles bandes et gagné à la foi chrétienne le premier saint qu'ait eu la Norwège.

Nous parlerons, en passant, de l'hérésie des Manichéens qui tenta de s'introduire dans Rouen. Cette doctrine tirait son nom de l'hérésiarque Manès, vivant sur la fin du IIIe siècle. Il admettait dans l'homme deux principes et deux âmes : l'une bonne et l'autre mauvaise. La chair étant selon lui l'ouvrage du mauvais principe, il défendait la génération et le mariage, niait par conséquent l'incarnation de Jésus-Christ. Ce qu'il y a d'incroyable, c'est que cette secte s'étendit extraordinairement malgré ses absurdités.

Dioclétien avait prononcé la peine du feu contre ces sectaires, et l'empereur Michel en avait fait exécuter quelques-uns (812).

La sévérité des châtiments fit un instant disparaître la secte, mais on la retrouva plus nombreuse que jamais en Italie, au commencement du XIe siècle. Des femmes même s'y étaient affiliées, et c'était ordinairement par elles que se propageaient ses pernicieuses doctrines. Les Manichéens en envoyèrent une à Orléans, et, par ses insinuations, deux savants prêtres devinrent en peu de temps de grands hérésiarques. L'un nommé Lisons, était chanoine de Sainte-Croix; l'autre, nommé Héribert, était directeur des écoles ecclésiastiques du diocèse.

Ces prêtres ne se contentèrent pas d'enseigner l'erreur autour d'eux, car le propre des sectes sera toujours de faire des prosélytes; ils jetèrent les yeux sur la Normandie, dont ils supposèrent les princes et principaux chefs assez peu affermis dans le christianisme pour être facilement corrompus. Des émissaires vinrent à Rouen et communiquèrent avec des ecclésiastiques de mérite, dont l'un était chapelain de Richard II.

Loin de se laisser séduire, ces prêtres firent part des ouvertures qui leur avaient été faites, à l'archevêque et au duc de Normandie. Richard, trop ferme dans la foi catholique pour prêter l'oreille à

ceux qui en attaquaient les dogmes, prévint le roi de France de ce qui se passait à Orléans; ce dernier réussit à ramener quelques hérésiarques dans la voie de la vérité; trois seulement, qui montrèrent une profonde obstination, payèrent pour tous et furent brûlés en dehors des murailles de la ville (1).

1025. Peu d'années après, nous trouvons la première révélation authentique du seul pont que possédât la ville de Rouen. Son existence est consignée dans une charte de Richard II, par laquelle ce prince donne aux moines de Jumiéges le droit de pêche, depuis le pont de l'Arche *jusqu'à celui de Rouen* (2). Nous pensons néanmoins qu'il y avait, bien antérieurement, un pont en bois dans notre ville métropolitaine, puisque l'histoire fait connaître les ordres donnés par Lothaire, de *couper tous ceux* qui existaient sur cette partie de la Seine (3).

1026. La mort de Richard II eut lieu à Fécamp, en 1026. Ce prince fut inhumé dans la chapelle de ce monastère, élevée par ses soins au-dessus des restes de son père.

Richard III, son fils, lui succède et donne à l'abbaye de Jumiéges l'église de Saint-André de

(1) Radul. Glaber. Lib. 3. ch. 8.

(2) A ponte Archas usque ad pontem civitatis.

(3) Girardus quoque pontes quoscumque reperit dextruxit. (Nith. lib. II. — Ad an. 841.)

Rouen, hors Cauchoise. On connait, du reste, peu d'actes de ce prince, car il mourut bientôt empoisonné, et laissa, pour successeur légitime, un fils nommé Nicolas, que son oncle Robert contraignit de se faire moine à Fécamp, pour s'emparer de la couronne ducale.

La mort si subite de ce prince, la réclusion forcée de son héritier, ces circonstances, habilement commentées, firent naître d'horribles soupçons sur le compte de Robert, soupçons que l'archevêque de Rouen parut partager, et qui lui attirèrent bien des inimitiés de la part des créatures du nouveau duc. Hugues de Bayeux fut du nombre de ces derniers; comme il espérait une large part dans les bonnes grâces du prince, il lui persuada que l'archevêque de Rouen était un ennemi irréconciliable, et méditait des machinations contre son pouvoir. Robert, facile à persuader, s'irrite de la conduite de son oncle, fait des menaces indiscrètes que des affidés rapportent à l'archevêque en lui persuadant de se mettre en sûreté; démarche hasardée dans laquelle ses ennemis furent contents de le voir engagé.

L'archevêque Robert quitte Rouen et s'enferme dans son château d'Evreux qu'il fait réparer et approvisionner. Sa position devient bientôt des plus critiques, car le duc alla mettre le siége devant cette ville; les assiégés se défendirent vaillamment;

mais ils durent céder au nombre et à la valeur de Robert. Se voyant prêt de succomber, l'archevêque propose une capitulation pour les habitants; elle est acceptée, et tandis qu'on en rédigeait les articles, il juge prudent de fuir et de se retirer près du roi des Franks. Avant de partir, il excommunie son neveu et jette l'interdit sur la Normandie.

C'était une chose grave qu'un archevêque renvoyé de sa métropole, et un interdit lancé sur toute une province : les offices divins ne pouvaient plus être célébrés, les morts étaient inhumés sans l'assistance de l'Eglise, les malades mouraient sans confession, et par conséquent sans espérance de salut. On attribuait naturellement au prince toutes ces calamités; rien n'était plus compromettant pour son pouvoir ou sa vie.

1030 Les populations se rappelèrent que l'abbaye de Fécamp était en dehors de la juridiction épiscopale. Ce ne fut alors que processions générales dans cette ville, où la foule venait chercher les consolations spirituelles qu'elle ne pouvait trouver ailleurs. Robert, un peu déconcerté, cherche à se rendre compte des motifs qui l'ont brouillé avec l'archevêque; les trouvant plus spécieux que réels, il l'engage à rentrer dans sa cathédrale, le remet en possession du comté d'Evreux; et, pour lui prouver qu'il a tout oublié, il l'admet dans son intimité, et comme chef de son conseil.

A cette époque, les seigneurs normands construisirent beaucoup d'édifices religieux, et les largesses du prince n'eurent plus de bornes. Le bruit de sa munificence était tellement répandu, qu'il arrivait chaque jour des moines étrangers dans la province. Il en vint jusque des confins de l'Orient(1), parmi lesquels on remarquait le vénérable Siméon, religieux du Mont-Sinaï, qui resta plusieurs années en Normandie. Alors, l'archevêque donnait à Jumiéges les droits et coutumes prélevés par lui sur les terres de cette abbaye, en qualité de comte d'Evreux, et souscrivait à l'acte de fondation du prieuré de Longueville et à ceux des abbayes du Bec, de Saint-Amand et de la Trinité-du-Mont.

Cette dernière abbaye, située sur la côte de Rouen, venait d'être fondée par le normand Gosselin d'Arques, et par Amelina son épouse, aux instances du moine Siméon. Ce religieux, muni des reliques de sainte Catherine, rapportées d'Alexandrie, les déposa dans ce nouveau monastère, qui prit, par la suite, le nom de la sainte, et le transmit à la montagne sur laquelle il était assis.

Le même Gosselin d'Arques et son épouse élevèrent, peu après, l'abbaye de Saint-Amand, sur l'emplacement des églises paroissiales de Saint-Amand et de Saint-Léonard, concédées par les

(1) Ità est etiam ab oriente.... per singulos annos monachi Rothomagum venirent (Rad. Glab. apud Bouquet.)

moines de Saint-Ouen au vicomte d'Arques pour la nécessité de la nouvelle fondation (1).

Les travaux de la cathédrale, entrepris avec ardeur, avançaient au gré de l'archevêque et du prince; l'un et l'autre y consacraient de fortes sommes; on avait formé des artistes habiles, et le roman, allié aux ornements bizantins, produisait ses merveilleux chefs-d'œuvre. L'étude était redevenue en honneur, on composait des livres dans les cloîtres, et d'habiles callygraphes se formaient pour les transcrire et les multiplier. La reine d'Angleterre Emma fit présent à l'archevêque de Rouen, son frère, d'un précieux psautier richement enluminé et rempli de belles miniatures. Le sort de ce livre serait curieux à connaître. L'archevêque de Rouen le donna à son fils Guillaume, celui-ci à sa femme Hadwise, et cette dernière au monastère de Saint-Evroult, où il était précieusement conservé du temps d'Orderic Vital. On a fait de nos jours la recherche de ce curieux monument; la dispersion des livres des monastères n'a pas permis d'en retrouver les traces.

On continuait de voir à Rouen les deux princes Alfrede et Edouard, héritiers du trône d'Angleterre; ils avaient, à la vérité, pour compétiteur, Hérold, autre fils que le roi Canut avait d'une concubine norwégienne. C'était justement ce fils que la poli-

(1) Gall. Christ. Eccles. Rothom. Inst. Col· 286 et 287.

tique de Robert voulait évincer; car ce prince, en consolidant la monarchie anglo-danoise, eût mis un terme aux prétentions de la dynastie normande sur le gouvernement de l'Angleterre.

Le roi Canut ne mettant aucun empressement à rappeler les princes exilés, Robert lui fit des remontrances; il insista. Mais le mauvais vouloir de Canut se manifestant de nouveau, le duc conçut le projet hardi de conquérir son royaume. C'était une immense entreprise d'aborder les côtes d'Angleterre, pour montrer aux Saxons les fils d'un roi de leur race qui venait les débarrasser de la tyrannie des étrangers. Robert réunit sa flotte et donna le signal du départ Ainsi fut commencée par ce prince une entreprise qui ne devait réussir que sous le règne de son successeur. Une furieuse tempête jeta ses navires sur la côte de Jersey, où ils ne purent aborder qu'à travers les plus grands dangers.

Robert prenait de nouvelles dispositions pour attaquer l'Angleterre, lorsque le roi Canut lui fit savoir qu'il était toujours dans l'intention d'appeler au trône les enfants d'Etelrède. Ainsi se termina, pour un instant, cette lutte qui ne fut pas tout-à-fait sans résultat pour les princes Anglo-Normands.

Robert, ne perdant pas de vue les choses de l'Eglise, au milieu de si graves intérêts, fit rendre

à l'abbaye de Fécamp ses biens d'Argences que retenait l'évêque de Bayeux; il renvoya les chanoines peu réguliers de Montivilliers, et les remplaça par des religieuses, selon le vœu du fondateur de l'abbaye. Béatrix sa tante, fille naturelle de Richard Ier, en devint la première abbesse.

1034. Ce fut alors que Robert fit part à ses conseillers du projet qu'il mûrissait depuis long-temps, d'entreprendre un voyage à Jérusalem(1). Tous lui ayant représenté qu'il exposait la Normandie aux malheurs de la guerre civile, n'ayant pas d'héritier pour prendre les rênes du gouvernement, il les tira d'inquiétude en leur présentant son fils Guillaume.

Depuis quelques années on voyait, dans le palais ducal, un enfant extraordinaire dont la naissance était encore un secret pour la Normandie et la France; c'était un fils de Robert qu'il avait eu de la fille d'un bourgeois de Falaise. Il fut présenté aux grands réunis à Fécamp, et tous enchantés de sa grâce et de sa bonne mine, le reconnurent pour le successeur de leur duc; Robert appela, pour gouverner la province, Alain, duc de Bretagne, qui se rendit à Rouen avec Judith son épouse.

Il n'est pas de notre sujet de rappeler l'éclat du pélerinage de Robert, sa fastueuse apparition à la cour de Byzance et sa mule ferrée de quatre fers d'or; disons seulement que son voyage fut court,

(1) Gall. Christ. t. II, appendix, Col. 327.

comme sa vie, et qu'il mourut l'année suivante, à Nicée, en 1035. Guillaume-le-Batard, âgé de 8 ans 1035.
environ, devint immédiatement duc des Normands.

Le jeune pouvoir de Guillaume fut peut-être le plus agité de tous ceux de la dynastie normande. La plupart des seigneurs ne voulaient pas obéir à un bâtard; il y eut de l'opposition du côté de ses parents et de l'aristocratie contemporaine. La révolte armée se présenta dans le Cotentin; le duc de Bretagne, obligé de quitter Rouen pour aller la combattre, mourut bientôt, empoisonné. Sa femme Judith, accusée d'avoir pris part à ce crime, se justifia par l'épreuve du fer chaud.

L'archevêque Robert, indécis au milieu de ces prétentions diverses, se retira dans l'abbaye de Saint-Paër en vallée, qu'il affectionnait beaucoup, et à laquelle il avait précédemment fait de grandes largesses. Son départ, au moment où il aurait pu calmer les agitations des partis, paraîtrait extraordinaire, si l'on ne se rappelait que le jeune Guillaume avait rencontré de l'opposition jusque dans sa propre famille. L'archevêque était du nombre de ceux qui croyaient que Nicolas, fils de Richard, pouvait avoir plus de droits à la haute dignité ducale que le fils naturel de Robert.

Nicolas, il est vrai, avait été placé à la tête du monastère de Fécamp, faible compensation aux yeux du monde; il s'occupait d'en relever l'église

abbatiale, et bien qu'il parut accepter assez volontiers sa nouvelle position, son parti ne s'était pas entièrement effacé. L'évêque de Bayeux et la majorité du clergé normand tenaient évidemment ses intérêts.

Le parti de Guillaume se composait d'hommes de guerre, gens de main, flattés d'avoir un chef à leur guise. Rien n'était plus propice aux vues de cette race turbulente, qu'une minorité agitée, ayant constamment besoin de leur appui.

L'archevêque Robert mourut en 1037, et fut inhumé dans la retraite qu'il s'était choisie. Ainsi disparut ce prélat dont la vie fut un mélange de bien et de mal; de mal causé par les égarements de la jeunesse et racheté par un édifiant retour et la pratique de toutes les vertus.

Mauger. 1037.

Après la mort de Robert, le clergé fut encore une fois circonvenu pour élire un nouveau membre de la famille ducale. C'était Mauger, cousin et partisan déclaré du jeune Guillaume. On avait besoin d'un homme politique et religieux pour maintenir le clergé dans la soumission et la régularité; on crut le choix excellent, et la suite apprit qu'on s'était horriblement trompé, et que Mauger n'était pas plus attaché à son devoir comme sujet, que comme premier pasteur de la province.

Mauger était fils de Richard II et de Papie que ce prince épousa après avoir répudié la sœur de

Canut, roi d'Angleterre. Entré fort jeune dans le monastère de Fécamp, il n'avait pas su profiter des sages leçons que Jean d'Alie donnait à ses religieux et à tout le clergé de la province. Il s'occupait beaucoup moins de ses devoirs que de ses plaisirs, dépensant en futilités les revenus de l'église et l'argent destiné à la reconstruction de la cathédrale dont il suspendit les travaux.

Nous avons laissé en Normandie les deux princes anglo-normands Edouard et Alfrede passant leur existence en compagnie du jeune Guillaume et d'un moine de Saint-Wandrille, nommé Robert, dont le mérite était si éminent qu'il devint leur intime conseiller. Ces princes, d'après les dernières promesses de Canut, avaient conservé l'espoir de rentrer en Angleterre; leur conduite devait être dirigée avec circonspection, pour ne pas manquer la réalisation d'un rappel tant désiré.

Sur ces entrefaites, le roi Canut vint à mourir, et les grands du pays élevèrent au trône Hérald, fils aîné d'Etelrède. Le comte Godwin, puissant seigneur anglo-saxon, était à la tête du parti contraire à l'intérêt normand.

Édouard et Alfrede, jugeant qu'ils ne pouvaient rien attendre de la Normandie, toujours agitée depuis la minorité de Guillaume, se décidèrent à débarquer, avec un petit nombre de partisans, sur les côtes d'Angleterre, pour rappeler le sou-

venir de la dynastie anglo-saxonne aux peuples fatigués du joug des Danois. Alfrede s'aventura le premier dans cette entreprise. A peine débarqué, il tomba dans les mains du comte Godwin, qui avait aussi pour les siens des prétentions à ce trône, et voyait avec déplaisir l'arrivée d'un prétendant agréable à la nation. Le malheureux prince, après avoir vu périr ses partisans, fut conduit sous bonne escorte devant Hérald, qui le fit renfermer dans l'île d'Ely, où il endura des supplices plus cruels que la mort, et auxquels il ne put survivre; car, pendant qu'on lui crevait les yeux, la pointe du couteau pénétra jusqu'à la cervelle et le laissa sans vie.

1040. Le bruit de cet assassinat produisit la plus grande sensation parmi les Normands, auxquels le jeune prince avait donné la meilleure opinion de ses mœurs et de l'étendue de son esprit. On fut inconsolable à Saint-Wandrille, qui avait vu concerter le plan de cette expédition.

Édouard, frappé du malheur de son frère, prit le sage parti de ne pas s'aventurer dans une carrière si grosse d'incertitudes et de périls. Il persistait dans sa prudente réserve, lorsqu'on apprit qu'Hérald venait de mourir et que Hardi Canut déjà souverain du Danemark, avait été appelé au trône d'Angleterre.

Ce nouveau roi, frère consanguin d'Alfrede, s'em-

pressa de venger sa mort, et appela près de lui Édouard pour l'initier au gouvernement du royaume et le mettre en état de lui succéder un jour.

Cette époque pouvait être indéfiniment reculée; mais le sort servit encore une fois le prince normand; car Hardi Canut mourut deux ans après son arrivée. Edouard fut immédiatement appelé au trône, et épousa, pour conquérir l'appui des grands, Egithe fille de ce même comte Godwin qui avait fait assassiner son frère Alfrede. Le petit-fils de Richard II devint la source du grand évènement qui devait un jour confondre dans les mêmes destinées la Normandie et l'Angleterre.

Ce résultat fut très avantageux pour les cloîtres de notre province fidèles au parti d'Édouard; Robert de Saint-Wandrille, conseiller du prince, fut appelé à la tête des Églises de Londres et de Cantorbéry; une foule de religieux le suivirent et obtinrent de grandes concessions pour leurs communautés; les monastères de Saint-Ouen et de Saint-Wandrille furent richement dotés, Fécamp eut la terre de Staninges, et notre cathédrale le prieuré d'Otery.

Les bienfaits d'Édouard allèrent aussi chercher les marchands de Rouen qui trafiquaient avec l'Angleterre; il leur assigna le port de *Dunegate* dans Londres pour y amarrer leurs navires.

Les petits-fils de Charlemagne ayant encourage

par leur faiblesse les chefs Franks à secouer le joug du pouvoir, les seigneurs avaient construit des forteresses pour tenir tête à la royauté; le premier feudataire de la couronne, Hugues, favorisait cet état de choses, pour arriver lui-même au trône, et il y arriva.

Ce régime que les Normands trouvèrent établi dans leur province s'appelait la *féodalité*. S'ils n'eurent pas le mérite de l'inventer, ils eurent au moins celui de s'en emparer et de le perfectionner à l'infini. Chez les Franks, il n'y eut d'abord que les grands seigneurs qui purent prétendre à la domination des provinces; en Normandie tous les chefs de pirates, devenant à la fois grands seigneurs, s'établirent sur leurs terres, et y construisirent ces châteaux-forts que nous trouvons si pressés sur le sol. Leurs bandes armées qui parcouraient le pays avec leurs chevaux et leurs équipages, n'ayant d'autres ressources que le vol, le peuple des campagnes, et surtout celui du territoire de Rouen, supportait le fardeau de leurs criminelles attaques. Les populations se retiraient, il est vrai, avec leurs meubles et leurs animaux au centre des bois et jusque dans les enceintes sacrées des églises; mais comme les pillards ne respectaient rien, c'étaient précisément les lieux saints qu'ils visitaient de préférence parce qu'ils les savaient remplis de toutes sortes de biens.

Il existait dans les villes un autre genre de brutalité chevaleresque, qui portait les hommes à l'assassinat, sous le nom de combat singulier; le duel était inscrit dans la législation religieuse de l'époque, comme moyen de connaître la vérité, et la place aux *Oues*, existant dans l'enceinte de Rouen, fut témoin d'un fait de ce genre recueilli par les chroniques contemporaines.

Jacques Duplessis avait attaqué la réputation de la comtesse de Tancarville, sœur de Thomas de l'Epinai. Ces deux champions donnèrent le spectacle d'un sanglant combat dans lequel Duplessis fut tué. Il demeura, dès-lors, constant que la comtesse de Tancarville avait été calomniée, et le vainqueur consacra le souvenir de sa victoire en faisant élever, sur le lieu même où avait péri son adversaire, l'église qui a porté le nom de Saint-Cande-le-Jeune.

La misère des villes et des campagnes était telle, 1042.
que le clergé se crut obligé d'intervenir. Les évêques de Normandie se réunirent à Caen et formèrent un synode pour arrêter des mesures que l'on appela la *Trève de Dieu*. Ils défendirent d'abord d'attaquer, blesser ou tuer des hommes ou des femmes; de s'emparer d'aucune ville, bourg ou place par ruse ou par violence, sous peine de trente années de pénitence dans un lieu d'exil; avant de quitter le diocèse, le coupable devra demander pardon de ce qu'il aura fait de con-

traire à la paix. Il est difficile de se rendre compte que la même peine soit appliquée pour des crimes et de simples délits, mais ce n'est pas la plus forte bizarrerie de cette singulière législation.

Quiconque aura communiqué avec le coupable sera excommunié et sortira du diocèse s'il ne fait pénitence. S'il meurt en exil avant de s'être réconcilié, nul chrétien ne pourra visiter son corps, ni l'enlever du lieu où il aura été jeté, ni accepter aucune part de ses biens.

Cette trève sera également applicable aux propriétés; car, si quelqu'un enlève à une personne de condition libre, son argent, ses animaux ou ses vêtements, il sera excommunié et exilé du diocèse pendant sept années. S'il meurt avant d'avoir fait pénitence, il ne sera pas enseveli, à moins que ses parents n'aient désintéressé celui à qui le dommage aura été causé.

Il n'est permis, pendant cette trève, *qu'au roi ou au comte de la province de faire la guerre.* Quiconque servira dans leur armée ne pourra exiger, dans le diocèse, plus qu'il ne lui est nécessaire pour sa nourriture et celle de ses chevaux. Tous les marchands étrangers devront trouver protection et sûreté dans le pays.

Cette trève aura lieu à partir du premier dimanche de l'Avent, jusqu'à l'octave de l'Epiphanie, depuis le commencement du Carême jus-

qu'à l'octave de Pâques, et enfin, depuis les Rogations jusqu'à l'octave de la Pentecôte. Chose remarquable que ces arrangements avec le crime! il semblerait que c'eût été trop demander à la mauvaise nature de ces hommes que de les forcer à abandonner tout-à-fait leurs penchants criminels. Aussi cette obligation n'est-elle que temporaire, et passé les époques de trèves, ils pourront se livrer au pillage, au meurtre, à tous les désordres qui éclateront avec d'autant plus de fureur qu'ils auront été plus longtemps comprimés.

Les évêques enjoignent aux ecclésiastiques de donner, les jours de dimanches et fêtes, leur malédiction à ceux qui enfreindraient la trève. Cependant, si quelques-uns s'excusaient en prétextant cause d'ignorance, ils devraient prouver la vérité de cette allégation par l'épreuve du fer chaud.

Il ne suffisait pas au clergé de Normandie de 1048.
faire des réglements pour les laïques, il sentit la nécessité de se réformer lui-même. Cette fois ce fut dans la cathédrale de Rouen que les évêques se réunirent. On voit par les articles de ce concile que l'Église avait de grands désordres à déplorer. Par exemple : des individus, pour arriver aux évêchés, donnaient de l'argent au prince et à ses familiers, et vendaient toutes les choses spirituelles pour se couvrir de leurs dépenses. Les évêques trafiquaient du saint crême et des ordres sacrés,

acceptaient des présents de ceux qui se faisaient ordonner, et prenaient de fortes sommes pour la dédicace des églises: d'autres cherchaient à supplanter leurs confrères placés dans des villes où il y avait de l'argent et des honneurs à gagner. Des abbés enlevaient à d'autres abbés leurs monastères mieux dotés que ceux qu'ils possédaient; pillage dissimulé que les Normands avaient introduit jusque dans le sanctuaire qui eût toujours dû rester pur de tels excès.

1049. L'année suivante, Hugues de Montbray, évêque de Coutances, cité devant le concile de Reims pour avoir acheté l'épiscopat, s'excusa en disant qu'il y avait été contraint par son frère.

Malgré ces désordres dont l'archevêque Mauger donnait le funeste exemple, le christianisme n'en continuait pas moins sa marche et ses conquêtes, signe évident de sa force et de sa divine mission; tous les jours de nouveaux cathécumènes abjuraient, bien qu'on en exigeât de fortes sommes pour leur administrer le baptême. Un article du concile de Rouen leur enjoignait de se présenter dans l'église, vêtus de l'habit blanc des néophites, pendant les huit jours qui suivraient leur conversion. C'était un usage ancien qui tombait en désuétude et qu'on se crut obligé de remettre en vigueur.

Le jeune Guillaume croissait au milieu de ces

dissensions et des malheurs de l'Église. Son enfance fut courte; il comprit qu'il s'agissait pour lui d'être duc ou moine, ou peut-être de périr assassiné. On le voit alors à la tête de ses forces, entouré des Roger-de-Montgommery, des Osbern, des Hugues-de-Gournay, des Montfort, des Gautier-Giffart, des Guillaume-Crépin et d'une foule d'autres chevaliers valeureux qui brûlent d'illustrer leurs noms en dévouant existence, avenir, tout, à leur jeune seigneur. Avec eux il bat ses ennemis, fortifie son pouvoir, et rend la Normaudie grande, tranquille et respectée des autres provinces du royaume.

Alors que tout paraissait pacifié, les églises des Gaules eurent à combattre l'hérésie de Béranger. Cet archidiacre d'Angers, reconnu par l'évêque Fulbert comme un homme dont les opinions seraient dangereuses un jour, fut choisi pour enseigner dans les écoles publiques de Saint-Martin de Tours. Il quitta bientôt cette ville pour aller à Angers où il fut accueilli par l'évêque Brunon, et dogmatisa sur l'Eucharistie. Ce fut lui, qui le premier osa dire que ce sacrement n'était que la figure du corps et du sang de Jésus-Christ, opinion dans laquelle il entraîna l'évêque Brunon lui-même. l'Église s'émut de cette nouveauté qui fut condamnée par le pape Léon IX. Bérenger se retira en Normandie, croyant trouver le jeune duc docile à ses enseignements; le prudent Guillaume prit le parti de réunir ses évê-

1050. ques à Briône. Cette décision contrariait un peu les desseins de Bérenger, mais comme il était accompagné d'un clerc, sur l'éloquence duquel il pouvait compter, il crut qu'il remporterait aisément la victoire. La réunion se composait des ecclésiastiques les plus éminents de la Normandie; parmi eux on remarquait Durand, abbé de Troarn, rude adversaire de Béranger, auquel il démontra la témérité de ses innovations.

Cet hérésiarque, dont les principes ont fini par diviser l'Église, fut alors condamné à l'unanimité par l'Assemblée et contraint de quitter la Normandie. Mandé à Rome, cité devant un concile, il abjure ses erreurs et brûle ses livres. Il revient en Gaule où il dogmatise de nouveau, et se rétracte ensuite. Ses changements sont si multipliés qu'on ne sait en définitive quelle fut sa dernière pensée et dans quels sentiments il mourut; ce qui l'a fait regarder, dit Guillaume-de-Malmesburry, comme un hérésiarque par les uns, comme un saint par les autres.

1053. En 1053, la peste décimait la ville de Rouen et les contrées environnantes; ne sachant quels remèdes apporter à ses ravages, on eut recours aux reliques de saint Wulfran que les moines de saint Wandrille promenèrent dans les lieux où régnait la maladie (1). Quand ils vinrent à Rouen, le clergé de la ville, le doyen en tête, alla processionnelle-

(1) Gall. christ. monast. Fontan.

ment à leur rencontre avec la châsse de saint Romain. On revint ensuite à la cathédrale, et, au milieu des cérémonies religieuses, l'archidiacre Hugues monta en chaire et prit pour texte de son discours la vie et les mérites de saint Wulfran. Sur la fin de la prédication, une femme, à l'air inspiré, se lève, prend la parole et dit qu'elle a quelque chose à communiquer à l'assemblée. On se presse, on l'interroge, on l'écoute; elle répond qu'elle vient d'être guérie à l'instant même d'une grave affection par les mérites du saint. L'archidiacre engagea le peuple à remercier Dieu qui avait daigné faire un miracle sous ses yeux; on chanta un *Te Deum* en actions de grâces, et la peste diminua d'intensité.

Comme à l'ordinaire, nous remarquons que Mauger s'abstenait de toutes ces cérémonies, que lui et le comte d'Arques son frère aigrissaient Guillaume, en le traitant avec mépris; pour mettre le comble à ces outrages, Mauger excommunia le prince, à l'occasion de son mariage avec Mathilde, sa parente, bien qu'il eût obtenu le consentement du pape. Cette conduite montrait assez le déplaisir qu'éprouvait l'archevêque d'une union qui anéantissait les espérances du comte d'Arques sur le gouvernement de la Normandie.

A la même époque, Raynier, haut-doyen de la 1054.
cathédrale, quitta ce poste élevé qui le plaçait à la

tête du Chapitre, pour se faire moine dans le monastère de Sainte-Catherine-du-Mont, sous la con duite de l'abbé Isambert. Ses confrères l'ayant choisi pour supérieur après le décès de ce dernier, son administration valut à l'abbaye de grands biens, offerts par les hommes les plus riches et les plus puissants de la province.

Cependant le moine Robert, nouvel archevêque de Cantorbéry, et la majeure partie des ecclésiastiques passés avéc Edouard en Angleterre, n'y oubliaient pas les intérêts de leur ancien duc et des hommes de leur race.

Depuis longtemps Édouard était marié et n'avait pas d'enfants; c'était une des préoccupations de Guillaume; car il était arrivé à l'âge où l'ambition rend clairvoyant et fait pénétrer les secrets de l'avenir. Il pensa qu'il avait plus de droits qu'un prince étrauger au trône d'Angleterre, à l'héritage des enfants d'Emma, petits-fils de seś aïeux. Ses partisans le comprenaient comme lui, et lorsqu'ils lui eurent applani certainès difficultés, il se décida à passer en Angleterre. Seulement avant de partir, il voulut connaître l'opinion du pape, et envoya auprès de lui l'abbé de Fécamp, pour continuer l'arrangement commencé par Guillaume-de-Dijon.

Les nouvelles qu'il reçut de Rome furent satisfaisantes, car il s'embarqua aussitôt sous prétexte de faire une visite au roi son parent.

Il ne fut pas plutôt arrivé à Londres, qu'il parcourut le royaume avec Edouard, visita les places fortes(1), étudia les ressources, les mœurs du pays, se fit connaître aux grands qu'il attira par des caresses et l'espoir d'abondantes faveurs, si la fortune répondait à ses espérances.

Le comte Godwin fut seul contrarié du voyage de Guillaume, car il n'était pas sans prétention au trône d'Angleterre pour son fils Harold qu'il avait eu d'une sœur du roi Canut. Les droits de Guillaume n'étaient pas mieux fondés, si Édouard, disent les historiens normands, n'eût disposé de la couronne en sa faveur. Aussi Godwin chercha-t-il à détruire la bonne opinion que le duc avait laissée dans l'esprit des grands : il leur remontra l'abaissement de la race saxonne, le crédit usurpé des étrangers qui occupaient déjà les meilleurs emplois dans l'État et dans l'Église. A ses yeux, l'archevêque Robert n'était qu'un moine astucieux, qu'un intrigant qui s'était emparé de la souveraine puissance, et l'exerçait tout au profit des Normands.

Ces propos et autres semblables, adroitement répandus, enflammèrent tellement l'esprit des seigneurs anglo-saxons, qu'ils se réunirent à Godwin et à Harold son fils, pour imposer au roi l'obligation de renvoyer les étrangers. Ce fut un mouvement national qu'Édouard ne put apaiser; il y

(1) Ingulf hist., p 511 verso. — Auctores angliæ.

allait peut-être de sa vie et de sa couronne ; aussi accepta-t-il les conditions des révoltés. A la suite de cette révolution, les biens que les églises normandes possédaient en Angleterre furent confisqués; la cathédrale de Rouen perdit elle-même son prieuré d'Ochery.

1054. Guillaume était à peine de retour dans sa capitale, qu'il y fut rejoint par l'archevêque de Cantorbéry et les ecclésiastiques qui s'intéressaient à sa fortune. Il était loin de s'attendre à de pareils évènements, et dissimula le dépit qu'il en éprouvait. L'archevêque Robert fut introduit avec honneur dans la Cathédrale ; on lui procura les moyens de se rendre à Rome pour réclamer les foudres de l'Eglise contre les Anglo-Saxons qui avaient méconnu l'autorité de leur premier pasteur.

Cependant, soit crainte ou repentir, ou plutôt la réaction qui suit toujours l'enivrement d'un premier succès, on ne fut pas longtemps à s'apercevoir en Angleterre qu'on avait été bien sévère avec les Normands. Godwin et ceux qu'il avait entraîné se montrèrent plus traitables, composèrent avec Édouard, et, pour garantie de leur fidélité, lui remirent quelques ôtages qui furent envoyés en Normandie, à la garde de Guillaume. Le roi eut alors la liberté de recevoir de nouveau quelques émissaires étrangers.

Ainsi, nous voyons l'abbé de Fécamp, à son

retour d'Italie, passer en Angleterre, sous prétexte de recouvrer les biens de sa communauté, et plutôt pour offrir des secours à Édouard. L'abbé Jean fut très bien accueilli; Godwin lui-même, qui méditait les projets que nous lui verrons plus tard exécuter, fit, pour en éloigner l'idée, la meilleure réception à l'envoyé de Guillaume. Jean revint en Normandie comblé de faveurs et plein d'espérances pour l'avenir.

Les ducs de Normandie ne s'étaient pas longtemps contentés de la forteresse de Rollon, et avaient fait construire un château plus en rapport avec la grandeur de leur fortune sur l'emplacement des halles actuelles. Guillaume y ajouta une église placée sous l'invocation de saint Cande; ne voulant pas la laisser sous la dépendance de l'archevêque pour lequel il éprouvait peu de sympathie, il obtint du pape de la placer en dehors de la juridiction archiépiscopale, ainsi que les églises du Petit-Quevilly, de Sotteville, de Saint-Etienne-du-Rouvray et d'Etrépagny. Ces mesures annonçaient un commencement d'hostilités contre l'archevêque; l'attaque ne se fit pas longtemps attendre.

Guillaume portait le plus vif intérêt à Lanfranc, prieur du Bec, dont il avait su distinguer le mérite et les qualités. Lanfranc, né à Pavie d'une famille sénatoriale, y avait fait des études solides.

Pourquoi ne resta-t-il pas dans sa patrie? S'y trouvait-il sur un théâtre trop étroit pour son ambition, ou sa vocation l'appelait-elle en Normandie, province alors la plus renommée de l'univers? C'est ce que nous ignorons. Après avoir enseigné à Avranches, il vint s'établir simple moine au Bec, où l'abbé Herluin lui confia la direction de ses écoles qui devinrent bientôt célèbres. Ainsi, cet Herluin, chevalier normand, qui savait à peine lire, fut le fondateur d'un établissement qui devait éclairer la province. Bientôt l'abbé nomma Lanfranc prieur, et Guillaume l'envoya à Rome, désirant se réconcilier avec le pape, qui avait désapprouvé son mariage avec sa cousine Mathilde, fille du comte de Flandre.

Lanfranc s'acquitta de sa mission au gré de Guillaume et à des conditions très acceptables; on lui demanda seulement de fonder, à Caen, les deux célèbres abbayes qui sont restées jusqu'à ce jour la perle archéologique des monuments religieux de la Basse-Normandie.

Lanfranc fut placé à la tête du monastère de Saint-Etienne dont il dirigea les constructions. Ce ne fut pas sans une grande lutte; car ce religieux modeste refusa d'abord, craignant de ne pas être à la hauteur de sa position. Guillaume insista, et ce choix fut une inspiration de la providence; car, dit Guillaume de Jumiéges, les paroles et les actions

de Lanfranc portaient des fruits précieux et sentaient le parfum de la grace et de l'esprit de Dieu.

Un tel personnage ne pouvait longtemps partager, avec l'abbé de Fécamp, la confiance du prince sans apporter un grand changement dans les affaires cléricales de la province. Guillaume, naturellement porté à prendre des mesures rigoureuses contre l'archevêque, se rappelait le scandale de sa vie, l'excommunication lancée à l'époque de son mariage, et le mépris qu'il avait toujours fait de sa personne et de son autorité. Il n'attendait que l'occasion pour éclater, et surtout l'autorisation du pape qu'il obtint; car Mauger, énorgueilli de son rang et de sa naissance, n'était jamais allé aux conciles de Rome, où il avait été plusieurs fois appelé. Le saint Père, mécontent de son indocilité, lui avait refusé le pallium, insigne principal et mystique de la dignité archiépiscopale. La Normandie se plaignait d'un prélat qui s'exposait à de pareils refus, aux accusations des hommes du dernier rang, et dont le mépris universel prononçait la dégradation.

Les évêques suffragants et les abbés de la province, réunis à Lisieux et présidés par le légat Ermenfroy, reconnurent que l'archevêque de Rouen avait appauvri l'église par ses spoliations; qu'au lieu d'en être l'époux ou le père, il s'en était toujours montré le maître le plus dur et le plus

avide; on exposa le luxe de sa table, ses profusions, ses repas scandaleux où il achetait les louanges de ses convives par de prétendues largesses qui n'étaient que d'effrayantes prodigalités provenant des dépouilles de sa métropole. Le duc l'avait souvent prévenu de se corriger, mais, au lieu de tenir compte de ses sages avertissements, il s'était lancé dans tous les vices malséants à rappeler et exhalant une telle odeur de honte, que les historiens n'ont pas cru nécessaire de les raconter en détail (1).

On aurait pu craindre que Mauger ne trouvât un chaud défenseur dans la personne de son proche parent, Hugues, évêque de Lisieux; mais celui-ci, qui était regardé comme le modèle de l'épiscopat normand, qui avait enrichi son église et fait la guerre aux vices, fut la voix sonore de la justice, et demeura constamment dans le parti de Dieu, pour lequel il condamna le fils de son oncle.

Les voix furent unanimes pour la déposition de l'archevêque; on le relégua dans l'île de Guernesey; et, comme si l'on eût craint que ses fautes ne parussent pas suffisantes pour justifier sa condamnation, la vengeance des moines le poursuivit jusque sur son rocher, en l'accusant de s'y livrer à la magie, et d'exercer de noirs maléfices. On rapporta qu'il était accompagné d'un démon familier qui ne

(1) Mabillon analect, t. II. — Hildebert de Tours.—Guillaume-Malmesburry.

le quittait jamais, et l'avait averti de l'heure de sa mort, un jour qu'il se promenait sur la mer en bateau; comme il ignorait si la prédiction, un peu ambiguë, s'appliquait à lui ou au batelier, il dit à celui-ci de gagner promptement la terre, car l'un ou l'autre devait périr dans peu d'instants. Le batelier, tremblant de frayeur, se dirigea sur le port de *Vinchant*, où Mauger tomba dans la mer et fut noyé. Son corps ayant été trouvé quelques jours après, on l'inhuma dans l'église de Cherbourg. Une autre version, et c'est peut-être la plus fondée, dit que l'archevêque était devenu fou, et qu'il termina ses jours d'une manière sinistre. Ainsi, cette prétendue magie pourrait fort bien n'être que l'étude des sciences naturelles à laquelle ce malheureux prélat se serait livré dans l'exil, et sa mort l'effet d'un crime, ou des funestes égarements de sa raison.

On était fatigué de voir sur le siége archiépiscopal des membres de famille princière qui ne comprenaient pas la grandeur et la sainteté de leur mission. Guillaume s'aperçut lui-même que c'était élever trop haut et trop rapprocher de lui des parents ambitieux et jaloux qui avaient toujours convoité le pouvoir. Il fut alors question de faire un véritable choix canonique. Beaucoup de prélats de mérite, qui se trouvaient au concile de Lisieux, auraient pu prétendre à cette haute dignité, mais, Maurile. 1055.

soit humilité, ou désir de rendre hommage au mérite éminent et ignoré, le choix tomba sur un simple moine de l'abbaye de Fécamp.

Ce moine était Maurile, né à Mayence, d'une famille noble mais obscure. Après avoir été attaché dans son enfance à l'église de Rheims, il parcourut une partie de l'Allemagne, où il enseigna les lettres divines et profanes. Les futilités du siècle ne fournissant pas un aliment convenable à l'élévation de son esprit, il vint se faire moine dans le monastère de Fécamp.

Depuis quelques années, il s'y livrait à l'étude, lorsque le besoin d'acquérir de plus vastes connaissances lui fit concevoir le projet de passer en Italie. A cette époque, toutes les sciences n'étaient pas cultivées comme de nos jours dans une même école; on n'avait pas la ressource des livres, les lumières étaient éparpillées dans les cloîtres, et ce n'était qu'en se mettant en rapport avec les hommes instruits qui les peuplaient, en recherchant les manuscrits épars de l'antiquité, qu'on pouvait acquérir la science nécessaire pour arriver à la renommée d'homme de mérite et d'érudition.

Maurile avait trouvé à Florence d'abondantes moissons; il les mettait tellement à profit que la réputation du moine normand parvint jusqu'aux oreilles du comte Boniface qui le plaça en qualité d'abbé à la tête du premier monastère de cette ville.

Il ne fut pas plutôt installé au milieu de ses moines, qu'il fit entendre le mot de réforme : c'était une prétention mal sonnante aux oreilles de religieux dissolus, lancés dans toutes les dissipations du monde et n'ayant aucune idée de la règle. Ils ne voulurent pas en entendre parler, se révoltèrent et faillirent empoisonner leur abbé. Maurile s'enfuit et revint prendre sa modeste place de religieux dans le monastère de Fécamp. Ce fut là que les prélats réunis allèrent le chercher pour le mettre à la tête des églises de la province.

Maurile comprit qu'il ne devait pas marcher sur les traces de ses prédécesseurs; il afficha au contraire la noble simplicité qui touche le cœur du peuple, édifia le clergé par son exemple, ses paroles et l'observance de ses devoirs religieux; il remit de l'ordre dans l'administration des biens de l'Église, fit reprendre les travaux de la cathédrale, et regarda comme une obligation de terminer ce monument si souvent interrompu par les prodigalités de ses prédécesseurs.

Il ne s'en tint pas aux besoins matériels de sa 1059.
métropole, car il réunit ses suffragants en synode pour aviser à la réforme du clergé normand. Nous savons qu'il y fut question de la chasteté des clercs; car, d'après Orderic Vital, la dissolution des mœurs régnait tellement parmi les Danois qui s'étaient introduits dans le clergé, que presque tous avaient

des enfants de concubines ; et que ces enfants, à la mort de leur père, s'emparaient de leurs églises comme d'un héritage. Les bénéfices ecclésiastiques, par un abus intolérable, étaient devenus héréditaires comme un fief. C'était une fausse interprétation de la loi féodale que les prêtres normands connaissaient mieux que la loi de Dieu.

1061. Ce concile fut suivi d'un autre, tenu à Caen en 1061, et qu'on pourrait très bien appeler *Congrès national*, type des échiquiers et parlements que nous ne tarderons pas à voir établis en Normandie; car il était non seulement composé d'évêques et autres ecclésiastiques, mais encore de barons et de grands du pays. Maurile présidait cette Assemblée, à laquelle assista Guillaume, ainsi qu'à tous les autres synodes, dont il voulait connaître les délibérations pour en être l'arbitre au besoin.

Comme il s'agissait de prendre de hautes décisions pour rendre la paix à la province, on fit venir à Caen la châsse de saint Ouen et beaucoup d'autres reliques, qui furent portées processionnellement par les rues de la ville et placées honorablement dans la salle des États.

Par respect pour l'Église, on s'occupa d'abord de ses besoins. Le premier article du concile fut d'ordonner aux abbés dont les monastères étaient dans les campagnes, non d'habiter ces monastères, car on n'aurait pu l'obtenir de leur éloignement

pour la règle, mais de résider dans les villes voisines pour qu'ils se trouvassent sous la surveillance de l'évêque, *et ne pussent courir les champs au grand scandale du public.*

Le second article dirigé contre les brigands, les voleurs de nuit et les assassins, est ainsi conçu :

« Tous les soirs, on sonnera la cloche pour avertir le peuple de prier Dieu, de fermer ses maisons, et de ne plus courir par les rues ». Ce réglement porta par la suite le nom de *Couvre-feu.*

Ainsi, pour éviter les attaques des vagabonds et des voleurs, Guillaume ne trouva d'autre moyen que de cloîtrer la Normandie, dont les populations durent se coucher au bruit de la cloche, comme dans un couvent.

La décision de ce synode fut appelée *trève de Dieu.* Pendant les quatre jours que dura le congrès, il n'y eut, chose bien rare alors, aucun assassinat, ancune querelle de rivalité parmi les seigneurs qui en firent partie. Pour en conserver le souvenir, Guillaume et les prélats arrêtèrent d'élever dans la ville de Caen un temple *à la Paix.* Comme c'était une idée un peu païenne, on eut soin de transformer cette *déesse en sainte*, et pour ôter toute équivoque, on y ajouta une autre dénomination chère au christianisme. Ce temple porta le nom de *Sainte-Paix-de-tous-les-Saints.*

Tandis que ce petit monument s'élevait à

vue d'œil, on mettait la dernière main à la cathédrale de Rouen, ou du moins elle était assez avancée pour qu'on s'occupât de sa consécration.

1063. Ce fut un jour solennel que cette fête pour les habitants de cette ville, qui doutaient depuis longtemps de voir jamais terminer leur métropole; il en avaient vu jeter les fondements sous l'archevêque Robert, interrompre les travaux sous Mauger, ce qui compromettait l'état de ce qui avait été commencé, et lui donnait moins l'air d'un édifice que d'un vaste débris. Plusieurs générations avaient disparu devant ce cadavre informe. Maurile, aidé des bienfaits du prince, mit fin à leurs justes craintes et tous regardèrent comme un effet de la Providence d'assister aux pompes religieuses qui eurent lieu en présence de Guillaume et des principaux personnages du pays.

Peu après cette consécration, les tombeaux de Rollon et de Guillaume-Longue-Épée, placés près du maître-autel de l'ancienne église, furent transférés dans les deux premières chapelles de la nef situées l'une au nord et l'autre au midi du *transept*.

La réunion des évêques à Rouen donna lieu à un autre synode. L'opinion de Béranger, qui devait faire tant de ravages un jour, trouvait des prosélites en Normandie, et le nombre en augmentait de manière à inquiéter les évêques. Maurile les ayant réunis, leur adressa cette allocution : « Il

faut, mes chers frères, produire de nouveau notre croyance touchant le corps et le sang de Notre Seigneur, contre la doctrine de Bérenger et de ses sectateurs, et donner votre assentiment à la profession de foi suivante :

« Nous croyons que le pain qui est offert à la table du Seigneur, est seulement du pain avant la consécration, mais qu'après, il est changé en la chair conçue du Saint-Esprit et née de la vierge Marie, qui a souffert pour nous le supplice de la flagellation, a été attachée à une croix, a reposé dans le tombeau, et, le troisième jour, est ressuscitée et est assise à la droite de Dieu le père. »

« Nous croyons aussi que le vin se trouve changé en vrai sang de Jésus-Christ, et nous prononçons anathême contre ceux qui, par un esprit d'orgueil ou une opiniatreté hérétique, suivent le sentiment opposé à cette croyance sainte et apostolique, et ont l'audace de l'attaquer par des décisions impies et téméraires. »

Cette protestation reçut l'assentiment des évêques.

Celui d'Avranches, Jean, avait extrait, des ouvrages des Saints-Pères, tout ce qui pouvait le mieux instruire son clergé, et l'avait soumis à l'approbation de Maurile. Ce travail était suivi des offices et des cérémonies en usage dans l'église de Rouen. Nous y trouvons que, le jour du lavement

des pieds, l'archevêque faisait distribuer aux chanoines un *devantel*, espèce de tablier portant ce nom, une cruche nommée *gatte*, un huilier et une salière, et qu'il était assisté de chapelains qui présentaient aux pauvres le vin et l'eau.

Nous remarquons que, le jour de l'Epiphanie, trois chanoines, portant le costume de rois, quittaient leurs hautes chaires, suivis de nombreux serviteurs, pour aller offrir leurs présents devant le maître-autel, à la manière des rois maures.

Celui qui marchait au milieu, montrait, avec sa baguette, l'étoile venant de l'orient, puis entonnait l'hymne *Stella fulgore*, dont les deux rois ses voisins continuaient le chant. On faisait ensuite une procession devant l'autel de la Vierge, où une grande couronne suspendue représentait l'étoile qui avait guidé les trois rois.

Mais ce qui nous paraît le plus curieux, est l'office des enfants, célébré le jour de la saint Jean; ces enfants, revêtus de tuniques, de chapes, et portant des candélabres, sortaient du vestiaire avec un évêque, crossé et mîtré, choisi parmi eux (1), et célébraient un office très compliqué à la suite duquel tous se présentaient devant le maitre-autel et recevaient la bénédiction de leur jeune métropolitain.

(1) Cùm suo episcopo. — Joh. abrinc. de officiis eccles. Roth., pag. 202 et seq.

Dans la lettre que Jean d'Avranches écrit à l'archevêque, en lui envoyant son livre, on lit, avec intérêt le passage suivant : « Nous connaissons « tout le zèle que vous apportez à la réformation « de votre clergé, nous voyons avec une extrême « douleur que vous êtes empêché d'y porter re- « mède par la faiblesse de votre santé. »

Ainsi le grand évêque était non seulement en lutte avec le désordre qui affligeait la religion dans son diocèse, mais encore avec la dangereuse maladie à laquelle il était près de succomber. Mystères étonnants de la Providence, qui accorde quarante années de pontificat au corrupteur du troupeau, et enlève, en peu d'instants, le vigilant pasteur qui en fait le bonheur et la gloire.

Maurile est consulté par Lanfranc au sujet d'Anselme, jeune homme que ses idées religieuses avaient conduit dans l'abbaye du Bec. L'archevêque conseilla à Anselme d'embrasser la vie monastique; elle lui réussit, puisqu'il devint, en peu d'années, abbé de ce monastère et archevêque de Cantorbéry.

C'est à l'instigation de Maurile que Robert, comte d'Eu, fit élever le monastère de Saint-Michel du Tréport, et que Richard, comte d'Evreux, fonda celui de Saint-Sauveur de cette ville. Le duc Guillaume avait créé, en 1050, pour y placer cent pauvres aveugles, des hôpitaux dans

les quatre principales villes de Normandie : Rouen, Caen, Bayeux et Cherbourg. Maurile s'occupe de terminer celui de Rouen placé sous la côte Sainte-Catherine, et de faire rentrer à la cathédrale beaucoup de biens qui avaient été aliénés sous ses prédécesseurs. Ainsi Gautier, comte du Vexin français et fils de Drogon, rend ce qu'il possédait des appartenances de l'archidiaconé du Vexin, situé tant dans le château de Pontoise qu'en dehors de la forteresse.

1065. Sur ces entrefaites, Harold, fils du comte Godwin, venait d'arriver en Normandie. Les historiens de ce pays prétendent qu'il avait mission de confirmer, par des serments, la promesse que le roi Edouard avait faite à Guillaume de le désigner pour son successeur. Certes, on ne peut douter qu'Edouard, élevé en Normandie, ne fût, par sentiment, plus attaché à Guillaume qu'aux autres prétendants, et ne lui eût promis le trône. L'archevêque Robert devait avoir tout prévu, tout arrêté, le duc était au courant de ces conventions, encore ignorées de l'Angleterre et de la Normandie. Ainsi, les motifs qu'on attribue au voyage de Harold, paraissent invraisemblables et puérils, et ce n'eût pas d'abord été lui qui se serait chargé d'une pareille mission Il est plus probable, comme le disent les historiens anglo-saxons, que Harold était venu en Normandie pour réclamer son frère, jeune

adolescent, nommé *Ulfmoth*, et son neveu *Hacun*, envoyés à Rouen comme ôtages après la révolte de Godwin. Cette version est plus vraisemblable que la première dont les chroniqueurs normands ont besoin, pour aggraver les torts du malheureux compétiteur de leur duc.

Ce fut une bonne fortune pour Guillaume d'avoir, dans ses états, le premier et le plus important personnage de l'Angleterre, et qui lui était personnellement hostile. Il dissimule, envoie au-devant de lui, le fait entrer avec les plus grands honneurs dans Rouen, le reçoit dans sa familiarité, en se réjouissant de posséder un hôte si illustre, envoyé par le meilleur de ses parents et de ses amis.

Guillaume, obligé d'entreprendre une expédition contre Conam, duc des Bretons, engage Harold à l'accompagner et lui fournit des armes brillantes, des chevaux et tout un équipage de guerre. Les Normands remarquèrent alors que le jeune Anglais se distinguait par sa taille élevée, la noblesse de ses manières et la tournure de son esprit.

L'expédition fut de courte durée; et l'on se demande maintenant ce qui se passa pendant cette noble confraternité des camps, entre Guillaume et son hôte, pour donner lieu à la démonstration la plus extraordinaire et la plus inexpliquée de cette période historique.

Un jour qu'ils étaient ensemble dans le château de Bonneville, sur la Touques, Guillaume y convoqua quelques évêques et un grand nombre de personnages éminents de son duché. On avait préparé, dans la chapelle du château, un autel sur des caisses de reliques; et, en présence des évêques et des grands réunis, Harold s'avança, étendit la main, jura fidélité au duc, prit l'engagement d'être son délégué à la cour d'Edouard et de faire en sorte de lui assurer la couronne. Le duc, de son côté, après avoir pris Harold pour son vassal, lui confirma la possession de tous ses biens.

C'était prendre des engagements bien sérieux et bien anticipés, puisque le roi Édouard vivait encore. On dit, pour les motiver, qu'il était très malade, et que sa vie devait avoir un terme très prochain.

D'un autre côté, pour justifier Harold de ne pas avoir tenu à ses promesses, on a prétendu qu'il n'était pas libre; que Guillaume ne l'eût pas laissé partir s'il avait eu le moindre doute sur ses intentions, et que ses serments ne furent qu'un acte de politique et de pure contrainte; on ajoute qu'on avait eu soin de cacher les reliques sur lesquelles il allait s'engager, qu'elles ne lui furent montrées qu'après la cérémonie pour tenir sa conscience en échec, et lui faire sentir l'importance de l'acte qu'il venait de contracter.

Enfin, si ce ne fut qu'un rôle qu'il joua, il le fit avec assez d'adresse pour ne donner aucun soupçon; car Guillaume le renvoya muni de riches présents, et accompagné des ôtages qu'il était venu réclamer.

Harold ne manqua pas de raconter à Édouard ce qui s'était passé en Normandie : les exigences du duc, ses désirs immodérés d'arriver au trône, son impatience et celle des Normands qui convoitaient déjà le sol et les richesses de l'Angleterre. Les choses ainsi envisagées, il n'y aurait rien de surprenant que le roi eût fait d'autres dispositions, et institué, à ses derniers moments, Harold pour son héritier.

On ignorait complètement en Normandie qu'É- 1065.
douard eût changé de sentiment; aussi fut-on très surpris d'apprendre et sa mort et la prise de possession du trône par Harold. Mille bruits circulaient déjà sur l'avénement du nouveau roi : On disait qu'il n'avait pas attendu que le peuple en décidât; qu'il s'était emparé du trône quand la nation était toute en pleurs, et l'on regardait comme d'un mauvais augure qu'il eût été sacré par Stigand, l'archevêque de Cantorbery, que les anathèmes de Rome avaient privé du saint ministère, pour s'être rangé dans le parti du pape Benoît dont il tenait le *pallium*.

Le duc Guillaume dépêcha à Harold un moine de Fécamp pour lui rappeler ses promesses.

Le moine revint sans avoir rien obtenu, rapportant au contraire la certitude qu'Harold ne se prêterait à aucun engagement, et qu'il venait même, pour s'appuyer des gens du comté de Galles, d'épouser la belle Édith, veuve de leur roi et sœur du comte Algar.

Guillaume réunit plusieurs fois les grands de son Conseil. Tous croyaient à l'impossibilité de faire quelque chose, et semblaient regarder une entreprise sur l'Angleterre comme trop gigantesque, trop au-dessus des forces et des ressources de la province.

Le duc seul, plein de confiance, ne désespère pas de l'avenir; il convoque à Lillebonne une assemblée générale, pour prendre une dernière décision avec calme et maturité.

Le château de Lillebonne, dont on voit encore les murailles, existait alors dans toute sa majesté féodale sur les débris de l'antique forteresse de Julio-Bona et en face du théâtre romain. Il était flanqué de plusieurs tours et muni d'un donjon dans lesquels se tenaient les hommes d'armes chargés de le défendre. Le palais ducal se composait d'un long bâtiment dont la partie méridionale du mur d'enceinte formait un des côtés : on remarquait dans ce mur plusieurs fenêtres cintrées, séparées chacune par une colonne à chapiteau roman. La même répétition existait dans la partie

des murs qui regardaient la cour. Des fenêtres de ce bâtiment, la vue se prolongeait entre une chaîne de monts, jusqu'aux rives de la Seine qui reçoivent les eaux de la vallée.

Ce fut dans la grande salle de ce château, située au midi, qu'eut lieu la réunion. On remarquait du côté des évêques, Maurile présidant le conseil en qualité de métropolitain; ensuite Odon de Bayeux, frère utérin du duc; Hugues de Lisieux, frère du comte d'Eu; Guillaume d'Évreux; Geoffroy de Coutances; Jean d'Avranches, fils de Raoul, comte de Bayeux; Yves de Séez, fils de Guillaume de Bellesme.

Les principaux laïques étaient Richard, comte d'Évreux, fils de l'archevêque de Rouen; Robert, comte de Mortain, frère utérin du duc Guillaume; Raoul de Conches, fils de Roger Toëni, porte-étendart des Normands; et une foule d'autres chevaliers, grands par leur courage et la sagesse de leurs conseils.

La question de la conquête fut agitée et trouva peu de partisans; on reconnaissait, il est vrai, les droits de Guillaume et la justice qu'il y aurait à tenter une attaque, mais quand on arrivait aux moyens d'exécution, chaque pas présentait un précipice : où trouverait-on un nombre de bateaux suffisant pour recevoir une armée, des rameurs expérimentés pour diriger la flotte? Cette entreprise

n'excéderait-elle pas les ressources du duché, et puisque la position actuelle était heureuse, pourquoi la compromettre, et changer peut-être en misères l'état prospère et florissant du pays (1)?

« Et que nous importent, dit Guillaume, les démonstrations de Harold? il dépensera inutilement ses biens et son or. Peut-il promettre la Normandie à ses partisans, je l'en défie; moi j'ai le droit d'accorder tout ce qu'il dit lui appartenir, de donner mes propres biens et ceux que possède mon ennemi. C'est le courage plutôt que le nombre qui détermine le sort des combats, qui procure le plus heureux triomphe, l'honneur le plus éclatant et la plus glorieuse renommée. »

Cette peinture de combats, de gloire et de conquête, produisit un effet magique sur l'esprit des assistans; ils se rappellèrent les grandes entreprises de leurs ancêtres, le démembrement de l'empire des Franks. Pourquoi ne pas renouveler l'épreuve sur des peuples divisés, fatigués de la guerre civile, et qui n'attendent peut-être que leur arrivée pour se débarrasser de la tyrannie des Saxons? Ce fut à qui se montrerait le plus favorable aux projets de Guillaume, chacun calculant déjà ce qui pourrait lui revenir de ce zèle et de ce dévouement. Les évêques plus prudents, proposèrent de consulter le pape dont l'assentiment devait

(1) Will. Piet. (In vit. Wuill. conq.)

donner une grande force à l'entreprise; on désigna Gislebert, archidiacre de Lisieux, pour aller à Rome.

Des agents de Harold avaient déjà été envoyés auprès du Saint-Siége pour lui présenter les soumissions du nouveau roi, et rétablir la bonne harmonie entre les deux États. Le royaume d'Angleterre venant d'être mis en interdit, la mission des agents de Harold était pénible et le succès incertain. L'envoyé de Guillaume au contraire n'eut pas de peine à faire prévaloir les griefs de son maître. Alexandre II approuva la conduite du duc des Normands, reconnut son droit, lui ordonna de prendre les armes; et pour montrer la part qu'il prenait à l'expédition, remit à Gislebert un étendart béni, qu'on appela la *bannière de Saint-Pierre*. Elle devait préserver l'armée normande de tout fâcheux accident et lui donner la victoire.

L'approche d'une grande lutte, la crainte d'un envahissement par une armée étrangère, les malheurs qui en sont la suite, donnaient déjà de l'inquiétude aux Anglo-Saxons.

Des signes que l'on regardait comme de fâcheux pronostics, s'étaient d'ailleurs fait remarquer dans le ciel. On avait vu au pays de Chester une comète suivie de trois grands rayons lumineux, qui éclairaient le Sud d'où venaient les étrangers, *ce qui*

fit penser à beaucoup que cela annonçait un changement dans le royaume (1).

D'un autre côté, les Anglais se demandèrent ce qu'ils auraient à gagner en changeant de souverain, ne voyant de part et d'autre que servitude saxone ou normande; on connaissait les maux présents, on ignorait ceux que préparait l'avenir. Harold commençait à intéresser la nation et par ses récentes victoires sur les Norwégiens et par les revers dont il était menacé.

Quant à lui, ses espérances étaient traversées de vives inquiétudes. Il comprenait qu'il est pénible à un souverain de défendre, au prix de la ruine de ses sujets, un trône éphémère, dont le droit de possession était au moins incertain, et que sa cause toute personnelle était perdue, si elle ne devenait nationale et n'intéressait au plus haut point l'honneur de ses sujets.

La réponse du pape combla de joie les Normands; ils promenèrent dans les rues de Rouen la bannière de Saint-Pierre et la déposèrent dans la cathédrale. Le clergé devint alors l'âme de l'entreprise. Les églises, les abbayes se cotisèrent; ce fut à qui fournirait le plus de navires ou d'hommes à l'expédition.

Orderic Vital, en nous parlant du zèle des Normands pour la conquête, ajoute « qu'il serait trop

(1) Ingulf. historia.

long de rapporter par quelles sages dispositions les vaisseaux furent construits, munis d'hommes, d'armes et de vivres », réticence fâcheuse, car, à coup sûr, rien ne nous intéresserait davantage que de connaître en détail les efforts particuliers de chaque classe et de chaque localité, tandis que nous sommes réduits à quelques faits épars. Ainsi nous savons que Odon, évêque de Bayeux, frère utérin de Guillaume, fournit à lui seul 180 navires; que Nicolas, abbé de St-Ouen, en offrit 40 et 100 chevaliers, et que Rémi de Fécamp n'en fournit qu'un et 20 soldats. La duchesse Mathilde fit construire le vaisseau qui devait porter son époux.

Maurile engagea temporairement une terre de la cathédrale située à Gisors, au comte Radulphe, pour procurer aux hommes de l'Église les moyens de se réunir à l'expédition.

Après un pareil élan, on ne tarda pas à réunir 3,000 bâtiments et une armée de 50,000 hommes, composée de la population militaire de Normandie, et d'un grand nombre d'aventuriers de tout pays, parmi lesquels on remarquait des Flamands, des Franks, des Manceaux et des Bretons.

Une foule d'ecclésiastiques normands s'étaient joints à l'expédition. On voyait en tête Odon, évêque de Bayeux, et Geoffroy, évêque de Coutances. Leur mission était de veiller aux intérêts de l'Église, selon les prescriptions du Saint-Père, d'exal-

ter l'esprit de l'armée et de combattre l'ennemi par leurs prières et leurs conseils (1).

La duchesse Mathilde fut nommée régente de la province pendant l'absence de Guillaume, assistée d'un conseil à la tête duquel était l'archevêque de Rouen.

1066. Le duc ayant donné le signal du départ, la flotte appareilla et fut obligée de relâcher à Saint-Valery-sur-Somme, à cause des vents contraires.

Guillaume recevait des renforts jusqu'aux derniers moments de son départ.

L'abbaye de Saint-Wandrille lui envoya, à Saint-Valery, douze cavaliers d'élite bien armés, avec cent marcs d'argent. Celui qu'on chargea d'en faire l'offrande fut le moine *Ingulfe*, qui a consigné ce fait dans son histoire de l'abbaye de Croyland.

La flotte étant toujours retenue, on commençait à se désoler, lorsque Guillaume recourut à un expédient qui lui avait déjà plusieurs fois réussi; il fit sortir de l'église la châsse de saint Valery, que l'on promena dans la ville et sur les falaises voisines, suivie des cinquante mille hommes de son armée. Devant cet immense déploiement de toutes les passions humaines, les vents devinrent bientôt favorables.

Alors commence une confusion inextricable,

(1) Quorum officium erat pugnare precibus et consiliis. (Ord. Vital).

tout le monde veut partir à la fois, on ne reconnait ni ses hommes ni ses vaisseaux; on s'embarque au hasard; le grand point pour tous est de ne pas rester en arrière. On entoure le navire de Guillaume qui, pendant la nuit, portait une lanterne au haut du mât, pour donner à tous les moyens de le suivre et de ne pas s'égarer. On gagne ainsi les côtes d'Angleterre où les Normands se précipitent sans rencontrer d'opposition.

Ce n'était pas une petite entreprise de pénétrer avec cette foule de guerriers, d'hommes d'église et de bagages, dans une contrée où l'on ne pouvait guère aller à cheval à cause de la difficulté des chemins. Guillaume, accompagné de vingt-cinq chevaliers seulement, s'avance à pied pour reconnaître le pays; en rentrant au camp, on le vit couvert de deux cuirasses, ayant attaché à la sienne celle de Guillaume, fils d'Osbern, renommé par sa force et son courage, pour le soulager du poids de ce fer. On voit quelle était la vigueur prodigieuse du chef des Normands.

Cependant l'armée anglo-saxonne commençait à s'approcher. Harold, avant d'être tout à fait à portée, envoya un moine à Guillaume pour entrer en conférence avec lui. Ce messager exposa que son maître était fort surpris d'une pareille agression, vu que tout le monde savait que le roi Edouard avait fait de nouvelles dispositions par

lesquelles il instituait Harold son héritier; que ces dispositions avaient, il est vrai, été faites à ses derniers instants, mais qu'elles étaient regardées comme suffisantes et valables depuis l'arrivée du bienheureux Augustin dans le pays.

Dom Hugues, moine de Fécamp, porta la réponse; il eut ordre de représenter que Guillaume, proche parent d'Edouard, avait plus droit à sa succession que qui que ce fût; que personne n'ajoutait foi à ce changement dans ses intentions, manifesté sur la fin de sa vie, peut-être quand il n'était pas libre, ou lorsque les souffrances avaient affaibli sa raison et détendu les ressorts de son esprit; que Harold, du reste, devait se rappeler ses serments, et que Guillaume ne demandait pas mieux que de s'en rapporter au jugement des Anglais, ou d'accepter un combat singulier pour épargner le sang de tant de braves et la destruction du pays.

Dom Hugues fit plusieurs voyages du camp de Guillaume à celui de Harold, et, malgré l'habileté du négociateur, tout se passa en longues et inutiles conférences, comme il arrive toujours lorsqu'un parti ne peut arriver que sur les ruines du parti contraire. On n'avait pas encore inventé ces honteuses transactions qui énervent le moral des peuples en faisant descendre les hautes questions d'existence politique au niveau des opérations les plus vulgaires.

Harold, ne pouvant consentir à son propre

deshonneur, se décida à courir le sort des armes, et levant les yeux au ciel, dit : « que le Seigneur prononce aujourd'hui entre Guillaume et moi à qui appartient le droit. »

Voyant que le combat était inévitable, qu'il n'y avait même pas un instant à perdre, le chef normand fait ranger ses troupes en bataille, déployer l'étendard béni de saint Pierre et célébrer une messe dans le camp; puis il communie et place à son cou des reliques sur lesquelles Harold avait prêté serment. Il était entouré des évêques de Bayeux et de Coutances qui donnèrent la bénédiction à l'armée et se retirèrent dans un lieu élevé, suivis de prêtres et de moines, pour assister les combattants de leurs vœux et de leurs prières.

Enfin le signal de l'action est donné, le choc fut épouvantable; on combattit longtemps de part et d'autre avec une égale fureur, l'avantage parut un moment du côté des Anglais. Les Normands ayant cru leur duc mort, regardaient déjà leur défaite comme certaine, lorsqu'il se montra à tous, et détermina un mouvement d'attaque qui ramena les chances favorables de son côté. Ses hommes, enflammés par son exemple, enveloppent plusieurs milliers d'Anglais qui s'étaient aventurés trop avant à leur poursuite. Pas un de ces derniers n'échappe à la mort. Harold, lui-même, fut tué dans un moment où il faisait des prodiges de valeur; son

armée. dans la consternation, est poursuivie et taillée en pièces.

Ce fut sur le champ d'Hastings, donné aux moines de Fécamp par le roi Edouard, que Guillaume fut proclamé roi d'Angleterre par ses compagnons. Pour en consacrer le souvenir, on décida d'élever, sur le terrain où le malheureux Harold avait été trouvé parmi les morts, un monastère qu'on nomma l'*Abbaye de la Bataille* (1), et qui fût peuplé de moines normands; alors, tous ces guerriers, affamés de butin, demandent à marcher sur Londres, pour obtenir la consécration religieuse du grand fait qui donnait la couronne à leur duc, et recevoir eux-mêmes le prix de tant de sang répandu pour sa cause.

Harold tué, son armée défaite, l'ennemi marchait en maître sur Londres; le désespoir était dans tous les cœurs, lorsque l'archevêque Stigand prit la noble et généreuse résolution de lutter encore une fois en faveur de la nationalité saxone. Il fit reconnaître pour roi, *Edgar Adelin*, jeune enfant de la race d'Edouard, sachant que le principal désir des Anglais était de ne pas avoir un étranger pour souverain. Mais, inutiles efforts, la crainte avait glacé tous les courages; les villes de Douvres et de Cantorbéry s'étaient rendues; Londres tremblait à l'idée d'une ville prise d'assaut, et devenue la proie

(1) Will. Pict.

du vainqueur. Stigand, voyant l'opposition qu'il rencontrait, n'eut d'autre ressource que de déposer lui-même le fantôme de royauté qu'il avait improvisée, de se remettre entre les mains du conquérant et de lui jurer fidélité. Alors, les évêques, les grands et les habitants allèrent au-devant de Guillaume, et tous le pressèrent d'accepter la couronne.

Ce fut alors que le prince normand montra la ruse proverbiale qu'on a si souvent reprochée aux hommes de sa race. Bien qu'il désirât ardemment le trône, il répondit qu'il voulait la tranquillité du royaume plutôt que la couronne; que les affaires n'étaient pas encore assez pacifiées; que c'était un lourd fardeau que le gouvernement d'un Etat, et qu'il ne fallait pas trop se hâter pour arriver au faîte. Qui croirait enfin qu'il demanda conseil à ses compagnons, et que ceux-ci furent obligés, en quelque sorte, de le contraindre en lui disant que c'était le vœu de son armée.

Aimery de Tours, impatienté de cette comédie, ne put s'empêcher de dire, en pleine assemblée : « Jamais chevaliers n'ont été appelés à de pareilles discussions; il ne faut pas tant différer les choses qu'on désire le plus voir accomplies (1). »

Guillaume vit qu'il était deviné et se décida, tout en ne paraissant céder qu'aux vœux de ses compagnons.

(1) Will. Gemet. — Will. Malmesburry.

L'ÉGLISE DE ROUEN,

Depuis la conquête de l'Angleterre jusqu'à la mort de Guillaume.

1066. Depuis le départ de la flotte, les prières ne discontinuaient pas en Normandie ; ce fut un beau jour que celui où des messagers apprirent que l'expédition avait complètement réussi. Mathilde en reçut l'avis la première dans le petit prieuré de Saint-Sever ; maison qu'on élevait alors, et qui ajouta à son nom celui de *Bonnes-Nouvelles*, en mémoire de cet heureux évènement.

Des actions de graces furent adressées au ciel dans la cathédrale et toutes les églises de la province; car, pour un succès si complet et si prompt, rien n'était plus évident que la main de Dieu.

Après s'être fait sacrer roi dans l'église de Westminster, Guillaume partagea le sol de l'Angleterre avec ses guerriers. Quelques familles de Rouen et des environs : les Tursting, les Baillol, les Crespin et les Mallet obtinrent des domaines considérables dans plusieurs comtés. Les Giffart eurent des terres dans Sudrie, les Nighel dans Stadford, les Bizet dans Sommerset, les d'Estouteville et de Bréauté

dans Glocester, et les Campion dans le comté de Wintone(1).

Le clergé normand obtint sa part de la riche dépouille des vaincus : Odon, évêque de Bayeux, reçut le pays de Kent avec les trésors qui s'y trouvaient, et enleva des églises et des monastères ce qui leur avait été donné par des Anglais fidèles.

Geoffroy, évêque de Coutances, reçut 280 fermes qu'on appelait ordinairement des manoirs(2).

Il y eut un changement presque général dans tout le clergé de l'Angleterre, changement qui paraît assez motivé par la mauvaise tenue de l'église Anglo-Saxone; car si les seigneurs du pays passaient leur temps dans l'oisiveté et la débauche, les ordres religieux ne montraient pas un meilleur exemple.

Le clergé anglais, dit Orderic Vital, « n'avait aucune connaissance des lettres ; les moines étaient ignorants, grossiers, et s'abandonnaient presque tous à la paresse et aux plaisirs de la table. »

Les évêques ne présentaient pas plus de moralité que le reste des ecclésiastiques. Il y en avait qui dépensaient à eux seuls le revenu de leurs églises, et souvent les chapitres n'étaient composés que de 2 ou 3 chanoines(3). Beaucoup, d'ailleurs, s'étaient

(1) Domsdomay, book, t. IV, p. 559.

(2) Order. Vital.

(3) Will. Malmesburry. Ges. Pont. Ang.

montrés contraires au nouveau roi; tous payèrent cher ce défaut de perspicacité et de confiance en sa fortune.

Ces dépossessions eurent lieu d'autant plus aisément que le prince était assisté du légat Ermenfroy, et que le renvoi des évêques paraissait émaner de l'autorité du pape. Le clergé normand ne manquait pas autour de Guillaume, pour occuper les bénéfices qui venaient à vaquer; ainsi, par l'influence de l'évêque de Bayeux, Thomas et Samson, chanoines de son église, furent pourvus : le premier, de l'archevêché d'Yorck, et le second, de l'évêché de Wigorn.

Hugues d'Orival, de Rouen, fut appelé au siége archiépiscopal de Londres, en remplacement de Guillaume, nommé par le roi Edouard.

Maurile ayant recommandé un jeune ecclésiastique, nommé Vasselin, obtint pour lui l'évêché de Wintone.

On réservait à Lanfranc, abbé de Saint-Etienne de Caen, l'archevêché de Cantorbéry; mais Guillaume voulut avoir l'assentiment du pape avant de faire déposer Stigand, qui jouissait d'une grande autorité parmi les Anglais (1).

Remi de Fécamp, qui avait fourni un navire à l'expédition, fut nommé évêque de Dorchester.

L'argent ne manquait pas à ces nouveaux prélats,

(1) Will. Malmes. de Gest. Pont. Angl.

comme on en jugera par le fait suivant: la résidence de l'évêque de Dorchester étant un peu éloignée du centre, Remi préféra la ville de Lincoln, entourée de hautes murailles et possédant un port qui en faisait un des marchés les plus fréquentés de l'Angleterre. Il y transporta son siége, et y fit construire, à ses frais, une superbe cathédrale qu'il remplit de chanoines (1).

Tous les monastères changèrent aussi d'abbés; celui de Saint-Pierre-de-Glocester fut donné à Serlon, qui n'y trouva que trois religieux.

Roger de Montgommery éleva une abbaye à Scrosbes, dans le diocèse de Héresford, et le remplit de moines de Séez qui l'avaient accompagné. Puis il en fonda un autre à Wenloock, qu'il peupla de religieux réformés de la congrégation de Cluny.

Vidal, abbé de Bernay, fut demandé par Guillaume, à Jean de Fécamp, et placé à la tête de l'abbaye de Westminster, à laquelle il portait une vénération particulière à cause du roi Edouard et de la reine Egithe, qui y avaient été inhumés (2).

Enfin Ingulfe fut retiré de Saint-Wandrille à la demande de l'abbé Gérard, pour être abbé de Croyland. « C'était une grande charge pour moi, dit le modeste Ingulfe, mais j'étais bien aise de

(1) Henrici Huntindoniensis hist. liv. 7.
(2) Analect. 450.

retourner sur le sol de ma patrie, et je devais ce bienfait à Guillaume et à l'amitié de mon bon abbé (1). »

Tant d'ecclésiastiques, si bien pourvus, firent ouvrir les yeux à ceux qui étaient restés en Normandie; chaque jour il en passait en Angleterre pour prendre part aux générosités du prince; car tous l'avaient au moins aidé de leurs prières.

Hubert, aumônier de Fécamp, s'étant embarqué avec trente religieux, fut nommé abbé de Ramésie, et devint, par suite, évêque de Thedford.

Six bâtiments partirent du Mont-Saint-Michel avec des cargaisons de moines. Tous obtinrent de riches bénéfices. Roaldus fut abbé d'Ely, Scollandus de Cantorbéry, Serlon de Glocester, et Guillaume d'Agorne de Saint-Pierre de Cormeille.

Enfin, sans entrer dans de plus longs détails, sans nous prononcer sur le mérite de ces émigrations, souvent inspirées par l'intérêt et la cupidité, contentons-nous de rapporter les propres paroles d'Orderic Vital, auteur fort compétent en pareille matière :

« Des ecclésiastiques qui passaient pour sages, suivaient constamment la cour pour en obtenir ce qu'ils désiraient, et, par divers modes de bassesses, se faisaient flatteurs au grand détriment de la religion. De même que les princes payaient une solde

(1) Ingulf. Hist. abb. Croy.

aux gens de leur milice, ainsi quelques prêtres recevaient des laïqnes, pour prix de leurs adulations, des évêchés, des abbayes, des archidiaconats, des doyennés et des charges d'église. » Il cite, à ce sujet, Turstin, de Caen, imposé au couvent de Glascow, qui y fit entrer des soldats, afin de contraindre les moines à abandonner le chant ancien pour un chant nouveau qu'ils ne connaissaient pas.

Nous pensons que cet auteur, très judicieux d'ailleurs, ne parle ici que de la plus petite partie du clergé normand; car la masse fit de trop grandes choses pour la rendre responsable des excès de quelques-uns de ses membres. On ne peut, d'ailleurs, refuser à ces ecclésiastiques d'avoir réorganisé le service divin dans les cathédrales et les abbayes de l'Angleterre, d'y avoir placé un nombre convenable de chanoines et de religieux; dont les évêques et abbés saxons s'étaient très bien passés, absorbant à eux seuls les revenus de tous ces bénéfices.

Quant au gouvernement civil, rien ne se fait sans la participation des ecclésiastiques; on peut s'en convaincre par la fameuse lettre que Guillaume adresse à ses sujets du diocèse de Lincoln, pour leur faire connaître qu'il va consulter ses *évêques* et ses *abbés* pour corriger et rectifier les anciennes lois de l'Angleterre (1). Quelle meilleure

(1) Mab. Analect, t. I, p. 219 et 220.

preuve peut-on desirer du rôle que joua le clergé normand dans ce pays? Nous laisserons à la sagacité du lecteur l'appréciation de ce grand fait, qui sera la gloire éternelle de notre province et de son illustre église.

Après avoir pourvu à tant de nécessités, Guillaume songea aux établissements religieux de la Normandie qui l'avaient si bien secondé.

Il confirma à la cathédrale de Rouen la possession de la terre d'Otery, qu'elle tenait de la libéralité de saint Edouard, et y ajouta le domaine de Roverige, dépouille du saxon Olwiège. Ce manoir consistait en plusieurs hydes de terres labourables et plantées de bois; il possédait douze charrues, plusieurs serfs, vingt bêtes à cornes et soixante-douze moutons; le tout produisant 70 livres en deniers de Rouen. On voit que mobilier et domaines avaient été confisqués; fâcheux résultat de l'invasion qui attribuait, à titre de récompenses, des biens qui n'étaient, au fond, que de véritables et honteuses dépouilles.

La cathédrale eut un autre héritage nommé *Examenister*, rapportant trente deniers de rente, et faisant anciennement partie du domaine du roi Edouard. Cette fois, de malheureuses familles n'eurent rien à déplorer (1).

Le monastère de Jumiéges reçut deux manoirs

(1) Domsday Book, t. IV, p. 78.

qui avaient appartenu à la reine Egithe; plus, l'église de *Cicidetin*, la dîme de ce lieu, des terres et plusieurs vilains.

Saint-Wandrille eut la vigne de Chary (1).

Les monastères de la Trinité et de Saint-Etienne de Caen obtinrent de beaux domaines dont le détail serait trop long à raconter.

Fécamp ajouta à ses anciennes possessions quatre nouveaux manoirs dans Hastings ; et la comtesse saxonne Goda fut dépouillée, en faveur de ce monastère, des propriétés qu'elle possédait dans Bérie.

Nous ne devons pas omettre la reconnaissance de Guillaume envers le Saint-Siége. Elle fut grande, magnifique, et dépassa tout ce qu'on pouvait légitimement attendre. Le roi ayant exigé un fort tribut en or et en argent des Anglais, le fit remettre entre les mains du pape Alexandre, avec des ornements qu'on aurait admirés, même en Orient, par la richesse de la matière et le fini du travail.

Mais ce qui ne fit pas moins de plaisir à Rome, fut la fameuse bannière de Harold, formée d'un tissu d'or très pur, et portant l'image d'un homme armé. On la plaça sous les voûtes de Saint-Pierre, comme souvenir symbolique du triomphe remporté sur les ennemis de l'église.

Quelques grands seigneurs de la conquête se

(1) Ingulfe, hist. monas. Croy.

crurent aussi obligés de faire de pieuses fondations avec l'argent des vaincus.

La Normandie fut en émoi à la nouvelle de tant de hauts faits. Des chroniqueurs enthousiastes, des trouvères de cour, l'orgueil national même, tout concourut à les exalter. Le nom de Hastings devint à la mode, et fut donné à plusieurs manoirs de la Normandie; la cathédrale de Rouen eut aussi le sien dans un fief de la commune de Bermonville.

On était glorieux jusque dans les plus petits villages, qui, presque tous, avaient fourni leur seigneur, un homme, ou leur bannière à la conquête. Un grand royaume était subjugué; un roi puissant, renversé du trône, avait cédé la place au duc victorieux des Normands; tous étaient fiers du nom de Guillaume, et si la fusion des deux races n'eût déjà existé, ce grand évènement l'aurait tout à fait accomplie; on oubliait les maux anciens; les humiliations avaient disparu sous des torrents de gloire.

1067. Après avoir mis ordre aux affaires de son royaume, Guillaume revint en Normandie au mois de mars 1067. Toutes les populations se portèrent à sa rencontre « Jamais, dit un ancien annaliste, Titus, entrant à Rome, ne fut accueilli avec plus de joie que n'en montra la province à l'arrivée du roi Guillaume. Malgré le carême, le clergé suspendit

les jeûnes et les abstinences pour fêter dignement ce retour. »

Il était suivi de fourgons portant les dépouilles des Anglais, consistant en argent, vases et étoffes du plus grand prix; car les femmes de l'Angleterre étaient très habiles aux travaux à l'aiguille et à la confection des tissus d'or. Les trésors des églises en regorgeaient. Ce fut la source où puisa le roi, beaucoup d'églises elles-mêmes lui firent de ces sortes de présents en échange de dons plus considérables; on savait que Guillaume affectionnait beaucoup ces ouvrages, car bien qu'ils fussent communs en Angleterre, il n'en était pas de même en Normandie où ils devaient produire le plus brillant effet.

Dans les lieux où passait le conquérant, la foule se portait à sa rencontre ; l'exaltation fut immense lorsqu'il s'approcha de Rouen Les vieillards, les enfants, les femmes et les citoyens allèrent au devant de lui; le clergé s'y rendit en procession portant ses châsses et ses bannières. Les acclamations redoublèrent lorsque le prince parut, tout le monde voulut le voir, l'entendre, lui parler ou en recevoir un regard, comme si la récompense dût être tarifiée d'après la joie que l'on montrerait de son retour. Il était accompagné d'une foule d'Anglais, parmi lesquels on remarquait, l'archevêque Stigand, Adelin, parent du roi Édouard, les

trois comtes Edwin, Morcar, Guallève, et beaucoup d'autres d'une haute noblesse dont il craignait, après son départ, la puissance ou l'infidélité.

Il entra dans la ville au milieu d'une foule empressée; se rendit à la métropole où, pour embellir cette fête nationale, on ajouta tout ce qu'on put inventer de nouvelles cérémonies.

Alors les générosités du conquérant n'eurent plus de bornes : c'étaient des croix d'or couvertes de pierreries, chefs-d'œuvre de l'art byzantin, pour les autels; des manteaux d'or et d'autres magnifiques présents pour les ecclésiastiques; la métropole de Rouen dut être largement pourvue des choses les plus précieuses, puisque l'on rapporte que tous les monastères eurent des joyaux plus riches que l'on n'en vit jamais dans les trésors des cathédrales.

C'était un spectacle nouveau pour les Normands que la présence du roi d'Angleterre entouré d'une cour si nombreuse. On ne cessait de remarquer les jeunes Anglais de sa suite qui ne le cédaient pas aux jeunes filles pour la beauté. On voyait avec surprise leurs longues et épaisses moustaches qui les distinguaient des Normands, dont la barbe était rasée. On regardait les vêtements chamarrés d'or du roi et de ses compagnons, les riches étoffes, les coupes d'or et d'argent, et les cornes de bœuf, ornées aux deux extrémités des mêmes métaux, et

servant dans les repas que le prince donnait à son entourage. Guillaume, suivi du même cortége, alla faire la pâque à Fécamp; placé dans le chœur des moines, il étalait aux yeux de tous, ses vêtements chamarrés d'or; et les étrangers, en quittant cette ville sous l'impression de ce qu'ils avaient admiré, répandirent partout la nouvelle de tant de grandeur et de magnificence.

Après avoir visité la Basse-Normandie, le roi se rendit à Jumiéges avec l'archevêque Maurile et Beaudouin évêque d'Évreux, pour faire la dédicace de l'église de Sainte-Marie qui venait d'être terminée.

Maurile fit, à son retour, un réglement avec 1067.
Nicolas, abbé de Saint-Ouen, au sujet de la fête du saint patron de cette abbaye, que les archevêques de Rouen avait coutume de célébrer dans leur église. On convint des articles suivants (1) :

« La veille de la fête, l'archevêque viendra, avec son clergé, chanter les vêpres à Saint-Ouen. »

« Le lendemain, il y chantera la messe; les chanoines et les clercs de la cathédrale tiendront le côté gauche dans le chœur. »

« Enfin, celle des deux parties qui manquera aux conditions du traité devra donner toute satisfaction à la partie lèsée. »

Beaucoup de ces guerriers que Guillaume

(1) Dom Luc d'Acheri, ex manus. cœnob. S. Audœni.

avait jetés sur le sol de l'Angleterre, étaient revenus en Normandie gorgés d'or et de butin. L'appui que leur prêtait le roi, l'insolence, compagne ordinaire du succès, en faisaient un véritable fléau pour leurs concitoyens. Ces hommes sans frein et que n'occupaient plus les rudes travaux de la guerre, passaient leur temps dans les tavernes, et, toujours ivres, se portaient à des excès incroyables; si bien que les villes et les campagnes se trouvaient exposées à mille attaques, toujours terminées par des rapines, des duels et des assassinats.

On doit se rendre compte des maux que ces hommes avaient fait endurer aux vaincus. Aussi, Guillaume-de-Jumièges, parlant d'un échec éprouvé par eux en Angleterre, dit « qu'ils sont justement punis, car au mépris des commandements de la loi, ils ont convoité le bien d'autrui avec une ardeur immodérée; que leurs pieds ayant été rapides pour aller verser le sang, ils ont rencontré sur leur chemin la ruine et les calamités. » Orderic Vital ajoute que les Normands ont immolé les malheureux Anglais; que les plus nobles demoiselles ont servi de jouet aux écuyers les plus misérables, et que, violées par d'infâmes scélérats, elles n'ont plus qu'à pleurer sur leur déshonneur.

Tous ces excès, qui pouvaient se comprendre en Angleterre, étaient intolérables en Normandie; pour les réprimer, il y eut à Rouen un synode tenu par

Maurile et quelques évêques. Les décrets de ce concile furent approuvés par Guillaume, et confirmés par Ermanfroy, légat du pape. En voici les principaux articles :

« Tout meurtrier fera une année de pénitence pour chaque homme qu'il aura tué.

« Si l'agresseur ignore que celui qu'il a attaqué soit mort de ses blessures, il fera quarante jours de pénitence, en une fois, ou par intervalles.

« Les clercs qui se seront armés pour combattre, feront pénitence conformément aux saints Canons; les abbés statueront sur le sort des moines qui seront dans le même cas.

« Ceux qui courront les champs pour trouver des vivres et qui auront commis des meurtres, feront un an de pénitence pour chaque personne qu'ils auront tuée.

« Ceux qui divagueront dans le pays, non pour le besoin de chercher leur nourriture, mais pour exercer le pillage, et qui commettront des meurtres, feront trois ans de pénitence pour chaque individu qu'ils auront tué.

« On imposera des peines pour les adultères, les voleurs et les fornicateurs, de même que pour ceux qui auraient violé les églises. Les évêques prendront des mesures afin que personne ne vende ou n'achète le fruit de ces rapines (1). »

(1) Labbe, t. X, p. 362.

On voit, dans ce tableau, l'énumération de tous les désordres qui entrèrent en Normandie avec l'argent des Anglais.

1067. Maurile eut à peine terminé ce synode, œuvre de sagesse et de charité chrétienne, qu'il fut atteint de la maladie dont il mourut.

Il serait peu digne sans doute de la sévérité de notre travail, de recueillir des fables faites à plaisir pour amuser la crédulité des lecteurs; mais il est des traditions constantes qu'on ne peut rejeter, surtout lorsqu'elles sont transmises par l'un des historiens ecclésiastiques les plus graves de l'Angleterre (1). Voici ce que nous trouvons sur la mort de notre pieux prélat :

« Maurile, paraissait mort depuis douze heures; on allait le transporter à l'église, lorsqu'il fut rappelé à la vie. Il dit alors à ceux qui l'entouraient: j'étais mort et bien mort, il y a un instant, mais par la permission de Dieu je suis ressuscité pour vous apprendre ce que j'ai vu. Écoutez, car je ne tarderai pas à mourir de nouveau. Ceux qui me servaient de guide pendant mon voyage, étaient fort beaux et avaient des habits fort éclatants; je marchais tout joyeux en leur compagnie et il me semblait que c'était vers l'orient. On me promettait que j'entrerais bientôt en Paradis. Ayant traversé l'Europe, passé en Asie, nous sommes venus

(1) Will. Malmesb. de Gest. Pont. Angl.

à Jérusalem où, ayant adoré les saints lieux, nous avons continué notre route vers le Jourdain. Un peu plus loin, vers l'occident, d'autres personnes se sont jointes à mes guides, ce qui a augmenté notre joie. Le désir que j'avais de voir la contrée qui est au-delà du fleuve me faisait presser ma marche, lorsque mes guides m'annoncèrent, qu'avant de voir ce pays, il fallait que je fusse épouvanté par la vue de bêtes féroces, de démons et de spectres horribles, afin que la terreur dont je serais frappé servit à me purifier des péchés véniels dont je n'avais pas été guéri par la confession. Cette sentence a été aussitôt exécutée, car à peine avaient-ils achevé de parler, qu'il s'est présenté devant moi un si grand nombre de démons qui vomissaient des flammes et lançaient des dards, que l'air en a paru tout en feu et la terre toute couverte d'acier; ce qui m'a donné une telle frayeur que j'ai cru qu'il n'y avait plus pour moi aucune sûreté ni au ciel, ni sur la terre. Tremblant alors de frayeur et ne sachant de quel côté fuir, je suis ressuscité afin de vous raconter ceci et de contribuer à votre salut, pourvu que vous vouliez profiter de cet avis, après lequel je vous quitte » ; le prélat mourut une seconde fois.

Maurile fut inhumé dans la nef de la cathédrale, devant le crucifix, sur le lieu même où avait existé le maître-autel de l'ancienne église;

lieu qui a toujours été nommé : *la tombe de Maurile.*

On dit que ce tombeau, par un effet visible de la Providence, se souleva un jour à plus de trois pieds de terre pour former une espèce d'autel (1), signe évident de la sainteté du prélat. Ce lieu a été constamment en grande vénération parmi le clergé de la cathédrale qui lui présentait de l'encens dans certains jours de l'année. Était-ce à la tombe de Maurile, ou à la place de l'ancien maître-autel qu'on rendait cet hommage? C'est ce que nos devanciers se sont abstenus de faire connaître.

S'il nous était permis d'émettre notre opinion sur un personnage aussi éminent que Maurile, nous dirions qu'il brilla dans les lettres à une époque où l'étude était négligée; qu'il vécut pieux et modeste au milieu de la licence de la Cour et du clergé; qu'il releva la discipline ecclésiastique, forma des élèves dont les doctrines contribuèrent à la civilisation de l'Angleterre, termina la cathédrale de Rouen, et ne fut pas étranger aux merveilles du règne de Guillaume-le-Conquérant. C'est plus qu'il n'en faut pour rendre une mémoire illustre et l'entourer de respect et de vénération.

Jean. L'archevêché de Rouen se trouvait sans pasteur.
1067. Il y eut dans la cathédrale une réunion de clercs et

(1) Will. Malm. de Gest. épisc. Ang.

de citoyens (1) pour procéder à une élection nouvelle. Le célèbre Lanfranc qui venait d'être placé par Guillaume à la tête du monastère de Caen, fut choisi pour remplacer Maurile.

Tous étaient dans la joie de cette élection. Lanfranc seul, le modeste Lanfranc, trouvant le fardeau au-dessus de ses forces, ne voulut pas accepter et proposa l'évêque Jean d'Avranches; comme il était difficile de faire changer un évêque de siége, il s'offrit de faire le voyage de Rome, pour obtenir cette faveur du Saint-Père.

Quelques-uns ont prétendu que Guillaume, voulant remettre en main habile et ferme la direction des intérêts ecclésiastiques de l'Angleterre, avait jeté les yeux sur Lanfranc auquel il destinait le siége de Cantorbery, et que le voyage de Rome n'eut d'autre motif que d'arranger cette double affaire avec le pape. Toujours est-il que la mission de Lanfranc eut un plein succès, et qu'Alexandre envoya le *Pallium* à Jean, avec le bref de translation suivant :

« Alexandre, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à Jean, vénérable évêque d'Avranches, salut et bénédiction apostolique. Nous avons appris par l'évêque de Sion et par la relation que nous en a faite Lanfranc, abbé de Caen, que l'Église de

(1) Tunc clerus omnis et populus congregati. (In vita Lanfranci, Acher. Cap. V,)

Rouen était dénuée de pasteur, et que vous aviez été désigné pour ce siége par notre très cher fils Guillaume, roi d'Angleterre, si nous donnions notre consentement à votre translation. C'est pourquoi, mu par leurs prières et pour le bien de cette Église, nous consentons que vous vous prêtiez *à l'élection qui doit être faite de vous*, espérant que si vous avez été fidèle dans une position moindre, vous le serez dans une plus élevée, et nourrirez votre peuple de la parole divine..... Quant au reste, nos légats vous feront connaître plus amplement nos sentiments et *nos intentions les plus secrètes.* »

1069. Jean fut nommé par acclamation archevêque de Rouen, et prit possession en août 1069, dix-huit mois après la mort de Maurile, car de doubles élections et des voyages avaient occasionné ce long retard.

L'évêque Jean était fils de Raoul, comte de Bayeux, neveu de Richard Ier et par conséquent assez proche parent du roi Guillaume; mais Jean avait fait ses preuves comme prélat. Très éclairé sur les matières religieuses, il avait composé, comme nous l'avons vu, le livre des *Offices ecclésiastiques*, et su faire exécuter les saints canons dans son diocèse; la régularité de sa vie était incontestable aux yeux de tous.

Un évêque, précédé d'une si haute renommée,

doué de l'autorité de la parole, de la naissance qui tempère la rigueur du commandement et allège le poids de l'obéissance, était en mesure de faire de grandes choses; il en essaya et rien ne lui réussit. Le diocèse de Rouen était toujours affligé d'un grand relâchement dans la discipline: Les prêtres, pensaient que c'était par une fausse interprétation des saintes Écritures qu'on leur défendait le mariage, et vivaient publiquement avec des concubines; les évêques ne donnaient un meilleur exemple dans plusieurs localités. Maurile avait essayé de corriger ce vice, mais comme le mal était invétéré, il avait procédé avec réserve et obtenu certains résultats. Jean, d'un caractère plus altier, traite cette conduite de capitulation avec le vice, réunit ses prêtres, commente devant eux les saints canons, prescrit l'obéissance, et défend aux clercs, sous peine d'excommunication, de retenir plus longtemps leurs concubines. Cette menace d'anathème devient le signal d'un soulèvement général; l'archevêque impose le silence; sa voix est méconnue, son autorité méprisée par ces hommes qui tentent même de le renverser de son siége. Ne trouvant rien de mieux à faire que de prendre la fuite, il est poursuivi à coup de pierres par ceux qui lui devaient obéissance et respect.

La vengeance de ces gens, blessés dans leurs mauvais penchants, ne garde plus de mesures; la

conduite du prélat est examinée, commentée; et comme Lanfranc, alors appelé au siége de Cantorbéry, avait toute la confiance du roi, on chercha le moyen de le circonvenir et de l'indisposer contre l'archevêque Jean.

On dit à Lanfranc que le caractère de Jean était intraitable, que le despotisme qu'il avait montré dans le petit diocèse d'Avranches, où personne n'osait le contredire, était intolérable à Rouen; qu'il manquait d'habileté; qu'une conduite plus prudente lui eût mieux réussi, et que ses manières tranchantes et hautaines compromettaient et la religion, et la tranquillité du pays. Il parait qu'on était parvenu à ébranler l'opinion de Lanfranc. Jean lui écrivit pour se justifier, et, par la réponse prudente de l'archevèque de Cantorbéry, on voit que celui-ci évite de toucher aux points contestés, tous personnels à Jean, à son caractère, à son défaut d'habilité, et qu'il ne traite que la question de principes sur laquelle il ne pouvait manquer d'être d'accord avec lui. Sa lettre, souscrite de Cantorbery, est ainsi conçue :

« Lorsque je reçus vos lettres, que doivent affectionner ceux qui respectent les lois de l'Eglise, je n'avais pas le temps d'y faire une réponse, et je n'aurais pu trouver de messager pour vous la transmettre. Vous me dites qu'on vous a rapporté que j'improuvais vos actions, au sujet de votre con-

duite envers les clers mariés, en disant que vous interprétiez mal les saintes écritures. Sachez qu'il y a une quantité de personnes qui voudraient mettre entre nous une division éternelle, et que leur emploi est de donner, aux *paroles échappées légèrement et par inadvertance*, des interprétations sinistres, et beaucoup plus mauvaises que n'est leur signification naturelle. Toutefois, ma conscience ne me reproche pas d'avoir rien proféré de mal sur vous. Je vous déclare, au contraire, qu'excité par votre exemple et par celui des Saints-Pères, j'ai ordonné, dans toute l'Angleterre, qu'aucun chanoine de quelque ordre ou qualité qu'il fût, ne contractât de mariage, et que nul prêtre ou diacre ne se permît d'entretenir, chez lui, de femme, sous peine d'être privé de *sa prébende* ou de *son bénéfice*.

Comme on le voit, Lanfranc ne se justifie pas entièrement d'avoir blamé la conduite de Jean : *on a mal interprété des paroles échappées légèrement ou prononcées par inadvertance*, puis, il approuve les ordres donnés par son confrère; il a, lui-même, pris les mêmes mesures envers son clergé; mais avec quelle intelligence il procède! Quand Jean prononce l'anathème, il ne parle encore, lui, que de la perte de prébendes et de bénéfices.

Notre archevêque parait donc avoir péché par défaut de formes; et, ce qu'il y a de malheureux

pour lui, c'est que le roi semble en être convaincu, et convoque un synode à Rouen, pour fixer ses incertitudes à cet égard et réformer le clergé normand.

1072. Ce synode eut lieu dans la cathédrale, en 1072; on y rédigea vingt-quatre canons, traitant des moines vagabonds, du trafic des cures, de la consécration du crême, des degrés de parenté prohibés dans le mariage, et de la *chasteté des clercs*.

Ce dernier, qui était tout de circonstance, décide que, conformément au concile de Lisieux, les prêtres, les lévites et les sous-diacres mariés, ne pourront avoir de bénéfices, ni d'églises desservies par eux ou par des suffragants; que les archidiacres seront chargés de veiller à ce qu'aucun ecclesiastique n'ait, auprès de lui, ni femmes, ni concubines, ni *sous-introduites*. Ce dernier nom s'appliquait à des liaisons d'un genre nouvellement inventé, avec des femmes auxquelles on donnait aussi le nom de *sœurs adoptives*.

Ce concile, qui donnait satisfaction sur les points contestés à l'archevêque de Rouen, ne servit au fond qu'à le faire détester un peu plus; malheureusement son esprit hautain, aigri par les obstacles, en fournissait souvent des motifs, et l'engageait dans de fausses démarches où son caractère était gravement méconnu. Le fait suivant vient à l'appui de ce que nous avançons.

1073. Un jour que l'on devait célébrer la fête de Saint-

Ouen avec toutes les pompes accoutumées, Jean fit prévenir les religieux, conformément au traité fait entre Maurile et l'abbé Nicolas, qu'il viendrait lui-même officier dans leur église. Tout était préparé pour le recevoir, le peuple était assemblé, et le clergé réuni dans le chœur. Voyant que l'archevêque n'arrivait pas, que l'heure était passée, et que si l'on attendait davantage, on serait contraint de retrancher une partie de l'office, on prit la résolution de commencer la messe, et l'on pria l'abbé de Saint-Martin de Séez de prendre la place du pontife, sur la présence duquel on ne comptait plus. Depuis quelques instants, l'office était commencé, on terminait le *gloria in excelsis*, lorsque l'archevêque entra dans l'église. Furieux de voir qu'on ne l'avait pas attendu, croyant sa dignité méprisée, et s'abandonnant à la violence de son caractère, il se jette avec précipitation dans le chœur, excommunie les moines, chasse l'officiant de l'autel, et célèbre lui-même la messe pour laquelle il était si mal préparé.

Cette scène scandaleuse surprend d'abord, puis exaspère l'esprit des assistants. Les moines protestent, se retirent, et l'un d'eux. poussé par une idée diabolique, monte à la tour, sonne le tocsin, tandis que d'autres, répandus dans le cimetière, appellent du secours en disant que l'archevêque veut enlever le corps de saint Ouen.

A cette nouvelle, les bourgeois qui tenaient singulièrement à leur saint, s'ameutent, se présentent en foule, armés de haches et d'épées, et se précipitent dans l'église, pour faire main basse sur l'archevêque, ses gens et tous ceux qui tenteraient d'enlever le corps de saint Ouen. A voir leur fureur belliqueuse, on aurait dit qu'il s'agissait de défendre la ville contre une attaque étrangère.

L'église était envahie de toutes parts, il y avait des hommes jusque sur les toits et les galeries extérieures pour lancer des pierres sur ceux qui se présentaient aux portes. Les gens de l'archevêque apercevant le danger, entourent le prélat à l'autel, lui font un rempart de leur corps, et l'enlèvent vers le grand portail. Ils avaient eu le bonheur d'arriver sains et saufs dans le cimetière, mais ils s'y trouvèrent face à face avec les moines qui avaient ameuté la foule. Ici la lutte recommence et devient des plus violentes. L'archevêque qui se trouvait dans la mêlée, exposé aux coups des deux partis, parvient à se soustraire et à se placer dans l'angle des portes, où on l'entoure de bancs, de formes et d'autres meubles susceptibles de le protéger. Cette réclusion forcée, ce combat de moines et de clercs revêtus de leurs habits religieux, avait quelque chose de grotesque et de pénible à voir. De part et d'autre, on s'attaque à coups de candélabres, de perches et de cierges

qu'on se renvoie alternativement à la tête. C'était une confusion, un acharnement, une rage qui aurait pu devenir funeste, si le vicomte de Rouen ne fût arrivé avec une force suffisante pour rétablir l'ordre, proclamer le ban du roi, séparer les combattants, dissiper la foule, et reconduire l'archevêque à son palais (1).

Le prélat, rendu à lui-même, ne pouvait s'habituer à l'idée de l'avanie qu'il venait d'essuyer. Il envoya un messager à Guillaume, alors dans le Maine, pour l'instruire de ce qui s'était passé, et demander la punition des coupables. Puis, il écrivit à l'archevêque Lanfranc, dont il connaissait le crédit, et le pria de bien disposer le prince en sa faveur; ajoutant qu'il avait essuyé un outrage dont la punition prompte intéressait l'honneur des prélats, que sa cause était celle du corps entier, qu'on ne devait pas tolérer que des moines, la plupart gens de rien, ne tenant leur affranchissement que du froc, se permissent de tels écarts envers les princes de l'Eglise, à qui tous devaient respect et soumission.

Lanfranc lui répondit aussitôt, blama l'audace et la témérité criminelle de ses ennemis, et l'assura qu'il avait écrit au roi, pour l'engager à ne pas laisser impuni un attentat si horrible.

Guillaume, circonvenu de toutes parts, ne douta 1074.

(1) Mabillon, Analect., t. II.

pas un instant de la culpabilité des religieux de Saint-Ouen. Nicolas, leur abbé, qui accompagnait le roi, se tenait dans une prudente réserve, et l'on revînt à Rouen avec la mauvaise impression que laisse toujours sur les esprits une affaire peu approfondie, et dont on ne connaît les détails que par une des parties, toujours intéressée à les défigurer. Guillaume convoque les principaux ecclésiastiques de la Normandie et préside lui-même à cette réunion. On y donna gain de cause à l'archevêque, et l'on décida que trois des principaux coupables lui seraient remis. Par suite de cette résolution, Wrnemare fut renfermé dans le monastère de Fécamp, Benoit dans celui de Saint-Wandrille, et Raoul dans celui de Jumiéges. Un grand nombre d'autres moines furent expulsés de Saint-Ouen par la même sentence.

On avait arrêté tout ce qu'on croyait nécessaire pour venger le prélat de l'affront qu'il avait essuyé; les séditieux étaient punis, personne n'avait élevé la voix en leur faveur, et, quand tout paraissait terminé, l'affaire se montra sous un aspect différent. On l'examina avec calme, et l'on reconnut que les religieux de Saint-Ouen avaient été réellement provoqués. Alors, par une de ces réactions si fréquentes dans les choses du monde, l'intérêt se reporta du côté des moines; et Nicolas, leur abbé, proche parent du roi, se fit l'interprète de leurs

réclamations. L'interdit lancé sur un monastère pour un motif si futile, paraissait un fait grave et inusité jusqu'alors. Quelles peines encoureraient donc les blasphémateurs et les parjures, si l'on abusait ainsi du plus grand châtiment qui fût à la disposition de l'Eglise? N'était-ce pas en détruire l'effet moral que de l'infliger avec tant d'imprudence et de légèreté? Ces réflexions étaient dans toutes les bouches. On conclut que l'archevêque avait manqué de modération; on le fit comprendre au roi, et l'on rappela, dans leur monastère, les moines qui en avaient été chassés.

Jean souffrit impatiemment cette décision, et alla à Fécamp, où il s'établit dans l'abbaye avec les gens de sa maison. Il ne tarda pas à s'apercevoir que la vieille rancune de Wrnemare, l'un des exilés de Saint-Ouen, n'y avait pas disposé les esprits en sa faveur. Les domestiques du prélat assez exigeants, à ce qu'il paraît, soutinrent que le monastère était obligé de recevoir l'archevêque, et de le défrayer ainsi que sa suite; et la suite du prélat paraissait singulièrement disposée à jouir de la plénitude de ce droit. Les serfs de l'abbaye, irrités de pareilles prétentions, s'y opposèrent; du raisonnement on en vint aux menaces, et des menaces aux voies de fait. Enfin le scandale qui avait eu lieu à Saint-Ouen se renouvela dans le monastère de Fécamp, et les habitants de la ville

furent obligés d'intervenir pour rétablir l'ordre qui était on ne peut plus compromis. Il paraît que le roi ne donna pas tout à fait tort aux moines de Fécamp, car aucuns ne furent punis, et il exigea, au contraire, de l'archevêque une déclaration par laquelle il reconnaissait le monastère exempt de sa juridiction.

Le prélat, aigri de toutes ces tracasseries, refusa au roi de réconcilier le monastère de Saint-Ouen. On recourut à Michel, évêque d'Avranches, pour remplir cette indispensable formalité. Nicolas, profitant adroitement de la nouvelle faute de Jean, fit décider, par le concile, que l'archevêque était cause des troubles arrivés dans son église abbatiale, et qu'il serait condamné à payer trois cents livres au monastère, pour le refus qu'il avait fait de le réconcilier (1).

On profita de la présence des prélats et des abbés de la province pour continuer ce synode. Le roi prit part à toutes ses délibérations, qui furent comprises dans quatorze canons dont voici les quatre principaux :

Le premier défend d'acheter et de vendre aucun bénéfice

Le dixième déclare que ceux qui, sous l'apparence de religion, s'accusent de commerce illicite avec les sœurs ou les parentes de leurs femmes,

(1 Synodi provinciæ Rothom.

pour avoir prétexte de quitter ces dernières, ne seront pas crus sur leurs propres déclarations, mais qu'ils devront en apporter des preuves.

Le treizième ordonne que ceux dont le mariage est déclaré nul, à cause de leur parenté, garderont la continence jusqu'à ce qu'ils se marient à d'autres.

Et le quatorzième fait défense aux chrétiens d'avoir des juifs pour esclaves, ni des juives pour nourrices.

Après la tenue de ce concile, le roi alla passer les fêtes de Pâques à Fécamp; il n'était plus question cette fois d'y étaler à tous les yeux les fruits de la conquête; une cérémonie plus grave et plus touchante devait y être célébrée. Guillaume offrit à Dieu, par le ministère de l'archevêque de Rouen, sa fille Cécile, qui devînt la seconde abbesse de la Trinité de Caen, après sa mère, fondatrice de ce monastère.

De retour à Rouen, l'archevêque fut prié par sa sœur Emma, abbesse de Saint-Amand, de faire la dédicace de son Eglise abbatiale. Le prélat fit la même cérémonie dans l'église couventuelle de Saint-Etienne de Caen, et dans les cathédrales de Bayeux et d'Evreux, récemment réédifiées à l'aide des riches dépouilles des Anglo-Saxons.

Raoul de Bayeux, père de l'archevêque, donne à la cathédrale de Rouen les terres de Bolon et de Laise, situées dans le Hiesmois, pour subvenir à

l'*entretien des Frères* (1). Le prélat, lui-même, fait rentrer plusieurs domaines temporairement distraits des biens de son église, et injustement retenus par de nouveaux possesseurs

Ainsi, Simon, fils de Raoul de Baudris, remet l'acte suivant à la cathédrale :

« Sachent les fidèles catholiques, que moi fils de Raoul, comte, me repentant d'avoir retenu la terre de Gisors, que mon père avait obtenue à titre précaire de l'archevêque Maurile, à charge qu'elle serait rendue à l'Église après sa mort, et ayant enfreint cette clause, je rends présentement et restitue ladite terre à l'église de Sainte-Marie-Mère-de-Dieu, et déclare qu'elle est libre et quitte de toute clameur; j'atteste ce présent acte de restitution et de liberté de ce signe de croix ✝. »

Cet acte préliminaire terminé, on se rendit dans l'église, où le comte fit la cérémonie de restitution, en plaçant un couteau sur l'autel en présence des dignitaires du Chapitre et de plusieurs domestiques de l'archevêque; le prélat remit au comte 300 livres, monnaie de Rouen, pour l'indemniser de la perte qu'il éprouvait.

1074. Depuis quelques années, on avait fondé à Saint-Victor-en-Caux une maison religieuse, placée dès l'origine sous la dépendance du monastère de Saint-Ouen. Plus tard, Roger de Mortemer, fils du

(1) Ad communem victum fratrum. (Cart. beatæ Mariæ Rothom.

fondateur, ayant le désir de la voir élever au rang d'abbaye, la dota de nouvelles propriétés et fit rédiger une charte par laquelle le roi Guillaume et l'archevêque Jean reconnaissaient la nouvelle dignité de cette maison. Il fut mentionné, dans cet acte, que si les moines et les laïques de Saint-Victor se montraient rebelles à l'autorité supérieure de l'abbé de Saint-Ouen, ce dernier pourrait rétablir l'ordre de choses ancien, en y plaçant un prieur. Le roi stipula que, dans le cas de forfaiture, il serait payé 20 onces d'or au duc de Normandie et 20 livres à l'archevêque.

La vie rigide, exemplaire et religieuse de Jean ne suffit pas aux yeux du monde pour pallier les travers de son esprit, et lui valoir l'affection d'un clergé vicieux et corrompu. Cette régularité faisait au contraire le désespoir de certains hommes moins enclins à l'imiter qu'à lui en faire un crime. Le malheureux archevêque, fatigué de tant de luttes, fut atteint d'une attaque d'apoplexie. Qui croirait qu'on osa répandre qu'il avait été frappé de la main de Dieu, juste punition de ses fautes, des égarements de sa vie, et que ce bruit acquit une certaine consistance parmi le peuple auprès duquel on cherchait à le déconsidérer.

Cependant, il revint peu à peu à la santé et reprit ses fonctions, que le mal seul avait pu lui faire abandonner. La fête de Saint-Ouen appro-

chant, il témoigna le désir d'officier lui-même dans l'église abbatiale, et s'y fit porter par ses serviteurs. Mais ses forces trahissant son zèle et son courage, il fut remplacé à l'autel par Gislebert, évêque d'Évreux, et alla se mettre dans le chœur pour remplir les fonctions de chantre. L'office était à peine commencé, qu'il fut saisi d'une dyssenterie si violente qu'on l'enleva promptement de l'église; la solennité fut encore une fois troublée par cet incident qni causa beaucoup de chagrin au prélat.

On se rappela alors, d'une manière fâcheuse, ce qui s'était passé le même jour, quelques années auparavant, entre lui et les religieux, et l'on regarda sa maladie comme tenant à une cause inexplicable et surnaturelle. Sa position était des plus critiques, il l'aggrava par ses fâcheux démêlés avec le souverain; démêlés qui parurent avoir plutôt le caractère de l'entêtement que celui de la sagesse et de la saine raison.

Le roi l'ayant engagé d'aller à Lisieux pour rendre les honneurs funèbres à l'évêque Hugues qui venait de mourir, il refusa avec une obstination sans pareille. Ayant quitté le château avec les gens de sa suite, il leur parlait assez haut de ce qui venait de se passer, et paraissait en proie à la plus vive émotion, lorsqu'on le vit chanceler et tomber de dessus sa mule; il était frappé d'une nouvelle attaque. On le transporta à son palais, et

l'on s'aperçut qu'il avait entièrement perdu l'usage de la parole.

A partir de cette époque, l'archevêque de Rouen n'existe plus pour son troupeau; sa santé languissante l'éloigne des fonctions actives du saint ministère. On le vit cependant encore assister dans la cathédrale au sacre de Gislebert, médecin et chapelain du roi, promu à l'évêché d'Évreux, mais ce fut Michel, évêque d'Avranches, qui fit toutes les cérémonies de la consécration.

Le parti qui avait toujours été opposé à Jean, recommença ses intrigues et mit en avant les besoins du diocèse, qui ne pouvait être plus longtemps privé de son premier pasteur. Ces réclamations arrivèrent au pape; Grégoire VII, voulant connaître le véritable état des choses, donna commission à Hubert, son légat, de s'en enquérir.

Hubert vint à Rouen, s'adjoignit un certain nombre d'évêques et de personnages éminents, fit une visite à Jean, et acquit, par sa conversation, la certitude qu'il était incapable de reprendre ses fonctions pastorales. Jean fut presqu'aussitôt dépossédé. Il se retira dans la terre de saint Philibert, aux environs de Montfort-sur-Rille, où il ne tarda pas à mourir. Son corps fut apporté à Rouen, et inhumé dans l'aile gauche de la cathédrale, entre la chapelle du Saint-Sacrement et celle de Saint-Sever.

1079. Ainsi finit cet archevêque, pieux, profond dans la connaissance des saintes écritures, vertueux et rigide à lui-même. Il eut le malheur de vivre dans un temps difficile, et de ne pas assez connaitre les hommes et les moyens de guérison applicables aux diverses infirmités du siècle; infirmités qui devaient être traitées par des remèdes différents, appropriés au relâchement de l'époque et à la constitution du malade. Pour l'avoir ignoré, il passa plutôt pour un tyran que pour un bon pasteur; on lui reprocha tout; jusqu'à ses maladies, que l'on regarda comme l'expiation que la providence imposait aux imperfections de son esprit; ce qui fit que peu de personnes compatirent à ses souffrances.

Jean n'en fut pas moins un grand évêque; sa conduite et sa vigilance, appréciées par un judicieux auteur ecclésiastique, lui ont mérité cet éloge rapporté par Orderic Vital :

Pervigil antistes in eadem sede, Johannes
Legis apostolicæ studuit documenta tenere.

Guillaume Bonne-Ame. 1079

Guillaume Bonne Ame fut élu archevêque de Rouen en 1079. Il était fils de l'évêque de Lisieux, Radbodus, entré dans les ordres après avoir perdu son épouse.

Guillaume avait été pourvu, dès le temps de l'archevêque Maurile, d'un canonicat et d'une charge d'archidiacre. Il quitta ces dernières fonc-

tions pour entreprendre le voyage de Jérusalem, en compagnie du vénérable Thierry, abbé du Bec, du moine Herbert de Montreuil, et de quelques autres pélerins.

A son retour, il entra comme simple religieux dans le monastère de Caen, où Lanfranc, qui connaissait ses capacités, le chargea de l'instruction des novices ; il devint lui-même abbé de ce monastère. Ce fut de ce poste qu'il passa à la tête de l'église métropolitaine de Rouen, par le choix du clergé et du peuple de la ville.

Avant qu'on s'occupât de cette élection, un ancien moine de Saint-Leuffroy, du nom de Guitmond, passé en Angleterre à l'époque de la conquête, venait d'y refuser un évêché, en blâmant l'avarice et l'ambition du nouveau clergé de ce royaume. Ses paroles lui avaient attiré un si grand nombre d'ennemis qu'il fut contraint de se réfugier en Normandie.

Le roi, dit Orderic, le rencontra par hasard; touché de la simplicité de ses mœurs, de sa doctrine et de sa piété, il conçut le projet de le mettre à la tête de l'archevêché de Rouen; mais les mêmes passions qui avaient forcé le moine à quitter l'Angleterre, le poursuivaient toujours, et forcèrent le roi d'abandonner son projet.

Guitmond partit pour Rome, où le pape lui fit le plus bienveillant accueil, et le nomma cardinal

et archevêque d'Averse. Nous ne pouvions nous dispenser de donner, en passant, ces détails sur un personnage éminent qui avait un instant attiré l'attention du roi, de l'Angleterre et de la Normandie.

D'un autre côté, le choix de Guillaume Bonne-Ame n'avait pas été fait sans trouver des contradicteurs parmi les membres du clergé; leurs griefs allèrent même jusqu'à Rome, si l'on en juge par une lettre du pape Grégoire VII, enjoignant à Hubert, cardinal, de prendre des informations sur l'élection de Rouen. On avait appris que Guillaume était fils d'un prêtre, obstacle prévu par certains conciles, à la possession des grandes charges, afin d'en empêcher la transmission dans les familles, comme un héritage.

Ce choix approuvé, Guillaume Bonne-Ame qui devait ce surnom à la bonté de son caractère, réunit des ouvriers, et réédifia avec élégance le cloître épiscopal et toutes les maisons du chapitre (1).

Peu après, il fit la translation des restes de saint Romain, de l'église de Saint-Godard à l'église métropolitaine, et les plaça dans une châsse couverte d'or et d'argent, incrustée de pierres précieuses.

(1) Claustrum episcopii domosque convenientes a fundamentis eleganter renovavit (Orderic Vital, lib. 5, edit. Aug. Le Prevost). — Il ne reste plus rien de ces constructions attribuées à Guillaume Bonne-Ame, la salle capitulaire étant elle-même dans le style de la cathédrale.

Il décida, à cette occasion, que tous les ans, le 23 octobre, on porterait processionnellement le corps du bienheureux à l'église de St-Godard, où l'on ferait une station, et qu'il y aurait des indulgences pour ceux qui assisteraient à cette cérémonie. Le roi et le reine Mathilde suivirent très dévotement la procession que l'on fit pour l'inauguration de cette fête.

Elle donna lieu à l'établissement de la foire 1079.
Saint-Romain, dite du Pardon, à cause des indulgences accordées par l'Eglise. L'ouverture de cette foire a toujours été faite le 23 octobre, jour primitivement fixé par l'archevêque de Rouen.

L'or des Anglais avait depuis quelques années enrichi la province; et, sous le rapport commercial, Rouen était devenue l'émule de Londres. Il était résulté de cet état de choses une aisance générale parmi le peuple des villes; ce qui avait fait surgir une classe nouvelle dont il ne restait plus de souvenir depuis les municipes romains; nous voulons parler de la classe bourgeoise, devenue forte par son agglomération, ses richesses et son activité. Elle était, à Rouen, toute dévouée à Guillaume, et le lui avait prouvé lors de la révolte de son fils Robert Courte-Heuze, dont elle eut bientôt dispersé les partisans. Cette classe existait dans presque toutes les villes de Normandie; c'était, pour le roi, un utile contrepoids aux exigeances et à l'autorité féo-

dale des grands, qui couvraient le pays de leurs forteresses, attaquaient les faibles, jetaient le désordre dans les campagnes, et s'en prenaient même souvent à la puissance du souverain.

Guillaume respectait à coup sûr l'autorité de l'Église, mais il ne voulait plus en user comme moyen de gouvernement; il désirait arriver à la moralisation par l'exemple, à la piété par la conviction. Pour y parvenir, il convoqua à Lillebonne, sous la présidence de l'archevêque de Rouen, les évêques et les barons de la Normandie, et composa une espèce de parlement où l'on décida de remettre la *trève de Dieu* en vigueur, de la faire publier dans les paroisses, avec injonction de s'y conformer sous peine d'excommunication; on défendit aux seigneurs de construire de nouvelles forteresses, ni de gêner les marchands dans leurs opérations commerciales(1).

Il y eut des réglements contre ceux qui violeraient, les cimetières et le parvis des églises, y poursuivraient leurs ennemis, et y commettraient des vols, des meurtres ou des assassinats. Ils seront soumis au jugement de l'évêque, auquel ils paieront de fortes amendes.

On prononça des peines contre ceux qui commettraient des adultères ou des incestes dans les

(1) Chron. S. Steph. Cad hist. Norm.

cimetières (1), qui s'y battraient en duel sans le consentement de l'évêque, ou qui consulteraient les morts et feraient des maléfices près de leurs sépultures.

On voit, par ce qui précède, l'établissement de la juridiction ecclésiastique des évêques et des chapitres, dans les lieux consacrés au culte.

Cependant le malheur des temps avait contraint le clergé de faire quelques concessions aux peuples. Ainsi ceux que les désordres de la guerre forçaient de fuir, pouvaient, sans crainte d'être accusés de violation du lieu saint, habiter les cimetières et le parvis des églises; on leur imposait seulement l'obligation de se retirer lorsque la cessation des guerres féodales aurait rendu le calme au pays.

Mais ce qui nous paraît le plus remarquable dans les actes de ce concile, est l'article concernant les prêtres concubinaires: ceux qui seront accusés par les officiers de l'évêque, se purgeront devant la cour épiscopale, et ceux qui le seront par le peuple ou les seigneurs, appartiendront à la justice de leurs paroissiens, assistés des officiers épiscopaux (2). Le roi ajoute que la faiblesse des évêques pour réprimer ces vices, lui fait prendre le parti

(1) Vel cum matrina, vel cum matre, vel filiola coierit (Orderic Vital, lib. v.)

(2) Presentibus parrochianis pluribus, ante episcopi ministros et eorum judicio se purgabit (Ord. Vit. Lib. v.)

d'enlever les causes des concubinaires à leur juridiction, prenant l'engagement de les leur rendre quand il sera sûr de leur coopération.

Quel relâchement dans toute la hiérarchie cléricale! le vice subalterne toléré, encouragé même par ses juges naturels qui n'osent l'atteindre et le frapper. Quel besoin de rassurer les populations contre l'immoralité qui les presse! Les ecclésiastiques seront jugés par le peuple des paroisses. C'est peut-être la plus grande concession que le moyen-âge ait faite aux classes populaires, justiciables elles-mêmes des tribunaux ecclésiastiques qui avaient tout envahi. N'accusons de cet état de choses que l'abrutissement du siècle, qu'un petit nombre d'hommes éminents ne pouvait subitement éclairer.

On fit un réglement concernant l'épreuve du fer rouge; l'évêque fut chargé de juger ceux qui nieraient avoir commis un crime, après en avoir été convaincus par cette épreuve.

Nous ne tardons pas à la voir mise en pratique dans la cathédrale de Rouen, sur Hugues de Saugey, accusé d'être complice du meurtre de la fameuse Mabille, sœur des seigneurs de Bellesme, avec lesquels elle s'était rendue coupable de plusieurs assassinats.

Hugues étant poursuivi, se réfugia dans le monastère d'Ouches, et y fut longtemps sous la protection des moines; mais Guillaume décida qu'il se

rendrait à Rouen, pour y subir l'épreuve du feu. Ce fut sur le parvis de la cathédrale qu'il prit en main le fer ardent sans en ressentir les atteintes. Ses ennemis assistaient en armes à ce spectacle, prêts à lui couper la tête s'il était reconnu coupable (1).

Cette épreuve était fort en usage alors; chaque cathédrale avait son fer particulier. Il en existait même dans quelques abbayes. Un moine de Saint-Wandrille ayant fait servir celui de ce monastère, pour un ouvrage profane (2), on pria l'archevêque Guillaume Bonne-Ame de venir le purger par une nouvelle consécration. Cet acte religieux n'eut pas lieu sans de préalables contestations; le chapitre de Rouen prétendit que saint Wandrille n'avait pas le droit de posséder ce fer; l'abbaye répondit qu'elle l'avait depuis un temps immémorial, à l'usage de ses quatre églises de Caudebec, de Sainte-Gertrude, de Renchon et de Saint-Michel. Pour vérifier l'exactitude de ce fait, le roi réunit un synode dans son palais d'Oissel: après quelques débats, l'assemblée donna gain de cause au monastère de Saint-Wandrille, le chapitre de Rouen confirma ce droit par une charte, et le fer fut béni par l'archevêque.

(1) Orderic Vital, t. II, p. 416.

(2) Per ignorantiam et ex quadam in alios usus transformavit (Normanniæ synodi 76.)

Ce qui paraît le plus extraordinaire dans cette singulière décision, c'est qu'elle fut prise par les hommes les plus graves de l'époque. Le roi Guillaume présidait l'assemblée, assisté de l'archevêque de Rouen, des abbés et des premiers personnages de la Normandie. Pourtant le pape Étienne VI avait condamné cet usage comme *une invention populaire et superstitieuse*, qui tendait plutôt à tenter Dieu et à irriter sa colère, qu'à découvrir avec certitude le crime ou l'innocence de l'accusé.

1080. Le concile de Lillebonne devait remédier à la barbarie des entreprises féodales, et fixer des limites à la juridiction du clergé. Le roi Guillaume alla plus loin encore, et défendit aux évêques de la Normandie et de l'Angleterre de se rendre à Rome, et d'assister à des conciles tenus hors de ses états. Il craignait que la fréquentation des évêques avec des étrangers, ne leur fît rapporter dans leurs diocèses des usages contraires à sa politique et aux lois du pays. Ces innovations déplurent généralement à ceux dont elles froissaient les habitudes et les intérêts. Alors ce qui survint de sinistre en Normandie : tremblements de terre, bruits souterrains, événements surnaturels ; tout fut regardé comme un triste présage, dû aux changements que la réunion de Lillebonne avait apportés aux lois et aux usages de la province (1)

(1) Triste presagium mutationum, decretorum, legum et præ-

Le pape Grégoire lui-même fut surpris de ces décisions qui empêchaient chaque évêque, nouvellement promu, d'aller visiter le tombeau des saints apôtres, présenter ses soumissions au saint père, et recevoir le *pallium*. Guillaume Bonne-Ame s'en était abstenu, comme l'avaient fait ses suffragants, et avait écrit une lettre très respectueuse au pape; mais à Rome, cette démarche ne fut pas jugée suffisante, et lui valut la réponse suivante, empreinte d'un mécontentement assez vif:

« Vos lettres marquent assez de déférence et d'affection, mais vos actions ne sont pas d'accord avec elles; autrement, vous n'eussiez pas imité la mauvaise conduite de vos suffragants, en différant de visiter les sépulcres des saints apôtres. Depuis que la divine providence nous a appelé, quoiqu'indigne, au gouvernement de son église, nous ne nous souvenons pas d'avoir vu aucuns de vous. Et nous devons d'autant moins nous en étonner que, même, vous ne daignez pas seulement aller saluer nos légats, quoiqu'ils soient dans des lieux assez proches de votre province. Mais quel est le motif ou la difficulté particulière qui vous a détourné jusqu'à présent de venir ici révérer saint Pierre, vu que tous les ans de nouveaux convertis qui habitent aux extrémités de la terre, tant hommes

ceptorum in prædicto concilio. (Math. West., ad ann. 1080. Collect. angl. scrip.)

que femmes, font dévotement ce pélerinage? De plus, nous vous déclarons que si nous n'avions été retenu par la douceur et la bénignité apostoliques, nous aurions procédé rigoureusement contre vous, pour la faute que vous avez commise de ne pas demander le *pallium*, ornement le plus grand de votre archiépiscopale dignité. Vous n'ignorez pas avec quelle sévérité les saints pères veulent qu'on en agisse envers ceux qui, après leur consécration, sont trois mois sans le solliciter. C'est pourquoi nous vous commandons, par l'autorité apostolique, que, puisque vous avez méprisé les décrets des saints pères, vous n'ordonniez ni évêque, ni prêtre, ni consacriez d'église avant d'avoir reçu le *pallium*, par lequel vous aurez plein pouvoir de votre charge. Au reste, nous vous avertissons, vous et vos suffragants, que vous preniez peine d'expier votre faute, de peur que, continuant à l'avenir dans votre négligence, vous n'attiriez sur vous, par votre mépris, les justes effets de l'indignation de saint Pierre, laquelle serait d'autant plus sévère qu'elle aurait été plus lente et plus tardive à vous punir. »

Lanfranc qui se trouvait dans le même cas, reçut de pareils reproches. Cependant un concile ayant été convoqué à Poitiers par le légat Hugues, évêque de Die, le roi de France écrivit au comte de cette province et aux évêques du royaume de

ne pas souffrir de pareilles assemblées dans ses états. Les évêques, n'osant contrevenir aux ordres de Hugues, n'obéirent pas aux prescriptions royales; il n'en fut pas de même en Normandie. Aucun évêque ne parut au concile. Le légat, outré de leur résistance, les excommunia tous, à l'exception de l'archevêque de Rouen.

De sévères remontrances furent adressées au pape de la part du roi; Grégoire VII, ne voulant pas trop l'indisposer, fit lever l'excommunication, eu égard au zèle que Guillaume avait toujours montré pour la religion, et, récemment encore, dans le Concile de Lillebonne, où il avait contraint les prêtres incontinents d'abandonner leurs concubines.

Guillaume Bonne-Ame, tout entier aux soins de son Eglise, en faisait terminer les bâtiments claustraux; puis, se trouvant à Fécamp avec toute la 1083.
Cour, il récupéra, pour sa Cathédrale, la terre de Martin-Eglise que l'archevêque Robert avait aliénée en faveur d'un de ses parents, et que possédait alors Gautier Giffard. Il y eut une transaction par laquelle on arrêta que ce dernier jouirait de ladite terre pendant sa vie, à condition qu'il en acquitterait les charges, et qu'elle reviendrait, après sa mort, à l'église de Rouen (1).

En l'année 1087, un événement imprévu vînt 1087.

(1) Cartulaire de Notre-Dame de Rouen

encore une fois changer la face de la Normandie et de l'Angleterre; nous voulons parler de la mort du roi Guillaume.

Ce prince, marchant à la tête de son armée pour s'emparer de Paris, fit une chute de cheval, et se blessa si grièvement qu'il se trouva contraint de renoncer à son expédition et de rentrer très malade à Rouen

La nouvelle de ce malheur n'y fut pas plutót répandue que la consternation devint générale; les bourgeois se portèrent en foule au château; le bruit qu'ils faisaient, ainsi que les artisans de la ville, ne laissant aucun repos au roi, il se fit transporter en litière dans le prieuré de Saint-Gervais, pour retrouver le calme qu'il avait perdu dans son palais.

Ses médecins, Gislebert, évêque d'Évreux, et Gontard, abbé de Jumiéges, ne tardèrent pas à s'apercevoir que leurs soins étaient superflus, et que la maladie du roi était incurable. Ils crurent devoir lui en faire part, pour qu'il eut le temps de mettre ordre aux affaires de sa conscience et de son royaume.

On rapporte qu'à ses derniers moments, Guillaume, faisant un retour sur lui-même, eut certains scrupules, et que, tout en parlant de ses combats et de ses victoires, il déplora amèrement les grandes ruines qu'il avait causées. Il dicta son testa-

ment, remit beaucoup d'argent aux Eglises, et surtout une très forte somme pour rétablir celle de Mantes qu'il avait incendiée lors de sa dernière expédition.

Après avoir fait la part des maux que cause la guerre, il rappella, dans une longue allocution, les services qu'il avait rendus à l'Eglise, tant par ses propres générosités que par les choix des personnages les plus dignes pour occuper les grandes charges cléricales : « Avec le secours de Dieu, dit-il, neuf abbayes de moines et une de religieuses qui avaient été fondées en Normandie par mes pères, ont été accrues par moi, et se sont glorieusement embellies de dons considérables que je leur ai faits; depuis que je gouverne le duché, dix-sept couvents de moines et six de religieuses ont été bâtis, l'office divin s'y fait journellement avec pompe, et d'abondantes aumônes y sont distribuées pour l'amour dn roi suprême. »

Il donna la liberté à plusieurs comtes et barons qu'il retenait prisonniers; mais ce ne fut qu'avec beaucoup de difficulté qu'il accorda la même faveur à son frère Odon, évêque de Bayeux, qui avait toute sa vie pillé l'Eglise et organisé des factions contre son pouvoir. Enfin, la grosse cloche de la Cathédrale sonnant, le matin du 9 novembre 1087, l'heure de prime, annonça en même temps la fin du roi Guillaume.

Cette mort ne fut pas plutôt connue qu'une terreur générale se répandit parmi les bourgeois de Rouen ; tous prévoyaient l'état d'agitation dont elle allait être suivie, et regardaient leurs intérêts privés comme très compromis ; ce n'était parmi eux qu'inquiétudes et lamentations. Les mêmes motifs firent quitter la ville à tous les seigneurs de la suite du roi, qui s'en allèrent précipitamment se fortifier dans leurs châteaux.

Les domestiques du prince eux-mêmes se voyant libres et débarrassés de surveillants, ne pensèrent plus qu'à quitter le prieuré, emportant vaisselle d'argent, habits, armes et meubles les plus précieux qu'ils trouvèrent sous leurs mains ; si bien que le corps, à demi dépouillé de ses vêtements, resta seul, abandonné de tous. Chose digne de nos sérieuses méditations, de voir ce roi qui avait conquis tant de sujets, enrichi tant de compagnons, n'ayant, à ce moment suprême, pas un seul ami pour garder son cadavre.

Sur ces entrefaites, l'archevêque de Rouen, qui avait réuni son clergé, traversa à la hâte les rues de la ville, et se rendit à Saint-Gervais où il récita des prières pour l'âme du conquérant. Personne ne s'y trouvait encore pour prendre soin des royales obsèques. Herluin de Conteville, beau-père de Guillaume, et l'un des chevaliers du pays, se présenta seul, fit venir des embaumeurs, des garde-

morts, une voiture, puis conduisit le cadavre sur le quai de Rouen, et le fit plaçer dans un bateau pour le transporter à Caen, où l'inhumation devait avoir lieu dans le monastère de St. Etienne. La traversée fut si rude que le navire manqua de sombrer et le corps du roi d'avoir le sein des flots pour sépulcre. Cette tourmente eut lieu précisément à l'embouchure de la Dives, d'où, peu d'années auparavant, le prince était sorti fort et glorieux avec cette puissante flotte qui devait lui conquérir un royaume.

Pendant que cette traversée s'opérait, l'archevêque Guillaume Bonne-Ame se rendait à Caen pour faire la cérémonie des funérailles. Il y fut rejoint par ses suffragants et les abbés de St. Ouen, de la Trinité-du-Mont, de Jumiéges, de St Wandrille et du Bec.

L'arrivée du convoi funèbre à Caen fut immédiatement signalée par un incendie qui consuma la moitié des maisons de la ville; ce fut au milieu des cris de détresse des malheureux habitants qu'on fit passer le corps du roi pour le rendre à sa dernière demeure. L'oraison funèbre fut prononcée par Gislebert d'Evreux; et, au moment où il recommandait le prince aux prières des assistants, un bourgeois de Caen, nommé Ascelin, cria à haute voix : « Cette place où vous allez maintenant donner la sépulture à ce corps, a jadis été celle de la

maison de mon père; le prince, pour lequel vous priez, la lui ôta de force, et y fonda, de pleine autorité, cette église; pourquoi je réclame publiquement cette terre et vous défends d'enterrer le corps de l'usurpateur dans mon héritage. » Une pareille sortie jeta le trouble parmi les assistants; les évêques s'empressèrent d'en prendre connaissance, et firent payer cent livres d'argent au réclamant, qui se désista de son opposition.

Rien n'empêchant plus la continuation de la cérémonie, on plaça les restes du roi dans la bière qui avait été préparée. Comme elle était trop petite pour le corps du monarque, on fut obligé de faire des efforts extraordinaires pour l'y introduire. A ce moment, le ventre s'ouvrit et répandit une odeur si fétide que tout le clergé et les assistants s'empressèrent de prendre la fuite; le cadavre resta encore une fois abandonné entre les mains des manœuvres qui se hâtèrent de terminer leur dégoûtant office.

Ainsi ce prince qui avait été tant de fois préservé de la mort dans les batailles, périt d'accident comme un cavalier vulgaire; son corps, longtemps abandonné, courut risque d'être enseveli dans les flots; on lui contesta le coin de terre qui devait dévorer ses restes, le cercueil même sembla vouloir repousser sa dépouille, et ne la reçut que pour en faire un objet d'horreur et de dégoût.

Quelque opinion que l'on puisse avoir sur la moralité de la conquête, Guillaume n'en sera pas moins un grand homme de guerre, le plus habile politique et le législateur le plus profond du moyen-âge, ayant civilisé des peuples, protégé la religion, élevé les églises et les abbayes les plus somptueuses que possédât le monde. Il sera toujours le type le plus parfait du Normand, de ce peuple aventurier qui réunit toutes les gloires, démembra le royaume des Franks, conquit la Pouille, la Calabre et la Sicile, menaça l'empire de Byzance, vainquit sous les murs de Jérusalem, soumit le royaume Anglo-Saxon, et qui, sous la bannière de ce chef illustre, serait parvenu à agrandir la Normandie de la France, et à faire de l'Angleterre une colonie normande.

Nous ne rechercherons pas si quelques taches ont souillé le cours de cette existence à demi-barbare; car quels héros seraient à l'abri de reproches, si la perfection était la compagne obligée de l'héroïsme et de la grandeur; que de statues à renverser, que de noms à rayer de nos fastes!

Organisation du Clergé de la Cathédrale. — Musique, Jongleurs, — Tribunaux ecclésiastiques.

Si la corporation bourgeoise avait gagné en force et en indépendance depuis quelques années, il

en existait une autre auprès d'elle, beaucoup plus puissante par la possession de droits anciens et incontestables, remontant à l'organisation de la société qui était son ouvrage; nous voulons parler de la réunion des ecclésiastiques attachés aux cathédrales.

Cette corporation marchera de pair avec les évêques, et prendra part à toutes les grandes affaires qui concerneront l'ordre religieux et civil. Nous n'avons trouvé jusqu'à ce moment que de légères traces de l'organisation des Chapitres; cependant, il en est déjà question dans le livre de Jean-d'Avranches (De officiis).

Le nombre des clercs des cathédrales était si grand dans l'origine, qu'on les contraignit de vivre en communauté. Un capitulaire d'Aix-la-Chapelle (789) veut que les évêques gouvernent les chanoines comme un abbé gouverne ses religieux.

Cependant, les évêques, pour se débarrasser des soins de cette administration, abandonnèrent aux chanoines un fond commun pour leur subsistance; l'archevêque Riculfe donna à ceux de Rouen une terre dans le diocèse de Soissons, pour s'y retirer dans le cas où ils seraient obligés d'abandonner leur église.

Le comte de Bayeux donna aussi deux terres *pour la nourriture commune des Frères*.

Ce changement amena la division des biens des

cathédrales; d'après les prescriptions du concile de Rome, tenu sous le pape Silvestre, on en fit quatre parts : La première pour l'entretien de l'évêque et de sa maison, la seconde pour le clergé, la troisième pour bâtir et réparer les églises, et la quatrième pour le soulagement des pauvres, des malades et des pélerins.

Il y eut dans la suite un classement hiérarchique parmi les clercs. Ils devinrent chanoines, chapelains ou diacres. Ce premier pas franchi dans la voie de la supériorité, les chanoines ne tardèrent pas à faire de nouveaux arrangements : ils divisèrent par tête le revenu qu'ils avaient possédé en commun, et ces différentes fractions prirent le nom de *bénéfices* ou de *prébendes*. Ils jouirent seulement ensemble de certains fruits qui ne purent être partagés et furent appelés *commune*, puis ils habitèrent dans la ville des maisons que le Chapitre avait achetées près des cathédrales; les bâtiments claustraux furent abandonnés et occupés seulement par les chapelains, les diacres et les autres officiers de l'Église.

Les bénéfices existaient dans la cathédrale de Rouen avant l'année 1095, puisque Robert Courte-Heuze fonde à cette époque la prébende de Néaufle, en faveur de son chapelain Guillaume, fils d'Auger; nous ne voyons pas que cet acte soit une innovation. On est fondé à croire que ce partage

eut lieu à Rouen dès le temps des évêques normands, Hugues, Robert et Mauger qui, dissipant les revenus de l'Église, autorisèrent les chanoines à s'assurer de leurs revenus.

Il y eut bien encore quelques clercs qui continuèrent la vie commune, et qu'on appela chanoines réguliers, mais en général, ceux des cathédrales vécurent en particulier du produit de leurs prébendes.

La séparation des revenus de l'église entre les chanoines, donna à chacun un relief individuel, inconnu jusqu'alors; et la réunion de tous ces hommes forma un corps indépendant, qui, pour exercer son autorité, sentit le besoin de se donner un chef, agissant au nom de tous, et des officiers chargés du détail de l'administration.

Sous l'archevêque Riculfe, le corps des clercs était composé de 40 individus; le nombre des chanoines s'est élevé par la suite à 51, y compris l'archevêque. Ils avaient à leur tête dix dignitaires : Le haut doyen, le chantre, le trésorier, six archidiacres et le chancelier; tous arrivaient par l'élection à ces différents postes

Le *haut doyen* était le premier personnage après l'archevêque; il représentait le prélat pendant son absence, et occupait aux fêtes solennelles la première chaire dans l'église; nous le verrons siéger, de droit, dans les échiquiers de Normandie, et au balliage de Rouen, après l'abbé de Jumiéges.

Le chantre était chargé de gouverner le chœur et les processions, de diriger la musique et le service des choristes. Il portait ordinairement dans l'église un bâton comme signe symbolique de sa charge.

Le *trésorier* était au troisième rang parmi les officiers du chapitre. Il semblerait, d'après ce nom, qu'il dût être le comptable des revenus de l'Eglise; il n'en était pas ainsi. Dans les commencements du Christianisme, le trésorier était dépositaire des vases sacrés, des ornements servant au culte et des offrandes que les fidèles faisaient pour la nourriture des pauvres. Postérieurement, ses fonctions se sont bornées à surveiller l'ordre intérieur de l'Eglise : il conférait les cures de Saint-Herbland et de Saint-Hilaire, dans la ville de Rouen, et celles d'Ingouville et de *Sotteville-sous-le-Val*, dans le doyenné de Périers.

L'*archidiacre* avait autrefois tenu le premier rang dans l'église après l'évêque, et le remplaçait dans tous les offices extérieurs. Cette extension d'autorité ayant donné lieu à des abus, puisque certains archidiacres prétendaient au rang d'évêques, on fut obligé de régler leurs prérogatives et leurs fonctions. Il fut décidé qu'ils n'auraient séance qu'après le doyen, le chantre et le trésorier.

A Rouen, le nombre des archidiacres fut porté à six, qui se partagèrent le territoire du diocèse en

archidiaconés de Rouen, d'Eu, du grand Caux, du Vexin normand, du Vexin français et du Petit-Caux. Les archidiaconés se divisèrent tous en un certain nombre de doyennés.

Le *chancelier* ou maître des écoles, était le dernier dans la hiérarchie des dignitaires du chapitre; c'était lui-même qui enseignait, soit dans les parvis ou portiques des églises cathédrales, soit dans les salles de l'évêché; mais le nombre des fidèles et des clercs s'étant considérablement augmenté, il ne put suffire seul à les instruire; on fut obligé de lui adjoindre des clercs d'un mérite reconnu, et en assez grand nombre pour qu'il se trouvât déchargé lui-même de l'enseignement dont il n'eut plus que la surveillance.

Il existait encore deux autres fonctionnaires parmi les chanoines, mais ne portant pas le titre de dignitaires : c'étaient le *sous-chantre* et le *pénitencier*.

Le *sous-chantre* était adjoint au chantre en titre pour l'aider dans ses fonctions; sa supériorité ne s'exerçait que sur les chapelains.

Le *pénitencier* n'avait pas de place distinguée dans le chœur, et joignait à sa charge celles de prédicateur et de lecteur en théologie, ou *théologal*; il donnait des leçons de théologie morale, et prêchait le sermon qui se faisait le dimanche des Rameaux sur la place de Saint-Laurent.

On observait, pour la réception des chanoines, certaines cérémonies que nous aurons occasion de faire connaître. Tous étaient obligés d'assister au service divin, sous peine de perdre les distributions affectées, par les fondateurs des prébendes, aux clercs qui seraient présents aux offices.

Les chanoines des cathédrales avaient un vêtement particulier prescrit par les saints Canons et même par un édit de l'un de nos rois (1). Il leur était enjoint de porter des chapes noires dans l'Eglise; c'était le costume adopté pour l'hiver. Ils se servirent en même temps de camail et ensuite de l'aumusse qu'ils ont fini par poser sur le bras gauche. Les aumusses étaient faites de peaux blanches tachetées de noir; plus tard on adopta les peaux grises pour les chanoines, et l'on donna une teinte rougeâtre à celles des chapelains.

Aussitôt que le corps du chapitre se trouva organisé, on créa un certain nombre de chapelains; chaque chanoine dut en avoir un attaché spécialement à sa personne, pour le représenter et célébrer les offices religieux. On installa d'abord ces chapelains dans le cloître attenant à la Cathédrale; mais, leur nombre s'augmentant de jour en jour par des fondations pieuses, ils furent répartis dans plusieurs maisons qu'on appela *colléges*, ce que

(1) Canonici tam sani quam et infirmi canonicè vestiantur (Cap. Kar. Calv. apud Baluze).

nous verrons lorsque viendra le temps de parler de leur création.

Nous remarquons aussi, dès l'origine, un certain nombre d'officiers inférieurs et de serviteurs de toutes classes attachés au chapitre pour s'acquitter de fonctions subalternes, de finances, de greffe et de police intérieure. Leurs noms : tabulaire, sacristain, tabellion, messager, clerc de chœur, huissier et boulanger, indiquent assez bien les fonctions dont ils étaient chargés.

A cette grande quantité d'ecclésiastiques qui se pressaient dans les cathédrales, nous devons ajouter les nombreuses confréries. A leur tête se voyaient celles de la Vierge, de Saint-Romain et de Sainte-Cécile. Venaient ensuite les réunions de charité et les corporations d'arts et métiers ayant leurs chapelles dans l'église. Ces confréries étaient composées des premiers personnages et des bourgeois les plus opulents de la cité. Toutes possédaient des chartes particulières qui leur attribuaient la jouissance d'honneurs et de prérogatives cléricales. Le chef de l'une portait le nom de *prince;* comme il était tenu à de grandes dépenses, on finit par n'en plus trouver malgré la sonorité du titre.

Si l'on joint à ce personnel religieux de la cathédrale, celui des autres paroisses et des monastères de la ville : prêtres, moines, confrères, on aura une idée du nombre prodigieux de gens qui

tenaient à l'Eglise, et renforçaient ainsi le pouvoir ecclésiastique de la cité.

Nous parlerons, en leur temps, des chanoines *de 15 marcs*, ou *petits chanoines*, dont la création appartient à la fin du siècle qui va suivre

Il y eut, dès les premiers temps, un corps de musique attaché à la cathédrale de Rouen ; on a cru qu'il ne s'occupait que de plain-chant, suivant la méthode introduite dans les églises de Rome, et que l'usage des instruments n'a été adopté que vers le xive siècle. Nous devons cependant conjecturer, par le fameux chapiteau de Saint-Georges de Boscherville, que, dès le commencement du xiie siècle, on était parvenu à faire jouer ensemble plusieurs instruments de nature diverse, puisqu'il représente un musicien tenant une grande viole, un autre une espèce de vielle, et d'autres enfin, jouant de la cythare, de la flute de pan, et touchant un jeu de cloches pour accompagner les tours de force d'une jongleresse qui s'exerce devant eux.

D'un autre côté, le plus ancien document que nous possédions sur cet art, dans les églises, est la charte des musiciens de Fécamp, qui rappelle leur existence et leur organisation dès l'époque de Richard I, duc de Normandie. Elle nous fait connaitre que les jongleurs, *joculatores*, devaient assister aux cérémonies religieuses, portant des vases

remplis de parfums et accompagnant les hymnes sacrées de *symphonies*, de *timbres*, de *vielles*, de *psaltérions*, d'*orgues* et de *harpes* (1). Ainsi, lorsque les abbayes de Fécamp et de Saint-Georges de Boscherville possédaient un corps de musique, serait-il raisonnable d'admettre qu'il n'en existât pas encore dans la première église de la province?

Outre le corps de jongleurs attachés aux cathédrales, il y en avait d'un ordre inférieur qui faisaient leurs exercices dans les rues. Du temps d'Orderic Vital, ils y chantaient un cantique sur la vie et les miracles du bienheureux saint Guillaume.

L'usage ancien de la pénitence publique ayant généralement cessé dans les cathédrales, les affaires des hommes attachés aux églises se jugèrent par l'autorité des évêques. Comme ces hauts fonctionnaires ne pouvaient tout faire par eux-mêmes, ils instituèrent des officiaux pour les remplacer dans les causes civiles et criminelles des clercs et même des laïques.

La charge d'official de Rouen s'étendit d'abord sur le diocèse, et ensuite, par appel, sur tous les évêchés suffragants de la Normandie; ce qui la rendit une des plus considérables de la province. C'était encore devant l'official que se passaient la plupart des actes civils, tels que ventes, donations et transactions de toutes sortes. Il tenait ses séances

(1) Arch. dép. Cartons de Fécamp.

dans une des salles du manoir archiépiscopal, ayant auprès de lui les prisons dans lesquelles on retenait les criminels qui appartenaient à sa juridiction.

Les chanoines avaient aussi leur justice et leur official; s'il se commettait un délit dans l'*atrium*, dans le cimetière, dans l'intérieur ou dans le pourtour de la cathédrale, le jugement en appartenait au chapitre, pourvu, toutefois, que le criminel eût été arrêté sur le lieu même, autrement l'archevêque seul avait droit d'en connaître. On soumettait encore au chapitre les fautes de discipline commises par les clercs de tout ordre, et les délinquants étaient cités devant son tribunal par un chanoine qui portait le nom de *promoteur*.

La double juridiction ecclésiastique de la métropole n'était pas la seule qui existât dans Rouen. Le monastère de Saint-Ouen avait son sénéchal et sa justice pour les lieux situés dans la dépendance de l'abbaye; l'abbesse de Montivilliers avait son bailli à Saint-Paul; l'abbé de Fécamp, son official à Saint-Gervais; et l'abbé de Sainte-Catherine avait le sien près la Fontaine Jacob.

Le reste de la ville de Rouen, qui n'était pas compris dans cet élastique réseau, revenait à la juridiction du prince, représenté par son haut bailli qui tenait le *plaid de l'épée* dans les bâtiments du château ducal, et par son vicomte de l'Eau qui jugeait les contestations provenant des eaux et forêts.

S'il ne se fût agi que de renvoyer les clercs ou les laïques devant l'une ou l'autre juridiction, cette distinction eût été fort simple; mais elle était compliquée par les prétentions d'une infinité de personnages n'appartenant que par de faibles liens à l'Eglise, souvent pour avoir été tonsurés dans leur jeunesse, et qui en réclamaient les priviléges et les immunités. Un embarras beaucoup plus sérieux provenait de l'appréciation des délits qui renvoyaient les laïques devant les tribunaux ecclésiastiques; car les casuistes, avec leurs codes assez compliqués, avaient attribué à cette juridiction une infinité de contraventions, de cas de conscience même, tels que : sacrilége, bigamie, adultère, délits envers les églises, la religion et ses ministres; et, pour chacune de ces fautes, il y avait une subdivision telle, que le nombre en était presque infini. Ainsi le clerc de l'ordre le moins élevé était *bigame*, s'il venait à se marier, parce qu'il avait porté l'habit clérical; mais bigame de la catégorie la moins répréhensible, d'après le code des peines, et passible seulement de réparations canoniques. Enfin, dans l'absence d'une justice séculière fortement organisée, l'église, par ces nombreux jalons, avait tendu comme un grand réseau dans lequel venait se prendre tout ce qui était sujet à jugement, à contestation et à pénitence.

L'ÉGLISE DE ROUEN

Depuis la mort de Guillaume-le-Conquérant, jusqu'au règne de Richard Cœur-de-Lion.

Guillaume-le-Conquérant avait trois fils : Ro- 1087.
bert Courte-Heuse, Guillaume-le-Roux et Henri Beauclerc. D'après ses dispositions testamentaires, le premier eut en partage le Duché de Normandie, le second le royaume d'Angleterre, et Henri l'héritage de sa mère avec une forte somme d'argent prélevée sur le trésor royal.

Robert de Normandie, esprit remuant et sans suite, toujours prêt à se lancer dans les entreprises aventureuses, vivait au milieu de gens qui partageaient ses gouts. Susceptible de bien et de mal, bon avec les bons, méchant avec les pervers, il reflétait les inspirations de qui savait flatter ses penchants et s'emparer de son esprit.

Guillaume-le-Roux, dit un auteur ecclésiastique, se distinguait par ses prouesses, sa magnificence mondaine (1), et favorisait plutôt les grands que les gens d'église dont il négligeait les conseils.

Henri, au contraire, joignait tout ce qu'il y avait de grand dans ses deux frères, aux qualités qui leur manquaient.

(1) Ord. Vital. Lib. VIII.

Les gouts belliqueux de Robert ne pouvaient guères convenir aux Rouennais qui avaient besoin de la paix pour leurs entreprises commerciales. Ceux qui avaient des propriétés dans les deux pays, voyaient leurs intérêts lésés dans la séparation qui venait d'avoir lieu. « Quoi, disaient-ils, deux jeunes gens succèdent à notre roi! Si nous servons dignement Robert, nous offenserons son frère Guillaume, qui nous dépouillera des grands biens et des hautes dignités qne nous possédons en Angleterre. Si nous nous soumettons au roi Guillaume, le duc Robert nous privera, en Normandie, de nos héritages paternels (1). » Ce duc, de son côté, n'aimait pas les Rouennais; il se rappelait que, lors de sa révolte contre son père, ils l'avaient contraint d'abandonner leur ville. Ce fut au milieu de ces défiances réciproques que Robert vint à Rouen pour s'y faire reconnaître Duc de Normandie; ce qui eut lieu sans aucune espèce d'opposition.

Robert, lui aussi, désirait réunir les deux contrées sous sa domination, comme étant l'aîné des trois frères. Il était, du reste, encouragé par son oncle Odon, vieil évêque de Bayeux, esprit factieux et remuant, l'un des fléaux de la conquête, et qui n'aurait pas été fâché de recommen-

(1) Orderic. Vital. Lib. VIII.

cer son ancienne vie de rapines avec un jeune prince dont il dirigeait l'esprit et la politique.

Dès-lors une grande expédition est arrêtée par les seigneurs normands. Les principaux passent en Angleterre pour fortifier leurs châteaux et soulever les populations contre le Roi. Cependant de nouveaux intérêts avaient surgi dans ce royaume : les Normands d'Angleterre n'étaient pas, comme les Anglo-Saxons, disposés à se laisser conquérir par ceux du continent. Ils avaient bien voulu s'emparer des dépouilles des vaincus, mais ils n'entendaient pas les céder à de nouveaux aventuriers. Aussi l'expédition de Robert fut-elle détruite aussitôt qu'elle toucha le sol étranger. Trente mille Anglais qui avaient pris les armes, contraignirent l'évêque de Bayeux à s'enfermer dans le château de Rochester d'où il sortit par capitulation. Pendant qu'il défilait tête baissée devant la foule des Anglais qui accompagnaient leur roi, ceux-ci crièrent à haute voix : « des colliers ! des colliers ! et qu'on attache à la potence ce traître d'évêque avec ses complices (1). » C'est ainsi que ce prélat impie, ajoute Orderic Vital, fut chassé de l'Angleterre et dépouillé de ses vastes possessions. Alors il perdit honteusement et par l'équitable jugement de Dieu, les immenses richesses que le crime lui avait procurées; il retourna à Bayeux

(1) Ord. Vital. Lib. VIII.

couvert de confusion et ne reparut plus jamais en Angleterre. » Il avait promis de ne plus se mêler des affaires publiques, promesses fallacieuses, puisque aussitôt son arrivée, Robert, qui avait été assez heureux pour se sauver et rentrer sain et sauf en Normandie, l'appela près de lui et n'agit plus que par ses conseils.

1088. Avant de s'engager dans cette entreprise, Robert avait obtenu l'assentiment du roi de France, qui voyait, dans ces querelles de rivalités, une chance de recouvrer la Normandie et de se venger des humiliations qu'il avait essuyées du Conquérant. En prêtant des secours à Robert, il avait exigé des suretés, et celui-ci, n'ayant aucun fond en propre, avait engagé au roi de France le manoir de *Gisors*, appartenant à l'église de Rouen (1); le clergé de la cathédrale allait payer les frais d'une guerre qu'il désapprouvait; le duc ne l'ignorait pas et le punissait ainsi de ses mauvaises dispositions à son égard. L'archevêque, indigné de l'action de Robert, jeta l'interdit sur toutes les églises de Normandie.

Les moines de Fécamp refusèrent de s'y soumettre, objectant qu'ils étaient en dehors de la juridiction épiscopale. L'archevêque répondit par un nouvel acte de rigueur en excommuniant les moines de Fécamp. L'abbé Guillaume de Ros, alors

(1) Cart. fisc.

en Angleterre, revînt en toute hâte à Rouen, et fit appel au Saint-Siége pour obtenir la levée de l'interdit lancé sur son monastère. Le souverain-pontife Urbain, surpris que l'archevêque eut été assez présomptueux (style de sa bulle) pour attenter aux droits du Saint-Siége, envoya deux légats à Fécamp, munis de ses pleins pouvoirs. Le roi de France, les partisans de Robert, l'évêque de Bayeux, tous circonvinrent l'esprit de ces envoyés, et le *pallium* fut ôté à l'archevêque.

Cette punition était sévère; Guillaume Bonne-Ame fut pour le moment obligé de se soumettre, et d'attendre tout de l'avenir et des événements qui se préparaient.

Pendant que Robert Courte-Heuze faisait ses préparatifs contre le royaume de son frère, Guillaume-le-Roux, de son côté, convoquait les grands de l'Angleterre à Winchester, pour leur faire part de ses projets sur la Normandie. L'énumération de ses griefs nous donne une idée du malheureux état de l'Eglise de la province:

« Vous connaissez, leur dit-il, combien Robert m'a suscité de peines, et quels soins il a employés pour m'enlever le trône et la vie. *Voyez la Sainte-Eglise normande me transmettre ses plaintes*, toute baignée qu'elle est chaque jour des larmes de la tristesse, parce que, manquant d'un protecteur et d'un défenseur équitable, elle se trouve placée entre les

méchants, comme les brebis parmi les loups. Nous ne devons pas souffrir que les voleurs se concertent pour opprimer les fidèles et détruire les monastères des Saints que nos pères ont construits en Normandie. Il convient donc que je passe dans cette contrée avec vous pour y secourir l'église de Dieu, protéger les veuves et les orphelins sans défense, et frapper du glaive de la justice les voleurs et les assassins.»

Après cette ouverture, qui devait réussir auprès des ecclésiastiques, les émissaires du roi vinrent conférer en Normandie avec certains personnages de la noblesse et du clergé, et trouvèrent le moyen de s'emparer des places de Saint-Valery, Aumale, Eu et Fécamp; toutes villes dont les religieux avaient la seigneurie; ce qui porte à croire qu'une grande partie du clergé normand ressentait l'outrage fait à son premier pasteur. Nous pourrions en excepter celui de Fécamp, mais on se rappelle que l'abbé venait de quitter la cour de Guillaume-le-Roux où certains engagements pouvaient avoir été pris.

Les bourgeois de Rouen, séduits, eux aussi, par les présents du roi et les promesses de droits et de franchises communales, ne demandèrent pas mieux que de changer de prince. Un des principaux citoyens de la cité, Conan, fils de Gilbert Pilate, et Guillaume, fils d'Auger, chanoine de la Cathédrale, promirent la coopération des bourgeois et de

l'Eglise. On convint de faire approcher de la ville, pour appuyer le soulèvement, trois cents chevaliers pris dans les places déjà soumises, et d'y introduire d'avance un grand nombre de soldats déguisés.

Comme il arrive toujours dans les entreprises où l'on a besoin de nombreux confidents, le complot fut bientôt ébruité.

Robert de Normandie manda son jeune frère Henri, qui n'aimait pas le roi d'Angleterre. Ce prince vint à son appel avec les chevaliers du Cotentin; ils furent bientôt suivis du comte d'Evreux, de Robert de Bellême, de Gilbert de l'Aigle et de leurs hommes. Rouen reçut en peu de jours, dans ses murs, toute la féodalité armée de la province.

De son côté, Conan, se voyant découvert, avança le signal du combat et s'empara aisément des principaux quartiers de la ville. Robert sortit alors de la forteresse avec son frère et un grand nombre de chevaliers; mais remarquant du trouble dans la ville et les progrès de l'insurrection, il s'échappa par la porte orientale (de Robec), et se rendit au milieu des habitants du faubourg *Malpalu*. Ceux-ci l'accueillirent comme leur 1090.
prince, et lui procurèrent le moyen de passer la Seine et de se réfugier à Emendreville (Saint-Sever). (1)

Il suivit, en celà, les conseils de ses familiers

(1) Orderic Vital. Liv. VIII

qui désiraient avant tout sa conservation; leur cause était commune : fortune, pillage, dissolutions, tout cessait avec la vie et l'autorité de Robert.

Une lutte acharnée venait de s'engager dans les rues de la ville; les bourgeois faisaient des prodiges de valeur, mais ils n'avaient pas encore acquis l'habitude des combats contre des hommes bardés de fer. Leurs traits ne pouvaient les atteindre, et ils en recevaient au contraire des blessures graves. N'étant pas secourus par les partisans de Guillaume-le-Roux, qui stationnaient aux portes de la ville, le découragement se mit dans leurs rangs; ils furent battus, dispersés, et les principaux chefs tués ou faits prisonniers.

La plupart des révoltés de quelque valeur devinrent prisonniers des seigneurs normands qui les traînèrent dans les cachots de leurs forteresses, et ne les délivrèrent qu'à prix d'argent. Le chanoine Guillaume, fils d'Auger, fut du nombre de ces derniers; il était tombé en partage au comte de Breteuil, qui exigea 3,000 liv. pour sa rançon; il ne dut peut-être la vie qu'au caractère sacré dont il était revêtu.

Conan, moins heureux, fut traîné par les vainqueurs à la citadelle de Rouen. Henri furieux, le conduisit sur la plate-forme de la tour, et dans une dure et insultante allocution, lui annonça qu'il fallait mourir : « Seigneur, lui disait Conan, j'avoue

que je suis coupable, mais au nom de Dieu, soyez miséricordieux, et je vous donnerai tout l'or et l'argent que mon père et moi possédons, et j'expierai ma trahison par une fidélité qui durera autant que ma vie. » (1)

« Par l'âme de ma mère, lui cria Henri, il n'y a pas de grâce pour le traître; il va recevoir promptement la mort qui lui est due »

« Au nom de Dieu, accordez-moi au moins la confession, dit le malheureux en gémissant. » Henri, pour toute réponse, le précipita du haut de la tour; son corps fut brisé et traîné à la queue d'un cheval dans les rues de Rouen pour effrayer les rebelles (2).

Ainsi se termina cette malheureuse épreuve des bourgeois, secondés par le clergé, contre les seigneurs féodaux de la Normandie. La joie des vainqueurs fut de courte durée, car rien ne leur réussit désormais; Guillaume-le-Roux, au contraire, acquit chaque jour de nombreux partisans, au moyen de ses garnisons dévouées et de l'espérance que les bourgeois avaient placée dans son pouvoir.

De nouveaux ennemis allaient assiéger le duc Robert, à l'occasion des récompenses dues à ceux qui l'avaient si bien servi. Henri son frère lui

(1) Et pro culpâ infidelitatis fidele usque ad mortem rependam servitium (Ord. Vit. lib. VIII.)

(2) Ord. Vital, lib. VIII.

achetа de force plusieurs places de la Basse-Normandie. Ainsi, cette province, autrefois si forte et si unie, se trouvait partagée entre le duc Robert, son frère Henri, Guillaume-le-Roux et le roi France qui possédait, lui aussi, quelques places normandes sur la frontière de son royaume.

Ce fut à cette époque d'embarras et d'avilissement, que Robert, changeant tout-à-coup de résolution, désira se réconcilier avec le roi d'Angleterre, qui vint, à cet effet, en Normandie.

1091. Par le traité qui eut lieu entre les deux frères, le duc confirma à Guillaume la possession du comté d'Eu, d'Aumale, de Fécamp, du Mont Saint-Michel, de Cherbourg et de plusieurs châteaux déjà occupés par les troupes royales(1). Il y ajouta toutes les places du Cotentin qu'il avait précédemment vendues à son frère Henri (2). Le duché de Normandie était privé de toutes ses forteresses et honteusement mutilé.

Ce traité rétablit, pour un moment, la paix dans ce malheureux pays. Guillaume-le-Roux obtint du pape, par l'entremise de Robert, la levée de l'interdit lancé contre l'archevêque de Rouen, et, pour prouver que la réconciliation était complète, le duc plaça, au nombre de ses chapelains, le chanoine Guillaume, fils d'Auger, que nous avons

(1) Florent Wigorn. Chron. ad ann. 1091.
(2) Chron. triplex et unum. (A la Bibliothèque de Rouen.)

vu compromis avec l'infortuné Conan, et créa la prébende de Néaufle en sa faveur.

Le roi de France voulut aussi contribuer à cet accord; ne pouvant rendre, à la cathédrale de Rouen, le manoir de Gisors, dont il avait disposé envers un de ses fidèles, il lui donna en échange l'abbaye de Saint-Mellon de Pontoise, pour la posséder à perpétuité, à titre de fief, relevant de sa couronne. Il prévoyait déjà avoir besoin du ministère de l'archevêque de Rouen pour son divorce et le mariage qu'il méditait avec la comtesse d'Anjou.

Eudes, abbé de Saint-Médard de Soissons, ayant envoyé des reliques à Nicolas, abbé de Saint-Ouen, Guillaume Bonne-Ame réunit son clergé pour les recevoir et les transporter dans ce monastère. Elles se composaient de la tête de saint Romain, d'un bras de saint Godard, et d'une partie du corps de saint Remi, saintes dépouilles de trois archevêques de notre métropole, éloignées depuis les invasions normandes.

Il y eut, l'année suivante, un synode tenu à Rouen, en présence du duc Robert, pour l'élection de l'abbé de Saint-Évroult au siége épiscopal de Séez. L'abbé Serlon ne voulait pas accepter cette dignité, qui fut en effet, pour lui, la source de bien des maux pendant les guerres féodales excitées par Robert de Bellesme et Rotrou de Mortain, contre lesquels il lança plusieurs fois les foudres de 1092.

l'excommunication. Il n'eut jamais un instant de repos pendant la durée de son pontificat, et fut obligé d'abandonner son église et le pays (1).

Guillaume Bonne-Ame, prenant en considération la vie régulière des religieux du Bec (2), les exempta de sa juridiction, et mentionna, dans sa charte, que s'il se trouvait dans leur paroisse quelque cause qui dût se terminer par l'épreuve du fer chaud, elle devrait être faite dans l'église cathédrale de Rouen, à moins que l'abbé ne priât l'archevêque d'envoyer le fer par ses officiers, en présence desquels la cause serait instruite et jugée.

Anselme, le plus brillant et le plus cher disciple de Lanfranc, était alors à la tête du monastère du Bec. Cette maison s'éleva par ses soins à un tel degré de régularité religieuse, et sa réputation devint telle, que trois dames normandes, Basile, veuve de Hugues de Gournay, Onfrède sa nièce, et Eve, veuve de Guillaume Crépin, quittèrent le monde pour s'établir dans un manoir, situé près de l'abbaye, où elles vécurent en pratiquant la règle de saint Benoît. Leur temps était partagé entre la prière et le travail, et elles n'étaient occupées qu'à blanchir le linge et à raccommoder les ornements du monastère. (3).

(1) Semper, in tumultu et perturbatione laboravit. (Orderic Vital, ad ann. 1091.)

(2) Ob fratrum religiosissimam vitam. (Ach. epis. Lanf.)

(3) Litt. Anse, tome II, lett. 26.

Anselme étant allé en Angleterre pour soigner les intérêts de son abbaye, le clergé anglais jeta les yeux sur lui, et l'appela au siége archiépiscopal de Cantorbéry.

Guillaume-le-Roux s'était approprié les revenus de cette église, depuis la mort de Lanfranc et le commencement de ses guerres avec la Normandie; conduite qui avait fait naître beaucoup d'aigreur entre lui et le clergé d'Angleterre. Le modeste Anselme, effrayé du poids de sa nouvelle charge et des tracasseries qu'il pourrait essuyer du côté du roi, apporta toutes sortes d'obstacles à sa promotion, objectant qu'il ne pouvait accepter cette charge sans la permission de l'archevêque de Rouen et de son monastère.

Guillaume Bonne-Ame répondit que, malgré le désir que ses amis et lui avaient de le conserver en Normandie, il était convenable, avant tout, de se conformer à la volonté de Dieu.

Anselme fut remplacé à la tête du monastère du Bec par un religieux nommé Guillaume, qui vint à Rouen pour se faire consacrer. Les évêques suffragants et les abbés de Normandie, nouvellement élus et venant prêter serment de fidélité à l'église métropolitaine, étaient dans l'usage de donner un repas aux chanoines, remerciement poli des fatigues que leur occasionnait cette cérémonie. Nous verrons, par la suite, ce repas remplacé par une

somme d'argent qu'on appela *droit de past*; droit toujours réclamé par les chanoines comme une dette légitime et consacrée par le temps.

Il n'en était pas encore ainsi à l'époque dont nous nous occupons. Ce qu'il y eut de particulier à cette réception, fut que le nouvel abbé du Bec ne voulut pas prêter serment, prétextant que la fidélité et l'obéissance étaient de droit. L'archevêque et le chapitre refusèrent de continuer la cérémonie. L'interruption dura peu, car Baudry, prieur du nouvel abbé, étant allé, en toute hâte, prévenir le duc, rapporta, nous ne savons pourquoi, l'ordre de poursuivre la réception; l'archevêque donna sa bénédiction à l'abbé.

Nous arrivons à un événement grave pour la dignité de la cathédrale, et qui vint jeter la division parmi le clergé français et normand. Bertrade, comtesse d'Anjou, craignant que son mari n'agît avec elle comme il avait fait avec deux autres femmes, et ne la livrât au mépris comme une vile courtisane, envoya un affidé à Philippe, roi des Français, et lui proposa de l'épouser, s'il voulait répudier la reine Berthe son épouse. Ce prince voluptueux accueillit le projet de Bertrade, consentit au crime et demanda une dispense à Rome (1). Le pape Urbain II envoya, à ce sujet, un légat en France pour convoquer une assemblée d'évêques.

(1) Orderic. Vital. lib. VIII.

Il importait beaucoup à Philippe de s'assurer de la bonne volonté de ces prélats; aussi les gagna-t-il presque tous par des présents ou des espérances. 1094.

On se rappelle que Guillaume Bonne-Ame avait déjà reçu le monastère de St. Mellon, le roi lui fit entrevoir la possibilité de recouvrer le manoir de Gisors. Philippe fit peu d'efforts auprès d'Odon de Bayeux, qui assistait à ce synode : cet évêque avait toujours été assez facile pour concilier ses intérêts propres avec ceux du monde et de l'église.

Philippe obtint donc de tous ces prélats la permission d'épouser Bertrade; un seul protesta avec une noble persistance : ce fut Yves de Chartres, le flambeau de l'église de ce siècle, et dont l'autorité ne put empêcher cette scandaleuse union Guillaume Bonne-Ame eut le malheur d'y prêter son ministère, en donnant au roi et à la comtesse la bénédiction nuptiale (1).

On rapporte qu'à la suite de cet acte, la Normandie et la France furent affligées d'une grande mortalité qui vidait d'habitants la plupart des maisons, tandis qu'une famine excessive mettait le comble à la misère du peuple (2).

Ce qui venait d'avoir lieu ne tarda pas à être connu à Rome. Le pape indigné ordonna à Hugues,

(1) Will. Malmesb., lib. v., in vit. Henrici.

(2) Ord. Vit., lib. IX.

archevêque de Lyon, d'assembler un nouveau concile. Le mariage de Philippe y fut déclaré nul, on lui ordonna de quitter Bertrade sous peine d'encourir les foudres de l'église; l'archevêque de Rouen fut excommunié (1).

Cette version rapportée par Guillaume de Malmesburri, est cependant mise en doute, d'abord par Orderic Vital, qui attribue la bénédiction de ce mariage à Odon de Bayeux, pour prix de laquelle il aurait reçu plusieurs églises de la ville de Mantes; et, ensuite, par la chronique de Verdun qui en accuse Philippe, évêque de Troyes. Mais comment croire à ces deux dernières assertions, quand on voit les prélats qu'elles compromettent, continuer leurs charges épiscopales, assister à des synodes; tandis que Guillaume Bonne Ame, assez longtemps excommunié, se tient à l'écart et ne reprend les fonctions de son ministère qu'après le concile de Clermont (1095), et sa réconciliation qui eut lieu par l'entremise de l'archevêque de Cantorbery.

Disons maintenant que le traité fait entre Guillaume-le-Roux et son frère n'avait pas produit le bien qu'on en espérait, que le roi d'Angleterre donnait toujours suite à ses projets de conquête,

(1) Interdictum justitià dictante prælatum. (Sancti Ans. epist. lib. III, litt 140.) — Metropolita ab officio episc. suspensus. (Yvo Carn. XII, litt. 267.

et que ses partisans continuaient de surprendre les bourgs et les châteaux de leurs adversaires.

Il était résulté de cet état de choses un immense 1094. désordre, une confusion que l'incapacité de Robert ne pouvait réprimer. La province entière tombait en dissolution; les brigands parcouraient en troupes les bourgs et les campagnes; les monastères désolés gémissaient, les moines et les religieuses manquaient de tout; chaque jour était signalé par des incendies, des pillages et des meurtres. Les seigneurs bâtissaient des forteresses où, pour nous servir de l'expression pittoresque d'un auteur du temps, leurs enfants, comme de jeunes louveteaux, étaient élevés pour déchirer les brebis. Les vices pullulaient au milieu de ces désordres : « La Vénus sodomitique souillait honteusement des efféminés qui auraient mérité le supplice du bûcher; l'adultère profanait publiquement la couche conjugale, et l'inobservance de la loi divine se présentait sous tous les aspects (1). »

On remarquait aussi en France et en Angleterre une innovation que l'on jugerait de nos jours bien futile, et que les moralistes de l'époque ont peut-être envisagée plus sérieusement qu'elle ne le méritait en l'attribuant à la dépravation du siècle. Nous voulons parler de quelques changements dans la manière de se vêtir. Ainsi, ils reprochent aux

(1) Orderic Vital, libr. VIII.

hommes de guerre d'abandonner les usages de leurs pères au sujet des vêtements et de la coupe des cheveux ; modes qui furent bientôt imitées par les bourgeois, les paysans et le vulgaire. Le comte d'Anjou, ayant les pieds contrefaits, avait adopté des souliers longs et pointus pour en cacher la difformité. La Normandie adopta cette mode qui consistait à faire aux souliers des queues de scorpion qu'on appelait communément *pigaces*. Cette chaussure arriva à la cour du roi d'Angleterre par un certain Robert, qui fit remplir d'étoupes les longues pointes de ses souliers, et les fit contourner comme des cornes de bélier.

Les hommes, devenus frivoles et efféminés, portèrent des tuniques longues et serrées au lieu de les avoir adaptées aux formes de leur corps ; ils avaient le front rasé comme les voleurs, et portaient la barbe courte et les cheveux frisés à la manière des courtisanes. Au lieu de bonnets, ils couvraient leurs têtes de bandelettes, « manifestant ainsi, continue le virulent moraliste, aux regards de tout le monde, que, comme des boucs fétides, ils se plaisent dans les ordures de la débauche, se livrant à toutes sortes d'excès immoraux et se moquant des exhortations des prêtres (1). »

Les désordres matériels avaient quelque chose de plus sérieux, et l'inertie de Robert devint telle,

(1) Orderic Vital, lib. VIII.

que l'évêque Odon lui-même osa lui reprocher de ne pas punir les criminels. « Ce n'est pas ainsi, lui disait-il, qu'agissaient Jules-César, Septime-Sévère, et le romain Marius, *mais pourquoi vous citerai-je des barbares dont les noms obscurs vous sont inconnus?* Prenons plutôt l'exemple sur des princes de votre sang... Les moines et les veuves élèvent leurs cris vers vous, et vous dormez! »

Singulier revirement des choses d'ici-bas! Le nom de barbares, renvoyé, par le fils d'un pirate du Nord, aux empereurs de Rome, eux qui n'en avaient pas trouvé de plus humiliant pour désigner tous les peuples du monde, à l'exception du peuple romain! Cette allocution porta ses fruits, et fit prendre au jeune prince la résolution d'agir avec vigueur contre ceux qui troublaient la tranquillité du pays.

De leur côté, les ecclésiastiques firent des sermons dans toutes les paroisses, et donnèrent de salutaires avertissements aux coupables.

Des prodiges se manifestèrent comme dans tous 1094.
les temps de calamités publiques : ainsi, des évêques rassemblés à Rouen, apprirent que, dans la basilique de Coutances, où beaucoup de malades recouvraient la santé, on voyait souvent tomber de la voûte des flambeaux ardents; qu'une religieuse en avait enveloppé un dans du linge et l'avait mis dans un coffret, où il s'était consumé sans

attaquer le linge, ni les autres objets qui l'entouraient.

On racontait, qu'un autre jour, tout le clergé de Coutances étant réuni le soir dans l'église, avait vu trois cierges allumés tomber d'en haut jusque sur l'autel. Celui du milieu était carré et sur une de ses faces on lisait : « Pierre, envoyez du ciel votre courroux afin qu'il se répande sur ce peuple târé et tout désséché par le crime. J'aurais pitié de lui s'il m'offrait les pleurs d'une digne pénitence. »

Tel est l'esprit de cet avertissement, ajoute le pieux légendaire; car il est écrit en latinité barbare, qui se comprend assez bien, sans toutefois se prêter à l'analyse; on sait que les *discours de Dieu ne sont point soumis aux règles de la Grammaire, et qu'on ne peut les contraindre à suivre l'idiôme du langage humain.* Le sens en parut assez significatif, à cette époque de famine, de maladies et de guerres intestines.

Ces paroles tombées du ciel : *Pierre, envoyez votre courroux sur ce peuple desséché par le crime*, étaient dans toutes les bouches, et firent rentrer un grand nombre de pécheurs dans la voie de la pénitence et du salut. Mais ce qui impressionna beaucoup plus la foule, fut l'histoire d'une apparition fantastique dont avait été témoin un curé de Basse-Normandie, et qu'Orderic Vital raconte en

ces termes : « Il y avait à Bonneval, village de l'évêché de Lisieux, un prêtre nommé Gauchelin, qui desservait l'église consacrée à Saint-Aubin-d'Angers, devenu, de moine qu'il était, évêque et confesseur. L'an de l'incarnation du Seigneur 1091, au commencement de janvier, ce prêtre appelé, comme la raison l'exige, par un certain malade qui demeurait à l'extrémité de la paroisse, alla de nuit le visiter. Revenant seul, loin de toute habitation, et marchant à l'écart, il entendit un grand bruit comme d'une armée considérable, il pensa que ce pouvait être les gens de Robert de Bellesme, qui allaient en hâte assiéger Courci. La lune jetait alors un vif éclat et rendait à ceux qui marchaient le chemin facile. Ce prêtre était jeune, agile et de grande taille. Au bruit de la marche qu'il entendait, il fut ému et se livra à diverses pensées, incertain s'il devait fuir pour n'être pas assailli par une vile soldatesque et dépouillé malhonnêtement, ou s'il devait, pour sa défense, déployer la vigueur de son bras dans le cas où quelqu'un l'attaquerait. Enfin, il aperçut, dans un champ, quatre nèfliers, vers lesquels il voulut se retirer pendant que la cavalerie passerait. Mais un homme d'une énorme stature, armé d'une grande massue, le devança dans sa course, et lançant son arme sur sa tête, lui dit : « *Arrête-toi, n'avance pas davantage.* » Aussitôt le prêtre s'arrêta glacé

d'effroi, et, appuyé sur le bâton qu'il portait, resta dans l'immobilité. L'homme armé de la massue se tint auprès de lui, et, sans lui faire de mal, attendit le passage de l'armée. Voilà qu'une grande troupe de fantassins se mirent à défiler, emportant sur leur cou et leurs épaules des moutons, des habillements, des meubles et des ustensiles de toute espèce, comme ont coutume de faire les brigands. Le prêtre reconnut parmi eux plusieurs de ses voisins morts récemment, et les entendit se plaindre des supplices cruels dont ils éprouvaient les tourments. Ensuite passa une troupe de porte-morts, auxquels se réunit à l'instant le géant dont nous avons parlé. Ils étaient chargés d'environ cinquante cercueils, dont chacun était soutenu par deux porteurs. Sur ces cercueils étaient assis des hommes petits comme des nains, mais dont la tête était grosse comme un tonneau. Deux Ethiopiens étaient chargés d'un tronc d'arbre énorme, sur lequel un malheureux enchaîné se voyait cruellement tourmenté. L'horrible démon qui était assis sur le cadavre, le frappait de ses éperons enflammés dans les reins et dans le dos qu'il avait tout sanglants. Gauchelin le reconnut sans difficulté pour l'assassin du prêtre Etienne, et le vit souffrir d'une manière intolérable pour le sang innocent qu'il avait versé deux ans auparavant, et pour être mort sans avoir fait pénitence d'un si grand crime.

« Ensuite vint à passer une troupe de femmes, dont la multitude parut innombrable au prêtre. Elles étaient montées sur des selles garnies de pointes enflammées; le vent les soulevait fréquemment à la hauteur d'une coudée, et les faisait retomber sur les clous. Comme ils étaient brûlants, ils leur blessaient les fesses. Horriblement tourmentées par les piqûres et la brûlure, elles vociféraient des imprécations, et découvraient publiquement les péchés pour lesquels elles étaient punies. Elles confessaient, en gémissant d'une voix plaintive, les peines qu'elles enduraient pour les délices et les plaisirs obscènes auxquels elles s'étaient livrées sans mesure durant le cours de leur vie. Le prêtre reconnut, dans cette troupe, quelques dames nobles, et vit les bidets et les mules avec les selles de plusieurs femmes qui vivaient encore.

« Gauchelin, immobile, trembla, et fit en lui-même beaucoup de réflexions. Peu après il aperçut une nombreuse troupe de clercs et de moines, des évêques et des abbés portant leur crosse pastorale. Les clercs et les évêques étaient vêtus de chapes noires, les moines et les abbés l'étaient de capuchons de la même couleur. Quelques-uns imploraient le prêtre par son nom, et lui demandaient, à cause de leur ancienne amitié, de prier pour eux. Gauchelin rapporta qu'il avait vu beaucoup de

personnages d'une grande considération que l'opinion commune croyait placés dans le ciel au milieu des saints. Effectivement, il vit Hugues de Lisieux, Mainier abbé d'Ouches, et Gerbert abbé de Fontenelle, prélats illustres et beaucoup d'autres.

« A cet épouvantable aspect, le prêtre tout tremblant, vit avancer une grande armée : on n'y remarquait aucune couleur, si ce n'est le noir et un feu scintillant. Tous ceux qui la composaient étaient montés sur des chevaux gigantesques, ils marchaient armés de toutes pièces comme s'ils avaient volé au combat, et portaient des enseignes noires. Parmi eux Landry d'Orbec, qui, cette année, avait été tué, s'adressa au prêtre, et le pria instamment de se charger de ses messages et de porter ses ordres à sa femme. Mais les troupes qui suivaient dirent à Gauchelin : *Ne croyez pas Landri, c'est un imposteur*; il avait été vicomte d'Orbec et avocat. Dans les affaires, il jugeait tout au gré de son caprice, et prononçait d'iniques jugements selon les présents qu'il recevait; c'est pourquoi il était dévoué aux supplices.... Gauchelin, après avoir vu passer cette nombreuse troupe de chevaliers, se mit à réfléchir en lui-même, ainsi qu'il suit : « Voilà sans doute les gens de *Herlequin*; j'ai ouï dire que quelques personnes les avaient vus parfois; mais, incrédule que j'étais, je me moquais de ces rapports, parce que je n'avais jamais eu d'indices certains

de pareille chose. Maintenant, je vois réellement les mânes des morts. Toutefois, personne ne me croira quand je raconterai ce que j'ai vu, à moins que je n'en donne aux hommes une preuve certaine. Je vais donc me saisir d'un des chevaux libres qui suivent la troupe; je le conduirai chez moi, et je le ferai voir à mes voisins pour leur inspirer de la confiance en mon rapport.

« Aussitôt il saisit la bride d'un cheval noir; mais celui-ci se débarrassa vigoureusement de la main qui s'emparait de lui, et s'envola vers la troupe des noirs. Le prêtre fut fâché de n'avoir pu remplir son dessein, il se tint au milieu de la route, et, se présentant devant un cheval qui venait à lui, il étendit la main. Le cheval s'arrêta pour attendre le prêtre, et soufflant par les naseaux, il jeta en avant un nuage grand comme un chêne très élevé. Alors, le prêtre mit le pied gauche à l'étrier, saisit les rênes, porta la main sur la selle, puis aussitôt sentit sous son pied une chaleur excessive comme un feu ardent, tandis que, par la main qui tenait la bride, un froid incroyable pénétra jusqu'à ses entrailles.

« Pendant que ces choses se passaient, quatre horribles chevaliers surviennent, et jetant de terribles cris, profèrent ces paroles: pourquoi vous emparez-vous de nos chevaux? Le prêtre, excessivement effrayé, lâcha le cheval. Trois chevaliers

ayant voulu saisir le prêtre, un quatrième leur dit: « laissez-le, et laissez-moi m'entretenir avec lui, parce que je veux me servir de cet homme pour transmettre mes ordres à ma femme et à mes enfants. « Il dit ensuite à Gauchelin: écoutez moi, je vous prie, et rapportez à ma femme ce que je lui mande. Le prêtre lui répondit: je ne sais qui vous êtes, et je ne connais pas votre épouse. Le chevalier ajouta: « je suis Guillaume de Glos, fils de Baron; autrefois j'étais le fameux sénéchal de Guillaume de Bréteuil, et de son père Guillaume, comte de Hertford; et c'est pour l'usure que je suis principalement tourmenté, car j'ai prêté de l'argent à un pauvre homme; j'ai reçu de lui, en gage, un certain moulin, et comme il ne pouvait me rendre mon prêt, j'ai toute ma vie retenu le gage, et l'ai laissé à mes héritiers, en dépouillant celui à qui il aurait dû passer par succession légitime. Vous voyez que je porte à la bouche un fer rouge de ce moulin, qui, sans aucun doute, me paraît plus pesant que la tour de Rouen. Dites-donc à Béatrix ma femme, et à mon fils Roger, qu'ils me secourent et qu'ils restituent promptement à l'héritier légitime le gage au sujet duquel ils ont beaucoup plus reçu que je n'ai prêté. Le prêtre lui fit cette réponse : je ne sais qui sont vos héritiers, et si je prenais sur moi de raconter de telles choses à Roger de Glos, ou à ses frères, ou à leur mère, ils riraient de moi

comme d'un insensé. » Après avoir essuyé ce refus, Guillaume entra en fureur, étendit la main, saisit le prêtre à la gorge, et l'entraînant par terre avec lui, se mit à le menacer; le captif sentit que la main qui le retenait était brulante comme le feu. Dans une telle angoisse, il s'écria soudain : « Sainte Marie, glorieuse mère du Christ, secourez-moi! » Et aussitôt, un chevalier survint l'épée nue à la main, et dit : « pourquoi tuez-vous mon frère, maudits que vous êtes? Laissez-le, et partez » Aussitôt les chevaliers reprirent leur course, et rejoignirent la phalange noire.

« Le prêtre fut surpris de voir son frère, mais comme il faisait quelque difficulté pour le reconnaître, le chevalier lui dit : « je m'étonne de votre dureté et de votre stupidité, j'ai fait mille sacrifices pour vous, et maintenant vous ne daignez pas seulement me reconnaître. Vous auriez dû mourir et souffrir avec nous les peines que nous endurons, puisque vous avez osé, par une criminelle témérité, porter la main sur des objets appartenant aux morts. Mais la messe que vous avez chantée aujourd'hui vous a sauvé la vie, il m'a été permis de vous apparaître et de vous faire connaître ma misère. » Pendant que le chevalier racontait ces choses, le prêtre remarqua au talon du damné, vers les éperons, une espèce de grumeau de sang, de la forme d'une tête humaine.

Tout étonné, Gauchelin fit cet question : pourquoi paraît-il à vos talons une si grande masse de sang coagulé? Le chevalier répondit : « ce n'est pas du sang, c'est du feu, et il me paraît d'un poids plus grand que si je portais sur moi le mont Saint-Michel. Comme je me servais d'éperons précieux et fort pointus pour arriver plus vite à répandre le sang, j'en porte avec raison un énorme poids à mes talons. Il ne m'est pas permis de m'entretenir plus longtemps avec vous, car je suis forcé de suivre en toute hâte cette déplorable troupe. Souvenez-vous de moi, je vous prie, secourez-moi par de pieuses prières et par des aumônes; car de Pâques fleuries à un an, j'espère être sauvé, et, par la clémence du créateur, être délivré de tous mes tourments. »

« A ces mots, le chevalier s'enfuit précipitamment. Toute la semaine le prêtre resta gravement malade.

« Ayant commencé à se rétablir, il se rendit à Lisieux, raconta de point en point à l'évêque Gislebert ce qu'il avait vu, et obtint de lui les remèdes qui lui étaient nécessaires. (1) »

Il est évident que cette légende, qui a peut-être inspiré les chants si poétiques du Dante, passe en revue la longue série de vices et de crimes que

(1) Mémoires relatifs à l'histoire de France, tom. XXVII, Orderic Vital, liv. VIII, p. 324.

l'église avait à combattre, et l'ordre social à réprimer. Ces avertissements s'adressent à toutes les classes : ce sont des chevaliers, des brigands chargés du fruit de leurs rapines, des assassins de gens d'église, des voleurs de grand chemin, des prèteurs sur gage, des usuriers, des spoliateurs de veuves et d'orphelins, des gens qui dépouillent les morts, des ecclésiastiques de tout rang, coupables de fautes inconnues au monde, non ignorées de Dieu qui scrute les consciences, et que, dans sa justice, il ne peut laisser sans punition.

Ces contes fantastiques, interprétés de mille manières, amplifiés ou amoindris selon la portée d'intelligence de ceux qui en faisaient le récit, produisaient bien un certain effet sur l'esprit des masses; mais cette foule d'hommes de guerre, qui passaient leur existence dans les camps, en étaient peu touchés. La providence en délivra le pays en jetant leurs hordes turbulentes sur l'Orient, qui devait promptement consumer ce qu'il y avait en eux, de force, de valeur et d'activité.

En effet, les affaires des Croisés étaient dans le 1095.
plus grand désordre, et les nouvelles de Palestine n'annonçaient que tribulations et revers. Pierre l'Hermite, ce moine qui résumait en lui toute la popularité du siècle, parcourait la France en excitant le zèle du peuple en faveur des chrétiens de l'Orient; soit pensée religieuse, ou désir de

faire sortir du royaume une noblesse belliqueuse et turbulente, le roi de France seconda la pensée du moine; le pape Urbain de son côté réunit un concile à Clermont, et réclama l'appui des seigneurs pour l'expédition qu'il méditait.

On remarquait à ce concile Hugues-le-Grand, comte de Vermandois, frère du roi Philippe; Robert, comte de Flandres, et Robert, duc de Normandie.

Du côté des ecclésiastiques, il y avait plus de trois-cents évêques. Notre province avait fourni : Odon de Bayeux, Gislebert d'Evreux, et Serlon de Séez, chargés de représenter les autres évêques de Normandie (1). La position de Guillaume Bonne-Ame ne lui permit pas de s'y trouver, car on devait soumettre de nouveau la question du mariage du roi de France et confirmer son excommunication; ce qui eut lieu comme on l'avait prévu.

Il y a tout lieu de croire que Yves de Chartres fit lever l'interdit qui pesait sur Guillaume Bonne-Ame; (2) car, lors de la réunion des synodes provinciaux tenus pour confirmer les actes du concile de Clermont, on voit notre archevêque présider celui de Rouen; preuve que son interdiction n'existait plus. L'allocution du pape fut si pressante que

(1) Legati quoque aliorum Normanniæ præsulum. Order. Vital, ad annum 1095.

(2) Will. Malmesb.

Raymond, comte de St. Gilles, et le duc Robert s'engagèrent à faire le voyage de la Terre Sainte; résolution parfaitement conforme au caractère aventureux du prince normand.

Les seigneurs qui prirent la croix, étant à court d'argent, s'adressèrent aux monastères et aux commerçants des villes auxquels ils engagèrent leurs domaines; origine de la possession des biens territoriaux par les classes bourgeoises.

On s'aperçut, au moment du départ de Robert et des principaux personnages de sa suite, que la Normandie allait encore se trouver exposée à la merci des brigands et des seigneurs féodaux. Le fait suivant vint bientôt confirmer cette opinion : L'apprentissage des armes consistant, pour ces derniers, à parcourir les campagnes, le jeune Raoul, fils d'Albert de Cravent, attaqua le moine Guitmont revenant de *Meaulle* avec son domestique, le jeta à bas et s'empara de ses montures. Guitmond alla, à pied, pour implorer la protection du père de Raoul; le chevalier lui répondit insolemment et refusa de lui faire rendre ses chevaux (1). Des faits de cette nature se multipliant, Guillaume 1096.
Bonne-Ame et son Chapitre jugèrent à propos de réunir un concile à Rouen, pour recommander l'exécution de *la trève de Dieu*.

On y arrêta qu'elle serait fidèlement observée

(1) Orderic Vital. lib. II.

depuis le premier jour de carême jusqu'après l'octave de la pentecôte, et depuis le quatrième dimanche de l'avent jusqu'à l'octave de l'épiphanie; que pendant cette période, on ne pourrait faire de siéges, blesser, ni tuer quelqu'un, à moins que ce ne fût un voleur pris en flagrant délit.

Un autre article prescrivait la paix perpétuelle pour l'Église et son *atrium*, pour les moines, les clercs, les femmes, les pélerins, les marchands et les serviteurs; pour les bœufs et les chevaux de travail, pour les hommes conduisant ou allant gagner leurs charrues, enfin pour les terres des saints et l'argent des clercs. On obligeait les hommes, depuis douze ans jusqu'au dessus, de jurer le maintien de cette trève et de contribuer de tout leur pouvoir à la faire observer.

Dans les grandes villes, où étaient les cathédrales, ce serment se prêta entre les mains des chapitres; on frappa d'anathème ceux qui s'y refusèrent, et l'on comprit dans la même réprobation les faussaires, les voleurs, les recéleurs, et ceux qui s'enfermaient dans des châteaux pour exercer leurs rapines (1). On voit que la puissante main du Conquérant n'était plus là pour contenir ses compagnons. La croisade étant en faveur à Rouen, tous les habitants voulurent y contribuer de leurs

(1) Et qui in castris congregantur propter exercendas rapinas. (Synodi Rotho,)

personnes et de leur argent. Ces réunions de prêtres et de laïques où l'idée religieuse exaltait les esprits, ces serments prêtés dans les églises, ces préparatifs, firent tomber les bourgeois dévots dans un de ces impardonnables excès que l'on reprochera toujours au moyen-âge.

Les juifs, comme on sait, étaient répandus dans les principales villes de l'Europe, où ils accaparaient tous les genres d'industries et faisaient des fortunes énormes.

Les temps de ferveur religieuse leur furent constamment funestes; c'était l'époque des sacrifices; il fallait de l'or, eux seuls en possédaient.

Quoi ! dirent les bourgeois de Rouen après la 1098.
tenue du Concile, nous allons nous expatrier (1), consumer nos trésors pour délivrer le tombeau du Christ, et les Juifs qui ont à se reprocher l'infamie de sa mort, vont rester les maîtres dans notre pays et s'enrichiront aux dépens de nos familles ! Puis, l'amour du pillage montant toutes les têtes, ce fut un torrent de mauvaises pensées que le clergé ne pût arrêter dans son cours. Le quartier des Juifs, voisin de la rue qui porte leur nom, fut attaqué de toutes parts, ces malheureux furent traqués et massacrés sans exception des enfants et des femmes. Au milieu de ces horreurs, on aime à voir que la compassion n'était pas éteinte dans le cœur

(1) Guibert de Novigent. (Ap. Scrip. rerum Gall. XII. 240.)

de tous les Chrétiens. La comtesse Helisende, femme de Robert, comte d'Eu, arracha à la mort un jeune enfant qui avait vu massacrer tous ses parents. Il fut, depuis cet horrible spectacle, poursuivi d'effrayantes hallucinations et croyait toujours voir un poignard prêt à lui percer le sein. Ayant consenti à recevoir le baptême, il fut envoyé dans un monastère éloigné, pour éviter le sort de sa famille. On dit qu'il se fit moine, et devint assez célèbre dans les lettres pour que Guilbert de Nogent lui dédiât un de ses ouvrages.

La trève, obtenue pour le peuple, devint un motif de réconciliation parmi les grands. Robert et Guillaume-le-Roux en donnèrent les premiers l'exemple. Le duc, avant de partir, invita Guillaume à venir en toute hâte prendre le gouvernement de la Normandie, et le pria de lui fournir de l'argent pour son voyage. Désirant ensuite obtenir, par de bonnes œuvres, l'heureux succès de son entreprise, il se rendit dans la Cathédrale, accompagné de ses barons, et déposa sur l'autel un *couteau* (1), signe symbolique de la remise qu'il faisait au chapitre de son droit de prendre, sur le village de Pierreval, la paille et le pain nécessaires pour sa vénerie.

L'archevêque donna sa bénédiction à Robert,

(1) Et in eadem Ecclesia ipsamque donationem propria manu mea, misi super altare per unum custellum. (cart. n° 23, p. 6.)

aux chevaliers et aux ecclésiastiques de sa suite, et tous allèrent rejoindre l'armée des Croisés. Ainsi 1096.
se trouvait réalisé, par une circonstance imprévue, ce que désiraient les ecclésiastiques et les bourgeois : la cessation des guerres intestines, une main ferme pour administrer avec prudence et vigueur l'Angleterre et la Normandie.

Guillaume-le-Roux ayant pris le gouvernement de la province, en visita les places fortes, et céda à son frère Henri les comtés de Coutances et de Bayeux, avec la citadelle de Caen. Désirant ensuite avoir un boulevard du côté de la France, il fit élever une forteresse à Gisors, située sur les confins des deux Etats (1).

Il serait difficile de préciser quel avantage retira la Normandie de l'administration de Guillaume-le-Roux. Les ecclésiastiques, qui l'avaient désirée, n'eurent pas à s'en louer. Le moine de Jumiéges dit qu'il persécuta les serviteurs de Dieu et de la Sainte-Eglise. On connaît d'ailleurs ses querelles avec Saint-Anselme, qui fut obligé de quitter le siége de Cantorbéry, après lui avoir refusé de l'argent pour ses prodigalités.

Il convient cependant de dire que tous ces méfaits, reprochés à Guillaume envers l'Eglise, étaient l'œuvre de son intime conseiller, Ranulphe, administrateur de ses finances et fils

(1) Will. Gemet. (Cap. VII.)

d'un prêtre du Bessin. Ranulphe s'était moins attaché à l'étude des lettres qu'à celle de basses intrigues, et ses inclinations ardentes lui avaient fait donner le nom de *flambart*. Ce fut lui qui inventa de faire arpenter les terres concédées par Guillaume aux Normands de la conquête, et d'en retrancher, au moyen de nouvelles mesures, une partie au profit du Trésor royal.

Ce fut aussi par son conseil que le roi donna, aux premiers venus de ses satellites, des évêchés et des abbayes dont ils s'appropriaient le revenu, n'en laissant qu'une faible portion aux religieux et aux chanoines (1). Ainsi Robert Blouet, chapelain du prince, et Jean, son médecin, eurent les évêchés de Lincoln et de Bath; Ranulphe lui-même se fit pourvoir de celui de Durham. Ce fut encore par son inspiration que Guillaume-le-Roux laissa les abbayes et les évêchés vacants deux ou trois années, pour s'emparer de leurs revenus; ce qui eut toujours lieu en Normandie pendant l'absence de Robert (2).

Guillaume-le-Roux fut tué par accident en chassant dans la Forêt-Neuve, en Angleterre. Déjà, son frère Richard avait éprouvé le même sort en se heurtant la tête contre un arbre. Le peuple se rappela que le roi avait porté une main sa-

(1) Orderic Vital. (livre VIII.)
(2) Will. Gemet. (chap. VII.)

crilége sur les biens du clergé, et que Guillaume-le-Conquérant, par suite de son amour désordonné de la chasse, avait détruit beaucoup de fermes et d'églises pour l'agrandissement de cette forêt (1).

Henri n'eut pas plutôt appris la mort du roi 1100
d'Angleterre, qu'il s'occupa de faire ensevelir son corps, et reçut, du consentement des Anglais, le diadème royal à Winchester. Pendant que ces choses avaient lieu, le duc Robert se couvrait de gloire à Jérusalem, en refusait la royauté et s'empressait de revenir en Normandie.

A son retour, il réunit une armée et passa en Angleterre pour renverser Henri. Leurs forces ne furent pas plutôt en présence, que Robert, peu soucieux du trône, fit la paix avec son frère, à condition que ce dernier lui donnerait tous les ans quatre mille marcs d'argent. Robert resta quelque temps dans ce royaume; mais, de retour en Normandie, il ne tarda pas à provoquer une lutte insensée dans laquelle il y alla de son pouvoir et de sa liberté.

A son arrivée au trône, Henri trouva à la tête de l'évêché de Durham, Ranulphe Flambart, qui avait administré les finances de Guillaume-le-Roux d'une manière si facheuse pour le clergé; il le renvoya de cette charge, en lui faisant restituer les richesses qu'il avait dérobées.

Ranulphe, d'abord mis en prison, trouva le

(1) Will. Gemet. (chap. IX.)

moyen de s'évader, et arriva en Normandie, en même temps que Robert revenait de l'Orient; le duc, jetant les yeux sur ce personnage qui connaissait parfaitement l'état des esprits en Angleterre, le prit pour conseiller; c'est lui qui l'engagea dans l'expédition dont nous venons de parler, en lui représentant que ce pays lui tendait les bras comme à un sauveur. On connaît l'issue de cette première tentative.

Malgré son accommodement avec le roi d'Angleterre, Robert ne put se passer des conseils de Ranulphe. L'évêché de Lisieux étant venu à vaquer, Ranulphe profita de son crédit et de la faiblesse du prince pour y faire admettre son frère Foucher qui reçut la consécration de Guillaume Bonne-Ame, et mourut six mois après cette cérémonie.

Ranulphe Flambart, désirant qu'une place aussi honorable restât dans sa famille, s'y fit nommer en remplacement de son frère; on pense alors combien ce diocèse fut peu canoniquement gouverné. Le prélat ne s'en tint pas à cette violation de toutes les convenances ecclésiastiques, car, ayant deux fils, âgés de 11 et 12 ans, il trouva bon de les désigner pour ses successeurs. Le duc Robert eut la faiblesse d'y consentir et de mettre le bâton pastoral dans les mains de l'aîné, promettant d'en pourvoir le plus jeune si le premier venait à mourir.

Robert ne s'en tint pas à cette inconséquence. Pendant qu'il comblait de faveurs la famille de son intime conseiller, il nommait au même évêché Guillaume de Pacy qui lui avait donné de fortes sommes d'argent pour en être pourvu. Cette double promotion fut portée au jugement de Guillaume Bonne-Ame, qui ne voulut pas reconnaître la dernière, la trouvant entachée de symonie.

Ranulphe Flambart l'ayant emporté sur son compétiteur, gouvernait la ville de Lisieux en qualité de chef spirituel et de seigneur temporel; il faisait considérer ses enfants par le peuple comme de futurs évêques, et exigeait pour eux le respect que l'on porte à cette haute dignité. L'archevêque de Rouen et ses suffragants étaient outrés de la conduite de Ranulphe; elle ne lui aliéna nullement l'esprit de Robert, car ce fut d'après les avis de ce turbulent évêque qu'il se brouilla encore une fois avec son frère, en accueillant le comte de Bellesme que Henri venait de chasser de l'Angleterre.

Les mêmes inconséquences se voyaient dans la conduite privée du duc de Normandie; il dilapidait tellement les ressources de son duché avec les bouffons et les courtisanes, qu'il manquait quelquefois de pain, et souvent d'habits pour aller à l'office : ceux qui l'entouraient lui volant jusqu'à ses culottes et ses autres vêtements (1).

(1) Orderic Vital, t. IV, p. 84.

La Normandie étant à feu et à sang sous un tel chef, Henri conçut le projet de s'en emparer et descendit dans le *Cotentin* avec une armée composée, en majeure partie, d'Angevins et d'habitants du Maine qui ne laissèrent pas d'y exercer les plus grands ravages (1).

L'archevêque de Rouen expose alors à Robert que la conduite de l'évêque de Lisieux est un scandale pour l'Église, et que, s'il n'y met ordre, elle attirera le courroux du ciel sur sa tête et sur la province. Flambart qui connaissait ces accusations, et qui avait placé le duc dans la position la plus désespérée, négociait alors avec Henri, lui remettait la ville de Lisieux, et obtenait, en échange,
1106. son ancien évêché de Durham. On connaît le résultat de la lutte qui eut lieu entre les deux frères; la Normandie écouta les cris de détresse de son duc, et fournit une armée qui fut entièrement détruite dans les plaines de Tinchebray. Il tomba lui-même au pouvoir de ses adversaires.

Pour décider du sort de ce malheureux prince, Henri convoqua un synode à Lisieux; on résolut de l'enfermer pour le reste de ses jours dans une forteresse d'Angleterre, car s'il restait en Norman-

(1) . . . . præcipitavit
Diros eventus volvens incendia ventus
Et *Cenomanensis* vigor et furor *andegavensis*.

(Serlon, poëme sur la prise de Bayeux.)

die, le prétexte de sa délivrance fournirait constamment aux factieux un sujet de troubles et de séditions (1).

On sait que Robert tenta de s'évader, qu'il fut repris et placé par ordre de son frère dans une étroite prison, où il eut les yeux crevés.

Telle fut la destinée de ce malheureux prince. Vainqueur devant Antioche et Jérusalem, il succomba dans son duché, sous les coups d'une poignée d'Anglais et de Manceaux, reçut des traitements indignes, et ne succomba, dans son cachot, qu'après trente années de souffrances. Son fils unique, Guillaume Cliton. quitta la Normandie et se réfugia auprès du roi de France Louis-le-Gros, qui lui fit le plus bienveillant accueil.

Après l'heureuse victoire qui lui soumettait la province, Henri vint à Rouen. Désirant répondre à l'accueil empressé de l'Église, il lui remit le manoir de Cleres et appela Guillaume Giffart, doyen du Chapitre, à l'évêché de Winchester, d'où il passa au siége de Cantorbéry à la mort de saint Anselme.

Jean, archidiacre de Séez, nommé évêque de Lisieux par le clergé et le peuple, fut admis par le roi, et reçut la consécration de Guillaume Bonne-Ame.

(1) Ne si captivus in Normannia maneat res novas factiosi moliantur specie liberandi principis. (Normanniæ synodi provinciales, pag. 79.)

L'enthousiasme des bourgeois de Rouen fut à son comble durant la présence de Henri dans leurs murs; tous attendaient la fin des maux du pays et la reprise de leurs opérations maritimes. Le roi pour gagner leurs sympathies, s'empressa de confirmer les priviléges qu'ils tenaient du Conquérant (1).

1108. La vie de notre archevêque n'a plus rien maintenant qui tienne à la politique. Tout occupé des affaires de l'Église, il fait rendre par Ranulfe, fils de Walbert, la terre de Gisors, qui, déjà deux fois prise et rendue, avait été l'objet de si fâcheuses contestations. Après avoir donné l'absolution à Ranulfe dans la cathédrale, il exige qu'il se réunisse aux Croisés de la Terre-Sainte, et lui remet vingt marcs d'argent pour subvenir aux frais du voyage.

A cette époque, l'Église reçut, d'un gentilhomme revenant de Jérusalem, une caisse de reliques qu'il tenait du patriarche d'Antioche. On remarquait parmi ces saintes dépouilles, des cheveux de la Vierge qui devinrent un des objets les plus précieux du Trésor de la cathédrale.

Guillaume Bonne-Ame célèbre la dédicace de l'église de Fécamp, admet Roger, abbé de ce monastère, à l'honneur du sacerdoce, et fait une ordination d'environ 700 clercs, tant prêtres que diacres. Orde-

(1) Paternas leges renovavit, pristinasque urbi dignitates restituit (Orderic Vital).

ric Vital nous apprend qu'il était lui-même du nombre des premiers, que l'archevêque était alors fort âgé, que néanmoins il tint encore, à deux ans de là, un synode, après lequel il mourut

Notre historien normand le loue d'avoir élevé le manoir archiépiscopal et le cloître des chanoines, d'avoir contribué à la nourriture des Frères, et enfin de s'être montré le flambeau et l'honneur de son Église. On l'inhuma dans le cloître du Chapitre, et son épitaphe fut placée contre la muraille, en regard de l'orient. 1110.

Geoffroy, Breton de naissance, et frère de Judicaël, évêque d'Aleth (Saint-Malo), remplace Guillaume Bonne-Ame à la tête de l'église métropolitaine de Rouen. Geoffroy. 1110.

Il était doyen du chapitre du Mans, lorsque le comte du Maine le désigna pour le siége épiscopal de cette ville. Le Chapitre, jaloux de ses prérogatives, avait devancé le choix du prince en appelant spontanément Hildebert à cette dignité. Le comte Hélie ne crut pas devoir insister, recommanda son protégé au roi d'Angleterre, et l'envoya même en mission auprès de lui; ce dernier, frappé du mérite de Geoffroy, le pourvut de l'archevêché de Rouen.

Yves de Chartres, qui dirigeait les décisions de l'Église gallicane, approuva ce choix, et écrivit, peu de temps après au pape pour excuser Geoffroy de ce qu'il n'avait pas encore entrepris le voyage

de Rome, l'assurant que ce retard était indépendant de la volonté du prélat; car, disait-il, Geoffroy est homme d'honneur, capable de rendre des services à la religion, et, pour me servir des paroles de saint Luc (1) : « Je vois avec plaisir que Dieu, l'ayant fait asseoir à sa table, l'ait élevé à de plus hautes fonctions, pour devenir une des plus fermes colonnes de son Église. »

Cependant, Orderic Vital, tout en rendant justice aux vertus de l'archevêque, à ses bonnes intentions et à son éloquence, ajoute qu'il était d'un naturel prompt et ardent, facile à mettre en colère, rigoureux, et se laissant entraîner par excès de zèle à des emportements indiscrets (2); accusation juste, que les faits viendront malheureusement confirmer.

Durant l'espace de cinq à six ans, la Normandie fut assez tranquille sous l'autorité du roi d'Angleterre; mais Guillaume Cliton, l'héritier de Robert, grandissait à la cour du roi de France, et à cette époque où de profondes inimitiés existaient entre les deux pays, ce prétendant était un brandon de discorde, un drapeau vivant, que Louis-le-Gros ne manquait jamais d'élever contre son rival. Un grand nombre de seigneurs, surtout ceux de la Basse-Normandie, n'avaient jamais vu, d'un aussi bon œil que les bourgeois de Rouen, la domination

(1) Chap. 4.
(2) Lib. XII, p 840.

des Anglais. Ils blâmaient l'indigne traitement fait à Robert et l'exil de son fils; Car, dans l'appréciation des choses humaines, il s'opère souvent une réaction contraire aux impressions premières, et l'intérêt revient toujours à l'innocence et au malheur.

Ces révoltes constantes, ces guerres, durèrent presqu'autant que le règne de Henri; on fut obligé d'employer les moyens les plus énergiques pour y mettre fin.

Un autre fléau, plus cruel que la guerre, la famine, vint la même année désoler la Normandie et la ville de Rouen en particulier. Le clergé de la cathédrale fit tout ce qui était en son pouvoir pour secourir les populations; il eut recours à mille expédients, et dépouilla même la chasse de Saint-Romain des lames d'or qui la recouvraient, pour subvenir aux besoins des malheureux (1).

L'archevêque de Rouen est appelé à une réunion 1116.
qui a lieu en Angleterre; il consacre, en présence du roi et de la reine, l'abbaye de Saint-Alban, située dans le diocèse de Hereford. Cette longue cérémonie le fatigua tellement, qu'il fut obligé de l'interrompre et de se faire remplacer par l'évêque de Lincoln. (2)

(1) Pro pauperum indigentiis spoliatum (ex archivo cathédralis ecclesiæ.)

(2) Mathieu Paris, ad ann. 1116.

Durant le séjour de Geoffroy en Angleterre, la ville de Rouen fut presque entièrement consumée (1); le feu ayant commencé dans le quartier des Juifs, se répandit sur toute la cité, dont les maisons, alors en bois, offraient un vaste aliment à ces grands incendies que nous verrons se succéder dans tous les âges. La cathédrale fut épargnée, mais dans le commencement de l'année suivante, elle fallit être victime d'un autre événement qui n'était pas sans gravité : la foudre tomba dans l'intérieur du temple, traversa les colonnes placées sur l'autel du Crucifix, respecta le reste de l'édifice, et ne fit point de victimes (2).

Ces événements rappelèrent Geoffroy à la tête de son diocèse; Henri l'accompagna, et l'on profita de la présence de Conrad, légat du pape, pour réunir un concile. Le roi discuta avec Raoul, archevêque de Cantorbéry, et les barons, au sujet de la paix du pays. L'archevêque Geoffroy s'occupa de l'église avec les ecclésiastiques, le légat Conrad déclama contre l'empereur Charles, partisan de l'anti-pape Burdin, et obtint un secours en argent des églises de Normandie, pour le pape Gelase qui avait été obligé de passer les monts et de se réfugier en France (3). Serlon, évêque de Séez, ne put as-

(1) Chron. triplex et unum.

(2) Columnas super altare cruxifixi defunderet. (Ibid.)

(3) Orderic Vital, liv. XII, p. 851.

sister à ce synode à cause de ses infirmités. Audin, évêque d'Evreux, fit savoir qu'il était assiégé dans sa ville épiscopale. Elle fut prise en effet, et presque détruite le jour même où se tenait le concile (1), par le roi de France, qui favorisait le parti de Guillaume Cliton.

Pendant que ces choses se passaient, la cathédrale de Rouen éprouvait une perte sensible : l'un des principaux officiers chargés de garder la place des Andelys, venait, par un acte de haute trahison, de la remettre au roi de France. Asselin, dont il est ici question, devant plusieurs rentes à l'église, et ne les payant pas, l'archevêque Geoffroy avait fait saisir son bien. Outré de cette mesure, l'officier alla trouver Louis-le-Gros, à Pontoise, offrit de lui remettre la place confiée à sa garde, s'il voulait le recevoir au nombre de ses serviteurs. Le roi accepta avec joie, et confia à Asselin quelques soldats portant un costume étranger pour les introduire dans le château, et en faciliter l'entrée aux Français. Afin d'accomplir sa trahison, ce chef arrive de nuit devant la ville avec ses compagnons, qu'il renferme dans une grange voisine des remparts. Dès le lendemain matin, le roi se présente avec ses troupes; Asselin sort de sa retraite, et feignant de parler anglais avec ses

(1) La cathédrale fut incendiée, et Audin mit 24 ans à construire celle qui existe aujourd'hui (Ord. Vital.)

hommes pour tromper les gens de l'intérieur, il se donne l'apparence d'un défenseur qui vient se réunir à eux. Il n'est pas plutôt entré, qu'on s'aperçoit de sa trahison. Richard, fils naturel de Henri, qui commandait alors dans la ville, quitte les remparts, et se réfugie dans l'église Notre-Dame avec ses Anglais. Le roi de France ne voulant pas violer le lieu saint, capitule avec ce chef, et lui permet de se retirer. Les Français qu'il y laissa, n'eurent pas le même respect que lui pour cette église, car ils en firent une écurie; horrible profanation que l'archevêque punit en excommuniant les coupables. Ils en tinrent peu compte, et ne demandèrent jamais l'absolution de leur péché (1).

La perte de cette place, les succès du roi de France, le soulèvement des seigneurs de la Basse-Normandie, tout jetait le pays dans une incroyable confusion. Un jour que le roi était à l'Aigle, on vint lui annoncer que Hugues de Gournay et Etienne d'Aumale étaient campés sur la montagne de Sainte-Catherine, près Rouen, et cherchaient à s'emparer de la ville. Ce prince, comprenant combien il lui importait de protéger sa capitale, s'empressa d'accourir; il ne fut pas plutôt dans les environs, qu'il apprit la fausseté de l'avis qui lui avait été donné (2).

(1) Orderic Vital.
(2) Ibid.

Néanmoins sa crainte pour l'avenir lui suggéra de se tenir sur ses gardes, d'ajouter quelques fortifications à son château ducal, et de construire des logements pour en augmenter la garnison (1).

Le pape Calixte vint à Rheims en 1119, pour y tenir un concile; Henri permit aux prélats de Normandie et d'Angleterre d'y assister, les engageant, toutefois, à ne pas y porter de plaintes les uns contre les autres, puisqu'il pouvait lui-même rendre justice à tous; et surtout à ne rien innover à leur retour dans la police de ses états. Geoffroy se rendit à ce concile, où l'évêque de Bayeux fut sacré par le pape. 1119.

Parmi les canons qui furent arrêtés dans cette assemblée, on en remarque un conçu en ces termes: « Quant à ceux qui, feignant une apparence de religion, condamnent le sacrement du corps et du sang de Notre-Seigneur, le baptême des enfants, le sacerdoce, les ordres ecclésiastiques et les mariages légitimes, nous les chassons de l'église comme hérétiques, et ordonnons qu'ils soient réprimés par les puissances séculières. »

On voit les progrès de ce fameux schisme qui a occasionné les erreurs des Albigeois. Le dernier canon a trait à la continence des clercs.

Après qu'on eut réglé certains points de discipline, le reste de la session fut donné aux grands intérêts

(1) Robert de Mont. Scrip. rerum franc. XII, p. 723.

politiques qui occupaient tous les esprits. Les évêques Normands et Anglais s'aperçurent qu'ils n'étaient pas en force pour soutenir utilement les intérêts de leur souverain.

On venait d'apprendre la victoire décisive remportée par Henri I sur l'armée française à Brenneville. Louis-le-Gros, désespéré de ce revers, prit la parole, accusa son voisin d'avoir usurpé la Normandie sur son frère le duc Robert, dépouillé Guillaume Cliton de l'héritage paternel, et violé le droit des gens en retenant prisonnier Guillaume de Bellesme, son ambassadeur.

L'archevêque de Rouen ayant commencé à répondre par un discours qui n'était pas du goût de la majorité des assistants, fut interrompu par les cris des ecclésiastiques et des barons français, et ne put reprendre la parole.

Le pape, avant de rien conclure, désira conférer à Gisors avec le roi d'Angleterre. Dans leur entrevue, Calixte exposa à Henri que sa conduite envers son frère et son neveu était l'objet d'un blâme général, et qu'il y aurait justice à lui de réparer ses torts. « Quoi! lui dit le roi, si je me suis emparé de la Normandie, c'est que j'y ai été appelé par les instantes prières des gens de bien, pour y rétablir la tranquillité. Je n'ai pas privé Robert de ses Etats et de sa liberté, c'est lui qui s'en est dépouillé honteusement, en se faisant l'esclave d'une foule de

petits tyrans qui ravageaient le pays ; j'ai offert à son fils trois comtés en Angleterre, il a refusé. Guillaume Cliton ne rentrera jamais en Normandie, et Robert restera prisonnier. » Le pape, voyant le roi si irrévocablement affermi dans sa volonté, ne lui parla plus que de la paix avec la France. Henri, prévoyant qu'elle ne pouvait qu'être avantageuse à la Normandie, y consentit. Elle fut arrêtée, et à ce point de vue, le voyage du pape ne fut pas sans résultat.

L'archevêque Geoffroy rentra dans sa métro- 1119.
pole sous l'impression vive des articles du concile de Rheims qu'il voulut faire ponctuellement exécuter. Il s'agissait d'empêcher les prêtres titulaires des biens de l'Eglise, de les transmettre à leurs héritiers comme un domaine patrimonial, de prohiber la vente des Sacrements, et de recevoir des séculiers l'investiture des églises et des biens ecclésiastiques. Mais ce qui contraria beaucoup plus le clergé, fut la défense faite aux prêtres, aux diacres et sous-diacres d'avoir chez eux des femmes, sous peine d'excommunication ou de la privation de leurs bénéfices.

Le chapitre et les ecclésiastiques de Rouen, connaissant les plans de réforme de l'archevêque, se préparèrent à la résistance. Lui, de son côté, ne voulant pas céder aux mutins, avait fait ses préparatifs ; car il savait ce qui s'était passé cinquante

années auparavant entre son prédécesseur Jean et le clergé de l'époque. Le jour de la réunion dans la cathédrale, l'archevêque, présidant l'assemblée, commença par faire lire l'article du concile de Rheims concernant les concubinaires, ordonna de l'exécuter sous peine d'excommunication. Les assistants ayant en *horreur le poids d'une pareille defense* (1), se mirent à murmurer, et l'un d'eux, nommé Albert, très éloquent du reste, prit la parole pour exposer quelques réclamations. L'archevêque, sans se donner la peine de l'entendre, le fit saisir et conduire en prison.

Cet acte fut le signal d'un mouvement général de réprobation. Tous, muets de stupeur, ne surent s'ils devaient se défendre, délivrer leur confrère ou s'enfuir. L'archevêque, prévoyant l'orage, et donnant l'essor à son caractère *breton, indiscret* et *fâcheux* (2), se lève précipitamment de sa chaire, sort de l'Assemblée et appelle ses gardes. Tout à coup, ceux-ci entrent dans l'Eglise, armés d'épées et de bâtons, et commencent par frapper indistinctement tous les clercs qu'ils rencontrent. La plupart de ces Ecclésiastiques, saisis de frayeur, vêtus de leurs longues robes, se sauvent à travers les rues de la ville et courent s'enfermer dans leurs mai-

(1) Tam grave pundus nimium abhorrerent (Ord. Vital).

(2) Prœfatus prœsul erat Brito in multis indiscretus, tenax et iracundus (Ord. Vital.)

sons; d'autres, plus résolus, s'efforcent de tenir tête à l'orage, s'arment de pierres, arrachent les balustres des autels, tombent sur les gens de l'archevêque qui rétrogradent à leur tour et disparaissent. Cette lutte, passablement scandaleuse, semblait terminée, lorsque les hommes du prélat, honteux d'avoir été chassés par une troupe de gens d'église, revinrent à la charge accompagnés d'un certain nombre de cuisiniers, de boulangers et de valets qu'ils avaient recrutés, et s'introduisirent dans la Cathédrale. Alors la lutte devint horrible : les ecclésiastiques qu'ils rencontrèrent cachés dans les chapelles, ou se sauvant dans le cimetière, furent injuriés, assaillis ou mutilés. Des chanoines même, vénérables par leur âge, restés dans le chœur pour prier, parler confession, ou chanter les heures, furent cruellement maltraités, et n'eurent la vie sauve qu'après beaucoup de prières et de supplications; Hugues de Longueville et Anquetil de Cropus sont cités parmi ces derniers.

Enfin, ceux qui étaient parvenus à sortir de l'église devinrent l'objet de la pitié générale; leurs blessures graves attirèrent sur eux les regards et la commisération. Les archidiacres, les chanoines et les citoyens honnêtes, surpris d'une pareille conduite, plaignaient ceux qui en avaient été victimes; car, chose inouie, le sang ruisselait dans la

Cathédrale; le temple avait été converti en arène, le synode en combat.

L'archevêque, très ému d'un pareil scandale, se sauva dans une salle à manger de son palais où il se tint caché (1). Voyant, peu de temps après, le trouble apaisé, il prit une étole, bénit de l'eau, et, accompagné de chanoines plongés dans la tristesse, fit paisiblement la réconciliation de sa métropole.

Le bruit de cette incroyable lutte parvint aux oreilles du prince; comme il était occupé d'affaires importantes, il ne put rendre, à qui elle était due, la justice que réclamait l'honneur de l'Eglise compromis par un pareil écart.

Ce prince, d'ailleurs, venait d'être frappé du plus grand malheur que puisse essuyer le cœur d'un père et d'un roi; ayant fait équiper, à Barfleur, plusieurs navires pour passer en Angleterre, celui qu'il montait partît, et arriva heureusement à sa destination. Le second, qui portait ses deux fils, Guillaume et Richard, leur sœur Mahaut, femme du comte de Mortain, trois cents jeunes seigneurs de la cour, des chanoines de Rouen, chapelains des princes, ayant touché contre le rocher nommé *Caste-Raze*, se brisa, s'emplit d'eau et fut submergé. Toute cette noblesse, la fleur de la Normandie et de l'Angleterre, perdit la vie dans les flots; il n'y eut de sauvé qu'un boucher de Rouen,

(1) (Ord. Vital, p. 866.) In triclinio receptus delituit.

nommé Bérou, qui survécut pour rendre compte du malheur qui était arrivé.

Le roi fut très sensible à la perte de ses enfants; n'ayant alors d'autres héritiers que sa fille Mathilde, fiancée à l'âge de cinq ans, à l'empereur d'Allemagne, et veuve depuis l'année 1125, il s'empressa de la faire revenir en Normandie, et la maria, toute jeune encore, à Geoffroy Plantagenet, comte d'Anjou, duquel elle eut un fils connu sous le nom de Henri II.

Les ennemis de la dynastie anglaise se réjouirent de ce tragique événement, voyant que tout son espoir reposait sur une faible femme; ils fortifièrent leurs châteaux, les brigandages recommencèrent, et tout ne respira bientôt que le pillage et la guerre.

A ces nouvelles, Henri repasse en Normandie et jure de tirer une éclatante vengeance de l'insubordination de ses sujets; il poursuit à la tête de troupes dévouées les seigneurs féodaux, assiège leurs forteresses, et punit sévèrement ceux qui tombent en son pouvoir. Les forces des deux camps étaient à peu près égales; dans le clergé même, il y avait un parti contraire au roi. Nous en jugerons par le fait suivant : les moines du Bec ayant choisi Bozon pour abbé, celui-ci ne voulut pas accepter cette charge. La communauté, désirant vaincre son obstination, recourut au pouvoir du prince; Henri improuva ce choix parce qu'il croyait que

Bozon n'était pas dans ses intérêts. L'archevêque de Rouen fut obligé d'éclairer le prince sur les vrais sentiments du moine; dès-lors, il n'y eut plus d'obstacle à son élection. En lui remettant ses pouvoirs le roi lui dit : *Gardez-bien le dedans, je me charge du dehors.*

Après le siége de Briosne, Henri vint à Rouen, traînant à sa suite quelques grands seigneurs qu'il avait faits prisonniers. On remarquait parmi eux Geoffroy de Tourville, Odard du Pin, auxquels il fit crever les yeux. Luce de La Barre subit le même sort pour avoir fait des chansons satyriques contre le prince.

La vénération que l'on portait à Saint-Romain donna le désir de visiter ses restes; sa châsse fut ouverte par l'archevêque, en présence du roi, d'Adeline sa femme, et du cardinal Jean de Crémence, venu à Rouen pour assister à la bénédiction de l'abbé du Bec. Ce reliquaire fut refermé et marqué du sceau de ces grands personnages (1).

1126. Le nom de l'archevêque Geoffroy ne se trouve désormais cité qu'à l'occasion de quelques pieuses cérémonies : il fait la dédicace de l'Eglise de Saint-Ouen, commencée par Nicolas et terminée par l'abbé Guillaume, de celle de l'abbaye d'Auge, et

(1) Atque sigillis G., archiep. Roth. capituli. Johannis, Cremensis cardinalis, studiosiùs sigillatus. [Ex archivo cathédralis ecclesiæ.]

de la cathédrale du Mans, sur l'invitation des chanoines dont il avait été doyen. Revenu à Rouen, il fut atteint d'une maladie grave qui le retint deux ans au lit, mourut en 1130, et fut inhumé dans sa métropole.

La discipline ecclésiastique ne s'était pas améliorée depuis le concile de Rheims et les malheureux efforts tentés par l'archevêque Geoffroy. Les prêtres usaient toujours du lit des concubines, et touchaient les fruits de plusieurs prébendes; les laïques s'emparaient des biens du clergé dont ils rendaient une partie aux prêtres de leur familiarité à titre de bénéfices; se donnant ainsi l'apparence de bienfaiteurs de l'église, dont ils n'étaient en réalité que les déprédateurs. Mathieu, légat du pape, avait réuni un concile à Rouen, pendant la maladie de l'archevêque, pour remédier à ces abus. On permit, toutefois, aux ecclésiastiques qui jouissaient des biens dont nous venons de parler, de continuer à les posséder, par suite d'une autorisation spéciale octroyée par le pape(1).

L'infraction aux lois de la chasteté était, comme on l'a vu, le fléau qui exerça le plus de ravages parmi le clergé du moyen-âge; ce qui a fourni le plus fort argument à ceux qui n'approuvent pas le célibat des prêtres.

A coup sûr les pères de l'église qui ont imposé

(1) Normanniæ synodi provinciales. (pag. 80.)

des règles au sacerdoce, y avaient mûrement réfléchi; ils savaient à quels inconvénients cette rigidité, contraire aux lois naturelles, expose les jeunes ecclésiastiques. Mais ils ont vu aussi, à côté du malheur de quelques chutes privées, le grand avantage que retirerait la religion de l'indépendance du lévite, faisant abnégation de la famille pour n'en avoir d'autre que les pauvres et les infirmes.

Le prêtre ne connaîtra ni les passions, ni les orages qui agitent le cœur des autres hommes; il n'éprouvera pas cet embarras qui nous ronge pour le bonheur d'une épouse chérie, pour des enfants dont il faut assurer l'avenir. Il pourra froidement guider, dans la voie de l'éternité, la jeune femme qui va quitter sa famille, comme, dans celle du devoir, la jeune fille prête à succomber aux séductions du monde. Il donnera à cette dernière de salutaires conseils, des avis désintéressés, exempts de tout calcul humain; car, pour lui, il n'y a pas d'épouses, il n'y a que des sœurs; il ne doit la rencontrer à l'autel que pour l'unir à un autre; au confessionnal, que pour lui apprendre à en aimer un autre et ne la recevoir qu'à la mort. Ainsi, par cette abnégation personnelle de liaisons privées, il sera toujours prêt à remédier aux malheurs de ses frères; il les verra même avec calme, avec résignation; car les misères de la famille seront pour lui les misères de l'humanité.

Le siége de notre église métropolitaine était vacant depuis quelques mois, lorsque l'abbé de Radinges, monastère situé en Angleterre, vint à Rouen pour traiter quelques affaires à la cour de Henri. Son mérite parut aux yeux de tous, et lui valut d'être appelé à la tête du diocèse de Rouen.

Hugues Damiens. 1130.

Le nouvel archevêque était Hugues d'Amiens, sans doute originaire de la ville dont il portait le nom. Regretté de ses religieux et des prélats de l'Angleterre, Hugues obtint l'agrément de l'évêque de Salisbury sous la juridiction duquel était l'abbaye de Radinges : il avait aussi besoin de l'autorisation du pape, car il faisait partie de l'ordre de Cluni, dépendant directement de sa sainteté.

Le chapitre de Rouen écrivit au souverain pontife pour obtenir son assentiment. Il lui représenta que tous les supérieurs de Hugues se prêtant volontiers à sa promotion, on n'avait plus besoin que de l'autorisation du saint père (1). La réponse dut être favorable, puisque Hugues fut consacré peu de temps après dans l'église de St. Ouen.

A cette époque, il existait un grand schisme dans l'Eglise universelle; deux papes venaient d'être élus après la mort d'Honoré, par deux fractions de cardinaux. L'un, Innocent II, devait son élection à la partie saine du clergé ; l'autre la devait à une poignée de factieux dont il avait acheté les

(1) Synodi Rotho. — Spicileg. Acher., t. III.

suffrages. Ce dernier parti usa de tant de violence, qu'il devint maître de Rome et de l'Italie, et contraignit Innocent de se réfugier en France, où il fut reconnu par l'intervention et l'autorité de saint Bernard.

Innocent désirait que son pouvoir fût accepté en Angleterre et en Normandie; Hugues d'Amiens entama avec Henri une négociation qui eut un plein succès. Le St-Père vint à Rouen pour avoir une entrevue avec le prince et l'archevêque. C'est la seule fois qu'un pape soit entré dans cette ville; nous ne trouvons nulle part quelles cérémonies eurent lieu pour sa réception, mais il n'y a pas de doute qu'elles furent brillantes et solennelles. On remarquait, à la suite d'Innocent II, saint Bernard et un grand nombre de cardinaux et d'abbés; tous ces grands personnages, le pape compris, signèrent une charte par laquelle le roi d'Angleterre donnait une rente de 100 marcs d'argent à l'abbaye de Cluni. Gracieuse concession faite aux désirs de l'archevêque de Rouen, qui était sorti de cette célèbre congrégation.

Innocent accorda à la cathédrale une bulle confirmant tous ses droits et priviléges, en reconnaissance de la fidélité de l'archevêque, de l'horreur qu'il avait montrée pour l'usurpation de l'antipape Léon, et de ses remontrances aux ecclésiastiques et aux rois pour les amener à reconnaître le véri-

table souverain pontife. Ces concessions en amenèrent une foule d'autres, indiquant toujours la présence des princes, espèces de providences pour les pays qu'ils parcourent. Ainsi, Henri I fit restituer à la cathédrale la terre de Douvrend, distraite du domaine de l'Eglise, et adressa un mandement aux habitants de cette paroisse pour qu'ils eussent à reconnaître l'archevêque pour leur seigneur. Il ajouta à ce don les manoirs de *Binteworde* et de *Bertehani*, situés en Angleterre, et exempta l'Eglise de Rouen de toutes sortes d'impôts et de péages.

Les écoles de cette ville étaient alors en pleine activité. Hugues concéda à Régnier, qui les dirigeait, une maison pour en créer de nouvelles. La charte de donation est signée par Raoul, trésorier, et Geoffroy, doyen de la cathédrale.

Les Croisés étaient alors accablés de revers. De 1131.
tout l'or dépensé, de tout le sang répandu pour secourir les chrétiens, l'Europe ne recueillit que des reliques et une horrible maladie : nous voulons parler de la lèpre, ce fléau du moyen-âge, contre lequel les médecins ne trouvèrent d'autre remède que la séquestration dans les bois, où les malades mouraient sans secours spirituels et sans espérance de salut.

Cet abandon, avec ses horreurs, ne pouvait toujours durer; le Christianisme se chargea d'y

porter remède, en construisant des léproseries, espèces d'hôpitaux destinés à recevoir ces malades. Ils y étaient, à coup sûr, mieux traités que dans les bois, bien que toujours séparés de la société des vivants. L'horreur qu'ils inspiraient était telle qu'on avait pratiqué des sentiers pour ceux qui se rendaient aux *léproseries*. Personne n'aurait osé y passer; ils semblaient à tous le chemin de la mort.

Les lépreux de Rouen étaient répandus dans les bois de Quevilly; leur sort émut les bourgeois qui se cotisèrent pour élever une *maladrerie* dans un lieu voisin de la cité, et achetèrent, pour son entretien, un fief qui s'étendait sur les paroisses de Sotteville, Igoville, Pitres et les Authieux. Ce fief fut, plus tard, échangé contre la terre de Saint-Aignan. Henri II fit de grandes largesses à cette maison; l'impératrice Mathilde l'affectionna tellement qu'elle lui légua jusqu'à la couverture de son lit.

Cet hospice ayant acquis un grand développement, Hugues d'Amiens engagea Rossolin, chambellan de Henri II, à fonder un prieuré dans le voisinage. Ce prieuré et son église furent élevés au Mont-aux-Malades par le chambellan, et dotés d'un manoir avec son jardin, et du revenu de deux maisons, dont l'une était située à la boucherie, et l'autre sur la place du donjon.

Le comte Hélie donna à la cathédrale, par acte

passé devant le légat, son droit sur l'église de Clayes, et sur deux chapelles de sa dépendance. Nous voyons dans une charte, curieuse par les détails qu'elle nous donne sur l'état de servage existant à cette époque, qu'il y avait une distinction entre la dépendance seigneuriale et le servage : ceux qui étaient soumis à la simple autorité féodale du seigneur s'appelaient *hôtes* et habitaient les villes et les bourgs; les gens de la campagne portaient le nom de vilains ou de serfs, et restaient attachés au sol.

Les seigneurs qui donnaient des domaines aux couvents fondés par eux, y joignaient des serfs pour les cultiver; ce serait donc une erreur de croire que tous les moines aient travaillé au défrichement des terres. Charlemagne voulut, au contraire, qu'ils s'occupassent de lectures, et que les paysans fussent seuls chargés des travaux des campagnes (1).

La servitude de ceux qui appartenaient à l'église n'avait rien de fâcheux pour les populations. Lorsque Foulques de Chaudry donna à l'abbaye d'Ouches l'église de Parmes avec tous ses *hôtes*, ceux-ci se félicitaient d'être soumis aux moines, ce qui les délivrait des insultes des seigneurs normands, leurs voisins.

Il arrivait cependant quelquefois que les vilains attachés à un fief, se révoltaient lorsque, par une

(1) Orderic Vital, liv. 8.

transaction quelconque, le propriétaire du domaine les faisait passer sous la domination d'un autre seigneur. Balderick et Viger de Bauquencé, ne voulant pas faire partie du servage des moines d'Ouches, Ernault, cousin de l'abbé Robert, les y contraignit militairement; après quoi ils rentrèrent dans l'obéissance de l'Eglise, *qui est*, dit Orderic Vital, *une vraie liberté pour les hommes humbles et doux*.

Plus tard, des édits de nos rois consacrèrent les affranchissements. Ceux que cette mesure atteignait cessèrent alors d'être serfs des seigneurs et de l'Eglise, et possédèrent des terres en propre. Les premiers affranchissements eurent lieu dans les villes; c'était la conséquence naturelle de la création des corporations et de la commune. Alors les cités se peuplèrent de serfs qui venaient chercher la liberté dans leurs murs; une loi de Guillaume-le-Conquérant portait que le serf qui passerait une année dans les bourgs sans être réclamé, serait libre par ce fait (1).

Cependant cette liberté n'était pas encore illimitée dans les villes, puisque nous voyons donner des hôtes de Rouen même à certains monastères pour faire le service de leurs maisons. D'où l'on peut conjecturer qu'il y avait une certaine classe

(1) Et liberi à jugo servitatis suæ sint in perpetuum (leges Guill. Conq., 66.)

qui n'était pas tout-à-fait libre, soit par les exigeances de la loi féodale, ou par la volonté de ces individus eux-mêmes qui préféraient rester serfs de l'Eglise; car le besoin d'indépendance est né de l'opulence et de l'oisiveté.

Pour revenir à la charte qui nous occupe, c'est une transaction faite entre les chanoines de l'Eglise de Rouen et Asselin de Bulis, et Mathieu son frère.

« Les chanoines accordent à Asselin, et, après lui, à son frère, la moitié des rentes et revenus provenant des serfs de l'église de Rouen, dans le territoire de Beauvais; à condition que le dit Asselin s'obligera de garder et surveiller les dits serfs au lieu et place des chanoines, et qu'il partagera avec eux le produit du travail de ces hommes et l'héritage de ceux qui mourront.

« Si les serfs susdits quittent leur terre pour passer sous un autre seigneur, Asselin sera tenu de les faire rentrer dans le domaine des chanoines, et s'il y en a eu d'affranchis avant cette transaction, le susdit Asselin s'obligera, même par serment, de faire tout son possible pour les faire rentrer dans leur première condition. Il donnera à cet effet, au chapitre, tout secours et assistance qui dépendront de lui, et sera tenu de garder et recueillir l'argent provenant desdits serfs et de leur travail, et de le faire tenir à l'église. En conséquence de ladite cession, Asselin de Bulis et son frère font

hommage à Geoffroy, doyen de la cathédrale de Rouen, et jurent sur les saints évangiles, en présence de l'archevêque, d'accomplir fidèlement les clauses de cette transaction(1).

A cette époque, le pape Innocent tint un nouveau concile à Rheims; l'archevêque de Rouen s'y presenta, muni de lettres du roi d'Angleterre assurant le Saint-Père de son respect et de sa fidélité. Un des canons de ce concile, défend d'entendre les messes des prêtres mariés ou concubinaires, et l'autre note d'infamie ceux qui auraient vendu ou acheté des bénéfices.

1133. Saint Bernard adressa à l'archevêque Hugues une lettre dont le sens nous a paru assez mal interprété jusqu'ici. Bernard, donnant des instructions à son ami sur la manière dont il devait se conduire à Rouen, lui recommande surtout la patience et la douceur : « Soyez patient, lui dit il, parce que vous êtes avec des méchants; soyez pacifique, c'est-à-dire procurez la paix et la concorde, parce que *vous êtes préposé au gouvernement* des méchants. Que votre charité ne soit pas sans zèle, mais que la sévérité de votre zèle ne soit pas sans modération. Votre conduite, dans *la correction des vices*, ne doit pas être trop molle ni trop relâchée, mais vous devez aussi vous souvenir qu'il est souvent

(1) Cartul. Beat. Mariæ Rotho.

utile d'en modérer la rigueur par un peu d'indulgence (1). »

Vous êtes avec des méchants. On a appliqué ces paroles aux bourgeois de Rouen qui, enorgueillis de leurs franchises communales, ne voulaient rien supporter des grands et de l'église. Nous ne voyons pas ce qui pourrait autoriser cette interprétation. On trouve, au contraire, les bourgeois vivant en repos, soumis au prince, jouissant paisiblement des concessions qu'ils tenaient de son pouvoir, et plus occupés de leurs propres affaires que de troubles civils.

Nous croyons plutôt que ces apostrophes s'adressent au clergé en général, et que le reste a trait à ce qui s'était passé sous l'archevêque Geoffroy, à la lutte scandaleuse que le prélat avait engagée dans sa cathédrale, par une sévérité irréfléchie et blâmée de tout le clergé d'alors.

N'en trouverait-on pas la preuve dans un autre passage des lettres de saint Bernard, lorsqu'il loue notre prélat d'avoir acquis de grandes habitudes de vertu dans la compagnie des gens de bien (2), vertus dont il va avoir besoin en allant vivre au milieu des pervers. Comparaison juste, s'il s'agit seulement de moines et du clergé de Rouen, et qui perdrait autrement de son à propos; car on ne

(1) Sancti Bernardi litteræ xxv, t. I, pag. 42.

(2) Des moines de Cluny.

peut mettre en comparaison une congrégation de moines avec tout le peuple d'une province.

1134. Nous ne savons si Hugues d'Amiens suivit ces instructions prudentes. Il serait difficile de le croire, en le voyant, dès son arrivée à Rouen, entrer en lutte avec tous les abbés de la Normandie, exiger d'eux une espèce de serment de fidélité qui ressemblait assez à la dépendance féodale des vassaux vis-à-vis de leur seigneur, et à laquelle les supérieurs des monastères ne se croyaient pas obligés. Cette lutte eut lieu avec toute son énergie à l'occasion de l'abbé de Saint-Wandrille qui venait d'être élu.

Hugues d'Amiens écrivit au pape pour lui faire part de ses griefs. Le Saint-Père, dans sa réponse, commence par donner beaucoup de louanges à Hugues, et l'engage, toutefois, à agir avec prudence et charité, étant prêt à ratifier tout ce qu'il aura prescrit. « Je vous envoie, dit-il, une étole que j'ôte de dessus mes épaules, afin que vous puissiez vous en servir en l'honneur de Dieu et de St. Pierre. » Cette lettre n'était pas très explicite, cependant elle donnait raison à Hugues, si l'on en juge par le bref que reçut dans le même temps, l'abbé de Saint-Wandrille, et dont voici les principaux passages.

« C'est se mettre au nombre des tyrans de négliger les devoirs que l'on doit à son supérieur, et

nous apprenons que vous refusez de faire profession d'obéissance à votre archevêque, ce qui nous fait juger que vous êtes *un vase vide*, qui peut en imposer aux hommes, mais qui ne trompera pas Dieu. C'est pourquoi nous vous ordonnons de recevoir la bénédiction de votre archevêque Hugues; vous prevenant que, dans le cas contraire, nous confirmerons toute sentence qu'il aura prononcée contre vous et contre vos moines. »

Le roi, prenant parti pour les abbés de Normandie, n'eut pas plutôt connaissance de cette réponse, qu'il écrivit lui-même au pape en ces termes : « Je me plains auprès de votre sainteté de l'archevêque de Rouen, qui tracasse ma personne, en mon duché de Normandie, et porte atteinte aux prérogatives dont moi et mes prédécesseurs avons joui sous les pontifes romains qui vous ont précédé. Après avoir exposé ses griefs dans un concile, il a extorqué, hors de mon duché et de sa province, des professions par écrit de mes àbbés de Normandie qu'il a bénis..... Je supplie votre sainteté de corriger tout ce qui a été fait contre l'honneur et les prérogatives de mon royaume, afin que ces sortes de nouveautés ne m'éloignent pas de l'affection et de la fidélité que je voudrais rendre à votre sainteté et à ceux qui lui appartiennent..... Elle doit considérer que je ne peux me maintenir dans la possession de mes états, qu'en conservant la posses-

sion des honneurs dont j'ai joui ; étant bien certain *que mes barons et vassaux ne souffriraient pas d'être gouvernés par un prince qui se laisserait gouverner et avilir*, et ne permettraient jamais qu'il y eut paix et union entre moi et le dit archevêque, si vous et lui ne vous appliquiez à réformer ce qu'il a entrepris avec si peu de circonspection..... Que Dieu conserve votre apostolat pour la gloire et la paix de l'église » (1).

Il y a dans cette lettre certains passages remarquables qui font connaître l'opposition des grands aux prétentions du clergé. Le pape, en la lisant, comprit la juste indignation du Roi, et lui répondit très affectueusement : « qu'il n'avait pour but que de ramener les abbés à leur devoir, en imposant à l'archevêque l'obligation utile de les surveiller ; qu'autrement les congrégations de moines seraient des corps sans chef, exposés à l'erreur, et que la faute en pourrait être imputée au Roi devant le tribunal du souverain juge ; qu'il lui recommandait donc d'honorer de sa bienveillance l'archevêque Hugues, dont la piété et la sagesse faisaient la consolation de l'église. »

Le pape écrit en même temps à Hugues, et lui représente combien il est utile de vivre en bonne intelligence avec les princes qui protègent l'église, et combien le roi est irrité contre lui depuis le ser-

(1) Synodi Rothomagenses, p. 24.

ment d'obéissance qu'il exige. Il l'engage à condescendre à la volonté du prince, à donner aux abbés l'absolution des censures qui pourraient avoir été prononcées contre eux; car ces marques de déférence lui feront obtenir ce qu'il désirera pour la cathédrale de Rouen.

La paix parut renaître un moment entre le roi et l'archevêque à la suite de cette médiation, mais elle ne fut pas de longue durée; le Saint-Père ayant réuni un concile à Pise, Hugues d'Amiens y exerça une autorité qui porta ombrage au roi. Le pape était toujours, aux yeux de Henri, un prince étranger, auquel Hugues cherchait trop à plaire en concourant à certaines décisions qui froissaient continuellement, sur quelque point, le gouvernement de son royaume. L'archevêque mit le comble au mécontentement du roi, en refusant de sacrer évêque de Bayeux, Richard, fils naturel du comte de Glocester, parce qu'il n'était pas né de légitime mariage.

On sait que Geoffroy Plantagenet, en épousant l'impératrice Mathilde, avait reçu de Henri I la promesse de l'investiture du duché de Normandie. Ce prince, voyant que le roi ne réalisait pas ses engagements, vint avec une armée d'Angevins pour s'emparer de ce pays. Tandis qu'une partie de ses troupes entrait dans Beaumont, l'autre, commandée par le comte Guy, marchait sur Rouen qu'elle surprit, et dont elle fut bientôt expulsée. Ces troupes

restèrent néanmoins assez de temps dans la ville pour la mettre au pillage et dévaster la cathédrale, dans laquelle elles pénétrèrent les armes à la main. Cette dissension ne tarda pas s'arranger; les bourgeois tinrent le prince quitte du pillage de leurs propriétés, mais l'église plus exigeante voulut être indemnisée. Le légat du pape vint exprès à Rouen, fit faire des satisfactions au comte Guy, et lui donna l'absolution de ses péchés. (1)

1135. Ces contrariétés sans cesse renouvelées avancèrent les jours de Henri. Il mourut à Lyons, où il était allé pour se livrer au plaisir de la chasse. Prêt de rendre le dernier soupir, il manda l'archevêque Hugues; ce dernier nous apprend dans une lettre adressée au pape, qu'aussitôt que le prince l'aperçut, il lui confessa ses péchés, lui promit de corriger les désordres de sa vie, suivant les conseils qu'il recevrait de lui et des autres évêques; ordonna de payer ses dettes, et de donner aux pauvres le reste de son argent. Il serait à désirer, ajoute l'archevêque, que ceux qui *ont encore aujourd'hui ses trésors*, exécutassent ses dernières volontés.

Henri donna par testament, à la cathédrale, sa couronne d'or qui valait bien trois cents marcs, pour acheter un fond aux chanoines(2). Son corps

(1) Martène, Thesaurus anecd. t. I, p. 380.

(2) Chronic. triplex et unum, cit. ad ann. 1149.

fut rapporté à Rouen, escorté de plus de 20,000 personnes. On le déposa dans le palais archiépiscopal, où il fut rempli de parfums et cousu dans une peau de bœuf, pour être transporté en Angleterre, et inhumé dans le monastère de Redding. Ses entrailles furent déposées dans la maison de Bonnes-Nouvelles qu'il avait richement dotée.(1)

La mort du roi fut suivie d'un événement que les 1136.
Rouennais regardèrent comme étant d'un mauvais présage; le feu dévora la majeure partie de leur ville. Il avait commencé auprès du pont, vers la porte Beauvoisine, avait suivi la rue qui porte ce nom, d'où il avait passé devant l'aître de la cathédrale, sans l'atteindre, et s'était étendu vers le nord; le vent venant à changer, rejeta la flamme du côté de Saint-Amand et de Saint-Ouen. Ces deux monuments et les rues voisines furent entièrement consumés.

Ainsi, ce Saint-Ouen, qui avait couté tant de travaux depuis l'abbé Nicolas, disparut en un seul jour (2). L'incendie était à peine éteint, qu'un autre fléau vint fondre sur la cité; les maisons qui avaient été épargnées furent détruites par un horrible tremblement de terre (3), qui ébranla tous les monuments.

(1) Orderic Vital.

(2) Chron. triplex et unum 1136.

(3) Chron. Saint-Ebrul. Scrip rerum Gall. XII, p. 774.

Henri I fut généralement regretté des Normands. On se souvenait de la paix qu'il avait rendue à la province, en sévissant contre les perturbateurs et la féodalité.

Les bourgeois de Rouen surtout se rappelaient la concession de leurs droits de propriété, l'établissement des libertés communales, si l'on doit l'entendre ainsi des mots *ministeria sua*, rapportés dans la charte de Geoffroy Plantagenet, et enfin les charges dont on les avait affranchis : comme la garde des prisons et autres corvées que nos lois moins politiques et prévoyantes ne s'inquiètent pas de faire peser sur les citoyens.

1136. La possession des États de Henri I devient le sujet de nouveaux troubles. Étienne de Blois, comte de Boulogne, petit-fils de Guillaume-le-Bâtard par sa mère Adélaïde de Normandie, se rend en Angleterre et s'empare de la couronne. Mathilde, qui avait du sang de Guillaume dans les veines, y passe à son tour avec une armée, et combat le compétiteur de son fils. Après une longue suite de succès et de revers, elle est obligée de revenir en Normandie. Cette province était remplie de partisans d'Étienne qui y occupaient les meilleures places; si bien que, pour Geoffroy Plantagenet, la Normandie et l'Angleterre étaient deux contrées à conquérir. Nous ne parlerons de ces guerres de partis qu'autant qu'elles toucheront aux intérêts

de notre Église. Disons seulement, que pendant plusieurs années, la féodalité vint encore péser sur le sol de la province; car les pervers se voyant délivrés de la crainte des supplices, remplirent tout d'incendies, de violences et d'assassinats(1).

Les souverains avaient, il est vrai, organisé les libertés communales dans les villes qui pouvaient faire respecter leur indépendance; mais tout était à créer pour les campagnes. « Alors, pour contenir les séditieux et les voleurs, les communes de Normandie se constituèrent par des statuts émanant de leurs évêques; les prêtres des campagnes accompagnèrent le prince aux siéges, aux combats, ayant à leur tête les bannières de toutes les paroisses, et se rendirent partout où le besoin de l'ordre en faisait une obligation » (2).

On voit ce que le clergé fait pour les populations; il les défend après les avoir moralisées, et, par une ingratitude que le besoin d'indépendance absolue peut seul faire comprendre, les communes ne tardent pas à tourner leurs efforts contre leurs généreux bienfaiteurs.

Au milieu de ces séditions, qui n'avaient pour 1138.
but que d'arriver au pouvoir, quel parti prend l'Église de Rouen ? L'archevêque Hugues était en Angleterre, faisant sa cour au roi Étienne; et sui-

(1) Johannes prior hagul. ad an. 1136.

(2) Ord. Vital, apud script. rer. Gall. XII, pag. 705.

vait l'exemple de beaucoup de seigneurs normands qui ne voulaient pas voir confisquer leurs biens situés dans ce pays.

Hugues d'Amiens eut même occasion de rendre un service signalé au roi Étienne. En effet, l'Angleterre étant menacée par Geoffroy d'Anjou et Mathilde, Étienne craignit l'infidélité des ecclésiastiques, toutes créatures de l'ancien roi, et résolut de mettre des garnisons sûres dans les châteaux des évêques de Lincoln et de Salisbury. Ces deux prélats, n'ayant pas voulu y consentir, furent arrêtés, et l'on s'empara de vive force de leurs forteresses.

Les partisans d'Étienne soutinrent qu'il était dans son droit, puisqu'il s'agissait de veiller à la défense générale du pays; et que les saints canons défendaient aux évêques de posséder des châteaux, repaires de factieux et de traitres. L'archevêque de Rouen partageait cet avis.

Le prélat le plus emporté contre Étienne était son propre frère, l'évêque de Winchester; il soutenait qu'une assemblée d'évêques seule avait le pouvoir de décider en pareille matière, vu que ces châteaux avaient été construits avec les deniers de l'Église, et qu'ils ne pouvaient être occupés par des gens sans religion et sans piété (1). En sa qualité de légat du pape, il convoqua dans sa métro-

(1) Nous suivons constamment le récit de Will. Malmesbury.

pole une assemblée de prélats, à laquelle il invita le roi d'assister.

La position d'Étienne était embarrassante. Il lui fallait un homme d'une haute autorité pour lutter avec les opposants, et ce fut encore Hugues d'Amiens qui se chargea de ce soin. Il assura l'assemblée que le roi consentait volontiers à leur remettre leurs châteaux, s'ils pouvaient prouver, par le droit canonique, qu'il leur était permis d'avoir de tels établissements. Les évêques outrés d'un pareil langage, ne prirent aucune décision et ne voulurent rien entreprendre sans avoir l'avis du pape. De son côté, Hugues pria le roi d'apporter de la modération et de rendre aux prélats leurs châteaux quand le bien de l'État n'exigerait plus qu'il en eût la garde.

Étienne devait beaucoup à Hugues d'Amiens 1139.
qui l'avait si chaleureusement défendu. Aussi lui remit-il une charte établissant sa suprématie sur toutes les églises suffragantes de sa province, et prescrivant certaines mesures contre ceux qui rompraient *la trève de Dieu* et troubleraient *l'ordre établi* (1).

L'archevêque conféra à son retour le caractère épiscopal à Rotrou, nommé évêque d'Évreux, et donna des lettres à Ranulfe, qui venait d'être

(1) Normanniæ synodi provinciales, (pag. 81.)

nommé abbé de Saint-Evrould, pour obtenir d'Étienne la confirmation de sa nouvelle dignité.

1140. Il est constant, par ce qui précède, que la Normandie et l'Angleterre étaient soumises au pouvoir de ce dernier prétendant; mais ce n'était pas sans agitations, car le nombre des partisans du duc d'Anjou s'était tellement grossi, qu'on le vit bientôt à la tête d'une armée assez considérable pour venir jusqu'aux portes de Rouen. Galeran de Meulan, attaché à sa cause, entra de force dans Saint-Sever, incendia le château royal; ce qui communiqua le feu à l'église de ce faubourg qui fut entièrement consumée. Cette attaque et ses suites firent perdre la vie à beaucoup de personnes des deux sexes (1).

Le parti de Mathilde ayant montré son audace, ce fut assez pour lui assurer quelques dévouements, surtout quand vint la nouvelle qu'Étienne avait éprouvé des revers en Angleterre. Mais, tant de gens compromis à son service, ne voyant aucune garantie à traiter avec Geoffroy, firent ce qui arrive toujours en pareille circonstance, ils créèrent un tiers parti que dirigea l'archevêque de Rouen. Hugues d'Amiens proposa, dans une réunion qui eut lieu à Mortain, d'offrir la couronne ducale à Thibaut, comte de Blois; et se chargea, si l'assem-

(1) Chron. triplex et unum (ad ann. 1140.)

blée le trouvait bon, de négocier lui-même avec lui.

Hugues alla trouver Thibaut de la part des états de Normandie; mais celui-ci, voyant qu'il lui serait difficile de conserver la position qu'on lui offrait, n'accepta pas, et tira parti de ce refus pour obtenir certaines concessions du prince angevin.

Les affaires de ce dernier allaient donc au mieux 1143.
dans la province, tandis que le parti d'Etienne s'éclaircissait de jour en jour. Geoffroy investit Cherbourg et le prit sans coup férir; Verneuil et le Vaudreuil se rendirent; et la soumission de Gautier Giffart entraîna celle de tous les barons du pays (1). Il n'y avait presque plus que l'archevêque Hugues de contraire à ce prince en Normandie.

Le duc d'Anjou, poursuivant ses avantages, se présenta devant Rouen. Les historiens se sont tus sur le rôle que joua le clergé dans cette conjoncture; nous savons seulement que les vieux sentiments des Rouennais se réveillèrent en présence de la petite fille du Conquérant, qu'ils se soulevèrent, et, bien que sans chefs, traitèrent avec le parti de Mathilde et lui ouvrirent les portes de la cité.

L'entrée de Geoffroy d'Anjou, dans Rouen, fut accompagnée d'un orage épouvantable : le vent

(1) Robertus de Monte, ad annum 1143.

déracina les arbres et fit tomber plusieurs maisons. Tout donnait à cette solennité l'appareil le plus lugubre; les Angevins et la tempête semblaient s'être concertés pour écraser le parti d'Etienne (1).

Geoffroy d'Anjou s'était précipitamment dirigé vers la cathédrale, pour rendre hommage à Dieu du succès qu'il venait d'obtenir. Le chapitre l'y reçut avec les plus grands honneurs; on aurait vainement cherché les traces de l'opposition qu'il avait rencontrée de la part de l'église. Cependant le château ducal tenait encore pour Etienne; Geoffroy ne perd pas de temps, fait approcher ses machines, assiége la forteresse dont les défenseurs, manquant de vivres, finissent par se rendre au vainqueur (2).

Ici disparait la scission qui avait existé entre l'archevêque et la race de Henri I. Les grands pouvoirs ont besoin de se prêter un mutuel secours, et cet appui qui manque aux faibles, leur est toujours assuré quand ils sont entreprenants et forts.

Nous ne voyons, toutefois, aucune concession faite par Geoffroy à la cathédrale; tandis qu'au contraire, il caresse les bourgeois, confirme les libertés qu'ils tenaient de ses prédécesseurs, et donne des chartes aux corporations d'ouvriers. On connaît celle qu'il accorda aux cordonniers de

(1) Robert. de Monte, ap. Duchesne. — Chron. Roth. ap Labbe.
(2) Chronicon triplex et unum, ad ann. 1143.

Rouen, en tête desquels figurent Guillaume *Canut*, *Ouin* de Fécamp et *Vivien* de St. Ouen, comme chefs de la corporation, en dehors de laquelle il était défendu d'exercer l'art (1). Enfin, pour rendre un service qui fût apprécié des Rouennais, Geoffroy s'occupa de solidifier le grand pont en bois qui joignait la ville au quartier Saint-Sever(2).

La paix, à laquelle on était peu accoutumé, fit naître une nouvelle exaltation dans les esprits : soit reconnaissance envers la divinité, soit crainte de la maladie qui régnait alors, tout le monde voulut travailler aux églises, ou contribuer à leur entretien. Partout des compagnies de maçons s'organisèrent et vinrent offrir leurs services au clergé. Le mouvement vint de Chartres, où l'on travaillait 1144.
à la cathédrale. Hommes et femmes s'attelèrent à des charriots, transportèrent les bois et les pierres pour la confection des tours qu'on élevait alors(3). Des gens de tout pays prirent part à cette grande œuvre de la foi chrétienne; les Rouennais en donnèrent les premiers l'exemple. Ils demandèrent la bénédiction à leur archevêque, et partirent pour Chartres, jaloux de contribuer de leurs bras et de leurs offrandes.

(1) Ordonnances des Rois de France t. VIII, p 53.

(2) Pontem refecit firmissimum. [Robertus de Monte apud Duchesne p. 982.]

(3) Robert. de Monte, [appendix ad Sigeb. ad ann. 1144.]

Cette conduite nous est connue par la lettre suivante que l'archevêque Hugues écrivit à Thierry, évêque d'Amiens. Après lui avoir fait part de ce qui avait lieu à Chartres, il ajoutait : « Nos diocésains font le *même travail à leur église principale*(1); mais ils ne veulent admettre aucune personne en leur compagnie, avant qu'elle ne se soit confessée et soumise à la pénitence; ils élisent ensuite, entre eux, un chef sous la conduite duquel ils tirent leurs charrettes avec humilité et en silence, et font leurs offrandes en se donnant la discipline et versant des larmes. Or, lorsque nous voyons que ceux qui se présentent sont dans de bonnes dispositions, nous les recevons charitablement, ensuite ils commencent le travail ordonné par les chefs. Il arrive très souvent que leur foi est récompensée de miracles opérés dans nos églises. Nous permettons à nos diocésains d'aller pratiquer partout cette dévotion; mais nous leur défendons d'entrer dans les lieux où il y a des excommuniés. »

Il est fâcheux que Hugues d'Amiens ne nous ait pas fait connaître quels ouvrages se faisaient à sa métropole, car elle était terminée depuis longtemps. Peut-être cette foule de travailleurs en construisaient-ils la *tour* principale; conjecture que l'on

(1) Deindè formâ simili ad matrem suam ecclesiam in diocesi nostra, per episcopatus nostros venire cœperunt. (Synodi Rothomagenses, p. 29.)

doit naturellement admettre d'après les termes de la lettre que nous venons de citer.

La famine fut tellement excessive, en 1146, que la somme de froment coûtait 40 sous, et la somme d'orge 12 sous. Cette disette fut suivie de grandes inondations qui firent beaucoup de dégâts dans la partie de Rouen voisine de la Seine(1). 1146.

Cependant la Normandie ne suffisant plus à l'ambition de Geoffroy et de Mathilde, qui désiraient la couronne d'Angleterre pour leur fils, ils se préparèrent à renverser Etienne et son parti. Mathilde entreprit cette tâche difficile et passa en Angleterre. Après une lutte de plusieurs années, abreuvée de dégoûts, fatiguée des discordes qui existaient parmi ses propres partisans(2), elle quitta ce royaume et revint en Normandie rejoindre son époux.

La mort de Geoffroy, arrivée en 1150, permit au jeune Henri de prendre la couronne ducale dans la cathédrale de Rouen. Il épousa la reine Eléonore qui lui apporta en dot la Guyenne et le Poitou. 1150.

La possession de ces belles provinces arrachées au royaume des Franks, faisait désirer à Henri II un titre plus brillant que celui de duc de Normandie. Le titre de roi flattait seul son am-

(1) Chronicon triplex et unum.

(2) Jam anglicanæ discordiæ tædio affecta..... in Normanniam transfretavit (Robertus de Monte, Hist. rer. Gall., t. XII.)

bition. L'insuccès de Mathilde ne le décourage pas; il prend la résolution de passer en Angleterre, espérant que le prestige de sa personne opérerait sur l'esprit des Anglais. Sa mère lui donna de fortes sommes, et la cathédrale de Rouen y ajouta 33 marcs d'or provenant d'une table qu'on avait coutume de placer devant le maître-autel, d'une croix de même métal, couverte de pierreries, et de deux candélabres d'argent, valant ensemble 30 marcs d'or (1).

1154. A peine le jeune prince a-t-il touché le sol de l'Angleterre qu'il devient maître de trente places. Le roi Etienne qui venait de perdre son fils Eustache, voyant les progrès de son compétiteur, s'empresse de traiter avec lui, en l'adoptant et le proclamant son successeur. Comme il y a toujours une suite de succès et de revers dans les choses du monde, les destins de Henri le mirent immédiatement en possession de son royaume. Etienne mourut dans la même année.

Henri II se fit couronner à Londres par l'archevêque de Cantorbéry, assisté de Hugues d'Amiens et de ses suffragants de Lisieux et d'Avranches. L'archevêque de Rouen avait apporté avec lui la couronne d'or léguée par Henri I à la cathédrale; le chapitre ne lui trouva pas de plus noble destination que d'en faire hommage au nouveau roi (2).

(1) Chronic. triplex et unum. (2) Ibid.

Henri II vint deux ans après à Rouen, fonda 1156.
le prieuré de Grammont, et lui donna le parc avec les prairies dont il était entouré. Il fit ensuite un échange de biens avec l'archevêque Hugues : Ce dernier lui abandonna quelques domaines situés à Gisors, et en reçut le manoir anglais de *Chelow*, moitié pour lui, et l'autre moitié pour ses chanoines.

A cette époque on construisait, en Normandie, les monastères de Sainte-Marie de Domfront, de Saint-Martin d'Aumale et de Saint-Georges de Boscherville. Après la consécration de ces monuments, Hugues alla au Mont-Saint-Michel, où il bénit l'autel relevé en l'honneur de Marie, et y déposa un fragment des vêtements de la Vierge.

A son retour, il confirma à l'abbaye de Saint- 1157.
Denis, en France, quelques donations de biens dont elle avait joui paisiblement dans son archevêché; puis il ratifia la concession faite par Jean, comte d'Eu, à l'abbaye du Tréport, des dîmes d'une terre nouvellement défrichée dans la forêt de Guerreville.

Hugues d'Amiens perdit alors son ami Pierre-le-Vénérable, dont il venait de recevoir une lettre très touchante, dans laquelle il le priait de venir le visiter et le louait de sa longue persévérance à pratiquer la vertu : « je n'ai pas oublié combien votre piété et votre doctrine ont fait d'honneur au grand

troupeau de Cluny, et combien vous avez paru au-dessus de tous les autres dans les emplois qui vous ont été confiés. » Le grand homme prie l'archevêque d'engager un de ses clercs, nommé Airald, de lui envoyer une prose qu'il lui avait promise étant à Cluny; puis, il ajoute plaisamment : « faites-moi la grâce de l'avertir ou même de le presser d'accomplir sa promesse, afin qu'on n'aille pas imputer le défaut de parole de cet Auvergnat à tous ceux de sa nation, du nombre desquels je confesse que je suis » (1).

Hugues d'Amiens, nommé légat du pape, écrivit au comte de Toulouse pour l'engager à se trouver avec lui à Valence au-devant du Saint-Père, afin de recevoir l'absolution de certaines hérésies qu'il avait adoptées (2). Alors plusieurs schismes affligeaient l'église catholique : Il y avait d'abord les manichéens qui rejetaient les sacrements, ensuite les partisans des maximes d'Abailard, de Gilbert Porée et des apostoliques. Ce fut à cette occasion que le savant archevêque de Rouen composa son livre intitulé : *Dogme de la Foi chrétienne.*

Tant de services rendus à l'église et à l'état reçurent leur récompense; le pape Adrien confirma à la cathédrale la possession des églises du Vexin, de Bourg-Achard, Sainte-Geneviève en

(1) Chron. de Cluny, liv. VI, ep. 32.

(2) Luc d'Acheri.

Brai, Clayes, Saint-Marcouf, Vaux près Meulan, et *autres arrachées des mains des laïques.*

Au mois de mai 1160, Hugues d'Amiens assista à un synode tenu à Neufmarché, par ordre du roi d'Angleterre, afin d'y reconnaître pour pape légitime Alexandre III, et refuser obéissance à l'antipape Victor. 1160.

Cependant les églises de Pontoise, de Chaumont et de Gisors étaient encore retenues par le roi de France, toujours maître du Vexin français. Hugues d'Amiens les reclama, écrivit à Suger, abbé de Saint-Denis, en le priant de lui servir d'intermédiaire auprès du monarque, pour faire opérer cette restitution. Il est à croire qu'il n'obtint d'abord que l'église de Chaumont, car il écrivit de nouveau au même abbé, au sujet de celle de Pontoise, le priant d'user de son crédit près du roi, qu'il se verrait contraint d'excommunier (1).

Le roi d'Angleterre vint presqu'aussitôt à Rouen, 1162. et fit, d'accord avec les évêques et les barons, un réglement au sujet des vicomtes et des officiers ecclésiastiques qui commettaient d'énormes exactions dans la rentrée des impôts. Rotrou, évêque d'Evreux, et Renauld, abbé de Saint-Vallery, furent chargés de parcourir la province pour remédier à ces abus. (2)

(1) Ne pro hac re penam excommunicationis incurrat (418. Martène, Th. Anecd. tom I.]

(2) Robert. de Mont. ad ann. 1162.

Nous trouvons immédiatement Henri II, à Fécamp, accompagné d'une nombreuse suite. Il y était venu pour donner une sépulture convenable à ses ancêtres Richard I et Richard II, en élevant un monument sur leurs dépouilles. Ce monastère reçut à cette occasion l'église et la forêt des Hogues. (1)

Hugues d'Amiens, qui assistait à ces cérémonies, fit rédiger en présence du roi une charte par laquelle, du consentement du chapitre de la cathédrale, il exemptait de sa juridiction épiscopale plusieurs églises de ce monastère, au nombre desquelles nous remarquons celle de Saint-Gervais de Rouen (2).

L'archevêque Hugues mourut le 11 novembre 1164; nous n'aurions pas appris par ses contemporains qu'il fut un grand évêque, que ses actes le prouveraient assez. Estimé du saint siége, il dirigea pendant quelques années les décisions de la cour de Rome, fit reconnaître le pape en Angleterre et en Normandie, et combattit l'hérésie par ses écrits. Sa mort, privant le roi de ses conseils, fut suivie de fautes qu'il aurait pu lui faire éviter.

Rotrou. 1165. Rotrou fut appelé à succéder à Hugues d'Amiens. Jamais le roi et le peuple Normand n'avaient eu plus besoin de l'intervention de l'archevêque de Rouen,

(1) Et dedit illi ecclesiæ silvam de Hogis [Rob. de Mont, 1162.]
(2) Fisc. Cart.

que dans les circonstances difficiles où allaient se trouver le pouvoir et l'église.

Ce prélat descendant de l'illustre famille de Beaumont-le-Roger, avait été archidiacre de Rouen, et occupait la chaire épiscopale d'Evreux (1), lorsqu'il fut appelé à la tête des églises de la province.

Les commencements de son administration furent marqués par divers actes de libéralité. Ayant reçu de Jean, comte de Mortain(2), qui prendra le nom de Jean Sans-Terre, l'église du Bec de Mortagne, près Fécamp, il en fit hommage à son chapitre, et permit aux chanoines de disposer des fruits de leurs prébendes, à compter du jour de leur décès, jusqu'à l'année révolue.

Rotrou était grand justicier, ce qui l'avait fait désigner pour inspecter la province, et faire cesser les exactions des gens du roi et de l'église. Il n'avait pas moins d'amour pour la science que pour ceux qui la cultivaient. Désirant que le prince s'appliquât lui-même à l'étude, il écrivit à Henri II: « Faites instruire votre fils dans les lettres, car il est incroyable tout le profit qu'il en tirera pour l'exercice du pouvoir, et combien il gagnera en prudence et en politique. Apprenez que les César et les Alexandre étaient fort lettrés, et que c'est à leur

(1) Robert. de Mont. ad ann. 1165.

(2) Devenu roi, sous le nom de Jean Sans-Terre.

savoir qu'ils ont dû les grandes entreprises et l'illustration de leurs règnes. Les rois doivent être formés à la connaissance des lois divines, car ils ne peuvent avoir de meilleur guide pour se diriger dans toutes les actions de leur vie. »

Rotrou, si supérieur à son siècle, ne tarda pas à être distingué du monarque, qui eut toujours le bon esprit de reclamer ses conseils, et l'inexplicable bizarrerie de ne jamais les suivre.

Dans ce temps-là, l'église d'Orient était menacée des plus grandes calamités. Pour venir à son secours, il y eut des réunions d'ecclésiastiques et de grands personnages dans tous les royaumes de la chrétienté.

1166. Henri II convoqua un synode au Mans; on arrêta, entre autres mesures, qu'il y aurait dans chaque ville et village un tronc, fermé de trois clefs, dans lequel chacun déposerait son offrande (1). On accordait à ceux qui se distingueraient dans ce genre de libéralités, d'être déchargés du tiers des pénitences canoniques qu'ils auraient encourues.

Ce n'était pas la seule affliction qu'eût à déplorer le christianisme. Pendant que le pape Alexandre excommuniait l'empereur Frédérick, celui-ci marchait sur Rome pour y installer l'anti-pape Paschal III. Alexandre se décida à quitter la France

(1) Gervasius monac. Cantorb. ad ann. 1166.

pour aller défendre sa capitale; comme il manquait d'argent pour faire le voyage et solder ses partisans, il s'adressa à la Normandie, qui ne fut pas sourde à son appel. Rotrou envoya un mandement à ses suffragans, leur faisant connaître que le pape s'était exposé à toutes sôrtes de périls en défendant les libertés ecclésiastiques, qu'il se trouvait accablé de dettes, de soins et d'ennuis, et obligé de s'adresser à l'église, et de lui demander quelques secours.

« Il est vrai, ajoutait l'archevêque, que le vaisseau de saint Pierre pourra gagner le port ; mais il faut, par l'aide des aumônes, contribuer au rétablissement de la paix dont le Saint-Siége est privé. On sait déjà que la méchanceté et l'avarice insatiable des Romains ont été vaincues par les sages conseils et les magnifiques largesses du souverain pontife; de sorte qu'il ne manque plus rien, à l'entière pacification des choses, que d'assister sa Sainteté de quelque somme d'argent, pour subvenir à la dépense de sa table et à la nourriture de ses officiers. »

L'Église de Normandie n'était jamais implorée en vain. La cathédrale fournit au pape une somme d'argent assez considérable.

Tel était le malheur des temps, que cet acte de piété devint le prétexte d'une guerre qui fit un grand nombre de victimes. Le roi de France

prétendit que l'argent déposé dans les troncs de la cathédrale de Tours devait lui être remis, pour le faire parvenir au pape et aux chrétiens de la Syrie, vu sa qualité de patron et de fondateur de cette Église.

Le roi d'Angleterre, de son côté, objectait qu'étant comte de Touraine, c'était à ses officiers de le recueillir. De la discussion on en vint aux menaces, et bientôt, le fougueux Henri se jeta sur les frontières de France, et brûla Chaumont, lieu d'approvisionnement des Français. Louis-le-Jeune, par représailles, entra bientôt dans le Vexin, ravagea la ville des Andelys appartenant à la cathédrale de Rouen, et causa beaucoup de dommages à ses biens.

Le pape connaissant la fâcheuse lutte dont il était la cause involontaire, écrivit à Rotrou pour le consoler sur le malheur qui venait de frapper son diocèse, le pria d'intervenir pour le rétablissement de la paix entre les deux couronnes, de corriger les fautes de ses suffragants, des doyens, des archidiacres, des abbés, des clercs et des laïques, et surtout de retrancher *les excès de ses chanoines*, particulièrement des dignitaires, s'il en découvrait de notables; enfin, de chercher par tous les moyens possibles à rentrer en possession des biens de l'Église qui auraient été aliénés, soustraits ou perdus (1).

(1) Litt. J. Sallisb. ap. Duchesne.

Cependant, l'impératrice Mathilde avait vu, dans l'élévation de son fils, combler le souhait le plus cher à son cœur; mais, fatiguée des tracasseries qu'éprouvait ce prince de la part de sa femme Éléonore, et du roi de France, elle restait à Rouen où elle consacrait au bien public ses immenses revenus de Normandie, et les trésors qu'elle tenait de l'Allemagne et de l'Italie. Un de ses premiers soins fut de faire construire dans cette ville un *pont de pierre* (1), pour réunir les deux rives du fleuve, en remplacement du pont de bois qui existait de temps immémorial entre Rouen et Saint-Sever. Elle donna des fonds considérables à certaines églises; nous en citerons seulement un, consistant en 60 acres de terre, situées dans la forêt de Lillebonne, au lieu nommé le *Petit-Bec*, dont elle fit hommage aux chanoines de Sainte-Marie-de-Briostel (2). Sur le sceau qui pend à cette charte, on remarque l'impératrice assise, vêtue des ornements impériaux, tenant un globe dans la main droite et portant la main gauche contre son cœur.

Mathilde-la-Grande, comme la nomment les Anglais, mourut à Rouen en l'année 1167. Elle y avait été gravement malade dans sa jeunesse, après la mort de l'empereur Henri V son époux. 1167.

(1) Ad pontem lapidèum super sequanam a se inchoatum multam summam pecuniæ dimisit. [Robert-du-Mont, his. Gall, XII.]

(2) LX acras terræ in forestâ de insulâ bonâ in loco qui dicitur *Parvum-Beccum*.

Croyant alors que sa fin était proche, la pieuse princesse distribua aux églises non seulement les immenses trésors de l'empire, mais encore ceux que la munificence de son père lui avait alloués sur les richesses des Anglais. Toutefois, l'abbaye du Bec fut la mieux partagée, et reçut divers objets très précieux tant par la matière que par le fini du travail. Mathilde demanda à son père la permission d'être ensevelie dans ce monastère.

Henri refusa d'abord, trouvant qu'il n'était pas digne de sa fille, impératrice auguste, qui deux fois était entrée dans Rome, capitale du monde, d'être inhumée dans un simple monastère; qu'il convenait mieux qu'elle fût placée dans la cathédrale de Rouen auprès de ses ancêtres Rollon et Guillaume-Longue-Épée (1).

La jeune impératrice ne se rendit pas à ces mondaines observations, et prétendit que son âme *serait en peine*, si on lui refusait l'accomplissement de sa volonté. « Elle savait, dit Guillaume de Jumiéges qu'il est plus salutaire, pour les âmes des défunts, que leurs corps soient ensevelis aux lieux où des prières plus fréquentes et plus pieuses sont offertes pour elles au Seigneur. »

Guillaume parlait en moine, et paraissait peu se confier aux prières du clergé de la cathédrale.

Enfin Henri I se rendit aux sollicitations de sa fille

(1) Will. Gemet. cap. 27, 28.

et lui permit d'être inhumée au Bec; mais Dieu voulut qu'elle recouvrât entièrement la santé.

Elle persista le reste de sa vie dans sa première résolution, et fut en effet inhumée dans le monastère du Bec (1).

Depuis cinq ans environ, le royaume et l'église 1168.
d'Angleterre étaient troublés par les discussions qui existaient entre Henri II et Thomas Bequet, archevêque de Cantorbery, au sujet des ordonnances connues sous le nom de *Coutumes royales*. Ces lois formaient un code dont la sagesse était incontestable; mais, comme on ne pouvait faire aucun réglement qui n'eût quelque affinité avec les intérêts cléricaux, Thomas Bequet, le prélat le plus entiché de ses prérogatives, compulsa les coutumes royales, y trouva certains articles contraires aux droits de l'église d'Angleterre, et refusa de s'y soumettre.

Henri II, qui tenait à ses réglements, insista, et vit, dans l'opposition de l'archevêque, une atteinte à l'autorité royale. L'affaire devenant de plus en plus grave, le pape désigna l'archevêque de Rouen comme arbitre. Cependant, Thomas Bequet 1164.
avait juré, à l'assemblée de Clarence, de respecter les *Coutumes royales;* mais, des hommes ardents qui l'approchaient, traitèrent sa conduite de fai-

(1) Le hasard a fait découvrir ses restes, dans le mois de décembre 1846, en nivelant le terrain sur l'emplacement de l'ancienne église de ce monastère; ils ont été transportés à Rouen et déposés provisoirement dans le palais archiépiscopal.

blesse; et son porte-croix, lui-même, saisi d'une pieuse ferveur, se permit, un jour, de lui en faire un reproche public. L'archevêque vit un avertissement du ciel dans ces réprimandes, et, croyant obéir à Dieu, prit l'immuable résolution d'entrer en lutte avec son roi.

Rotrou arrivait alors en Angleterre pour remplir sa mission; jugeant que tout accord était impossible, il revint promptement en Normandie.

Henri II avait envoyé des ambassadeurs à Rome pour demander la déposition de Thomas Bequet. Ces ambassadeurs, passant par l'Allemagne, commirent la faute énorme de reconnaître, au nom de leur souverain, l'anti-pape Pascal qui venait d'être élu.

Cette démarche, de la plus haute inconvenance, n'était pas de nature à ramener le vrai pape dans les intérêts de Henri II; aussi ce prince la fit-il désavouer par l'archevêque de Rouen, qui écrivit la lettre suivante au cardinal de Sainte Nérie et Achillée.

1169. « Nous vous donnons notre parole, au nom du roi d'Angleterre, qu'il n'a jamais eu l'intention de suivre le parti des schismatiques; nous avons, au contraire, la certitude que bien qu'il ait été sollicité par les Allemands pendant trois jours, il n'a rien voulu leur accorder de contraire à la fidélité qu'il doit à sa Sainteté; aussi, nous n'avons pas

craint de conseiller à sa Majesté de se purger au plutôt de cette calomnie. Nous nous sommes trouvés à Rouen lorsque les ambassadeurs de l'empereur y étaient, mais nous ne les avons point vus, nous avons seulement entendu parler d'eux. »

Pour comprendre ceci, il est bon de savoir que l'empereur Frédérick était en guerre ouverte avec le pape; que ce prince, auteur du schisme, avait envoyé des agents à Rouen pour attirer le roi d'Angleterre à son parti; et que ces agents paraissent avoir gagné, à l'insu du roi, les ambassadeurs que ce dernier envoyait en Italie pour négocier avec le Saint-Père. Il est évident que les messagers de Henri II avaient agi contre sa volonté, puisqu'ils furent désavoués par lui dans la lettre de l'archevêque Rotrou.

Il serait difficile de se rendre compte comment, après leur démarche hasardée en Allemagne, les ambassadeurs du roi d'Angleterre osèrent se présenter devant le pape. Ils avaient voulu, probablement, agir par intimidation; mais le Saint-Père, loin de montrer de la faiblesse, refusa de communiquer avec eux et lança un bref confirmant les actes de l'archevêque de Cantorbery, et lui transmettant la qualité de légat en Angleterre. Ce point décisif obtenu, Thomas Bequet annula les *Coutumes royales*, défendit aux évêques de les reconnaître, et quitta le royaume en menaçant le roi d'excommunication.

Henri II était à Chinon lorsqu'il connut ce résultat si blessant pour sa personne et son autorité. On dit qu'il s'écria, dans un accès de désespoir, « *qu'il regarderait comme traîtres ceux qui ne le délivreraient pas de la persécution d'un seul homme.* » Paroles imprudentes prononçées devant un grand nombre de personnes. On sut mauvais gré à l'archevêque de Rouen, présent à cette scène, de ne les avoir pas blâmées (1) Telle est l'opinion de Jean de Salisbury, qui ne tient peut-être pas assez compte de la vive indignation du roi et de l'imprudence qu'il y aurait eu de le reprendre avec trop de sévérité.

Cependant Henri II, rendu à lui-même, comprit le danger de sa position, et craignit réellement que Thomas Bequet ne mît à exécution l'anathême dont il l'avait menacé; il consulta les prélats, et ceux-ci, d'un commun accord, dépêchèrent l'archevêque Rotrou pour signifier à Thomas Bequet l'appel du roi d'Angleterre. Le pape envoya deux légats, Guillaume de Pavie et Othon de Brême, pour négocier la réconciliation. Contre l'attente générale, ces deux légats donnèrent gain de cause au prince, et blâmèrent la conduite violente de l'archevêque de Cantorbéry.

Celui-ci cria aussitôt à la corruption, et dit que les légats s'étaient vendus au roi. Le pape, indécis,

(1) Joh.Salisb. epist. 159.

expédia d'autres envoyés qui ne réussirent pas mieux que les premiers. On se réunit à Caen, à Rouen, et l'on se sépara sans avoir rien conclu, tant les esprits montrèrent d'obstination et d'aigreur. Cependant Rotrou, brûlant du désir de rétablir la paix, proposa de nouvelles conférences, et fit admettre par le roi, dans les coutumes royales, certaines modifications qui permirent à Thomas de rentrer à la tête de son Eglise.

Pendant qu'il séjournait en France, Thomas Bequet avait excommunié les évêques d'Angleterre qui ne partageaient pas ses préventions contre *les coutumes royales*; à son retour, les officiers du roi le pressèrent d'absoudre ces évêques. Le prélat hautain différait sous divers prétextes et exigeait de nouvelles concessions; delà des querelles incessantes et de violentes réclamations qui arrivaient journellement au conseil du prince.

Henri, qui se croyait quitte des tracasseries de 1170.
l'archevêque, était douloureusement affecté de voir que rien ne finissait, et que les prétentions de Thomas n'avaient plus de bornes. Il témoigne à ses amis la douleur qu'il en éprouve, explique les concessions qu'il a faites, et combien l'archevêque jette de tribulations dans sa vie, de désordres dans ses états. L'amertume de ces plaintes fut l'arrêt de mort de l'archevêque de Cantorbéry. Quatre gentilshommes l'assassinèrent dans sa cathédrale au

moment où il se disposait à chanter les vêpres avec ses moines (1).

Ce meurtre eut du retentissement dans toute la chrétienté. Henri II ne l'avait pas ordonné; il pouvait néanmoins lui être imputé par suite de ses plaintes indiscrètes. Il le comprit, et, pour prévenir le mauvais effet d'une pareille accusation, il convoqua les évêques d'Angleterre et de Normandie, et fit rédiger, par celui de Lisieux, une lettre synodale pour démontrer son innocence. Rotrou fut chargé de la porter à Rome en compagnie des évêques de Worcester et d'Evreux, de l'abbé du Valasse et du seigneur du Neubourg.

A leur arrivée à Sens, ces députés apprirent que l'archevêque de cette ville avait déjà reçu des lettres du pape qui engageaient Rotrou à mettre le royaume d'Angleterre en interdit. Rotrou s'y refusa, disant que le roi n'était pas coupable, et que les censures étaient impolitiques et par trop rigoureuses. L'archevêque de Sens, moins tolérant, prononça l'excommunication.

Le pape ayant appris à Tusculum le refus de Rotrou, manda immédiatement à l'archevêque de Tours et à ses suffragants qu'il confirmait la sentence d'interdit lancée sur l'Angleterre, et blâma la conduite de l'archevêque de Rouen qui avait refusé

(1) Baronius, ad ann. 1170, N. 46.

d'exécuter ses ordres (1). Rotrou se dirigeait en toute hâte sur Rome pour tenir tête à l'orage ; mais l'état de sa santé ne lui permit pas de franchir les Alpes. Ses compagnons seuls continuant sa mission, eurent peine à obtenir audience du pape, et ne parvinrent à se faire entendre qu'après avoir assuré que le roi d'Angleterre était innocent du meurtre de l'archevêque, et s'en rapportait au jugement du Saint-Siége. Le pape désigna les cardinaux Théodore et Albert pour instruire cette affaire; ce fut à Avranches que l'on convoqua les évêques qui durent l'approfondir, et devant lesquels Henri II fut sommé de comparaître.

C'était blessant pour le roi de se justifier ainsi 1172.
d'un meurtre qu'il n'avait pas commis. Il fit d'abord quelques difficultés; mais Rotrou lui ayant fait envisager qu'il y allait de sa propre tranquillité et de celle de son royaume, il consentit à tout ce qui lui fut demandé. On plaça des caisses de reliques dans le chœur de l'église d'Avranches, et Henri jura, sur elles et sur les saints évangiles, qu'il était innocent du meurtre de Thomas Bequet, qu'il n'avait à se reprocher que certaines paroles violentes qui avaient peut-être été la cause de sa mort.

Il ajouta à ce serment les conditions suivantes qui n'étaient pas sans prix pour la cour de Rome :

(1) Mart. Thes. anec., t. I, p. 569.

Qu'il reconnaissait le pape Alexandre comme chef supérieur de l'Eglise;

Qu'il n'empêcherait pas l'appel de ses sujets auprès du Saint-Siége;

Qu'il ferait le voyage de la Terre-Sainte, et combattrait, en Espagne, contre les Sarrasins;

Qu'il fournirait l'argent suffisant aux frères du Temple pour envoyer deux cents guerriers à Jérusalem;

Qu'il ferait rentrer de l'exil les clercs et les laïques du parti de l'archevêque Thomas;

Enfin, qu'il rendrait les biens de l'Eglise de Cantorbéry.

Henri II fit jurer à son fils de maintenir l'exécution de ces articles, rappelés dans un acte sur lequel furent apposés le sceau du roi et celui des cardinaux. On adressa au pape copie de cette pièce, dont le contenu fut publié dans toutes les églises de l'Angleterre et de la Normandie (1).

Ainsi fut terminée, par la persistance de Rotrou, cette malheureuse affaire diversement envisagée jusqu'à nos jours; car, si d'un côté le roi tint beaucoup trop à certaines coutumes qui empiétaient sur les priviléges de l'Eglise, de l'autre, l'archevêque se montra vindicatif et dur en refusant toute concession à l'autorité royale.

1172. Henri II survécut, humilié des pénitences et

(1) Normanniæ synodi provinciales, p. 85.

des serments qu'on avait exigés de lui; il eut même la douleur de voir canoniser à Rome ce prélat qui avait jeté tant d'amertume dans sa vie. Comme le merveilleux a toujours le privilége de séduire les imaginations, on prétendit qu'il s'opérait des miracles sur le tombeau de l'archevêque; la foule y accourut, et on éleva des églises à Saint-Thomas-de-Cantorbéry; l'Angleterre et la Normandie s'en couvrirent. Henri II lui-même, contraint politiquement de céder à l'opinion générale, fit construire sur le Mont-aux-Malades de Rouen une chapelle qu'il plaça sous l'invocation du nouveau saint, et accorda au prieuré dont elle dépendait une foire dont le revenu fut attribué aux lépreux de cette maison (1).

La France, elle aussi, imita l'exemple de l'Angleterre et de la Normandie. Le roi Louis-le-Jeune, craignant peu de déplaire à son voisin, fit élever à Paris l'église qui a toujours porté le nom de Saint-Thomas-du-Louvre.

Enfin, tous pensèrent être sauvés par les mérites du martyre de saint Thomas. Cette croyance passa pourtant de mode comme toutes les fougues irréfléchies de l'esprit humain, et dut naturellement cesser à la mort du roi d'Angleterre.

Henri II ayant retrouvé une espèce de calme après tant de troubles et d'agitations, en profita

(1) Bened. Petroburg ad. an. 1176.

pour faire couronner son fils par l'archevêque de Rouen, assisté de Gilles d'Évreux et de Roger de Worcester.

La nouvelle dignité du jeune prince fait bientôt naître en son âme d'ambitieuses idées qu'il brûle de satisfaire à tout prix. Il demande à son père la cession de la Normandie; sur le refus qu'il en éprouve, il lève l'étendard de la révolte, entraîne sa mère Éléonore et ses deux frères qui lui amènent un grand nombre de partisans.

Henri II fit bonne contenance, renforça son armée de troupes étrangères, fit appel à toutes les sympathies, au pape Alexandre lui-même, qu'il conjura *de défendre l'Angleterre, comme patrimoine de saint Pierre et fief relevant du siége apostolique* (1)

Il y avait loin de cette soumission aux résistances précédemment apportées aux prétentions de l'archevêque de Cantorbéry; telle est la nature de l'esprit humain, qu'un faux point d'honneur fait souvent jeter dans des entreprises les plus hasardeuses, et qu'une disposition contraire, tenant de la fatigue et d'illusions détruites, ramène à des concessions qui compromettent presque toujours ses intérêts et sa propre dignité.

Le pape repondit et permit à l'archevêque de Rouen d'excommunier les ennemis du roi d'Angle-

(1) Petrus Bles. Ep. 136.

terre. Avant de lancer les foudres de l'Eglise, Rotrou écrivit au jeune Henri pour le ramener à de meilleurs sentiments; il lui exposa que son alliance avec Louis-le-Jeune était contraire au bien du royaume; qu'il ruinait la Normandie, l'énervait, et accomplissait ainsi le plus ardent désir des Français; qu'il prenait les armes, non contre des barbares et des étrangers, mais contre ses propres sujets, se rendant coupable de tyrannie et de parricide et méritant d'être privé de la succession paternelle.

« Plût à Dieu, ajoutait-il, que la mort, que vous 1173.
me contraignez de souhaiter, m'eût retiré de ce monde avant que je vous aie vu persécuter votre patrie et votre père, devenir ami de vos ennemis (1), ennemi de vos amis. Je vous apprends, du reste, que la ville des Andelys est l'unique soutien de ma vie et la seule terre qui fournisse à mon entretien; je la confie à votre sauvegarde et à votre protection, et si vous l'exposez à la fureur des voleurs et des incendiaires, vous m'ôterez le moyen de vivre, vous qui me donnez envie de mourir (2). »

L'Archevêque de Rouen engage en même temps Éléonore, cette épouse coupable qui s'était réunie aux adversaires de son époux, à donner de sages conseils à son fils, et finit par la menacer des censures de l'Église si elle ne rentre pas dans le devoir.

(1) Des Français.

(2) Baronius ad. ann. 1173.

Pierre de Blois, archidiacre de Bath et secrétaire de Henri II, écrivit des lettres touchantes qui ne produisirent aucun effet sur le cœur des révoltés. Alors Richard, nouvel archevêque de Cantorbéry, muni de pleins pouvoirs du pape, lança, de Caen, l'anathême contre les ennemis du roi.

A cette époque, Henri II avait envoyé Rotrou pour traiter de la paix avec la France. L'irritation de Louis-le-Jeune était telle, qu'il ne voulut rien entendre; Rotrou manda à son souverain de pourvoir sans retard à la défense des places les plus exposées aux coups des Français, et recommanda à Guillaume, archevêque de Sens, principal conseiller du roi Louis, le temporel de l'Église de Rouen et particulièrement la ville des Andelys qui allait se trouver sur le passage des deux armées. « Rappelez-vous, lui dit-il, vous qui tenez dans vos mains le cœur du roi, que nous sommes membres d'un même corps, et que vous devez faire tous vos efforts pour empêcher sa majesté de faire la guerre aux Églises dont il est le tuteur et le patron; et puisque l'état de la France dépend aujourd'hui de la sagesse de vos conseils, *préservez les peuples*, et sachez que ceux que nous admettons à notre table, ne vivent que de notre revenu des Andelys. Si vous voulez conserver notre vie, ménagez la terre qui fournit de quoi l'entretenir (1).

1) Petrus Bles. Epis. 28.

Le bruit de ces guerres se répandit au loin; les moines de la Charité, pensant aux malheurs dont l'archevêque de Rouen était menacé, lui offrirent un asile dans leur monastère. Rotrou les remercia et leur répondit qu'il ne croirait pas être un vrai pasteur, s'il abandonnait son troupeau au moment du danger; réponse noble et généreuse, qu'il terminait en ces termes: « si nous ne pouvons faire la paix, nous en ferons du moins les propositions, nous nous acquitterons du devoir d'un évêque, nous nous affligerons avec les vivants, nous mourrons avec les mourants. Plut à Dieu, qu'en prenant part à tous les maux publics, nous puissions y remédier par l'effusion de notre sang, et qu'il n'y eût qu'à donner notre vie pour arrêter le cours de ces calamités. »

Henri II ne pouvait douter des sentiments du clergé dans une conjecture si périlleuse; pour donner aux prélats un nouveau gage de ses sentiments religieux, et attirer la faveur du ciel sur ses armes, il sacrifia aux idées de l'époque en faisant un pélerinage au tombeau de Saint-Thomas de Cantorbéry.

On apprend dans le même temps que les Français sont entrés en Normandie, et font le siége de Verneuil. Henri II passe la mer, arrive à Rouen, accompagné de l'archevêque Rotrou, et va se placer à la tête de l'armée Normande. Le siége de

Verneuil est levé, l'ennemi repoussé, et ce commencement de succès, regardé comme de bon augure pour le reste de la campagne, est généralement attribué au pélerinage du roi près du tombeau de Saint-Thomas.

1174. On était dans l'énivrement de ce succès, lorsqu'on sut que le feu avait pris à Rouen, le jeudi-saint, au moment où l'évêque d'Evreux Gilles consacrait le saint-crême en l'absence de Rotrou. L'incendie avait dévoré quatorze paroisses et presque toutes les maisons de la ville (1); la cathédrale dut à son isolement d'être encore une fois épargnée.

Il semblerait que ce malheur eût remonté le moral de l'armée ennemie, car elle fut bientôt sous les murs de Rouen; maisce qui paraissait devoir lui être favorable, tourna au contraire à sa confusion. Les Rouennais, aigris par tant d'infortunes privées, et n'ayant plus à craindre le pillage et la destruction de leur ville, se firent un point d'honneur d'en défendre au moins les murailles. C'était à qui ferait les plus grands efforts de courage et d'abnégation; dans ce pressant danger, commun aux ecclésiastiques et aux bourgeois, la cathédrale offrit au roi un calice d'or pesant 17 marcs, et le reste de la table, de même métal, dont il avait déjà reçu la moitié lorsqu'il n'était que duc de Normandie. Elle y ajouta deux plats d'argent, de huit marcs, que Robert de

(1) Radulf de Dicet. Imag. his. p. 571.

Neubourg avait légués à l'église, et une autre pièce d'argenterie valant quarante livres angevines (1).

Enfin l'obstination des Rouennais ayant triomphé de la valeur de l'ennemi, le roi de France abandonna le siége, et la paix fut conclue à la suite de plusieurs conférences qui eurent lieu entre les archevêques de Rouen et de Sens. Le jeune Henri demanda pardon à son père, et lui fit des soumissions par un acte authentique, dont l'archevêque Rotrou se rendit garant auprès de Henri II (2).

Dans les années de calme qui survinrent, les bourgeois de Rouen rétablirent leurs maisons; le roi y contribua de ses trésors, le clergé recueillit les malheureux que le fléau avait réduits aux plus dures nécessités.

Le chapitre acquit l'emplacement de plusieurs 1178.
maisons incendiées; nous citerons entre autres, celle de *Ibold*, rue Grand-Pont, qu'il fit réédifier de fond en comble.

Rotrou se rendit avec le roi d'Angleterre au monastère du Bec, pour en consacrer la nouvelle église (3). Il revint ensuite à Rouen, où, assisté des évêques d'Évreux et de Séez, il transféra le

(1) Chronicon triplex et unum, ad ann. 1174. [Fait rapporté dans l'année 1149 de cette chronique.]

(2) Roger de Hov. ad ann. 1174.—Radulf. de Dicet, ad ann. 1174.

(3) Benedict Petroburg, 1178.

corps de saint Romain de son ancienne châsse dans une nouvelle, enrichie d'or et de pierreries(1); la première avait été dépouillée des précieux ornements qui la couvraient pour la nourriture des pauvres. On redigea, au sujet de cette translation, un acte qui fut revêtu du sceau de Rotrou, de son chapitre et des évêques Arnulfe de Lisieux et Froger de Séez (2).

Le calme dura peu, et l'archevêque de Rouen n'eut pas longtemps à s'applaudir de la réconciliation qu'il avait opérée; car à la suite d'un nouveau partage fait par le roi entre ses enfants, Henri, son aîné, leva encore une fois l'étendard de la révolte, et s'entoura d'une foule d'hommes prêts à servir ses projets de rebellion. Comme il manquait d'argent pour entretenir ses partisans, il pilla plusieurs églises, enleva les richesses de la châsse de saint Amateur, déposée dans celle de Sainte-Marie-du-Roch, et alla se renfermer dans
1183. le chateau de Martel, en Limousin(3). Il y concertait les plus hardis projets contre l'autorité paternelle, lorsqu'il fut atteint d'une violente maladie, qui, dès le début, ne laissa aucun espoir de guérison.

Reconnaissant la gravité de son mal, et déplo-

(1) Acte rappelé aux Reg. Cap. 16 et 29 juin 1637.

(2) Ex archivo cathedralis ecclesiæ.

(3) Rog. de Hoved. ad ann. 1183.

rant ses fautes passées, comme avaient l'habitude de le faire tous ces princes fougueux aux époques de grandes crises et de maladies, il reclama le pardon de son père, fit appeler l'évêque de Bordeaux, puis couvert d'un cilice, et la corde au cou, lui dit, devant plusieurs évêques: « je me livre à vous par cette corde, afin que Dieu qui a pardonné au bon larron daigne avoir pitié de mon âme. »

Il donna sa croix à l'église de Jérusalem, et demanda que son corps fut transporté à Rouen. Les évêques voulurent l'en dissuaduer, en objectant la longueur et la difficulté des chemins; il persista dans sa résolution et mourut. Ses entrailles furent déposées dans l'église de Martel. Lorsque son corps passa dans la ville du Mans, les bourgeois se soulevèrent, s'en saisirent, et l'inhumèrent dans l'église de Saint-Julien.

Lorsque l'archevêque et le chapitre apprirent ce qui venait de se passer, ils allèrent se plaindre au roi qui ordonna de faire revenir à Rouen le corps de son fils. Les chanoines déléguèrent au Mans Robert de Neubourg, doyen du chapitre, et l'archidiacre Yves. Le corps de Henri fut apporté dans la cathédrale de Rouen et inhumé au côté gauche de la chapelle de la Vierge, en présence de Rotrou, de l'archevêque de Cantorbery, et de plusieurs évêques et abbés de la province.

Henri II perdait dans le même temps son autre

fils, Geoffroy duc de Bretagne. Ces deux morts arrivées si subitement et à des distances si voisines, avaient été annoncées, disent les contemporains, par de sinistres présages. La saine raison ne permettrait peut-être pas de s'arrêter à des contes fabuleux qui ne sont, presque toujours, que le fruit d'imaginations impressionnables ou égarées; mais si l'on remarque que ces croyances appartiennent à l'histoire, qu'elles caractérisent une époque, une race, une longue période de l'existence humaine, on ne sera pas surpris que nous nous croyions dans l'obligation de les raconter.

Lambert, abbé de Saint-Germain-en-Flaix, avait un serviteur nommé Gautier qui entendit, pendant son sommeil, une voix céleste lui répétant par trois fois : « Vas et dis à Henri roi d'Angleterre : *efface*, *efface*; et déclare-lui que s'il ne le fait, ses enfants et lui mourront. » A quoi Gautier répondit : mais que suis-je donc, moi, pour être chargé d'une pareille mission? La voix continuant, ajouta : Vas trouver Rotrou, archevêque de Rouen, et son chapelain; ils ôteront les ronces et les épines de ton chemin, et, si tu ne te presses, tu mourras toi-même. »

1183. Cet avertissement fit une telle impression sur l'esprit du bon serviteur, qu'il se rendit, en toute hâte, à Rouen, auprès de l'archevêque Rotrou. Celui-ci, tout cassé de vieillesse, et regardant Gau-

tier comme un insensé, n'eut aucun égard à ses révélations et le renvoya devant l'abbé de Flaix.

Ce bon abbé, qui avait une grande confiance aux visions de son serviteur, le présenta lui-même à Henri II. Ce prince ne fit aucun cas de pareils pronostics qui ne tardèrent pourtant pas à se vérifier par la perte de ses deux fils (1).

Le malheureux roi, pour apaiser Dieu qui frappait avec tant de sévérité sur la tête des siens, fonda le prieuré de Saint-Julien, à Notre-Dame-de-Quevilly, pour les filles *nobles, lépreuses*. Ce qui a fait faire cette réflexion plus plaisante que juste : que c'était la première fois qu'on avait vu obliger les gens à faire preuve de noblesse pour entrer à l'hôpital. Henri II donna à cette maison un manoir construit dans son parc et deux cents livres de rente à prendre sur la vicomté de Rouen (2). Puis il concéda trente acres de terre de ce même parc aux *bons hommes* du monastère de Grammont.

Rotrou mourut presque en même temps que les fils du roi. La chronique de la cathédrale ne fait aucune mention du lieu de sa sépulture. Il est probable qu'il fut inhumé dans son église à côté de ses pieux prédécesseurs. 1183.

Gautier succéda à Rotrou, en qualité d'archevêque de Rouen, et fut surnommé le magnifique, Gautier-le-Magnifique. 1184.

(1) Roger de Hoved. ad annum 1183. [ap. Baron. n. 4]

(2) Clausum meum domorum mearum de Kevilly, ubi mansionem meam construxi. [Rot. Scacc. Norm., t I. Obs. pag. 147.]

à cause des grandes choses qu'il entreprit durant son pontificat (1). Il naquit en Angleterre d'une famille occupant de grandes charges à la cour; d'aumônier du roi, il devint garde des sceaux (2), et fut chargé de différentes missions en France et auprès du comte de Flandre. C'est lui qui avait préparé l'entrevue de Gisors entre les rois de France et d'Angleterre, ce qui lui valut d'être nommé chanoine de Lincoln et archidiacre d'Oxford.

A cette époque, l'évêché de Lincoln n'était pas canoniquement occupé; car un enfant, nommé Geoffroy, fils naturel de Henri II, en touchait les riches revenus, sous le titre d'évêque. Cet état de choses semblait devoir tellement se prolonger, qu'un frère convers du monastère de *Thame*, aux prédictions duquel le peuple avait une entière confiance, annonça que ce siége resterait toujours vacant.

Henri II comprenant la nécessité de réformer cet abus, engagea les chanoines à élire un évêque. Leur choix se porta sur Gautier-le-Magnifique; mais le peuple qui avait confiance à la voix du pro-
1183. phête de *Thame*, se mutina, ne voulut pas recevoir Gautier, prétendant qu'il n'avait pas la grace d'en haut, et qu'il était un faux pasteur envoyé par le diable. Ce ne fut qu'après avoir parlementé avec la

(1) Petrus Bles., epist. 124, ad Valterium
(2) Radulph. de Dicet. Decan. Lond.

foule, et lui avoir démontré l'absurdité de sa conduite, qu'il put prendre possession de son diocèse.

La mort de Rotrou laissant inoccupé le siége archiépiscopal de Rouen, le Chapitre y pourvut, en y appelant son doyen Robert de Neubourg. Le roi désignait, dans le même temps, l'évêque de Lincoln pour ce poste éminent.

Le Chapitre, persistant dans son élection, apprit que ses revenus étaient saisis; acte de sévérité qui a fait dire que le droit de régale était exercé dès cette époque, sans faire attention que le roi commettait un acte arbitraire qui ne passa pas sans réclamations.

Enfin, on sortit, comme toujours, de ce mauvais pas par des concessions réciproques. Le chapitre ayant demandé au roi s'il nommait l'archevêque Gautier en vertu de son pouvoir royal, ou s'il ne témoignait qu'un désir, Henri II répondit : je veux et je prie qu'il en soit ainsi. *Volo et precor ut ita fiat.* A ce mot *prière*, le chapitre applaudit, ratifia le choix du prince, et Gautier fut élu (1).

Les évêques de ce temps nous apparaissent plutôt comme de grands administrateurs que comme des personnages voués seulement aux devoirs de leur état; aussi ne trouvons-nous pas extraordinaire que ce prélat ait quitté le riche évêché de Lincoln pour l'archevêché de Rouen, dont la juridiction, plus

(1) Gall. Christ. Inst. t. II, col. 27.

étendue, formait une espèce de gouvernement de la province. Le roi pouvait utiliser, au besoin, les talents de Gautier, puisque le pouvoir royal s'exerçait alors par l'intermédiaire des évêques. Nous ne sommes donc pas d'accord avec l'historien aux mœurs plus religieuses que politiques (1), qui, du fond de son cloître, taxait Gautier d'ambition, pour avoir échangé le siége de Lincoln contre l'archevêché de Rouen.

On eut néanmoins besoin du consentement de Rome. Le chapitre rédigea une supplique qu'il fit porter au pape Lucius par Humbert, archidiacre d'Evreux, et Elie, chanoine de Rouen. Ces envoyés trouvèrent Sa Sainteté à Véronne, et en obtinrent un bref par lequel le Saint-Père ratifiait le choix du chapitre et du roi. Un diacre de l'Eglise de Rome, nommé Ubaldus, fut envoyé à Rouen, pour remettre lui-même le *pallium* à l'archevêque (2).

1185. Les premiers soins de Gautier furent consacrés à la réforme des établissements religieux; ce furent surtout ceux de filles qui lui présentèrent le plus d'abus à corriger. Il en fit part au Saint-Père, et nous voyons, par la réponse qu'il en reçut, que la plupart des religieuses s'affranchissaient de la règle et se distinguaient peu des femmes du monde dont

(1) Guill. Neubrig. liv. III, cap 8.

(2) Rog. de Hoved., p. 630.

elles avaient adopté les habitudes, et jusqu'aux vêtements d'un prix très élevé.

A cette époque Héraclius, patriarche de Jérusalem, était venu en Europe pour intéresser sur le sort des chrétiens de l'Orient. Après avoir traversé la France, il vint en Normandie et conféra avec Henri II. Le roi l'emmena à Londres, où se tint le fameux concile dans lequel il fut arrêté que l'on prendrait encore une fois la croix. L'archevêque de Rouen fut du nombre des prélats qui prirent l'engagement de se joindre à l'expédition.

On s'occupait des préparatifs de ce voyage, lors- 1187.
que de nouveaux conflits s'élevèrent entre Henri II et Philippe-Auguste. Gautier fut chargé de négocier la paix entre les deux princes, et ne put réussir. La guerre promenant ses ravages sur la France et la Normandie, l'expédition de la Terre-Sainte avorta, et la ville de Jérusalem prise par le sultan Saladin.

Cette nouvelle jeta la consternation parmi les chrétiens qui avaient déjà fait tant de sacrifices pour dégager le tombeau du Christ. L'archevêque de Tyr, aux mœurs évangéliques, vint augmenter ces douleurs, en racontant les cruautés exercées par les Sarrasins. Il engagea les rois de France et d'Angleterre à prendre la croix, grand exemple qui devait, selon lui, entraîner toute la population guerrière des états chrétiens. Comme il fallait

d'abord rétablir la concorde entre les deux souverains, l'archevêque de Tyr, en même temps nonce du pape, leur ménagea une entrevue aux environs de Gisors; la paix fut faite, le voyage arrêté; on pourvut à tout, et l'on convint que, pour se reconnaître, les Anglais porteraient une croix rouge sur leurs vêtements, les Français une croix blanche, et que celle des Flamands serait de couleur verte.

Divers prodiges furent alors remarqués dans le ciel. On cita surtout une croix lumineuse composée de plusieurs étoiles qui jetait des feux en plein jour, comme au milieu de l'obscurité la plus profonde.

Plusieurs évêques avaient fait vœu de se joindre à l'expédition; l'archevêque de Rouen se voyait à leur tête. On s'occupa d'abord de la question de finances, question d'un haut intérêt pour le succès de l'entreprise. Un appel fut fait au zèle des fidèles; les fonds n'arrivant pas comme on le désirait, on frappa toutes les propriétés de ceux qui ne se croisaient pas, de l'impôt du dixième sur leurs meubles et leurs revenus; les biens de l'Église furent taxés comme ceux des laïques. C'était un sacrifice énorme qui tendait à jeter une grande perturbation dans les finances de la France et de l'Angleterre, puisque tout l'or en était emporté sans chances de retour, ou de valeurs équivalentes. Le clergé fut le premier à se plaindre, et le savant

Pierre de Blois écrivit plusieurs lettres (1) à Jean, doyen de Rouen, neveu de Gautier, et à Henri de Dreux, évêque d'Orléans, pour les engager à faire des représentations : le premier, au roi d'Angleterre, le second, au roi de France.

Nonobstant cette opposition, la dîme qu'on appela *Saladine*, n'en continua pas moins à être perçue. Les églises restèrent sans argent pour leur entretien; les pauvres, manquant du nécessaire, tombèrent de besoin, par milliers, devant l'or entassé pour cette inutile expédition. Ce fut au sujet de cet impôt, que l'on fonda à Rouen le bureau des décimes qui a subsisté jusqu'à la fin du siècle dernier.

Tout s'apprêtait pour le voyage d'outre-mer, le Chapitre fournissait son contingent, et la France et l'Angleterre se couvraient d'hommes portant des croix de diverses couleurs; mais comme, dans ce temps de grande féodalité, on vivait au jour le jour; comme l'événement du lendemain, soumis au caprice de mille personnages de mœurs et de caractères divers, n'était jamais prévu, le voyage de la Terre-Sainte fut remis en question par un fait grave qui vint encore une fois déranger tous les projets. Richard, fils de Henri II, ayant attaqué inopinément le comte de Toulouse, celui-ci, vassal du roi de France, réclama le secours de Philippe-Auguste

(1) Petrus Bles., epist. 121. [Hist. rer. Gall. t. XX]

son suzerain. Ce roi n'étant pas fâché d'essayer ses armes contre les Anglais, se jeta sur le Vexin normand dont il convoitait depuis longtemps la possession.

1189. Le pape instruit de cette prise d'armes qui renversait tous ses projets, envoya subitement un légat, qui, à force d'instances, fit consentir les deux rois à prendre pour arbitres les archevêques de Reims et de Bourges, du côté de la France; et ceux de Rouen et de Cantorbéry, du côté de l'Angleterre. Henri II ne voulut d'abord faire aucun sacrifice et se décida ensuite dans l'intérêt de son peuple et de l'expédition. Peut-être, de sinistres préoccupations assiégeaient-elles déjà son esprit, et comprenait-il le peu d'intérêt de ces querelles dont l'approche de la tombe fait ordinairement reconnaître la futilité. Malheureusement pour l'Angleterre et la Normandie, il mourut le 6 juillet 1189, peu de mois après cette réconciliation. Ses restes furent inhumés dans l'abbaye de Fontevrault.

Les règnes de Henri I et de Henri II font époque dans l'histoire des progrès de l'esprit humain. En effet, aucune illustration n'a fait défaut à cet âge glorieux de nos annales anglo-normandes. Henri I avait coutume de dire qu'un roi sans lettres était un âne couronné. Henri II pensait à ce sujet comme son aieul, encourageait les sciences et les arts en appelant aux plus hautes fonctions les hommes qui s'étaient distingués par leur mérite et leur savoir.

Cet appas donné à l'étude en avait répandu le goût dans les pays soumis à leur domination; et quand la France manquait d'écrivains, la Normandie offrait de nombreux trouvères et des poètes latins à la tête desquels nous placerons Serlon; puis des historiens renommés, tels que: Orderic Vital, Guillaume de Poitiers, Robert du Mont-Saint-Michel et Guillaume de Jumiéges. Nous ajouterons une infinité d'autres chroniqueurs enfermés dans les cloîtres de Saint-Wandrille, de Fécamp, du Bec, de Saint-Étienne de Caen, de la Trinité-du-Mont, de Notre-Dame, et du prieuré de Saint-Lô de Rouen. L'Angleterre, elle aussi, fournissait des matériaux pour son histoire dans les chroniques du moine de Durham, des prieurs Jean et Richard, de l'abbé d'Airald, de Jean Brompton, de Benoît de Petersboroug, de Roger de Hoveden, du moine Gervais de Cantorbéry, de Raoul de Dicet, doyen de Londres, et de Thomas Stubs.

On s'occupait alors dans les cloîtres de l'instruction des moines d'une manière toute spéciale; dès le temps de Guillaume-le-Conquérant, l'abbé d'Ouche formait les jeunes gens à écrire, fabriquait lui-même des écritoires pour les enfants et les ignorants, préparait des tablettes cirées, et remettait à chacun sa tâche (1). Le parchemin, fort cher alors, n'était pas employé par les commençants, et ne

(1) Orderic Vital, livre III p. 88.

servait qu'aux hommes faits, pour la transcription des ouvrages qu'ils avaient revus et corrigés sur leurs tablettes. Cet abbé avait formé des élèves qui copièrent les sept premiers livres de l'ancien testament, Ézéchiel, le Décalogue, la troisième partie des Livres moraux, les Paralipomènes, les Livres de Salomon, les ouvrages du pape Grégoire, les Traités de saint Jérôme, d'Augustin, d'Ambroise, d'Isodaure, d'Eusèbe et d'Oroze. Il avait donné lui-même l'exemple du travail en transcrivant de sa propre main, pour son monastère, le Collecte, le Graduel et l'Antiphonier. Ainsi nous sont parvenues les œuvres immortelles de l'antiquité, qui auraient péri, faute de ces hommes de science, dans le grand naufrage des arts et de la civilisation.

Les études philosophiques étaient principalement en honneur en Normandie. l'évêque de Bayeux, Odon, avait envoyé de nombreux clercs à Liége se former dans les écoles très renommées de cette ville. Parmi ceux qui s'y distinguèrent, on remarquait Thomas, archevêque d'Yorck, son frère Samson, évêque de Worcester, Guillaume de Ros, abbé de Fécamp, Turstein de Gelaston et beaucoup d'autres qui ont rendu de grands services à l'Église, et aux peuples qu'ils ont nourris de leur science et de leur doctrine.

Cette activité de l'esprit qui régnait dans les cloîtres, produisit des maîtres habiles pour les écoles

des villes qui en ressentirent les premiers bienfaits. Celles de Rouen, dirigées par le chancelier de la cathédrale, étaient tellement fréquentées qu'on fut obligé d'en créer de nouvelles dans plusieurs quartiers de la cité.

Les monuments religieux de cette époque qui ne ressemble à aucune autre, prouvent que les arts n'étaient pas moins en honneur que les sciences et les lettres : l'orfèvrerie, la gravure, la sculpture sur bois et sur ivoire, la ciselure des métaux, la taille des pierres précieuses; tous ces arts étaient exercés par des ouvriers habiles, dont les chefs-d'œuvre allèrent s'entasser dans les trésors des Églises et des monastères. Le trésor de la Cathédrale, qui nous est connu d'après un inventaire dressé, à quelques années de là, par le cardinal de Saint-Romain, possédait une foule d'objets du plus grand prix; c'étaient des vases, des calices en or, des patênes, des chandeliers, dont quelques-uns avaient été donnés par l'archevêque Rotrou et par Henri I; des encensoirs d'argent avec leurs chaînes, des tables et des chandeliers d'ivoire sculptés possédant de riches incrustations; des bourses, des cassolettes, des lampes, des vases en cristal propres à recevoir des reliques; une châsse de saint Romain en or et en argent avec des colonnes en bronze doré; huit autres châsses, des cornes d'ivoire, des crucifix dorés, des vases d'or pour recevoir le

baume, des châsses du même métal renfermant les reliques de saint André et de sainte Marie, une infinité d'anneaux incrustés de camées et de pierres précieuses, des porte-chrêmes en or donnés par Rotrou; un couteau d'argent offert par le doyen Robert de Neubourg, et deux encensoirs d'argent donnés par l'évêque de Lincoln (1). La plupart de ces richesses provenaient évidemment du vieux monde, dont les dépouilles avaient été si longtemps l'objet de la convoitise et le jouet des barbares.

L'ÉGLISE DE ROUEN

Depuis le règne de Richard Cœur-de-Lion, jusqu'à Philippe-Auguste.

1189. Par la mort de Henri II, le bouillant Richard, que sa valeur guerrière a fait surnommer *Cœur-de-Lion*, se trouva naturellement appelé au gouvernement des états de son père. Il vint à Rouen pour y recevoir la couronne ducale des mains de l'archevêque Gautier; ce qui eut lieu devant le maître-autel de la cathédrale, en présence de l'archevêque de Cantorbéry, des évêques, des abbés, et de tous les barons de la province.

(1) Cartul. de la cathédrale; à la bibliothèque de Rouen.

Avant la cérémonie, Richard s'était fait absoudre de l'excommunication, par lui encourue, pour avoir pris les armes contre son père ; il confirma ensuite à la cathédrale la possession de l'église de Blye, située en Angleterre, et donnée par Jean, comte de Mortain, son frère (1) ; il fonda dans la métropole de Rouen quatre chapelains chargés de prier Dieu pour son salut et celui de son frère Henri, et leur assigna à chacun 15 livres de rente à prendre sur la prévoté de la ville (2). Ces chapelains ont été connus plus tard sous la dénomination de *chanoines de 15 marcs* ou *petits chanoines*.

Nous trouvons aussi une lettre de Richard, adressée au bailli de Drincourt, par laquelle il recommande les biens et les hommes de l'église de Rouen comme les siens propres, et la pâture de Londinières, qui venait d'être adjugée à l'église par la cour ducale (3). 1190.

Il établit Willaume, fils de Raoul, sénéchal en Normandie, et Will. de Humet, connétable, puis passa en Angleterre, où il fut couronné dans

(1) Venerabili Wal. Roth. arch. donum capellariam de Blya, cum omnibus pertinentiis suis, in puram et perpetuam eleemosinam. (Cart. cath., p. 58. Bibl. Roth.)

(2) Ibid.

(3) Et precipuè pasturam suam de Londenariis que ipsi adjudicata est in curia nostra. (Cart. 23 de l'inventaire, Archives départementales.)

l'église de Westminster par Baudouin de Cantorbéry, assisté de Gautier de Rouen qui avait suivi la cour.

A cette époque, le diocèse de Cantorbéry était agité par les querelles qui existaient entre l'archevêque et le chapitre; le prélat, sans consulter ses *moines*(1), leur avait donné un certain Roger pour prieur, et avait fait construire une chapelle qu'il voulait ériger en collégiale.

Les moines étaient en instance auprès du pape pour obtenir réparation. Cette lutte produisait un mauvais effet sur l'esprit des masses qui prennent toujours le parti des faibles contre leurs supérieurs, avant de s'enquérir de quel côté est le bon droit et la justice.

Richard, prêt à partir pour l'Orient, ne voulait pas laisser subsister ce germe de discorde dans ses états. Il donna plein pouvoir à l'archevêque de Rouen, et l'établit médiateur entre les deux partis. Cette mission était délicate; car les chanoines de Cantorbéry étaient dans leur droit, et Gautier trouvait d'un autre côté qu'il déconcidérerait l'archevêque s'il faisait tomber sur sa tête un blâme sévère dont les chanoines ne manqueraient pas de se prévaloir. Mu par ces diverses considérations, Gautier se rend dans le chapitre des moines, les

(1) A cette époque, les chanoines portaient encore en Angleterre le nom de moines, et l'archevêque en était abbé.

fait rassembler, leur commande, au nom du roi qui était présent, de se mettre à genoux et d'implorer le pardon de leurs supérieurs, ce que tous exécutent à l'instant. Alors l'évêque de Rochester prit la parole et annonça que, d'après l'avis des prélats, le *prieur* serait démis et la chapelle rasée.

Bien que le résultat de ce jugement tournât à l'avantage des Chanoines, ils ne furent pas moins blessés du blâme qu'ils avaient encouru, ne comprenant pas qu'on les contraignit, d'un côté, à demander pardon, quand de l'autre, on reconnaissait la justice de leurs réclamations; ils crièrent à la trahison, et suspectèrent la bonne foi de l'archevêque de Rouen (1). Cependant cette affaire n'eut pas d'autres suites.

Richard ayant besoin d'argent pour son expédition de la Terre-Sainte, fit certaines concessions au roi d'Ecosse, moyennant dix mille marcs sterlings, et revint en Normandie avec l'archevêque Gautier, qui devait l'accompagner dans son voyage.

C'était un événement grave pour le pays que le départ simultané du souverain et du primat de Normandie, dans un temps où la loi n'ayant rien de fixe, était toujours soumise au caprice des seigneurs féodaux qui savaient en éluder l'exécution. On fut obligé de faire des réglements spéciaux pour le temps où l'on serait absent. Delà le con-

(1) Chron. Gerv. p. 1559. — Rog. de Hoved., p. 662.

cile de Rouen, tenu par Gautier, ses suffragants et un grand nombre d'abbés et de *personnes sages et prudentes*.

1189. Les premiers canons de ce synode sont relatifs à la discipline religieuse : nul curé ne pourra sortir de sa province sans l'autorisation de son évêque.

Nul n'aura l'insolence de tenir de concubine en sa maison.

Nul moine ou clerc ne pourra trafiquer, ni exercer les charges de Vicomte ou de Prevost.

Les archidiacres, en tournée, ne devront pas être à charge aux bénificiers, ni avoir plus de 6 ou 7 chevaux à leur suite. Ils ne se feront nourrir que par ceux qui pourront supporter cette dépense.

Les clercs qui ne seront pas en position de les loger honnêtement, leur paieront deux ou trois sols par jour.

Dans les autres canons, il est question des femmes, des familles et des biens de ceux qui se seront croisés; on prescrit de se conformer à leur égard aux décrets des papes Urbain, Grégoire, et surtout de Clément qui était sur le trône pontifical.

En lisant les autres articles de ce concile, on voit que la société était travaillée par de nombreuses infirmités morales ; ainsi, dans les cloîtres, on falsifiait les sceaux, et les notaires fabriquaient de fausses pièces dont ils se servaient ; puis, dans la province,

on réussissait difficilement à réprimer l'audace des incendiaires, des empoisonneurs et des sorciers.

Des prêtres célébraient le service divin malgré la défense des évêques ou de leurs officiers.

Les églises et les cimetières étaient remplis de plaideurs séculiers, cités pour cause d'effusion de sang, passibles de peines corporelles. Le concile trouve qu'il y a contradiction à permettre ces assemblées dans les églises, puisque les criminels qui s'y réfugient, doivent y être en parfaite sécurité.

Mais ce qui est le plus caractéristique pour l'époque, et doit être l'objet des sérieuses méditations de la part de ceux qui s'occupent de l'histoire civile, c'est de voir les ligues qui se forment entre les séculiers et les clercs *pour s'entr'aider les uns les autres en toutes leurs causes et leurs affaires*, sous peine d'amendes considérables contre ceux qui contreviendraient aux termes de l'association (1).

La puissance des bourgeois était forte alors; il est curieux de voir les gens d'église, sans doute de l'ordre inférieur, rechercher leur protection contre la féodalité laïque et cléricale.

Le haut clergé ne pouvait tolérer de telles alliances

(1) Sunt quidam tam clerici quam laici hujus modi societatem ineuntes ut de cœtero in quibus libet causis vel negotiis mutuum sibi prestent auxilium certam in eos penam statuentes qui contra hujus modi veniunt constitutionem. (Concil. Rothom. p. 175, Dom. Pom.)

qui déplaçaient ses forces, en les transportant dans le camp opposé; aussi le concile de Rouen les défend-il, sous peine d'excommunication, comme contraires aux saints canons.

Déjà depuis quelques années, Guibert de Nogent s'était exprimé en termes énergiques contre les associations communales, dont il regardait le nom seul comme une détestable nouveauté(1); il ne pouvait s'accoutumer à l'idée que les redevances féodales ne se payassent qu'une fois l'année, et que les serfs ne pussent être rançonnés selon l'ancien usage. Enfin comme il fallait pourvoir à tout, et même aux propres nécessités de ceux qui faisaient les lois, nous lisons qu'on excommuniera les clercs et les laïques qui soustraieraient les biens de l'archevêque de Rouen durant son absence. Les arrêts de ce concile furent publiés dans toutes les paroisses. C'était un gage donné aux hommes de la croisade qui craignaient, après leur départ, des troubles et des brigandages préjudiciables à leurs familles et à leurs propriétés.

On y joignit d'autres décrets émanant d'une assemblée tenu par le roi d'Angleterre, à Chinon; lesquels n'étaient qu'une répétition des articles du concile de Rouen, sauf certaines instructions sur la manière de procéder contre ceux qui commettraient des assassinats durant les trèves et la paix

(1) Scrip. rer. Gall., t. XII, p. 250.

de l'église. Ils pourront être appelés en duel, et seront convaincus par leur défaite.

Le pape, de son côté, fit connaître par un bref, que tous les clercs et laïques qui prendraient la croix seraient absous de leurs péchés par l'autorité de saint Pierre, après toutefois s'en être confessés.

Il défendit à tous les pélerins d'emmener avec eux d'autres femmes que des vivandières et des blanchisseuses, sur le compte desquelles on ne pût avoir de mauvais soupçons (1).

Ces mesures arrêtées, Richard se fit donner le bourdon et la besace de pélerin, cérémonie usitée en pareille circonstance; puis, après avoir nommé l'évêque d'Ely régent de ses états, il se dirigea sur Marseille, d'où il fit voile pour la Sicile avec ses compagnons.

Un tel trajet, avec les marins inexpérimentés 1190.
d'alors, était hérissé de mille périls. Après avoir battu la mer pendant quelques jours, on fut contraint de relacher dans le port des Pisans.

Ce port était à une lieue de la ville de Pise. On en connait à peine l'emplacement; on sait seulement que la moderne Livourne se trouve à peu de distance de ces grèves, maintenant abandonnées et envahies par les eaux.

(1) Quod nullus aliquam mulierem secum ducat in peregrinatione, nisi aliquam fortè lotricem peditem de qua nulla habeatur suspicio. [Ex Bened. Petrob. Hist. rer. Gall., t. XVII, p. 478.]

Pise montrait une grande ardeur pour la guerre sainte; ses vaisseaux avaient été mis à la disposition des Croisés, et ses chevaliers s'étaient plusieurs fois distingués sous les murs de Jérusalem. La foi de ces hommes fut si vive, qu'ils remplirent leurs navires de terre prise auprès du tombeau du Christ, la transportèrent chez eux, et la déposèrent dans le célèbre cimetière qui porte encore le nom de *campo santo* : enceinte remarquable, entourée d'un cloître gothique, couvert des fresques de Giotto, qui feront toujours l'admiration des curieux et des artistes

On s'occupait de ces travaux, quand Richard entra dans Pise ; l'archevêque de Rouen vint l'y rejoindre avec un grand nombre d'ecclésiastiques normands; la flotte partit pour Messine, où l'armée passa l'hiver.

Le trône de Sicile étant alors occupé par la dynastie normande des Tancrède, on se retrouvait avec des compatriotes. Ce furent néanmoins bientôt des hôtes incommodes, pendant la saison d'hiver, que cette foule de guerriers désœuvrés, ne rêvant qu'aventures, et passant leurs temps en prières et en orgies; orgies d'autant plus grossières, que ceux qui s'y livraient, en trouvaient l'excuse dans les mérites du voyage qu'ils avaient entrepris.

On inventait bien mille récréations pour occuper leurs loisirs ; mais il leur fallait de plus vives

émotions : on en chercha partout, jusque dans les prédictions de l'abbé de *Curiacio* qu'un peu de science et la crédulité du peuple avaient érigé en prophète. Le roi, le consultant un jour, apprit de lui la venue prochaine de l'Ante-Christ, déjà né dans la ville de Rome. Quelques-unes de ses prédictions qui s'étaient réalisées firent ajouter foi à cette dernière, qui intéressait vivement les pèlerins; car, l'arrivée de l'Ante-Christ, annonçant évidemment la fin du monde, leur entreprise était sans but, et ils n'avaient rien de mieux à faire que de retourner dans leurs foyers. Le roi, pour rassurer les esprits et connaître la vérité, fit réunir plusieurs évêques sous la présidence de l'archevêque de Rouen. Tous ensemble décidèrent gravement, par divers passages de l'Écriture, que la prophétie ne devait pas se vérifier de sitôt.

Cependant la bonne harmonie cessa tout-à-fait de régner entre les Siciliens et les Normands. Ceux-ci poussèrent Richard à réclamer la dot de sa sœur, femme du feu roi, et ces demandes se firent les armes à la main.

Les Siciliens s'armèrent à leur tour et chassèrent les étrangers de Messine. Les Anglo-Normands se préparaient à la vengeance, lorsque les évêques du pays intervinrent et prièrent l'archevêque de Rouen de rétablir la paix et l'union entre les deux peuples.

On était prêt à s'entendre, lorsque l'on sut que les Siciliens avaient fomenté une conspiration contre le roi d'Angleterre. Jamais le bouillant Richard n'avait refusé le combat ; il se met à la tête des siens, marche sur Messine, en rompt les portes et s'empare de la ville. Tancrède est obligé de capituler en accordant tout ce que demandaient les vainqueurs (1).

Cette affaire réglée, Richard fit plusieurs ordonnances pour établir le bon ordre dans ses armées; par une autre, il rendait à leurs propriétaires les biens jetés sur les grèves, et, jusqu'alors, confisqués par les seigneurs riverains.

La cathédrale de Rouen ne fut pas oubliée ; le roi prescrivit au sénéchal de Normandie, aux barons et à tous ses baillis de conserver à l'archevêque Gautier ses droits et possessions, comme il en jouissait avant son départ pour la Terre-Sainte. Singulier état de choses que celui dans lequel on est obligé de rappeler journellement que vous êtes possesseur d'une terre et qu'il est défendu de vous en dépouiller. Et ce sont des biens du primat de Normandie dont il est ici question! Qu'on juge comment étaient traités ceux des simples particuliers.

Nous laisserons un instant l'archevêque de Rouen et les Croisés, pour nous occuper de ce qui se pas-

(1) Roger de Hoved., p. 676.

sait dans notre pays entre le clergé et les officiers du prince. La royauté était représentée, à Rouen, par Guillaume fils de Raoul, sénéchal de Normandie, et le pouvoir spirituel, par le neveu de l'archevêque, Jean de Coutances, doyen de la cathédrale, assisté des évêques suffragants de la province.

Le sénéchal faisait arrêter des clercs pour les fautes les plus légères, tandis qu'ils ne pouvaient l'être que pour cause d'homicide, de larcin et d'incendie; et encore, dans ce cas, l'église avait-elle le droit de les juger elle-même. Il prétendait aussi s'emparer des causes de parjure, de violation de serment, et s'immiscer dans l'exécution des actes testamentaires, ce qui avait toujours été fait par l'autorité cléricale.

Jean de Coutances, très éclairé sur le droit ca- 1190.
nonique, n'était pas homme à laisser péricliter les priviléges de la métropole; il réunit un concile, composé d'évêques et de barons, dans lequel on arrêta des dispositions contraires aux prétentions du sénéchal.

On décida : Que les ecclésiastiques ne pourraient être jugés par les puissances séculières;

Que l'église serait chargée de la distribution des biens de ceux qui mourraient subitement sans en avoir disposé (1). On s'occupa ensuite des plus hau-

(1) Distributio bonorum ejus ecclesiasticâ autoritate fiet. [Normanniæ Synodi, p. 100. Dom Bessin.]

tes questions de droit, ressortissant des tribunaux de l'église.

Ces actes furent adressés au clergé de Normandie, et le sénéchal, devenu plus traitable, fut contraint de les accepter. Ils émanaient des États, seul pouvoir dont la légalité ne pût être contestée.

Ces démêlés étaient inévitables pendant l'absence de Richard; et au moment où ils cessèrent en Normandie, l'Angleterre se couvrit de factions causées par l'imprudente administration de Guillaume de Lonchamp, évêque d'Ely.

Le roi, avant son départ, avait établi ce prélat chancelier et régent du royaume; rude fardeau en présence de la reine Eléonore, et surtout du prince Jean, comte de Mortain, frère de Richard, qui n'aurait pas dédaigné le pouvoir. Aussi la conduite du régent devait-elle être sage, modeste et mesurée, pour éloigner tout prétexte de jalousie et de rivalité.

L'évêque d'Ely ne le comprit pas assez. Né de parents obscurs en Normandie, il avait su, par son esprit et son adresse, gagner les bonnes grâces du roi et arriver à la dignité de premier ministre; le pape y joignit celle de légat, ce qui lui conférait la plus haute position de l'Angleterre. Le premier ministre dissimula tout ce qu'il avait d'orgueil et de vanité tant que le roi résida dans son royaume; mais il n'en fut pas plutôt parti que l'ambition du

régent ne connut plus de bornes; il s'empara de tous les châteaux, changea les gouverneurs des provinces, et s'enferma dans la Tour de Londres qu'il fit fortifier pour être mieux à couvert. Le luxe de son entourage était effrayant; jamais il ne sortait sans avoir mille cavaliers à sa suite; puis, il s'installait dans les riches monastères dont il dévorait en un jour les revenus de plusieurs années. D'obscurs Normands de sa famille occupaient les meilleurs emplois. Intraitable avec ceux qui s'opposaient à ses desseins, il lançait contre eux les foudres de l'excommunication. Le clergé d'Angleterre n'osait murmurer, car une partie des métropolitains et des dignitaires de l'Eglise étaient allés en Orient. Enfin, pour nous servir de l'expression pittoresque de l'un de ses historiens : « Guillaume de Lonchamp était « plus que roi avec les séculiers, plus que pape avec les ecclésiastiques, » et ses mauvais procédés avaient pour prétexte la conservation de l'autorité du roi.

Jean, comte de Mortain, fut indigné de la conduite du régent, surtout lorsqu'il apprit que, dans la prévoyance de la mort du souverain, l'évêque d'Ely traitait déjà avec Arthur, fils de Geoffroy, son frère aîné, qui était, en effet, après Richard, l'héritier légitime du trône d'Angleterre.

Le roi apprit en Sicile le mécontentement que l'administration du régent causait dans ses Etats.

Il y envoya l'archevêque de Rouen pour conférer avec le comte de Mortain et quelques hauts personnages dont il estimait le jugement et la probité. Gautier était porteur de l'ordre secret de déposer le régent, et de prendre sa place si sa conduite était telle qu'on la représentait; il devait seulement, dans le cas où les rapports auraient été exagérés, prendre part au gouvernement avec deux autres seigneurs d'Angleterre et composer un conseil de régence. L'archevêque de Rouen quitta le camp des Croisés, et vint secrètement débarquer en Angleterre. Après avoir conféré avec ses plus intimes confidents, il décida de différer, craignant d'ag-
1191. graver le mal qui débordait de toutes parts. Seulement, il se présenta devant Guillaume-de-Lonchamp, lui fit part de la mort de l'archevêque de Cantorbéry, décédé en Orient, et de l'ordre qu'il avait reçu du roi de faire procéder, par le chapitre, à une autre élection.

Le régent, peu satisfait de cette ouverture, envoya, dès le lendemain, une missive à Gautier, dans laquelle il se plaignait amèrement d'une pareille prétention, disant qu'au roi seul ou à son représentant appartenait le droit de faire élire un archevêque, et qu'il eût à s'abstenir d'aller à Cantorbéry (1).

(1) Radul. de Dicet. [Hist. de France. tome XVII.] — Gervas. Chron., *ibid*.

Gautier qui avait agi jusqu'alors avec une prudente réserve, fut blessé de cette défense, s'entoura de mécontents dont le nombre augmentait de jour en jour, et prit le ton d'autorité qui convient en pareille circonstance. Le régent, voyant qu'il ne pouvait tenir tête à l'orage, quitta Londres pour se jeter dans le château de Lincoln. Repoussé par le gouverneur de cette forteresse, le régent fit approcher des troupes afin d'y entrer de vive force. Il était sur le point de réussir, lorsque le comte de Mortain se présenta, battit les partisans de l'évêque d'Ély, et les força de lever le siége.

C'en était fait du pouvoir du régent, si l'archevêque Gautier n'eut rétabli la paix en proposant certains articles de conciliation qui furent acceptés par les deux partis. L'évêque d'Ely avait reçu une rude leçon qui aurait dû modifier ses habitudes despotiques; au contraire, oublieux du passé, insoucieux de l'avenir qu'il croyait pouvoir maîtriser, il recommença les extravagances que l'on reprochait à son administration, et commit la faute énorme et impolitique de se brouiller avec le comte Jean, en interdisant l'entrée du royaume à Godefroy, son frère naturel, qui venait d'être élu évêque d'Yorck

Godefroy, venant de Normandie, pour prendre possession de son siége, était descendu dans le prieuré de Saint-Martin de Douvres. Le régent

dépêcha à sa rencontre Albérick de Marines et Alexandre Pointel, qui pénétrèrent avec leurs satellites dans le prieuré, s'emparèrent de l'évêque comme il célébrait la messe, et le conduisirent en prison, encore revêtu de ses ornements sacerdotaux.

Ce traitement indigne indisposa tout ce qui était honnête en Angleterre; l'archevêque de Rouen et le comte de Mortain convoquèrent un concile dans l'abbaye de Radinges, et l'on prononça l'excommunication contre les auteurs de cet attentat (1). Le régent, comprenant de nouveau son impuissance, s'enferma dans la Tour de Londres, que le comte de Mortain fit aussitôt investir.

Dans ces circonstances graves où il fallait frapper un grand coup, l'archevêque de Rouen convoqua, dans le chapitre de Saint-Paul, tous les prélats et barons présents à Londres; il fit sonner les cloches de toutes les Eglises pour donner plus de solennité à l'Assemblée, à laquelle il présenta les lettres du roi qui lui confiaient le gouvernement du royaume, dans le cas où l'évêque d'Ely abuserait de son autorité.

Il n'y eut qu'une voix alors; on déposa le régent, et l'archevêque Gautier fut investi du pouvoir. Celui-ci accepta en déclarant toutefois qu'il ne voulait rien entreprendre sans l'avis d'un conseil,

(1) Roger de Hoveden, p. 701.

et des barons de l'échiquier (1). On consulta, pour la forme, la communauté des citoyens de Londres, qui donnèrent leur consentement à cette mesure, et tous : prélats, barons et bourgeois, s'empressèrent de prêter au roi le serment de fidélité. L'archevêque de Rouen se trouvait ainsi chargé du gouvernement de l'Angleterre et de la Normandie ; chose remarquable au point de vue de nos modernes institutions et de nos préjugés.

Dans le même temps, le comte de Mortain pressait le siége de la tour de Londres ; c'était à qui lui offrirait des secours pour déloger ce méchant évêque qui demanda à capituler. Gautier s'approcha de la tour, et lui permit d'en sortir, à condition qu'il ferait rendre les châteaux que ses créatures occupaient au nom du roi. Le traité ratifié, l'ex-régent se sauva de nuit, et arriva à Douvres, pour s'y embarquer. Bien qu'il fut déguisé en femme, la populace qui l'avait reconnu, lui fit subir divers outrages, et le conduisit en prison précisément dans le cachot où il avait fait enfermer l'évêque d'Yorck (2). 1191.

Cependant, par l'entremise de Gautier, l'ex-régent obtint sa liberté, passa en Flandre, vint à Rouen, où l'avait devancé un mandement de l'archevêque qui lançait sur lui l'excommunication. Chacun

(1) Madox. (Hist. of the Exhequer, p. 220, note C.)

(2) Radul. de Dicet (Hist. rer. Gall., t. XVII.)

évitait sa rencontre, et l'on cessait l'office divin lorsqu'il entrait dans une église.

Cette position était insupportable et humiliante pour un personnage tel que l'évêque d'Ely, ayant la qualité de légat du pape. Aussi avait-il fait partir pour Rome des agents dévoués, qui surent présenter sa cause sous un jour si favorable qu'ils obtinrent de Célestin III, une bulle adressée à Hugues, évêque de Lincoln, lui enjoignant d'excommunier l'archevêque de Rouen. Cette bulle ne fut pas mise à exécution, car les évêques d'Angleterre avaient toujours désapprouvé la conduite du régent, son despotisme et ses dilapidations.

L'évêque d'Ely était encore arrivé à gagner l'esprit de la reine Eléonore et du comte Mortain, en leur faisant de belles promesses d'argent. L'archevêque Gautier, pour ramener le comte à ses devoirs, fut obligé de lui payer 2,000 marcs prélevés sur les principales églises du royaume. Celle de Rouen fournit, pour sa part, 300 marcs qui furent remis aux envoyés du prélat (1).

Devant une administration qui savait pourvoir à tant de nécessités, l'évêque d'Ely chercha de

(1) Nous connaissons ce fait par le testament que fit Gautier à la cathédrale. « Quod cum in anglicanis partibus ageremus thesaurus ecclesiæ nostræ nunciis nostris de mandato nostro tradi fuit, et per trecentis marcis distractis quæ pecunia militibus ac servientibus bonæ memoriæ Rich. regis stipendariis fuit distributa. » (Cart. de la bibl. de Rouen, p. 122.)

quel côté il pourrait renouer des intrigues, et se retira près de Philippe-Auguste, qui venait de rentrer de l'expédition de la Terre-Sainte.

Cependant l'archevêque de Rouen ne pouvant rester plus longtemps sous le poids de l'interdiction, envoya à Rome des agents porteurs de lettres des évêques d'Angleterre pour contrebalancer l'influence du régent. Ils ne furent pas plutôt arrivés qu'ils mandèrent à Gautier la difficulté de leur mission. Le début de leur lettre ne manque pas de singularité. Ils racontent les fatigues de la route, les embûches qu'ils ont évitées, et comment, après avoir rencontré des bandes de voleurs, ils ont été dépouillés de leur bagage et d'une partie de leurs chevaux, n'ayant conservé que leurs lettres, à leur entrée dans la *somptueuse ville de Rome* (1).

Ce n'était pourtant que le commencement de leurs tribulations; la lutte commence avec les agents de l'évêque d'Ely. Elle est sérieuse, animée, et le pape, qui paraît d'abord favorable à Gautier, change tout à coup, et finit par approuver l'excommunication lancée contre lui, le comte de Mortain

(1) Omittimus pericula et labores quos in via sæpius nos opportuit sustinere, et quòd frequenter insidiis declinatis. Tandem incidimus in latrones, bonisque omnibus præter quædam equos et litteras spoliati, sine omni viatico, venimus in urbem sumptuosam. (Ex Bened. Peterb., in Hist. rer. Gall., t. XVII, p. 455.)

On voit l'inconvénient de cet empire universel que s'attribuaient les papes, combien leurs décisions étaient intempestives, comme les ordres et contre-ordres se croisaient; combien la politique était vacillante; ce qui lui imprimait un caractère d'instabilité qui aurait suffi seul pour en annihiler l'effet.

1192. Un événement des plus imprévus vint, à cette époque, attrister la Normandie et l'Angleterre. Richard, revenant de l'Orient, avait été jeté sur les côtes de la mer adriatique, et livré, par le duc d'Autriche, à l'empereur Henri qui le retenait captif.

Gautier, après s'être entretenu de cet événement avec l'évêque de Durham, convoque les évêques, les grands du royaume, et il écrivit au pape en le priant de prendre l'épée de saint Pierre, pour frapper l'audacieux qui se permettait de retenir dans les fers le roi Richard, le héros de la croisade, la terreur des infidèles, que sa qualité de pèlerin rendait inviolable aux yeux de la Chrétienté. Les peuples, ajoute-t-il, se désolent, les églises pleurent, les provinces se lamentent de sa captivité, et le droit des gens, ancien et moderne, la déteste et la répudie (1). Le pape Célestin, se rendant à de si justes plaintes, excommunia le duc d'Autriche qui avait livré Richard.

(1) Concilia Rothomagensis, pag. 187.

Beaucoup de grands personnages d'Angleterre et de Normandie allèrent en Allemagne pour rendre visite à leur roi. Nous remarquons, parmi eux, l'ancien régent, évêque d'Ely, qui chercha sans doute à se justifier auprès du monarque et à rejeter les torts sur l'archevêque de Rouen. Efforts inutiles, si l'on en juge par la lettre suivante, aussi flatteuse que méritée, que ce dernier reçut de Richard. « Chaque fois que nous vous envoyons des courriers en Angleterre avec des lettres portant de croire tout ce qu'ils vous proposeront de notre part, nous entendons que vous ne ferez que tout ce qui sera utile à la conservation de notre honneur et de nos intérêts » (1).

Gautier envoya auprès de Richard les abbés de Bonely et de Pont-Robert, chargés de traiter de la rançon du prince. Ceux-ci visitèrent l'empereur, et, après de vives discussions, lui offrirent cent mille marcs d'argent, au poids de Cologne, et cinquante mille autres marcs pour la conquête de la Pouille; ce qui fut accepté. On eut connaissance de cet accord, en Angleterre, par l'évêque d'Ely qui avait beaucoup contribué à sa ratification et en rapportait une copie scellée de la boule d'or de l'empire.

Tandis que les rois et les seigneurs féodaux ab-

(1) Ut super his quæ ad commodum et honorem nostrum cedunt eis fidem adhibeatur. (Rad. de Dic. Hist. rer. Gall., t. XVII, p. 645.)

sorbaient leurs forces et leur or dans ces désastreuses expéditions d'Orient, les bourgeois des villes normandes se trouvant moins comprimés, étaient parvenus à s'entendre et à se donner un chef, connu sous le nom de *major* ou maire : puis avaient obtenu une juridiction particulière indépendante de celle de l'église.

Afin de conserver les libertés dues à leurs efforts, ils s'engagèrent à se prêter de mutuels secours, firent entrer les ecclésiastiques de l'ordre inférieur dans leurs ligues, et provoquèrent ces célèbres associations organisées sous le nom de *Communes*. En regard d'un chapitre haut et fier, jouissant des plus grandes immunités, les réunions des bourgeois étaient tumultueuses et hostiles ; elles avaient lieu sur les places publiques, et, à Rouen comme ailleurs, ces places étaient l'*atrium* ou parvis des églises.

1192. La mésintelligence entre le clergé et les bourgeois s'entretenait encore par l'absence du roi qui avait laissé le pouvoir aux mains d'un simple sénéchal, visant à la popularité; par la présence de Jean, comte de Mortain, qui caressait les communes pour arriver à la couronne, et par les menées du roi de France dont l'intérêt ne pouvait se concilier avec celui des Anglais.

Pour remédier à cet état de choses, les chanoines cherchèrent, de leur côté, à augmenter le

nombre de leurs partisans : ils défendirent aux clercs, sous peine d'excommunication, *de faire alliance avec les bourgeois*. Et, pour éloigner ces derniers du parvis, ils résolurent de faire relever et créneler le mur, autrefois flanqué de maisons, qui entourait le cimetière et l'*atrium*, et d'y adosser de nouvelles échoppes (1), en remplacement de celles qui avaient été détruites dans l'incendie de 1188. Louer ces boutiques à des commerçants attirés par l'immunité du lieu, c'était exciter la jalousie des marchands de la cité, enlever une partie des citoyens à la confédération communale. Le chapitre se donnait, en même temps, une forteresse et des défenseurs.

Les bourgeois virent s'élever avec déplaisir une pareille enceinte ; et, soit qu'ils la regardassent comme hostile à leurs libertés ou nuisible à leurs intérêts, ils firent d'abord de simples représentations aux chanoines et les engagèrent à suspendre leurs constructions. Ceux-ci n'en pressèrent que plus activement les travaux ; les citoyens piqués tinrent conseil, s'ameutèrent, et détruisirent, de fond en comble, le nouveau mur et les échoppes. (2) Ce premier mouvement passé, les chanoines

(1) Canonici namque *murum novum* fecerunt circa cœmeterium suum. [Bened Peterb. Hist. rer. Gall., lib. XVII, p. 546).

(2) Quadam die cives ex communi concilio irruerunt et murum illum funditùs subverterunt [Bened. Peterb. Hist. rer. Gall., liv. XVII, p. 546.]

mandèrent à la Commune qu'elle eût à réparer le dégât fait par les bourgeois, et à fournir caution préalable de s'en rapporter au jugement de l'église.

Les citoyens ne répondant pas à ces prétentions, le doyen manda, à Rouen, les suffragants de Bayeux, d'Avranches, de Séez et de Coutances, qui lancèrent, le 25 novembre 1192, avec l'autorisation de l'archevêque Gautier, une sentence d'excommunication contre les bourgeois.

Les chanoines firent alors cesser le service divin dans toute la ville, les croix furent ôtées des églises, et les morts, sans sépulture, restèrent abandon-
1193. nés sur les places publiques (1). Cependant le jour de Pasques approchant, les bourgeois, privés de secours spirituels et d'assister aux cérémonies religieuses, enfoncèrent les portes des églises, y introduisirent des prêtres étrangers qu'ils contraignirent de célébrer la messe et de leur administrer la communion.

Le doyen du chapitre, qui ne s'était pas attendu à une telle sédition, s'enfuit avec les chanoines aux Andelys, et lança de nouveaux anathèmes contre la Commune et les prêtres qui lui avaient prêté leur saint ministère. Le pape Célestin confirma les sentences d'excommunication.

(1) Tum canonici cruces ecclesiarum deposuerunt, et omnes ecclesias civitatis a divino cessare fecerunt officio.. et jacebant corpora mortuorum per plateas insepulta. [Bened. Peterb. Hist. rer. Gall.]

C'était exaspérer de nouveau ces têtes ardentes; et, chose singulière, la crainte d'être privés des sacrements de l'Église, pousse ces hommes dévots aux plus horribles excès contre l'Église elle-même. Ils courent comme des insensés dans les rues de la ville, saisissent les ecclésiastiques qu'ils rencontrent, et ces malheureux sont impitoyablement massacrés ou honteusement mutilés (1).

Ces forcénés vont ensuite aux maisons des chanoines, y mettent le feu, détruisent leurs jardins, en arrachent les arbres, et portent partout l'incendie, la désolation et la mort. Le clergé qui avait pu se soustraire à ces odieuses attaques s'était enfui de Rouen. La ville restait dans un désordre incroyable sous le poids de l'excommunication.

De telles secousses, jointes à l'absence de Richard, sont une bonne fortune pour le roi de France qui désirait depuis longtemps s'emparer de la Normandie. Ses préparatifs sont menaçants, tout est en émoi sur la frontière de la province. La ville d'Évreux, exposée aux premiers coups des Français, conçoit la plus vive inquiétude. Son évêque, appelé à la défendre, et le comte d'Évreux venaient de mourir; l'évêque avait été remplacé par Warin alors en Allemagne auprès de Richard.

(1) Et quosdam contumelia affectos membris et genitalibus turpiter et nefarie detruncastis. (Bulle de Célestin III.) Rad. de Dicet. (Hist. rer. Gall., t. XVII, p. 648.)

Dans ces conjonctures difficiles, le sénéchal de Normandie ordonna aux citoyens de se former en commune. Ce qu'ils firent en appelant à leur tête Adam Langlois qui fut leur premier maire.

La commune d'Évreux s'occupa d'abord des fortifications de la ville, et résolut de l'entourer de remparts et de fossés, traversant, au midi, les terrains de l'évêque. Ce travail parut si pressé qu'on le commença le dimanche; l'archidiacre, toujours au milieu des travailleurs, leur permit cette infraction aux règles de l'Église et leur en donna l'absolution (1).

Beaucoup d'autres villes imitèrent cet exemple de patriotisme et de résolution; qui ne mit cependant pas obstacle aux progrès de Philippe-Auguste. Ce roi vint avec une puissante armée auprès de Gisors, et demanda la remise de plusieurs places, que Richard lui avait, disait-il, accordées par un traité fait à Messine. Le sénéchal de Normandie partit, accompagné de quelques seigneurs, pour conférer avec Philippe-Auguste, et refusa d'accéder à sa demande, en disant qu'il n'avait pas d'ordre du roi d'Angleterre (2).

(1) Ce curieux document est extrait d'un rapport fait par les commissaires nommés par Philippe-Auguste, pour connaître l'origine des fortifications et de la commune d'Évreux. (Martène, vetera scripta, t. I, p. 1061).

(2) Brompton, p. 1236.

Philippe, pendant ce temps, traitait avec le comte de Mortain, l'engageait à s'emparer du trône, lui persuadait que Richard ne rentrerait jamais dans son royaume, et, pour prix de son concours, lui assurait le gouvernement de la Normandie.

Ce fut alors qu'eut lieu ce fameux traité, par lequel Jean donnait au roi de France toute la portion de la province située au nord de la Seine, à l'exception de la ville de Rouen et de sa banlieue (1). Accord honteux, dont la bravoure des Rouennais empêcha l'exécution.

Les premiers efforts de la révolte eurent lieu en Angleterre; le prince Jean osa se présenter devant l'archevêque de Rouen à Londres, lui assurant que son frère Richard était mort, et le sommant de le reconnaître pour roi. Aucun des ministres n'ajouta foi à ses paroles; Jean irrité réunit une foule de gens et surprit le château de Windsor. Gautier ne voulant pas laisser une place de cette importance dans les mains d'un ennemi du roi, courut en faire le siége et en délogea les rebelles (2).

L'insuccès de Jean en Angleterre ne déconcerte pas le roi de France : il pénètre en Normandie,

(1) Et ex ea parte Normanniæ in qua situm est Rothomagum, excepta villa Rothomagensi et duabus leucis circa Rothomagum (Rigord., ex gest. Ph. Augt., Hist. rer. Gall., t. XVII, p. 39).

(2) Gerv. chron. p. 1582.

entre dans les places de Gisors, de Neubourg et de Néaufle, dont Gilbert-de-Vasceuil lui avait honteusement ouvert les portes, moyennant 260 livres d'argent (1). Il s'avance de là vers Rouen où il est arrêté par un obstacle inattendu. Croyant que la révolte des bourgeois devait être favorable à son entreprise, il n'avait pas prévu que les discordes civiles sont toujours fatales à l'État voisin qui prétend les exploiter, et que tous les citoyens sont frères, lorsqu'il s'agit de défendre l'indépendance et l'honneur du pays.

Les bourgeois firent de vigoureuses dispositions pour recevoir les Français; ils avaient à leur tête le fameux sénéchal qui s'était montré si ferme contre les projets de Philippe-Auguste et les prétentions papales. Tous, révoltés ou excommuniés, furent prêts pour le combat, et ne voulurent même pas fermer leurs portes à l'arrivée des Français (2).

Leur audace s'accrut encore par le concours d'autres Normands qui vinrent se joindre à eux sous la conduite du comte de Leicester (3). Dès-lors, les attaques de Philippe-Auguste furent sans résul-

(1) Rotuli scaccarii Normanniæ, t. I, obs., p. 147.

(2) Apertis portis. (Gerv. Duln., hist. rer. Gall., t. XVII p. 676.

(3) Sed capere non potuit, cives enim viriliter se defendebant et ceteri Normanni eos adjuvabant. (Chron. triplex et unum). — Rigord, de Gest. Ph. Aug. — Gervasius Duln., idem., p. 676.

tat; il vit qu'il n'avait rien de mieux à faire que de se retirer, après avoir brûlé ses machines.

L'archevêque Gautier apprit, en même temps à Londres, et le siége de Rouen et la retraite des Français; mais ce qui vint le plus contrarier sa politique, fut la nouvelle qu'il reçut, que les agents de Philippe-Auguste et du comte de Mortain étaient tellement parvenus à circonvenir l'empereur, qu'il ne voulait plus tenir au traité conclu pour la délivrance de Richard.

Cependant, on avait fait de grands efforts pour 1194.
arriver à ce but. Tous les vases des églises d'Angleterre et de Normandie avaient été fondus (1). Les abbayes s'étaient taxées; celles de Fécamp, de Saint-Wandrille et de Jumiéges avaient donné le quart de leurs revenus.

Les baillis avaient aussi payé de fortes sommes provenant de leurs recettes (2); preuve que toutes les classes de la société contribuèrent au rachat du prince.

Gautier se rend lui-même auprès de l'empereur, et, pour vaincre ses irrésolutions, se munit d'une partie de la rançon et se fait accompagner de la reine et de plusieurs chevaliers normands. L'em-

(1) Distracti sunt thesauri ecclesiarum per totam terram regis Richardi, calices etiam fracti. (Chron. trip. et unum, ann. 1194).

(2) Will. Poignant : de recepta sua ad redemptionem regis. (Rot. scac. Norm., t. 1, obs., p. 147).

pereur était alors à Mayence, fort mal disposé pour Richard; il ne fallut rien moins que les sages remontrances des évêques, pour le faire consentir à ne plus recevoir les envoyés de Philippe-Auguste et du comte de Mortain.

Ainsi se termina cette négociation; Gautier dans sa lettre au doyen de Londres, en fit connaître le résultat en ces termes : « L'empereur est arrivé à Mayence, nous avons passé un jour, jusqu'à une heure après midi, à le solliciter pour la délivrance du roi. La reine joignait ses prières aux nôtres, et grâces à l'intervention des évêques de Cologne et de Mayence, qui se sont portés comme médiateurs, Dieu soit loué! nos démarches ont été suivies d'un plein succès (1).

L'archevêque de Rouen donna à l'empereur tout l'argent qu'il avait apporté. Comme il lui manquait encore 10,000 marcs pour compléter la somme convenue, il s'offrit en ôtage avec quelques Anglais et Normands de haute naissance, jusqu'à ce qu'elle fût complètement payée; on fit en Angleterre et en Normandie de nouvelles levées d'argent; la cathédrale de Rouen donna trois cents marcs pour obtenir la liberté de son archevêque.

1194. Pendant que ces choses se traitaient en Allemagne, le roi recevait un message des bourgeois

(1) Radul. de Diceto, (Hist. rer. Gall., t. XVII).

de Rouen, qui, fatigués de l'état d'excommunication qui pesait sur eux, réclamaient sa bienveillante médiation. Leur conduite récente, lors de l'attaque de leur ville, était une bonne recommandation. Le roi comprit le parti qu'il pouvait tirer de cette commune, si patriote et si brave. L'archevêque Gautier lui-même ne refusait pas certaines concessions qui pouvaient rétablir la paix dans son diocèse. Alors, par une charte souscrite de Worms, le 29 janvier 1194, Richard manda au Chapitre de Rouen « qu'il se portait garant de la soumission des bourgeois, et demanda que l'interdit fût levé sur la foi de son serment (1).

Rien ne retenant plus le roi en Allemagne, il revint dans ses États au commencement de Mars. L'archevêque ne tarda pas à le suivre, car nous le voyons dans sa cathédrale dès le mois de juin suivant.

En arrivant à Rouen, Gautier trouva la désolation autour du temple; car, malgré la garantie donnée par le roi au nom des bourgeois, le mur de l'*attre* n'avait pas été relevé et les maisons du chapitre n'étaient pas sorties de leurs décombres. L'interdit avait cependant été levé sur toutes les églises; et les chanoines rentrés dans la ville, avaient obtenu du pape Célestin III, un bref, par lequel sa sainteté, à la suite de sévères remontrances sur la perversité

(1) Cartulaire de la cathédrale f° 68, recto.

des hommes qui avaient souillé la cathédrale, permettait aux ecclésiastiques de célébrer l'office divin, les portes closes, sans faire sonner les cloches, après avoir expulsé du temple *les excommuniés et les interdits* (1). Ces dernières expressions donnent lieu de croire que les portes de l'église étaient déjà ouvertes à un petit nombre de privilégiés, et qu'il n'y avait d'exclus que ceux, en grand nombre il est vrai, qui avaient figuré dans les émeutes. Célestin permettait encore d'inhumer les chanoines et les clercs dans le cimetière de la cathédrale, avec la croix et l'eau bénite, sans toutefois faire un service solennel; peu après il manda de relâcher les rigueurs de la censure envers ceux qui avaient le crime en horreur et l'évitaient (2).

Vint, sur ces entrefaites, la lettre du roi. Les évêques de la province. prenant au sérieux l'engagement et les promesses des bourgeois, se rendirent à Rouen pour aviser au moyen de concilier tous les intérêts : leur premier soin fut de réunir en conseil les gens de la ville, les plus renommés par leur prudence et leurs lumières; il fut arrêté dans cette assemblée que les citoyens relèveraient le mur détruit, les maisons des chanoines, et rendraient tout ce qui avait été enlevé à l'Église (3).

(1) Exclusis excommunicatis et interdictis. (Sinodi Roth. p. 35).

(2) Cart. de la cath. f° 90

(3) Ut communia civitatis vestræ ad damnorum et ablatorum restitutionem integram teneretur. (Bulle de Célestin III, Hist. rer. Gall., t. XVII, p. 648).

Il y eut un autre article qui obligeait ceux qui avaient tué ou blessé des ecclésiastiques d'aller à Rome pour obtenir leur pardon du Saint-Père (1). Les suffragants levèrent l'excommunication, les temples furent rouverts, les cérémonies religieuses recommencèrent, et les bourgeois reçurent les sacrements dont ils avaient été si longtemps privés.

Il ne suffisait cependant pas aux Rouennais d'avoir fait ce traité et d'en avoir recueilli les bénéfices; il fallait encore qu'ils le missent franchement à exécution. Ils devinrent, au contraire, très récalcitrants, murmurèrent sur les places publiques, prétendant que la muraille de l'*aître*, avec les échoppes du cimetière, portait un préjudice notoire à la ville, et qu'il était inconvenant de trafiquer jusque sur les tombes de leurs ancêtres. Ils se rappelèrent l'édit d'Adrien IV qui avait défendu d'élever des maisons contre les églises, *pour obvier à la profanation des tombeaux et la dispersion des ossements des morts* (2). Le voyage de Rome surtout paraissait humiliant et d'une exécution difficile.

Les chanoines de leur côté, un peu remis de leurs anciennes émotions, demandaient à grands

(1) Ad sedem apostolicam properant pro beneficio absolutionis obtinendo. (ibid.)

(2) Ità quòd in ædificatione ipsius, sepultorum etiam corpora, sicut nobis dicitur, sint ejecta. [Cart. f° 43. Arch. depart.]

cris l'exécution du traité. Il leur en coûtait d'être privés de leurs maisons et campés, pour ainsi dire, autour de la cathédrale après avoir occupé des logements si commodes. Ils adressèrent de nouvelles doléances à Célestin III; et ce fut à cette occasion que le Saint-Père indigné, adressa aux bourgeois de Rouen sa fameuse bulle dans laquelle il leur dit : « Sachez que notre sévérité envers vous ne vient pas de la dureté de notre cœur, mais bien plutôt de votre obstination ». Il résume ensuite les événements qui se sont passés à Rouen, démontre aux bourgeois leurs actes coupables, les fautes énormes qu'ils ont commises et dont la réparation se fait trop longtemps attendre; puis termine en les prévenant, que, s'ils n'exécutent pas les clauses du traité, il confirmera la sentence précédemment portée par les évêques (1).

1194. Célestin, qui avait résolu d'en finir avec les Rouennais, ne s'en tint pas à cette première bulle; il en adressa une nouvelle à Gautier contre ceux qui méprisaient les censures ecclésiastiques (2), et défendit de les admettre aux sacrements avant qu'ils eussent fait réparation satisfaisante. Ainsi la ville de Rouen se trouvait encore à la veille de nou-

(1) Rad. de Dicet. [Hist. rer. Gall., t. 17, p. 648.]

(2) Eos qui contra prelatos suos supercilium electionis assumunt et in coutumelia perdurantes, nec monitis deferant vel mandatis. [Dom Bessin, deuxième partie p. 36].

velles excommunications, au retour du roi et de l'archevêque Gautier.

Richard, pour faire cesser ce germe de discorde dans ses États, s'occupa personnellement de mettre ordre à cette affaire; on convint, dans plusieurs conférences, que les bourgeois reconstruiraient le mur et les échoppes du cimetière; le roi prit l'engagement de tenir compte aux chanoines des pertes qu'ils avaient éprouvées (1).

Richard annonça cette transaction à ses sujets par la pièce anthentique suivante qu'il fit rédiger à Argentan, la veille de la Saint-Martin. « Sachez que, par l'accord fait entre le seigneur Gautier, archevêque de Rouen, et les chanoines de la même Église d'une part, et les bourgeois de ladite ville de l'autre, il est convenu que les murailles et les boutiques de l'aître de la cathédrale seront refaites pour le prochain jour de Noël, aux dépens desdits bourgeois, et remises dans leur ancien état. Cet ouvrage sera visité par le sénéchal de Normandie et par nos baillis (2) ».

(1) Cart. de la cath., f° 67 verso.

(2) Noverit universitas vestra compositionem factam, inter Walterium R. A. et canonicos ejusdem ecclesiæ et cives Rothomag. in hunc modum : quod murus et schopæ atrii ecclesiæ infra proximum natalis domini diem per eosdem cives reficiantur, par visum senescalli Normanniæ et Baillivorum nostrorum in eo statu in quo erant quando diruti fuerunt. [Rad. de dicet. Hist. rer. Gall., t. 17, p. 648.]

Il n'est plus question, comme on voit, dans cet arrangement, de punitions et de voyage à Rome (1); Ce n'est plus qu'une simple reconstruction de murailles qu'on exige des bourgeois. Qui croirait pourtant, qu'après des engagements si solennels, et la bulle d'Innocent III qui renouvelait les censures de son prédécesseur Célestin, cet ouvrage ne fut repris que vers le milieu du siècle suivant! Mais n'accusons pas légèrement les bourgeois de vouloir être toujours en désaccord avec l'autorité religieuse; prenons-nous-en plutôt à la lutte que Richard va bientôt avoir à soutenir contre l'archevêque, à la mort de ce roi, aux troubles qui signaleront le règne de Jean Sans-Terre, enfin, au nouveau désastre de l'Église, désastre qui rendra imperceptibles quelques murs renversés, auprès des immenses débris de la cathédrale.

La Normandie aurait réparé ses maux passés si la paix eût pu régner un seul instant entre la France et l'Angleterre. L'armée de Philippe-Auguste ravageait déjà le Vexin normand. Gautier alla au Pont-de-l'Arche avec le sénéchal et le connétable de la province, pour conférer avec l'archevêque de Rheims, oncle du roi Philippe.

Il est assez difficile de suivre ici l'histoire de l'Eglise de Rouen, sans aborder les faits généraux de l'ordre civil qui y sont intimement liés. Ainsi,

(1) Bulle de Célestin III déjà citée.

l'argent manquant des deux côtés pour cette expédition, Richard donna le mauvais exemple de rançonner le clergé de Tours. Philippe qui possédait le Vexin français, dont les deux tiers au moins faisaient partie du diocèse de Rouen, s'en vengea sur les églises et les ecclésiastiques de ce pays, auxquels il fit payer de fortes contributions. Il est à croire que ces derniers s'y prêtèrent d'assez bonne grâce, et qu'ils commençaient à s'ennuyer, eux Français, d'appartenir à un diocèse dont le chef spirituel était sujet du roi d'Angleterre; autrement on ne comprendrait pas l'interdit que Gautier lança sur cette partie de son diocèse, et moins encore la désobéissance de tout le clergé qui ne voulut pas se soumettre à ses censures.

Le pape confirma l'interdit. Cependant, son 1194.
légat qui était sur les lieux, fit rendre aux chanoines de Tours leurs biens que Richard avait confisqués (1). Le roi de France, de son côté, manda à ses baillis du Vexin français de remettre à l'archevêque de Rouen les domaines de ses églises, et de recommander « aux gentilshommes que Gautier leur nommerait, d'en agir envers ce prélat comme ils le devaient et le faisaient habituellement. » Il est probablement question des gentilshommes qui tenaient des fiefs qu'on venait de restituer à l'Eglise de Rouen.

(1) Rogerius de Hoveden, p. 249.

On stipula, dans le traité d'Issoudun, que les censures et les interdits précédemment lancés sur le Vexin français, seraient de plein droit révoqués, que le fief des Andelys ne serait jamais fortifié; qu'il n'appartiendrait ni au roi de France, ni à celui d'Angleterre; qu'il continuerait à faire partie du domaine de l'archevêque de Rouen; et que si ce dernier excommuniait des sujets du roi de France, celui-ci pourrait s'en dédommager sur ce fief, jusqu'à ce que quatre prêtres choisis de bonne foi par les deux rois, eussent jugé si la sentence d'excommunication était juste ou arbitraire (1).

Si elle était reconnue légitime, le fief des Andelys serait rendu à l'archevêque; dans le cas contraire, il serait perdu pour lui, à moins qu'il ne révoquât immédiatement ses censures.

C'était une singulière prétention des deux rois, de faire juger, par des inférieurs, la conduite d'un archevêque envers des prêtres et des laïques ses diocésains. Telles furent pourtant les résolutions que Richard, le faible Richard, ne craignit pas de souscrire contre le premier pasteur de la Normandie. Il est évident que Gautier n'était plus appelé dans les conseils du prince, et qu'il avait perdu tout crédit. Aussi se plaignit-il amèrement de l'insulte

(1) Præter assensum quatuor clericorum ab ipsis regibus eligendorum et super caput archiepiscopi possendorum. [Rad. de Dicet, Hist. rer. Gall., t. XVII, p. 651.]

faite à sa dignité, en plaçant quelques clercs au-dessus de la tête de l'archevêque.

Ce qu'il y a de plus remarquable, c'est qu'il fut mandé dans le lieu où cet arrangement venait d'être signé, et qu'une foule d'évêques, d'abbés, de barons, vinrent le prier, à l'instigation de Richard, de se rendre garant de la transaction dont on ne voulait pas même lui faire connaître les clauses; cette garantie consistait à payer au roi de France 2,000 marcs d'argent, en cas de non exécution du traité.

Gautier ne voulut rien promettre avant de connaître le contenu de cette pièce; le doyen de Rouen lui en fit lecture; l'archevêque, après l'avoir entendu, excommunia, sans différer, ceux qui l'avaient inventé et approuvé, sauf les deux rois; puis, il en appela au Saint-Siége, tant pour lui que pour l'Eglise et la province (1). 1194.

L'archevêque, mandé par Philippe-Auguste, se rend auprès de lui à travers une foule de peuple qui admirait la force avec laquelle il soutenait les droits de l'église. Philippe lui fit des reproches qui allèrent même jusqu'à l'injure. Gautier quitta aussitôt l'assemblée, marcha plusieurs nuits à pied, et se réfugia dans sa cathédrale. Il s'aperçut bientôt qu'il n'y était pas en sûreté; car, dès la nuit suivante, deux officiers vinrent le prévenir de

(1) Rad. de Dicet. Hist. rer. Gall., t. XVII, p. 651.

comparaître, le lendemain matin, devant le roi Richard.

Prévoyant alors les obsessions dont il allait être l'objet, il aima mieux, pour mettre sa conscience en sûreté, quitter sa métropole et se retirer dans le diocèse de Cambrai. Cette retraite fut alors diversement interprétée. Raoul de Dicet, chapelain de Londres, et Pierre de Blois félicitèrent Gautier sur sa conduite; les officiers du roi et des ecclésiastiques même la blâmèrent, et la qualifièrent d'orgueilleux emportement, d'effort téméraire pour s'élever au-dessus du prince; accusations bannales que les flatteurs des rois adressent toujours à ceux qui préfèrent le devoir à la faveur, et dont la supériorité de mérite ou de position porte ombrage à leur orgueil.

On s'aperçut bientôt que cette fuite inattendue allait jeter la perturbation dans les affaires religieuses de la province. Les deux souverains ayant intérêt à ménager le primat de Normandie, Richard, dans des vues d'actualité, Philippe dans un but d'avenir, l'engagèrent à rentrer dans son Eglise.

1195. Philippe fit les premières démarches : il envoya à Gautier, Anselme, doyen de Tours, et Urson, son chambellan, pour lui apprendre qu'il était rentré dans ses bonnes grâces et qu'il lui rendait les Andelys; l'assurant que s'il voulait venir dans son royaume, il y serait reçu comme les principaux

ecclésiatiques et les plus intimes de ses amis. Il accompagna ces protestations d'une lettre à ses baillis, pour qu'ils eussent à rendre les biens de l'archevêque et des chanoines de Rouen qu'ils avaient confisqués (1).

Le roi d'Angleterre ne fut pas moins pressant : « Sachez, lui écrivait-il, que nous vous assisterons en toute occasion, et que si vous souffrez quelque perte, nous vous en dédommagerons. Il est bon que vous parliez au roi de France dans l'intérêt des ecclésiastiques et des laïques de votre diocèse; je laisse à votre prudence à décider si vous devez lui parler à votre nom ou au mien. » Les avances faites à Gautier ne restèrent pas dans ces limites; Richard, pour lui être agréable, nomma évêque de Worcester, Jean son neveu, alors doyen du chapitre de Rouen.

Gautier dut alors quitter Cambrai, après avoir reçu dans ce diocèse, lui et les chanoines de Rouen qui étaient allés le rejoindre, la plus touchante hospitalité. Dans le même temps, la commune de cette ville n'était pas moins turbulente que celle de Rouen, et l'Eglise était en luttes journalières avec elle; alors que tout se décidait par le sort des armes, Gautier offrit un refuge dans sa métropole à l'é-

(1) Hinc est quod vobis mandamus et precipimus, quatenus visis presentis litteris, deliberetis in vestra potestate universas res dicti archiepicopi et canonicorum Rotomagensium. (Rad. de Dic. Hist. rer. Gall., tome XVII, page 649.)

vêque de Cambrai et à ses chanoines, dans le cas où ils en auraient besoin. Origine de l'association qui eut lieu entre les deux Eglises.

On lit, dans l'acte qui en fut rédigé, que : « les premiers chrétiens étaient tellement liés que la malice de leurs persécuteurs les touchait peu; qu'il était utile de les imiter surtout quand on voyait que les enfants des hommes s'étaient ligués pour conspirer la ruine des ecclésiastiques. » On arrêta alors : « que, s'il arrivait que l'une des deux églises vînt à décheoir ou tomber en quelque disgrâce, ses enfants pourraient de suite trouver un lieu où ils seraient comme dans leur propre maison, jusqu'à ce que Dieu eût mis fin à la tempête. » A cette époque, beaucoup d'autres cathédrales firent, entre elles, de pareilles alliances à l'occasion de celles des bourgeois dont elles n'étaient qu'une faible et pâle imitation.

1196. Gautier vint alors à Pontoise où le roi de France le reçut avec de grands honneurs et lui accorda l'abolition des fameux articles du traité d'Issoudun. Il s'y arrêta pour négocier, avec le roi d'Angleterre, sa rentrée à Rouen. Loin de rencontrer des difficultés, il obtint, au contraire, un revenu annuel de 500 livres pour les pertes que son église avait essuyées (1); plus, la promesse

(1) In damnorum suorum compensatione annuo et perpetuo 500 librarum redditu est ditata. (Rad. de Dicet. Hist. rer. Gall., tome XVII.)

d'une indemnité pour les abbés et les ecclésiastiques de la province.

Peu de jours après, Gautier reçut une nouvelle faveur de Richard, consistant en trois cents muids de vin qui furent ainsi répartis : cent muids pour la maison de l'archevêque et deux cents pour les chanoines. La charte de donation stipule que ces vins seront pris sur les celliers de la vicomté de l'Eau, et que, s'il n'en existait pas en quantité suffisante, on donnerait à la place vingt sous d'Angers par chaque tonneau (1). 1195.

L'archevêque révoqua l'interdit qu'il avait lancé sur le Vexin français, vint à Rouen où il fut accueilli par le roi, le peuple et les ecclésiastiques à la tête desquels se trouvaient les évêques de Lincoln, de Salisbury et d'Exester. Malheureusement, la paix qui existait entre les deux souverains touchait à son terme, et la reprise des hostilités devait occasionner de nouveaux troubles dans l'Eglise.

Pour opposer un obstacle aux Français, Richard ne vit d'autres moyens que de fortifier le domaine des Andelys, appartenant à la Cathédrale.

Il paraît que l'archevêque Gautier n'était pas très convaincu des grands résultats que Richard attendait de son entreprise, car il considéra cet acte, qui paraitrait tout naturel de nos jours, comme une atteinte portée à son autorité : « Cer- 1196.

(1) Cart. beat. Mariæ Roth. n° 23 de l'inventaire.

tainement, écrivait-il au doyen de Londres, si le roi avait eu quelque bonté pour nous, il ne nous prendrait pas Andelys qui est l'unique terre dont nous subsistons, et qui nous sert à l'entretien des pauvres; mais non seulement il retient notre île, mais encore une bonne partie de notre domaine, qu'il prétend fortifier de fossés et de remparts. »

Cependant, pour ne pas être taxé d'imprudence et d'emportement, Gautier, accompagné des principaux dignitaires de l'Eglise, alla supplier le roi de ne pas donner suite à ses projets; sur le refus du prince, l'archevêque jeta encore une fois l'interdit sur la Normandie. Le peuple était inquiet, et ce qui augmenta ses incertitudes fut d'apprendre que les suffragants de la province refusaient de déférer à l'interdit. Dès lors la position de Gautier n'était plus tenable, il excommunia l'évêque de Lisieux qui lui montrait le plus d'opposition, « poussé qu'il était par un esprit d'orgueil et d'autres mouvements que le démon seul peut inspirer. » Il quitta Rouen, alla à Rome, pour demander justice au Saint-Père.

Richard ne perd pas de temps et envoie, lui aussi, des émissaires auprès du pape pour contrebalancer l'influence de l'archevêque. Cette députation se composait de l'évêque de Lisieux, frappé d'interdit; de l'ancien ennemi de Gautier, l'évêque d'Ely, qui mourut en route, et de Philippe, évêque-élu de Durham.

Gautier exposa au pape Célestin les pertes qu'il éprouvait par les querelles des deux rois, et la violence avec laquelle Richard s'était emparé des Andelys qu'il couvrait de murailles et de fossés profonds, ce qui anéantissait les revenus de son église.. Quoi? répondait l'évêque de Lisieux, depuis quand un roi n'a-t-il plus le pouvoir de défendre ses sujets contre les attaques de l'ennemi? Ce travail n'a t-il pas été jugé nécessaire par tous les ordres de la province? Si l'église de Rouen en éprouve des dommages, Richard n'a t-il pas proposé d'amples compensations qui ont été refusées.

Le pape conseilla à Gautier de s'aocommoder 1197.
avec Richard, toujours libre de fortifier tel point qu'il jugerait convenable de ses états. Il leva l'interdit qui frappait la Normandie, et sacra, de ses propres mains, le 20 avril 1197, Philippe, promu par le roi d'Angleterre à l'évêché de Durham.

L'archevêque, en homme supérieur, reconnut ses torts, prit son parti et se réconcilia même avec l'évêque de Lisieux. Afin qu'il fût bien entendu que le roi seul avait droit de faire de pareilles dispositions pour le bien de son royaume, l'archevêque obtint une bulle par laquelle le pape lui permettait d'user d'interdit contre ceux qui envahiraient, brûleraient ou ravageraient les possessions des églises de sa province. C'était une satisfaction d'amour-propre que lui accordait sa Sainteté. Il revint en

Normandie vivant en très bonne intelligence avec les députés du roi.

Pendant que cette affaire se traitait à Rome, la forteresse des Andelys, qui a porté le nom de *Château-Gaillard*, s'élevait comme par enchantement, et présentait le modèle accompli des plus fortes places de l'époque. Richard se plaisait à voir élever ces hautes murailles dont nous admirons encore les débris, et disait aux gens de sa cour avec un sentiment de satisfaction et d'orgueil : « Cette fille pour n'avoir qu'un an n'est-elle pas grande et belle? »

Les esprits étaient alors divisés en Normandie au sujet de cette fille de roi, que les nombreux partisans de l'archevêque s'attendaient à voir raser par ordre papal. On répandit que Richard se trouvant un jour au milieu de ses ouvriers pour activer leurs travaux, reçut une pluie de sang sur ses habits. C'était d'un mauvais augure pour l'achèvement de la forteresse, mais, quand on vit qu'il ne se réalisait pas, on en fit plus tard l'application à la mort violente et prématurée du roi (1).

1197. Gautier, rentré dans Rouen, s'entendit avec Richard pour obtenir une indemnité équivalente au dommage qu'allait éprouver l'église. On lui avait démontré, par des exemples, que ce n'était pas la première fois que de semblables traités avaient eu lieu, et qu'on avait même vu des changements de

(1) Rad. de Dicet.—Guill. Neub. — Joh. Brompt.

siége pour éviter le désastre des guerres. L'archevêque se rendant à ces raisons, conclut le traité suivant, rédigé le 18 octobre 1197.

« Les ennemis du royaume s'introduisant facilement par les Andelys, Gautier et le Chapitre de la cathédrale, autorisés par le pape Célestin III, les évêques ses confrères et le clergé dudit archevêché, cèdent au roi la ville des Andelys, le nouveau château de la Roche, la forêt, toutes les appartenances et libertés, excepté les églises, prebendes, fiefs nobles, et le manoir de Fresnes avec ses dépendances. Il est entendu que tous les nobles, vassaux, ecclésiastiques, les hommes des fiefs nobles et des prébendes feront moudre aux moulins des Andelys ainsi qu'ils le font et sont obligés de le faire, et que la mouture appartiendra à l'archevêque. »

« En échange, le roi donne à l'église :

1o Les *moulins de Rouen*, avec les moutures, sans qu'il soit permis à personne d'en bâtir dans cette ville au préjudice de ceux de l'archevêque, à charge d'acquitter les aumônes que ces moulins font de toute antiquité. »

2o « La ville de Dieppe, le village de Bouteilles, excepté les aumônes établies sur le manoir de Dieppe, montant à 372 livres d'Angers, qui devront être payées par le dit archevêque à ceux qui en jouiront. »

3o « Le manoir de Louviers, sauf le droit de

chasse, impliquant l'impossibilité de défricher la forêt ; plus le bois d'Aliermont avec toutes ses bêtes fauves, ses appartenances et ses libertés. »

Cette charte fut signée par l'archevêque de Cantorbéry, les évêques de Wincester, de Bath, de Bayeux, de Séez, de Lisieux, de Coutances, d'Avranches, et par tous les abbés de Normandie. On y voit aussi les noms du fameux comte de Mortain qui paraissait revenu à des idées plus paisibles ; des comtes de Poitou, d'Aumale, d'Eu ; du comte Striguel, du sénéchal et du connétable de Normandie, et du sénéchal d'Aujou ; ensuite ceux des seigneurs normands Raoul de Tancarville, Guillaume Martel, Raoul Tesson, Guillaume de Séez, Gilbert de Rainfroy, Robert de Harcourt et autres personnages (1)

Cet accord fut adressé à tous les dignitaires et à tous les officiers du roi dans la province. Leurs titres nous donnent une idée de la hiérarchie d'alors, ce sont : l'Archevêque, les évêques, abbés, prieurs, comtes, barons, justiciers, sénéchaux, vicomtes, prévots, officiers et baillis.

On reconnut alors que l'église de Rouen recueillait de grands avantages de cet échange et augmentait son revenu de 500 livres annuelles. Elle célébra ce triomphe avec des démonstrations et une joie qui paraîtraient immodérées de nos jours, en élevant

(1) Recueil des historiens de Normandie, p, 1052.

sur les principales places de la ville, des croix en pierre où se lisaient des vers rappelant cet échange, et commençant par ces mots, assez insultants pour l'autorité royale :

Vicisti, Galtere, tui sunt signa triumphi
Deppa, Lecoveris etc.

Tu as vaincu, Gautier ! Dieppe, Louviers sont les signes de ton triomphe.

Ces monuments ont existé sur nos places jusqu'au milieu du XVI[e] siècle, époque à laquelle ils furent renversés par les Calvinistes, satisfaits de trouver l'occasion d'être agréables à la cour.

Gautier ne fut pas ingrat envers ses chanoines. Il leur accorda la dîme de ses revenus de Dieppe et de Bouteilles, en récompense, dit la charte de donation, de leurs peines et de leur fidélité à sa personne, lorsqu'il était en lutte avec l'autorité royale (1).

L'interdit était levé, avons-nous vu, sur les églises de Normandie, mais il était utile de procéder aux cérémonies de réconciliation. Il y eut, à ce sujet, procession générale; et comme il était bon de rappeler au peuple le respect qu'il doit à son premier pasteur, les évêques, fauteurs de

(1) Dum pro tuendo ecclesiæ nostræ patrimonio contra reges et præsides certaremus. (Cart. n° 23 de l'inventaire. Arch. départementales.)

l'opposition, se soumirent les premiers, et donnèrent le spectacle d'assister à une procession qui eut lieu dans les rues de Rouen, et de se prosterner aux pieds du prélat pour en obtenir leurs bâtons pastoraux que l'archevêque leur rendit en signe de paix et de réconciliation (1).

1198. Aussitôt qu'on eut connaissance à Rome du traité fait entre le roi et l'archevêque, le pape adressa à Gautier une bulle confirmant l'échange des Andelys, et lui enjoignit de ne pas s'effrayer des menaces des princes; l'autorisant à prononcer des sentences d'interdit comme par le passé, et à ne pas souffrir l'exécution des articles du traité d'Issoudun dans son diocèse.

Dans le mois de septembre 1198, Guillaume Coq, gouverneur du château de Lyons, ayant combattu et fait prisonniers 80 cavaliers et 40 piétons que Philippe envoyait pour renforcer la garnison de Neuf-Marché, la trève fut rompue entre les deux rois.

Philippe et Richard se rencontrèrent bientôt près de Vernon; Richard battit le roi de France. Pour s'en venger, celui-ci alla brûler Evreux (2). La Normandie avait en ce moment deux rois:

(1) Et episcopi qui prius inobedientes fuerunt suspensi ad pedes prostrati in processione solemni, mitris et baculis pastoralibus redditis (chron. triplex et unum.)

(2) Histoire générale de Normandie, p. 489.

Richard à Domfront et Philippe à Vernon; le cardinal de Capoue les fit consentir à une trève de cinq ans.

Des réparations à faire à la sacristie de la cathédrale occasionnèrent quelques contestations entre l'archevêque et le chapitre. Gautier y destinait une forte somme, et désirait que les chanoines y contribuassent pour leur part. Il y eut opposition du côté de ces derniers; la centralisation religieuse contraignit de s'adresser encore une fois à Rome. Le pape répondit que cette affaire devait être décidée entre l'archevêque et les chanoines, à la pluralité des voix; nouvelle preuve de l'indépendance du chapitre et de sa forte organisation.

Richard profita de la trève pour guerroyer dans 1199.
le midi. Porté aux entreprises aventureuses, il alla assiéger la forteresse de *Chalus* en Limousin, voulant faire rendre au comte de Limoges un riche trésor que ce dernier avait trouvé, et prétendait lui appartenir comme seigneur du pays. Richard y fut tué le 6 mars 1199. Ainsi, après avoir bravé la mort dans cent combats, vaincu Saladin et Philippe-Auguste, ce prince, vrai type de la féodalité, vint chercher la mort devant un misérable donjon qui n'aurait pas dû l'arrêter un seul jour.

Son corps fut déposé à Fontevraud, au pied de celui de son père, Henri II; l'église de Poitiers reçut ses entrailles, et celle de Rouen son cœur, suivant le vœu qu'il en avait exprimé.

Ce cœur fut renfermé dans un coffret d'argent, reçu par l'archevêque et le chapitre, et placé près du maître-autel, dans un petit monument entouré d'un treillis d'or et d'argent (1). Il ne reste qu'une modeste pierre sur l'emplacement de ce précieux dépôt, de ce reste inanimé du fameux Richard, qui fut surnommé *Cœur-de-Lion*, pour les grandes choses, les faits éclatants qui signalèrent sa carrière aventureuse et son règne. (2)

Ce roi étant mort sans enfants, son héritier naturel était Arthur, fils de Geoffroy, duc de Bretagne, frère puiné de Richard, et ainé de Jean, comte de Mortain. Ce dernier, dont la vie n'avait été qu'une suite d'intrigues pour arriver au trône, s'empara du pouvoir. Il éprouva peu d'obstacles, n'ayant qu'un jeune compétiteur sans expérience et sans forces; instrument, jusqu'à sa mort, du roi de France qui l'opposa constamment au comte de Mortain, dans les querelles incessantes qu'il lui suscitait.

Le comte de Mortain, connu sous le nom de *Jean Sans-Terre*, vint se faire sacrer à Rouen par les mains de l'archevêque Gautier. Il en reçut l'épée

(1) .. .. Cujus cor, Rothomagensis
Ecclesiæ clerus argento clausit et auro
(Will. Brit. in vit Phil. aug.)

(2) Ce cœur a été retrouvé en 1847, avec la statue qui existait sur la tombe royale. Il est question de les placer dans la chapelle de la Vierge.

ducale, et une couronne d'or enrichie de roses de même métal, ensuite il jura qu'il respecterait les droits et les prérogatives de l'église.

Il remit à l'archevêque une charte, confirmant le traité fait à l'occasion des Andelys. Cet acte n'était pas tout à fait désintéressé, car la cathédrale lui donna 600 livres, monnaie d'Anjou, en échange de cette pièce. Jean Sans-Terre entra dans certains développements qui fixèrent irrévocablement les droits de l'église, au sujet de l'impôt du vin à Dieppe, de la haye de Dampierre, du vivier de la Chaussée de Rouen, des pleds de l'épée et de l'arrière-ban. A l'égard du vivier, il en retint la pêche, sans toutefois pouvoir disposer de l'eau des moulins de l'archevêque; il reconnut les droits de haute justice de la cathédrale, à condition que le grand sénéchal de Normandie percevrait les amendes.

Lorsqu'il s'agira d'appeler l'arrière-ban, l'archevêque le convoquera selon l'usage du pays, le conduira ou le fera conduire.

Si quelqu'un y manque, l'archevêque le fera poursuivre, et les amendes prononcées lui appartiendront; il ne pourra rien relâcher des rigueurs de la justice sans la permission du roi.

Quant au passage par Dieppe, il fut décidé que les messagers du prince auraient permission de traverser la ville en payant les droits exigibles. Cet

acte, comme on le voit, est une explication du traité d'échange fait entre Richard et l'archevêque Gautier.

Jean Sans-Terre comprit qu'il lui fallait aussi s'attacher les bourgeois de Rouen si dévoués à sa famille; il connaissait leur amour pour les franchises communales accordées par Richard; il leur en confirma la possession, et y ajouta de nouvelles faveurs que nous ne rappellerons pas, la charte qui les mentionne ne touchant pas à notre sujet.

Il n'y avait rien jusqu'ici à blâmer dans la conduite du roi Jean; mais la nature ne tarde pas à reprendre ses droits, il répudie sa femme Hadwise, et fait connaître à Gautier et à son conseil le désir qu'il a d'épouser la fille du roi de Portugal, dont on vantait l'esprit et les charmes. On convient d'envoyer, pour en faire la demande, l'évêque de Lisieux et plusieurs grands personnages. Ils ne furent pas plutôt partis, que Jean épousa Isabelle, fille du comte d'Angoulême (1).

Pour entretenir la paix avec la France, il forme le projet de marier sa nièce, Blanche de Castille, avec le fils de Philippe-Auguste, connu sous le nom de Henri VIII. Il envoie sa mère Éléonore pour traiter de cette union, et bientôt la jeune fiancée, qui sera la mère de Saint-Louis, vient à Rouen où elle passe quelque temps avant son

(1) Radulph. de Dicet. [Hist. rer. Gall., t. XVII, p. 659.]

mariage. Ce fut sans doute au bon accueil qu'elle y reçut, que cette ville dut les nombreux bienfaits dont elle ne cessa de la combler.

De singuliers pronostics avaient circulé tou- 1200.
chant le nouveau roi; on disait que c'était le dernier prince de la race normande qui aurait reçu la couronne dans l'église de Rouen. Cette prophétie fut doublement réalisée, et par son expulsion, et par l'incendie complet de la cathédrale.

Ce dernier événement arriva la nuit de Pâques, le 9 avril de l'année 1200; le monument fut brûlé avec les manuscrits et les ornements qu'il renfermait; les cloches furent fondues, et le feu, ayant atteint les maisons voisines, consuma la majeure partie de la ville avec un certain nombre d'églises (1).

Ce vaste embrâsement ne nous était connu que par un passage assez succinct d'une chronique locale peu répandue; les archives de l'église n'offrent pas plus de traces de travaux de reconstruction que de l'événement lui-même, si bien que l'incendie était effacé de la mémoire et qu'on s'était habitué à voir l'œuvre des archevêques Robert et Maurile dans la cathédrale qui s'offre actuellement à nos regards. Les connaissances archéologiques sont

(1) Combusta est tota eccles. Roth. cum omnibus campanis et libris et ornamentis ecclesiæ et maxima pars civitatis et multæ ecclesiæ. [Chron. triplex et unum. Hist. rer. Gall., t. 18, p. 358.]

venues infirmer cette opinion. La cathédrale appartient au style gothique du XIIIe siècle, et ce style n'était pas connu en Normandie du temps de ces archevêques. Tel est du moins le résultat des recherches, des rapprochements, des études sérieuses qui ont été faites à ce sujet.

On en était enfin dans cette anxiété qui laisse quelque chose à désirer, lorsque les archives de la Tour de Londres ont révélé certaines pièces qui ont levé tous les doutes sur l'incendie complet du monument.

Dans la première, en date du 24 septembre 1200, Jean Sans-Terre fait savoir à Guerin de Glapion, sénéchal de Normandie, et aux barons de l'Échiquier de Caen, qu'il accorde pour la réparation de la cathédrale de Rouen, 2,000 livres angevines payables en quatre termes (1).

1201. Mais cette somme étant loin de suffire, le roi permet de faire des quêtes, et emploie une phrase vraiment décisive pour faire connaître ce grand désastre. « Vous savez, dit-il, comment la cathédrale de Rouen, la mère et la maîtresse des églises de Normandie, a été, avec toute cette ville, la proie des flammes (2) ». Puis, rappelant l'intérêt qu'il

(1) Sciatis quod dedimus ecclesiæ Rothomagensi ad reparationem ejus duo millia librarum etc. [Madox hist. of the exhequer, t. I, p. 164, Note D.]

(2) Mater ecclesiarum Normanniæ et magistra, cum tota civitate flammis irruentibus sit eversa [1201.] Rot. litt. Pat., t. I, p. 119.

porte à cette métropole, sépulture de ses frères et de ses amis, et vénérable par l'éclat dont l'environnent les bienfaits des saints, il prie de recevoir ses envoyés, et de leur remettre, pour l'amour de Dieu et de la Vierge, les aumônes que l'on voudra consacrer à cette restauration. Il autorise ces collectes pour deux ans, donne lui-même de fortes sommes, et prie d'en agir libéralement avec ses envoyés.

Le chapitre contribuait, de son côté, si l'on en juge par le bref du pape Innocent, lancé contre quelques chanoines récalcitrants, qui refusaient d'abandonner une partie de leurs revenus, pour l'œuvre si méritoire qu'ils entravaient par leurs dissentiments (1).

Ainsi, le roi, les grands, le clergé et les peuples de la Normandie et de l'Angleterre, stimulés par les délégués du Chapitre de Rouen, concourent avec ardeur à la reconstruction de la basilique; et, à cette époque où l'art n'était connu que d'un petit nombre de privilégiés, on élève, en peu d'années, ce monument devenu la gloire artistique et l'un des principaux ornements de la Normandie (2).

(1) Ne tam laudabile opus ex vestra dissidentia negligatur. (Cartul. de la cathédrale, à la biblioth. de Rouen, charte 129.)

(2) Comme on ne connait pas d'autre consécration de la cathédrale que celle qui a eu lieu sous Maurile, on a prétendu de nos jours que cet édifice n'avait pas été incendié en 1200, ce qui reporterait l'emploi du gothique dans la province à une époque

Jean Sans-Terre était toujours à Rouen, excitant les bourgeois à rétablir leurs maisons obstruées par des monceaux de décombres. Cependant les troubles qui suivirent étaient bien de nature à mettre obstacle à la continuation de ces importants travaux.

En effet, Philippe-Auguste, profitant des malheurs de Rouen, était déjà sur la frontière, présentant au peuple le jeune *Arthur* comme légitime héritier de Richard Cœur-de-Lion. C'était mettre la fidélité des Normands à une rude épreuve. Jean le comprit et traita avec son puissant voisin, auquel il donna 300 marcs d'argent et tout le pays qu'il occupait déjà en Normandie, renfermant les forteresses de Gisors, Vernon, Gaillon, Passy et Évreux (1). Philippe, en échange, trahissant les devoirs de l'hospitalité, livra au roi d'Angleterre le jeune prétendant, qui fut d'abord enfermé dans le château de Falaise et ensuite dans celui de Rouen.

1202. L'argent continuait d'arriver pour la reconstruction de la cathédrale. Le roi tenait ses engagements, car le 2 avril 1202, il donnait l'ordre aux

antérieure à celle où l'on construisait les célèbres abbayes romanes de la ville de Caen. Nous croyons cette opinion erronée, car une preuve négative ne saurait l'emporter sur les pièces authentiques que nous venons de citer.

(1) Partem quoque Normanniæ quam præfatus Philippus rex occupabat, et in pace dimisit videlicet : Gisors, Vernon, Gaillon, Passy, Évreux. (Chron. triplex et unum.)

barons de l'Échiquier de Caen de payer sans retard le reste de ce qu'il avait promis (1).

Ce qu'il y a de remarquable, c'est que cette lettre-patente, maintenant déposée à la Tour de Londres, a été souscrite dans le château de Moulineaux, dont les ruines ne laissent guère deviner les pensées de religion et de mort que Jean méditait dans son enceinte. Peut-être, par une transaction insensée avec sa conscience, aumônait-il ce jour-là à Dieu, pour racheter son crime du lendemain.

En effet, le 3, il était à Rouen, entrant dans le cachot d'Arthur qui lui avait précédemment adressé cette apostrophe : « Le trône m'appartient, je ne le céderai jamais à un usurpateur. » Il se précipite l'épée à la main sur son malheureux neveu, le traîne dans un bateau au pied de la Vieille-Tour, le perce de plusieurs coups, et jette son corps dans la Seine.

Au bruit de cet assassinat, les Bretons se soulevèrent et vinrent, avec la mère d'Arthur, demander vengeance à Philippe-Auguste. Ce dernier, satisfait de pouvoir donner suite à ses projets, fait citer Jean à comparaître devant sa Cour des Pairs, laquelle confisqua, au profit de la France, la Normandie et les domaines que Jean Sans-Terre possédait sur le continent.

(1) Reddatis residuum de promissione nostra facta ad fabricam ecclesiæ sanctæ Mariæ Rothomagensis. [Ex rotulo contrabrevium Normanniæ, ann. 4° Joh. reg.]

Les troupes de Philippe-Auguste ne tardèrent pas à pénétrer en Normandie. Mais le pape, désirant réconcilier les deux rois, pour les obliger à tourner leurs armes contre les infidèles, écrivit à Gautier de le seconder et de faire rentrer dans le devoir les seigneurs normands qui abandonnaient la cause de leur roi. Ce fut sans doute à la suite de cette invitation que Jean accorda le Vaudreuil à la France, manda que cette place était remise par son ordre, et qu'il tenait quitte de sa garde Robert de Quinci, fils de Waltier, et leurs compagnons chargés de la défendre (1).

A cette époque, la ville de Rouen devint encore une fois la proie des flammes; un incendie, qui s'était développé à la porte de Robec, dévora l'église et la paroisse de Saint-Maclou, l'église de Saint-Denis, une partie de la cité et la Grosse-Tour elle-même, qui n'était autre que le palais ducal construit sur l'emplacement des halles actuelles (2).

Jean Sans-Terre, assis sur les débris fumants de la capitale de son duché, restait à Rouen, pressé

(1) Sciatis quod Robert de Quinci et Robert fil. Walt. reddiderunt castrum Wallis Rodol. regi Francorum per preceptum nostrum. [Rot. litt. pat., an. 4. Joh., p. 30.]

(2) Nonas octobris prima vigilia noctis cepit Rothomagi ignis juxta portam Rodobec, combusta est ecclesia sancti Marcufi et tota fere parrochia sancti Dionisii et magna turris Rothomagi, presente rege angliæ et maxima pars civitatis. [Chron. triplex et unum.]

par le roi de France, abandonné des seigneurs normands, menaçé de censures pour les biens qu'il enlevait aux églises, et l'âme tourmentée du meurtre d'Arthur.

Cette crise n'apporte pas de découragement dans son esprit. Décidé à faire bonne contenance, il organise partout la défense du territoire avec l'activité qui était le propre de sa famille et du caractère normand. Il comprend que sa force est dans le dévouement des corporations bourgeoises dont il connaît l'amour pour les institutions communales. Jean exploite ce goût en faveur de plusieurs villes de la Normandie; ainsi, par lettre-patente expédiée du monastère de Bon-Port, en date du 30 juillet 1202, il annonce aux hommes de Fécamp qu'il leur accorde *une commune*, et qu'ils aient à se pourvoir d'armes pour la défense du pays (1). Auffay (2), Montivilliers, Harfleur reçoivent de pareilles chartes pour organiser leurs gardes civiques que nous avons cru d'origine si moderne. Ces deux dernières villes, déjà en possession de leur

(1) Rex hominibus de fiscam : sciatis quod volumus et multum placet nobis quod vos et alii de partibus vestris communam habeatis, quamdiu nobis placuerit, et quod vos propugnetis armis et aliis necessariis ad terram nostram defendendam [Rotuli litt. patentium, t. I, p. 13.]

(2) Rex baillivis suis : sciatis quod concessimus probis hominibus nostris de Auffay, quod habeant communam in villa sua de Auffay, quamdiu nobis placuerit, apud archas. [Rot. litt. pat., t. I, p. 25.]

commune, eurent seulement ordre de se pourvoir d'armes et de munitions pour la defense du territoire (1).

On ne tarda pas à s'apercevoir que l'ancienne enceinte de la ville de Rouen, dont un des murs longeait au nord la rue actuelle des Fossés-Louis VIII, ne répondait pas aux besoins présents, depuis que les bourgeois s'étaient étendus du côté de Saint-Godard et de Saint-Ouen. Il fut alors question de mettre ces nouveaux quartiers à couvert en les enveloppant d'un mur de circonvallation. On en éleva un à la hâte qui, partant de la Robec, traversait la rue Martainville, passait par le bout de la rue de l'Épée, entourait le monastère de Saint-Ouen, et se prolongeait dans la direction de la rue Pincedos. Cette ligne de fortifications, bien qu'entièrement détruite, n'est pas inconnue des archéologues; il y a plutôt incertitude sur l'époque où elle a été créée, car ceux qui ont cité celle de 1200, n'ont apporté aucune preuve à l'appui de cette opinion. Nous sommes heureux de pouvoir jeter en passant quelques lumières sur un point aussi obscur de l'histoire de Rouen.

Tous les bourgeois prenant part à cette œuvre importante et nationale, le roi fait beaucoup de sacrifices pour l'accélérer. Le 12 mai 1202, il écrit

(1) Armis et aliis necessariis ad terram nostram defendendam. [Bonport., ut suprà, p. 14].

du Pont-de-l'Arche, à son bailli, de « permettre aux bourgeois de Rouen de prendre, dans ses parcs et ailleurs, tout le bois coupé ou non coupé dont ils auraient besoin pour l'employer aux fortifications de leur ville » (1). Comme le bois et les matériaux ne suffisaient pas, il fait savoir, le 17 février de l'année suivante, par une lettre souscrite de son château de Moulineaux, qu'il accordait 1,000 livres pour le même travail (2). Ces pièces, ce nous semble, ne laissent aucun doute sur l'époque de la construction de l'enceinte dont nous nous occupons.

Dans le même temps, Jean Sans-Terre accordait de fortes sommes pour réparer les places de Normandie, et terminer celles de Radepont, de Moulineaux et d'Orival commencées par Richard (3).

Comme il était d'une haute politique de vivre en 1203.
bon accord avec le clergé normand, et surtout avec Rome dont les décisions avaient tant de poids dans les affaires du siècle, Jean envoie une députation au Saint-Père pour l'instruire de ses griefs contre le roi de France; n'ayant pas d'argent pour les frais

(1) Ad efforciendam civitatem. (Rotul. lit. pat., t. I, p. 10).

(2) Dedimus civibus nostris de Rothomago ad villam suam claudendam et firmandam mille libras [Apud Mollinett. ibid. p. 25].

(3) In operationibus castri Molinellis et Aurea vallœ. — Ad operationes Radepont. — Mag. Rot. Scacc. Norm., page 42. Edition Léchaudé d'Anisy).

de ce voyage, il emprunte, en donnant des garanties, cent marcs aux commerçants de Rouen (1).

Dans le même but, il presse la collecte des fonds destinés à la croisade, et écrit à l'archevêque Gautier qu'il les fera tenir par les chevaliers hospitaliers et les Croisés de son royaume (2).

La reconstruction de la cathédrale de Rouen se poursuit toujours sous ses yeux; il l'active, dote des églises, et confirme, par une charte souscrite d'Orival, au monastère de Bonport qu'il affectionnait beaucoup, le legs fait à cette maison par Guillaume de Follebec et son épouse (3).

On avait besoin de fortes contributions pour faire face à tant de nécessités. Les Juifs furent encore la mine féconde où puisa le roi. Pour les indemniser, il donna charge à Guillaume de Villequier de les protéger et les défendre, ainsi que les collecteurs des deniers publics (4). Singulier rapprochement qui prouve que ces officiers et les Juifs étaient confondus dans la même réprobation.

Il y avait encore un autre mode financier en usage pour récompenser les services des premiers fonctionnaires du pays. C'était d'assigner à certains

(1) Rotuli litt. patent. (tome I, ad ann. 1203).

(2) Ibid., page 5, tome I.

(3) Rot. litt. pat., tome I, p. 10.

(4) Rex baillivis : Sciatis quod liberavimus custodiam excaetorum et Judeorum Normanniæ, etc. (Rot. p. 37).

personnages l'impôt dû par des villes et des communautés: ainsi, Jean donne au comte d'Arondel le subside qui proviendra des Juifs de Rouen jusqu'à la fête de Saint-Laurent (1), et mande à l'abbé de Fécamp de remettre à Sturgon Remberges les cent livres d'Anjou formant la contribution annuelle des hommes de l'abbaye (2).

Pour augmenter ses ressources, Jean Sans-Terre accorde aux marchands des licences qu'il taxe au plus haut prix; il vend les charges, les grâces et les saufs-conduits : Abreda, sœur de Raoul, donne trois marcs pour obtenir la permission de se marier. Aeliza, veuve de Guillaume de Heretz, paie cent marcs pour ne pas être forcée à contracter de nouvelle union (3).

Cependant le roi de France faisait des progrès sensibles en Normandie. On apprit qu'il s'était emparé du château de Radepont (4) et de la forteresse des Andelys.

Jean Sans-Terre se trouvant trop près de Philippe, part pour Argentan, sous le motif spécieux de faire armer et approvisionner les places de la Basse-Nor-

(1) Rot. lit. pat., tome 1, p. 16, apud Alençon.

(2) Mandamus vobis quod habere faciatis Sturgoni de Remberges redditum annuum 100 lib. and. de Vico de Fiscan. q. ei dedimus, (Ib. p. 30).

(3) Ut non cogatur nubere nisi cum voluerit (his. of. The exhequer. Tome I, par 464, note 3. — Madox.)

(4) Rigord, (collection de Duchesne, p. 47.)

mandie; il mande à l'archevêque Gautier qu'il va bientôt arriver à Rouen, mais il se ravise et écrit de nouveau qu'il ne pourra venir pour l'époque qu'il a marquée, étant retenu par des affaires très pressantes (1).

A sa place, on voit arriver les évêques de Sèez et d'Evreux, munis de saufs-conduits. Celui de Sèez annonce à son métropolitain que le roi dépouille les églises de la Basse-Normandie et que la plupart des revenus de son diocèse sont confisqués.

L'évêque de Sèez n'était-il pas gagné au parti du roi de France? voilà ce que nous ne saurions dire. Tous les jours on annonçait de nouvelles défections : Hugues de Gournay venant de remettre à Philippe-Auguste son château de Montfort (2), Jean écrivit au bailly de Caux de donner à Sturgon, vicomte de Fécamp, la terre de Hugues de ce seigneur qui *s'était retiré de son service.* (3).

Le pape Innocent manda à Gautier de se porter médiateur entre le roi et l'évêque de Sèez, pour faire rendre les biens pris à ce dernier et à ses chanoines, et d'excommunier Jean, s'il se refusait à ces restitutions (4).

(1) Rot. litt. pat., ad ann. 1203.

(2) Mathieu Paris, ad ann. 1203, page 683.

(3) Quod recessit à servitio nostro. [Fœdera, litteræ et acta publica, f° 95.

(4) Eumdemque regem inflicta anathematis atque interdicti sententia [Si opus sit] archiepiscopo et canonicis. [Ap. Renaud, cont. Baroni., tome XIII, p. 100, n° 61.]

Ce prince, effrayé de l'avenir, ne voit autour de lui que traîtres et prêtres exigeants qui le menacent de censures s'il ne restitue l'argent qu'il leur a pris pour la défense de l'Etat. Absorbé dans ses rêveries, il voyage de châteaux en châteaux, revient à Rouen, et ceux qui l'approchent donnent des inquiétudes snr sa raisou, qui paraît l'abandonner comme une partie de ses sujets; il court dans son palais comme un insensé, croit qu'on exerce sur lui des maléfices, et demande à ses courtisans si rien ne dépérit en sa personne (1).

Le fait suivant ferait croire qu'à cette époque la métropole devait être en partie réédifiée : Au milieu de la défection générale, un arbalètrier, du nom d'Yves, poursuivi pour désertion par les gens du roi, s'était réfugié *dans la Cathédrale*. Le roi l'ayant réclamé, éprouva un refus de l'archevêque, à cause de l'immunité dont cet homme devait jouir. On parlementa, et la remise du coupable donna lieu à une transaction par laquelle Jean Sans-Terre consentait à oublier lepassé, à condition que M[e] Yves resterait à son service jusqu'à la paix ou à la ratification d'une trêve de deux ou trois années (2).

Au milieu du désordre de ses affaires, le roi 1203.
Jean fait démanteler la forteresse de Mouli-

(1) Ac si nihil sibi deperisset [Math. Paris, Hist. rer. Gall., t. XVII, p. 683.]

(2) Rotuli. litt. Pat, t. I, p. 31.

neaux pour qu'elle ne serve pas de refuge à l'ennemi (1), monte sur un navire, prend la mer, et va debarquer à Portsmouth (2), laissant le soin de la résistance aux Normands de cœur qui tenaient à conserver le pays tel que l'avaient constitué leurs pères.

Le roi Philippe avait beaucoup de partisans en Normandie, surtout parmi les seigneurs qui ne possédaient pas de domaines en Angleterre. Ceux-ci voyaient un avantage réel dans la réunion de cette province à la France, et prévoyaient l'unité qui devait exister un jour entre les deux pays. Leur nombre n'était pas le plus grand.

Philippe-Auguste avait contre lui les bourgeois des villes et surtout ceux de Rouen, à qui toute autre domination que celle du roi d'Angleterre était intolérable (3). Ils se rappelaient leurs franchises et les avantages de leur commerce avec l'Angleterre; tous s'étaient enrichis sous ce système; nul ne pouvait prévoir les conséquences d'un changement, le fléau d'une occupation, les rançons, les punitions mêmes qui attendaient les citoyens pour le meurtre de quelques envoyés de Philippe-Auguste.

Ils avaient placé à la tête de la commune un de

(1) Guill. Brito., (in Philipp. Hist. rer. Gall., t. XVII.)

(2) Naves sub celeritate conscendit et apud Portsmouth applicuit. (Ex Math. Paris. Hist. rer. Gall., t. XVII, p. 684.)

(3) Rotomagensis item communia corde superbo.
Immortale gerens odium cum principe nostro.
Guill. Brito., in Philipp.

leurs concitoyens du nom de Robert dont ils connaissaient la prudence et la fermeté. Les seigneurs de Préaux, de Pavilly, d'Enneval et de Hotot, étaient à la tête de la chevalerie et des bourgeois armés; les contingents d'Alençon, d'Eu, d'Aumale et de Drincourt (Neufchâtel) s'étaient joints à ces derniers pour partager leur sort (1).

Devant une défense si populaire, le rôle po- 1204.
litique du clergé devenait à peu près nul. Aussi, par extraordinaire, figure-t-il peu dans les grands événements qui se préparent. Le nom de Gautier ne se voit nulle part, ni durant le siége, ni dans l'acte de capitulation signé par tout ce qu'il y avait d'éminent dans la cité. Nous croyons que l'archevêque s'était éloigné de Rouen. On se rappelle, d'un autre côté, ses relations avec le roi Philippe; peut-être conservait-il alors un rôle passif qui lui permettait d'être prêt à tout événement. Ajoutons que le clergé paraît tout-à-fait pencher pour la France.

A cette époque, les membres du chapitre étaient en petit nombre à Rouen; beaucoup de chanoines avaient quitté cette ville après la destruction de leur église, pour se réunir à l'expédition du comte de Flandre. On venait d'apprendre que tous avaient été tués, après s'être bravement battus et avoir assisté à la prise de Constantinople (2).

(1) Rigord. de Gestis Phil.-Aug. Hist. de Fr., t. XVII, p. 58 et 59.

(2) Comes Flandriæ iter fecit ad terram Hierosolinitanam et quidam canonici Rotomagensis... in Constantinopolim profecti

On reçut dans le même temps des nouvelles du roi Jean; il vivait avec assez d'insouciance en Angleterre, levant de fortes contributions pour remplacer les revenus qui lui échappaient sur le continent; la perte d'une province n'était pour lui qu'une question de finances (1).

Il se faisait accompagner, dans ses courses, par des frères mineurs qu'il avait emmenés de Normandie, ayant obtenu du pape la permission de les retenir et de s'en faire suivre à cheval, nonobstant lès statuts contraires de leur ordre (2).

Craignant d'être abandonné par le peu de sujets fidèles qui l'entourent, il refuse au pape de lui envoyer Geoffroy, grand justicier d'Angleterre, suppliant Sa Sainteté de ne pas l'appeler avant cinq années, ayant besoin de ses conseils, surtout dans un moment où il est si traîtreusement délaissé. Il ne perd cependant pas tout espoir, sachant que les bourgeois de Rouen se préparent à la résistance. Il s'occupe de l'approvisionnement de leur ville, et mande de son château de Tikehull, à Guillaume-le-Gras, sénéchal de Normandie, d'y faire entrer des vivres par terre et par la voie de la Seine. (3)

sunt... et civitatem ceperunt, et posteà in bello interfecti sunt. (Chron. triplex.)

(1) Ex Math. Paris. (Hist. rer., Gall., t. XVII, p. 685.)

(2) Equitandi quoties a te requisiti fuerint non obstante contrario statuto suorum ordinum. Rymer, conv. litt. ad ann. 1204.

(3) Rot. litt. pat., ad ann. 1204. Ex Tikehult.

Il n'est pas de notre sujet d'entrer dans de longs détails sur les faits militaires qui vont suivre. Disons cependant qu'après la prise des principales forteresses de la province, Philippe-Auguste vient faire le siége de Rouen; que les bourgeois, qui tiennent à leur réputation d'*invincibles* (1), garnissent leurs remparts, coupent leur pont et se défendent avec leur courage habituel; que, manquant de vivres, exténués de fatigues, après 80 jours de résistance (2) et la perte de la *Barbacane*, forteresse qui gardait la tête du pont, du côté de Saint-Sever, ils demandent une suspension d'armes; qu'il est fait un accord entre eux et Philippe-Auguste, par lequel ils s'engagent à rendre la place dans un mois, si, d'ici cette époque, ils ne sont pas secourus; que cet accord, qui garantit les intérêts de toutes les classes, ne fait aucune mention de ceux de l'Eglise. Ajoutons que le roi d'Angleterre, insensible aux malheurs des Rouennais, ne leur envoie pas de secours, et qu'enfin, à l'époque où expirait la trêve, les portes de Rouen furent ouvertes, le 1er juillet 1204, à Philippe-Auguste qui pénétra dans la ville, et entra dans la cathédrale en qualité de souverain du pays (3).

1204.

(1) Rad. Coggeshale. Hist. rer. Gall., t. XVIII, p. 99.

(2) Urbi Rotomago victrices applicuit alas quam sibi supposuit vix octoginta diebus. Guil. Brito. Hist. rer. Gall., t. XVII, p. 213.

(3) Rig., de g. Ph.-Aug. Hist. rer Gall., t. XVII p. 58 et 59.

L'ÉGLISE DE ROUEN

Depuis Philippe-Auguste, jusqu'à la mort de Saint-Louis.

1204. Pour engager les citoyens de Rouen à mettre bas les armes, Philippe-Auguste avait promis de respecter leurs franchises communales et les priviléges qu'ils tenaient de leurs ducs et des rois d'Angleterre.

Dans cet état d'anxiété, où l'on ne sait ce que l'on doit craindre ou espérer de l'avenir, le clergé, lui aussi, demandait des garanties. Le roi de France lui répondit que le souverain, ayant assez des affaires temporelles de son royaume, laisserait aux hommes d'église le soin des choses spirituelles et le choix de leurs supérieurs (1); qu'il éviterait l'usurpation des rois d'Angleterre qui s'étaient attribués l'élection des évêques, avaient laissé les bénéfices vacants pour s'emparer de leurs revenus. Il rappelait adroitement l'assassinat

(1) Divinis divina viris tractanda relinquo
Prœsint ecclesiis, prœsint conventibus illis
Prœesse quibus dederit concors electio sicut
Sacro sancta jubet sanctorum sanctio patrum.
(Will. Brit., Philippidis.)

de Saint-Thomas qui n'avait eu d'autre motif que l'opposition de ce prélat aux empiètements de Henri II. (1)

Philippe, comme on le voit, avait mis tous les intérêts en jeu pour gagner l'affection des Rouennais; mais il ne fut pas plutôt au milieu d'eux, qu'ils eurent la douleur de se voir traiter en vaincus. Leurs glorieux remparts furent rasés sur plusieurs points, et la forteresse ducale, grande page de l'histoire Normande, fut remplacée par un château fort, assis sur un point culminant de la cité, du côté de la fontaine Galaor (2). La grosse tour, dite de Jeanne d'Arc, est le reste de ce monument de servitude qui séparait les Normands de leur conquête, enlevait leur gloire et leur nationalité; il fallut bien dévorer ces outrages, on était vaincu et désarmé.

L'église elle-même, malgré les promesses qui lui étaient faites, ne fut pas à l'abri du mauvais vouloir du conquérant. Philippe leva sur elle de fortes contributions, se fit donner les trésors des monastères, leur enleva le plus de biens qu'il put,

(1) Istaque causa fuit aliis specialior, ob quam
Ense trucidavit Thomam, trux ille, beatum
Qui tam perversos ritus abolere volebat.

(Will. Brit., Philippidis.)

(2) Evertique fecit muros Rothomagi et Vernolii et fecit novam turrem Rothomagi, versus fontem *Galaor* et destruxit veterem (append. Rob. de Mont. Hist. rer. Gall., t. XVIII, p. 347.)

dépouilla le sol de ses richesses et les Normands de leurs charges; tout devint le butin des Français qui s'étaient rués sur la province(1).

Devant ce malheur commun à tous les ordres, le clergé reclamait à grands cris la possession de ses antiques priviléges. Comme on ne pouvait les lui enlever, on fit tout pour les restreindre. Le chapitre avait bien des chartes royales consacrant l'usage de certains droits, mais il jouissait, d'un autre côté, d'une foule de prérogatives consacrées par le temps, et inconnues au clergé français. Le roi trouvant qu'elles portaient atteinte à son pouvoir, ordonna une enquête et proposa plusieurs articles en forme de questions, auxquelles les chapitres durent répondre. C'était, comme on voit, traiter le clergé normand avec assez peu de bienveillance; et l'archevêque de Rouen, habitué à gouverner le pays, n'était pas à s'apercevoir combien sa suprématie avait perdu dans le changement qui venait de s'opérer.

Une réunion des clercs eut lieu presque aussitôt; les premiers articles qu'ils eurent à examiner, fort intéressants alors, sont à peu près indifférents aujourd'hui, puisqu'ils n'ont trait qu'à des devoirs

(1) Monasteria thesauros dederunt regi Francorum unum quodque quantùm ab eo extorqueri potuit, et expoliata est terra honoribus et divitiis quia munera sola data sunt Francis. (Cont. appen. R. de Mont, H. Gall. t. XVIII, p. 342.)

et à des obligations féodales qui ne sont ni dans notre législation ni dans nos mœurs.

Mais il y en a d'autres qui intéresseront tous les âges, comme étude de législation et de coutumes; le roi demanda, par exemple, si l'église renvoyait libre, après l'avoir dégradé, le clerc reconnu complice d'un crime, entraînant la perte de la vie ou d'un membre pour le principal accusé.

L'assemblée répondit que l'église ne devait pas remettre le clerc dégradé à la cour laïque, ni cependant le mettre en liberté, ni le déposer dans un lieu jouissant de l'immunité. Que les officiers du roi pouvaient s'en emparer en dehors de l'église et du cimetière, rendre justice sans empêchement, et sans crainte d'être mis eux-mêmes en cause pour ce fait.

Elle ajouta au sujet des legs, qu'aucun bourgeois ou vilain, s'il avait plusieurs fils, ne pouvait donner plus de la moitié de sa terre à celui d'entre eux qui était clerc; et que ce fils n'était pas exempt du service et de l'aide dû au seigneur de la terre; qu'on ne pouvait toutefois le mettre à la taille, à moins qu'il ne fût marchand ou usurier; qu'après sa mort, cette terre retournait à ses héritiers.

D'autres questions furent résolues en ces termes: les archevêques et les évêques ne peuvent rien requérir des bourgeois, s'ils ne prêtent ou n'ont prêté à usure.

Bien qu'il fut entièrement fixé sur des usages qui ne blessaient en rien son pouvoir, Philippe-Auguste ne s'en tint pas à cette enquête seulement cléricale.

Il réunit à Rouen une assemblée de laïques, composée de Reinaud comte de Boulogne, de Guillaume Martel, de Henri d'Estouteville, de Guillaume chambellan de Tancarville, de Raoul Tesson, de Jean de Préaux, de Robert de Torcy, de Guillaume de Serant, de Robert d'Enneval, et de plusieurs autres seigneurs ralliés. Tous jurèrent sur les saints Évangiles de dire ce qu'ils savaient touchant les droits que les rois d'Angleterre, Henri et Richard, avaient exercés sur le clergé de Normandie, sur l'évêché de Lisieux, et entre autres sur l'archevêché de Rouen.

Ces personnages, qui n'avaient plus de normand que le nom, se réunirent, et, par un acte authentique, reconnurent que l'archevêque devait recevoir les candidats désignés par les laïques, aux bénéfices qui étaient à leur présentation; que les conflits qui naîtraient à ce sujet, ne pourraient être jugés par la cour de l'archevêque, mais bien par celle du roi, ou du possesseur du fief duquel relevait le bénéfice; que si la décision était favorable au candidat, l'archevêque devait s'y conformer.

Si l'on surprend un clerc commettant un vol, il est traduit devant la cour d'église pour être

dégradé; et, après cette punition, les officiers du roi peuvent le saisir en dehors de l'église et de l'aitre, et en faire justice.

Les clercs ne peuvent pas excommunier ceux qui vendent du blé ou autres marchandises les jours de Dimanche, ni ceux qui trafiquent avec eux.

Si quelque bourgeois ou vilain se constitue prisonnier lui-même, pour racheter un individu coupable d'un crime entraînant la peine capitale ou la perte d'un membre, et que, parvenant à se sauver de prison, il se réfugie dans l'église, les clercs ne devront pas le délivrer, mais ils pourront le faire garder en dehors du temple et du parvis, sans que ses gardiens soient recherchés pour ce fait.

L'église ne peut excommunier les serviteurs *du roi sans sa permission ou celle de son bailli*, si le prince est hors du royaume.

Les clercs, demande le roi, traduisent-ils devant le tribunal ecclésiastique des serfs appartenant à d'autres seigneurs; et quand ces serfs leur font observer qu'ils ne leur appartiennent pas, les force-t-on de parler en les menaçant de l'excommunication? On répond que le serf ne peut comparaître que devant la cour de son seigneur.

L'assemblée reconnaît que le métropolitain ne doit porter aucune sentence d'excommunication contre les barons, les baillis, les serviteurs du roi ou les clercs de sa maison, sans en être requis par le prince.

Les mêmes commissaires affirment : que, sous les rois Henri et Richard, on n'a jamais payé la dîme des foins, des genets, des bois non décimés avant leurs règnes ;

Que les mêmes rois ont tenu les pleds de l'épée dans la ville de Lisieux, surtout lorsque l'évêque Arnoult se fut retiré de la Normandie pour cette cause;

Que l'archevêque ne devait tenir que trois pleds: à Gournay, à la Ferté et à Gaillefontaine ;

Que, dans l'échange de Louviers, fait entre l'archevêque et le roi, ce dernier s'y était réservé le droit de justice pour l'exercer à sa volonté ;

Que les meubles de celui qui mourait intestat, ou qui se suicidait, appartenaient au prince ou au seigneur de la terre;

Que, durant les jours de trève, si quelqu'un en blessait un autre assez grièvement pour entrainer la perte d'un membre ou de la vie, la cause ressortissait de la cour du roi. Si le blessé voulait poursuivre lui-même, l'église obtenait neuf livres d'amende, et le roi la portion restante des biens du coupable;

Que la trève durait depuis le mercredi soir de chaque semaine jusqu'au lundi matin.

Que si un clerc était arrêté et que l'église le réclamât, il lui était rendu. S'il était convaincu de vol et d'homicide, il était dégradé, chassé du pays, et n'y pouvait rentrer sans la permission

du roi. Si, après l'avoir obtenue, il commettait un nouveau crime, il appartenait de droit à la justice royale.

Cette assemblée, avant de clore son travail, déclara s'être aidée des conseils de sages et discrètes personnes Richard de Villequier, Raoul d'Argences, Richard de Fontenay et de Raoul l'Abbé. Elle ajouta que, n'étant pas parfaitement au courant de tous les droits du roi, vu l'absence de plusieurs barons, elle se réunirait de nouveau avec eux pour compléter ce travail (1).

Le roi prescrivit de pareilles enquêtes dans toutes les villes diocésaines de la Normandie.

Celle d'Évreux fut faite par quatre chevaliers et dix bourgeois dont quatre appartenaient au roi, trois à l'évêque et trois à l'abbaye de Saint-Taurin (2). Ils reconnurent que le prince avait les mêmes droits de justice sur l'évêque d'Évreux que sur l'archevêque de Rouen et les autres évêques de Normandie; que le comte d'Évreux ne pouvait assujétir les propriétés de l'évêque à la taille pour entretenir son armée, marier sa fille, ou faire recevoir son fils chevalier.

L'église était consternée d'une pareille inquisition, et le peuple attribua au mécontentement du 1205.
ciel tous les maux qui vinrent fondre sur le pays.

(1) Normanniæ synodi provinciales, prem. part., p 103 et 104.
(2) Martène, [vetera Scripta, t. I, p. 1061.]

En effet, on apprit la défaite des Croisés normands en Palestine; on subit un hiver si rigoureux que les semailles ne purent être faites, et que beaucoup d'animaux domestiques et d'oiseaux des bois furent frappés de mort. L'inévitable famine vint mettre le comble à ces calamités.

Il y eut des tremblements de terre violents, surtout dans la basse Normandie, aux environs de la ville de Caen (1).

Mais ce qui impressionna beaucoup plus les Rouennais, fut une éclipse de soleil qui les priva de la clarté du jour en plein midi, et une pluie de sang qui eut lieu dans trois endroits divers de la ville des Andelys où beaucoup de personnes en recueillirent (2).

Ni le mécontentement général, ni les terreurs du peuple n'arrêtèrent les projets du roi. Sa forteresse s'élevait à vue d'œil, et recevait une garnison de Français dévoués, toujours prêts à fondre sur les malheureux bourgeois.

Philippe savait que d'autres soins devaient bientôt appeler ailleurs ses forces et son activité; en effet, Jean n'avait pas renoncé à rentrer dans le do-

(1) Factus est cataclysmus magnus in provinciis Cadomo adjacentibus. [Ex chro. Sti Stephani cad. Hist. rer. Gall., t. XVIII, pag. 349.]

(2) Fuit eclipsis solis apud Rhothomag....pluit sanguis apud Andelium in tribus locis qui a multis visus fuit et collectus. [ex Chron. Rothom., Hist. rer. Gall., t. XVIII, p. 359.]

maine de ses pères, et faisait des préparatifs pour reconquérir la Normandie. Avant d'engager la lutte, il ne voulut laisser aucune incertitude à ses partisans et à ses ennemis sur ce qu'ils devaient espérer ou craindre. Il sévissait contre les Normands qui avaient quitté sa cause et confisquait leurs propriétés; il donnait à Bernier de Rouen, attaché à sa personne, deux maisons de Londres appartenant à Martin Deville (1), et s'emparait des propriétés du clergé normand. Il ordonna au comte d'Essex de séquestrer les cargaisons des marchands de Dieppe qui se trouvaient dans les ports d'Angleterre, jusqu'à ce que l'archevêque de Rouen eût restitué à Pierre de Saint-Erard, Bigord Desmonts, Will. Renaud et Bernard Aubert, anglais, les cent marcs qu'il en avait exigé pour obtenir un sauf-conduit, nonobstant lequel ils avaient été arrêtés (2).

Jean descendit sur le continent, et s'avança dans le Poitou pour marcher sur la Normandie. Philippe-Auguste, après avoir laissé de fortes garnisons dans ses places, courut au devant de son ennemi qui ne put seulement pas résister au premier choc de l'armée française.

Jean, trompé dans ses espérances, s'empressa de traiter, et obtint une trêve dont les conditions furent arrêtées de son côté, par Guillaume Martel, J. Maulevrier, Théobald Crépin, G. de Taon et

(1) Rotuli litt. clausarum, p. 29. (2) Idem, p. 40.

Guillaume de Rançon, normands restés fidèles à sa fortune.

Il fut arrêté que les hommes des deux pays pourraient aller à la cour du roi de France et à celle du roi d'Angleterre; que l'on accorderait des licences pour les particuliers, à l'exception des ecclésiastiques et des commerçants connus(1).

1206. Le clergé normand demanda au roi Jean la restitution de ses domaines.

La réclamation du Chapitre de Rouen est une pièce précieuse qui nous fait connaître la nature des biens que la cathédrale possédait en Angleterre. On y voit le manoir de Clères venant de Henri I, celui d'Oteri offert pour l'entretien de l'église par le comte Othon, à l'époque de la conquête; enfin la chapelle de Tikehull donnée par le roi Jean pour la fondation d'un obit pour lui et ses prédécesseurs Richard et Henri II (2).

Le roi d'Angleterre écrivit au vicomte de Nothingam de faire rendre les biens du Chapitre de Rouen situés dans son bailliage, notamment la chapelle de Tikehull, dans l'état où elle se trouvait lorsqu'elle fut séquestrée (3).

(1) Rymer, ad ann. 1206, p. 45.

(2) Manerium de Clere. — Manerium de Oteri. — Capellam de Tikehull, — hec sunt quæ petunt canonici Rothomagensis ecclesiæ a domino rege (Rotuli. litt. claus., p. 70, t. I.)

(3) Reddimus capella de Tikehull...qualem habuerunt quando fuerunt dessaisiti occasione dissaisine Norm. [Rotuli litt. clausarum, t. p. 68.]

Le vicomte de Nothingam reçut un pareil ordre, au sujet des biens de l'abbaye de Sainte-Catherine de Rouen, confisqués à la même époque(1).

Pendant que ces choses se passaient, l'archevêque Gautier assistait à la translation des restes de saint Romain, et sacrait, dans sa cathédrale, Robert d'Ablèges, nouvellement élu évêque de Bayeux. D'où l'on peut conjecturer que l'église de Rouen était rendue depuis longtemps au culte divin.

Cependant la plus complète obéissance aux ordres du monarque, l'habitude de la soumission, quelques concessions royales, avaient depuis peu d'années remis le calme dans les esprits. On aurait pu vivre, en Normandie, dans cette insouciance apathique qui n'est ni la liberté ni la servitude, s'il entrait dans l'esprit humain de se défendre d'insatiables désirs de changement et de domination.

Les tentatives faites par le roi, pour restreindre les droits de l'église, avaient été remarquées des bourgeois de Rouen. Le maire, fort de leur appui, s'avisa, lui aussi, d'y porter atteinte. Si l'insulte fut grave, comme on le jugeait alors, la réparation éclatante qui la suivit, prouve que le clergé n'avait rien perdu de sa puissance et de sa dignité.

Le maire ayant fait retenir prisonnier un clerc 1207.
arrêté dans une émeute et attaché à la personne du

(1) Per generale preceptum nostrum quod fecimus de viris religiosis de ultra mare dissaisiandis [Rotuli litt. claus., p. 66].

chanoine Gilbert de Marleix, l'archevêque fit cesser le service divin dans la cathédrale et dans les autres églises de la ville. Ce fut entre les ecclésiastiques et les bourgeois le signal de graves conflits dans lesquels le roi se crut obligé d'intervenir. Il écrivit d'abord (1), donna des avertissements, *fit des menaces mêmes* qui ne produisirent aucun effet. Alors, il envoya à Rouen quelques barons de son Conseil, parmi lesquels on remarquait ses chanceliers B. de Roye, Warin, clerc du sceau privé, et Jean de Reviers. Ces personnages engagèrent d'abord le Chapitre à lever l'interdit en l'honneur du roi ; sauf à informer sur les causes de la détention du clerc, et à faire des réparations à l'Église. Le Chapitre ne voulut entendre à aucun arrangement tant que le serviteur du chanoine ne serait pas rendu, en plein Chapitre, par le maire, auteur de sa détention, et en présence de trois cents hommes au moins (2). Cette cérémonie, humiliante pour la commune, se fit au gré de l'Église. Le maire comparut dans la salle capitulaire en présence de témoins, présenta au doyen l'ordre de mise en liberté du clerc détenu, et offrit comme cautions de cet acte, Jehan de Reviers, châtelain

(1) Rex tamen sœpius scripsit, tum monendo tum præcipiendo, tum comminando. (Synodi. Roth. 2 p., p. 41.)

(2) Presentibus in capitulo trecentis hominibus et amplius (Synodi Roth., p. 41).

d'Arques, Robert de Fresbe et Godefroy de Mesnil, chevaliers. L'interdit fut levé sur la cathédrale et les paroisses de la ville.

Les menaces du roi s'adressaient évidemment à la commune, car elle ne tarda pas à en ressentir les effets. Il est probable que, sous prétexte de soutenir les droits de l'Église, le prince voulut tirer vengeance de la constante opposition des Rouennais. En effet, ces querelles se passaient vers la fin d'avril, et, dès le commencement du mois suivant, Philippe-Auguste se présentait avec des forces imposantes devant Rouen; bien que personne ne tentât de lui résister, il entra dans la ville à main armée, fit payer aux bourgeois de fortes sommes d'argent, et leur arracha beaucoup d'objets précieux à titre de présents (1).

L'Église ne contribua pour rien dans ce prélèvement forcé. L'archevêque, au contraire, demanda au roi, tant en son nom qu'en celui de ses suffragants, de faire nommer une Commission pour reconnaître les droits de ceux qui prétendaient pouvoir présenter aux bénéfices; de la composer de quatre prêtres, de quatre chevaliers, et de l'évêque du diocèse; laissant aux baillis royaux la charge de former ce Conseil, et prenant l'engagement d'at-

(1) A civibus ejusdem urbis multam pecuniam et multa donaria suscepit. (Robert-du-Mont. Hist. rer. Gall., t. XVIII, p. 343).

tendre pendant six mois leurs décisions, avant de pourvoir aux bénéfices contestés(1).

On sait qu'à l'époque normande, la moitié des églises furent construites et élevées par de grandes familles qui s'en étaient réservé le patronage. Les seigneurs présentaient pour ces chapelles des candidats que l'évêque devait nommer, s'il les jugeait dignes. Un siècle plus tard, il en était de ce droit comme de bien d'autres priviléges : les fiefs avaient passé dans d'autres mains, et le patronage était revenu aux supérieurs ecclésiastiques. Sous Philippe-Auguste, où tant de propriétés changèrent de mains, c'était une confusion inextricable, et cet encouragement donné aux bâtisseurs d'églises était alors un criant abus, un privilége incompatible avec le pouvoir des évêques.

1207. Le roi n'eut pas plutôt reçu cette requête, qu'il manda à ses baillis d'y faire droit. Cette pièce est souscrite de Gisors, et porte la date du mois d'octobre 1207 (2).

Philippe-Auguste en fit part lui-même à l'archevêque, et prescrivit certaines formalités au sujet des assises. Sa politique était redevenue favorable

(1) Normanniæ synodi provinciales, p. 105.

(2) Nos autem ad prædictorum archiepiscopi et episcoporum Normanniæ petitionem id concedimus, et sicut hic continetur firmiter volumus observari. (Normanniæ synodi p. 106).

au clergé dont les pouvoirs, restreints dans de justes bornes, ne portaient plus ombrage aux agents royaux et aux barons du pays. La Commune seule ne cessait d'être hostile à la royauté ; ce qui contrariait Philippe-Auguste, car il ne pouvait conserver longtemps la province sans l'appui et la fidélité des Rouennais; la paix n'existait déjà plus entre lui et le roi d'Angleterre, et Jean recommençait son système de confiscations. Il venait de donner à l'évêque de Wintons le manoir de Benthenworth appartenant aux chanoines de Rouen (1). Les autres propriétés de la cathédrale passaient de la même manière à de nouveaux possesseurs.

Dans cet état de choses, Philippe-Auguste se rappelant ses promesses, expédia aux Rouennais une charte, autorisant le rétablissement de leur *commune*, avec une banlieue étendue jusqu'aux limites concédées par le roi Richard (2).

Il exempta les bourgeois de la garde de ses prisons, de ses hôtels de la Monnaie et de la Vicomté ; puis confirma différentes mesures favorables au commerce et à la navigation.

L'archevêque, de son côté, fit remise entière et

(1) Rotuli. lit. Claus. p. 100.

(2) Concedimus quod ipsi habeant communiam et banleugam ad metas quas Ricardus quondam rex Angliæ eis concessit. (Hist. norm. apud Duches. p. 1062).

définitive à ses chanoines de la dîme de Dieppe et de Bouteilles, qu'il leur avait concédée en 1198, et dont ils n'avaient pas joui à cause des guerres (1). Par une autre charte datée du prieuré de Saint-Lo, il ajouta l'église de Sassetot pour l'entretien d'un cierge brûlant jour et nuit devant le maître-autel de la cathédrale; et celle de Bonneville, afin d'indemniser le Chapitre des dépenses qu'il avait faites à l'église du Bec de Mortagne donnée par l'archevêque Rotrou (2).

Gautier offrit de plus à la cathédrale l'église de St-Pierre de Bourdainville, sauf une rente de 100 sols affectée à l'obit de Gonille sa mère, donatrice de la terre d'Estigny; et il augmenta la ration de chaque chanoine de deux livres de pain et de deux gallons de vin (3).

Mais l'acte le plus remarquable de cette époque de la vie de Gautier-le-Magnifique, est sans contredit son testament, dans lequel, rappelant les sommes prélevées, par son ordre, sur le Trésor de la cathédrale, *pour payer les soldats anglais dans le temps qu'il gouvernait le royaume*, il donne au Trésor de la cathédrale, ses livres, tout

(1) Chron. triplex et unum.

(2) Rotrou la tenait lui-même de Jean Sans-Terre, comte de Mortain, qui avait donné son nom à cette terre.

(3) Manuscrit Bigot (cité par Dom Pommeraie).

l'or qu'il possédera, en quelque forme qu'il soit, le jour de son décès; sa chapelle particulière, ses pierres précieuses et ses vases d'argent, pour faire des croix et des ornements. Ces objets devant être d'une valeur supérieure à celle des 300 marcs prélevés, il entend que le surplus soit remis aux chanoines pour les récompenser de l'affection et du zèle qu'ils lui ont toujours témoignés. (1).

Enfin Gautier mourut après avoir gouverné son église pendant vingt-trois ans. Son corps fut placé dans un riche tombeau de marbre et inhumé dans la chapelle de Saint-Pierre et de Saint-Paul.

On remarqua qu'aucun de ses prédécesseurs n'avait vu s'accomplir d'aussi graves événements que ceux qui s'étaient passés sous son pontificat. On regardait aussi comme une particularité qu'il eût reçu quatre rois dans sa métropole : Henri II, Richard Cœur-de-Lion, Jean Sans-Terre et Philippe-Auguste; et que ce monument eût été presque entièrement rebâti par ses soins. On se rappela sa participation à la délivrance de Richard, ses luttes avec ce prince, terminées par un accord si favorable au temporel de son église..

Si l'on joint les éloges de Pierre de Blois (2) à cette longue et constante intervention dans les af-

(1) Cart. de la cathédrale [bibliothèque de Rouen.]

(2) Lettre à Jean, évêque de Worcester.

faires du siècle, on conviendra que Gautier-le-Magnifique est un des grands évêques que la cathédrale de Rouen ait classés dans ses fastes, l'état dans ses hommes illustres, et l'humanité parmi ses bienfaiteurs.

FIN DU PREMIER VOLUME.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME PREMIER.

Epoque Gauloise, Gallo-Romaine et Mérovingienne, pages 1—92.

FIN DE LA TABLE DU TOME PREMIER.

ERRATA.

Page 53, ligne 5, au lieu de : *prét de*, lisez : *près de*.

Page 268, ligne 7, après les mots : *à voir la fureur belliqueuse*, ajoutez : *des bourgeois*.
